

ŒUVRES COMPLETES

De Rutebeuf,

TROUVÈRE DU XIII^e SIÈCLE.

ŒUVRES COMPLÈTES
De Rutebeuf,

TROUVÈRE DU XIII^e SIÈCLE,

Recueillies et mises au jour pour la première fois,

PAR

ACHILLE FUBINÇAL,

EX-PROFESSEUR DE FACULTÉ, ANCIEN DÉPUTÉ.

NOUVELLE ÉDITION,
revue et corrigée.

TOME TROISIÈME.



PARIS,

M DCCC LXXV
KRAUS REPRINT
Nendeln/Liechtenstein
1970

Reprinted by permission of LIBRAIRIE PLON, Paris

KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1970

Printed in Germany
Lessingdruckerei Wiesbaden



OEUVRES

COMPLÈTES

De Rutebeuf.

NOTES

ET ÉCLAIRCISSEMENTS

DU TOME PREMIER.

NOTE A.

[Voyez t. I, page 2, note 5.]

Les deux fabliaux qui suivent contiennent chacun des détails fort curieux sur la *ménéstrandie*, et commentent longuement les paroles de Rutebeuf : c'est pour cela que je le donne ici. Le premier a été analysé avec beaucoup d'infidélité par Legrand d'Aussy (voyez

RUTEBEUF. III.

I

2° vol., page 369, édition Renouard) et imprimé en 1834 par M. Robert; mais cette édition, faite à quelques exemplaires seulement, n'ayant point été livrée au public, peut être considérée comme non avenue. Le second est entièrement inédit, et m'a semblé propre à jeter quelques lumières sur le sujet qui nous occupe. Le lecteur en jugera.

Les deux Croqueurs Nibanz.

(Ms. 1830, fonds de l'Abbaye Saint-Germain.)

DIVA! quar lai ester ta jangle;
 Si te va léoir en cel angle.
 Nos n'avons de ta jangle cure :
 Quar il est raifon & droiture
 5 Por tot le mont que cil se taïse
 Qui ne fait dire riens qui plaïse.
 Tu ne sez vaillant .ij. festuz;
 Com tu es ore bien vestuz
 De ton gaaige d'oan,
 10 Voix quiex follers de cordoan
 Et com bones chausces de Bruges,
 Certes ce n'est mie de druges
 Que tu es si chaitis & las :
 Ge cuit biens, par saint Nicolas,
 15 Que tu aies faim de forment ?
 Comment es-tu si povrement ?
 Que ne gaaignes-tu deniers ?
 Tu es si granz pautoniers :
 Tu n'es pas mendre d'un frifon
 20 Or déuffes en garnifon
 Avoir .ij. porpoinz endossez
 Ou à une veure de fossez

- Déuffes porter une hote,
 Tant que d'almone povre cote
 25 Péuffes iluec amender :
 Mais tu aimes miezlz truander,
 Lechières, que estre à hennor :
 Or esgardez, por Dieu, feignor,
 Cils homs, com richement se trueve :
 30 Jamais, à nul jor, robe nueve
 N'a éu por chose qu'il dit :
 Or esgardez quel hiraudie¹
 Il fest iluec entorteilliez.
 Mout est or bien apareilliez
 35 De quant tel chaitis doit avoir.
 Si t'aïst Diex, or me di voir,
 Quiex hom es-tu? or me di quiex?
 Tu n'es mie ménestherex
 Ne de nule bone œuvre ovrieis.
 40 Tu fanbles un vilains bouvieis
 Auzi contrefez com un bugles.
 Tu fanbles un meneur d'avugles
 Miels que tu ne faces autres home.
 Ge ne pris pas .i. troe de pome
 45 Ne toi ne quanques que tu as.
 Se Diex t'aïst, fonques tu as
 Onques nul home si te tue
 Que tu ne volz une letue
 Ne chose que tu saiches faire.
 50 Pour de si te devroies taire :
 Ne dois parler contre moi.
 Que t'ai-ge dit? Or me di, quoi?
 Tu ne sez à nul bien repondre.
 Pour ce te devroit-on tondre.
 55 Tantôt autresi com un fot
 Tu ne sez dire nul bon mot
 Dont tu puiffes en pris monter
 Mais ge fai auzi bien conter

1. *Hiraudie*, souquenille.

- Et en roumanz & en latin ¹,
 60 Auisi au foir com au matin
 Devant Contes & devant Dus,
 Et fi refai bien faire plus
 Quant ge fui à cort & à feste,
 Car ge fai de chançon de gette.
- 65 Gautières fui, qu'el mont n'a tel :
 Ge fai de Guillaume au tinel
 Si com il arriva as nés :
 Et de Renoart au cort nés
 Sai-ge bien chanter com ge vueil ²;
 70 Et fi fai d'Aie de Nantueil
 Si com ele fu en prifon;
 Si fai de Garins d'Avignon
 Qui mult estore bon romans :
 Si fai de Guion d'Alefchans
 75 Et de Vivien de Bourgogne :
 Si fai de Bernart de Saifoigne
 Et de Guiteclin de Brebant :
 Si fai d'Ogier de Montaubant
 Si com il conquist Ardennois :
 80 Si fai de Renaut le Danois ;
 Mais de chanter n'ai-ge or cure :

1. Voici la note de Légrand d'Aussy à propos de ce passage : « Quoique après tout il pût très-bien se faire qu'un ménétrier sût le latin, et fût, par conséquent, en état de composer des contes dans cette langue, je suis convaincu pourtant qu'on s'en gardait bien. J'en ai vu très-peu, au moins dans toutes les recherches que j'ai faites, et l'on conviendra sans peine qu'il n'y avait pas assés de gens capables d'entendre le latin pour que les contes écrits en cette langue fussent bien communs. Ainsi ce dont se vante le querelleur ne serait ici qu'une forfanterie pure, ou qu'une espèce de cartel qu'il propose et se fait fort de soutenir quand on voudra. »

2. On peut voir, pour *Guillaume et Renoart*, les détails que j'ai donnés sur eux page 378 de mon premier volume de *Mystères inédits* ; mais je dois faire remarquer ici une chose

Je fai des romanz d'aventure ¹
 De cels de la reonde table
 Qui font a oir délitable ;
 85 De Gauvain fai le mal parler
 Et de Quex le bon chevalier ².
 Si fai de Perceval de Blois
 Et de Percenoble le Galois.
 Sai-ge plus de .xl. laiffes ;
 90 Mais tu, chaitif, te laiffes
 De mauvaiçeié & de perefçe.
 En tot le monde n'a proefçe
 De quoi tu te puiffes vanter ;
 Mais ge fai auffi bien conter
 95 De Blancheflor conme de Floire.
 Si fai encor moult bon estoire,
 Chançon moult bone & anciene :

dont Legrand d'Aussy ne s'est point aperçu, c'est que le jongleur qui se prétend si instruit commet à chaque nom qu'il cite une méprise grossière, dans le but probablement de faire rire son auditoire. Ainsi il devrait dire : Guillaume au cort nés et Renoart au tinel, Aie d'Avignon et Garins de Nanteuil, Guions de Bourgogne et Vivien d'Aleschans, Bernart de Brabant et Guiteclin de Sassoigne, Ogier le Danois et Renaut de Montauban, Perceval le Gallois et Percenoble de Blois, Girard de Vienne et Tibaut d'Aspremont, tandis qu'il dit précisément le contraire. On connaît assez les noms de tous ces héros de nos vieilles épopées pour me dispenser de donner des détails sur ceux qui les portent.

1. On voit que dès cette époque on distinguait les romans en *romans de la Table ronde*, et *romans d'aventure*, c'est-à-dire probablement : romans de chevalerie, où les héros cherchaient des rencontres.

2. *Gauvain* et *Quex* sont deux héros du roman de *Tristan* : le premier, neveu du roi Arthur, était, si l'on s'en rapporte aux traditions galliques, fils de Gwyar, et l'un des trois chevaliers à la langue d'or; le second, dont la fidélité et l'attachement envers son maître pourraient être cités comme exemple, était sénéchal du roi Arthur, et avait pour père Cynyz, guerrier célèbre du VI^e siècle.

- Ge fai de Tibaut de Viene,
 Si fai de Girart d'Alpremont.
 100 Il n'est chançon en tot le mont
 Que ge ne faiche por nature.
 Grant despit ai com tel ordure,
 Com tu es, contré moi parole :
 Sez-tu nule riens de citole,
 105 Ne de viele, ne de gigue ?
 Tu ne fez vaillant une figue.
- De toi n'est-il nus recouvriers ;
 Mais ge sui moult très bons ovriers,
 Dont je me puis bien recouvrer,
 110 Se de ma main voles ovrer :
 Ansi, com ge voi maïnte gent,
 Ge conquerroie assez argent,
 Mais à nuz tens ge ne faz œuvre.
 Ge sui cil qui les maisons cueuvre
 115 D'ues friz, de torteaux en pacle ;
 Il n'a home jusqu'à Neele
 Qui mielz les cuevre que ge faz.
 Ge sui bons feignerres de chaz
 Et bons ventoufierres de bués
 120 Si sui bons relierres d'ucs,
 Li mildres qu'en el monde faches.
 Si fai bien faire frains à vaches
 Et ganz à chiens, coïfes à chièvres ;
 Si fai faire haubers à lièvres,
 125 Si forz qu'il n'ont garde de chiens.
 Il n'a el monde, el siècle riens
 Que ge ne faiche faire à point.
 Ge fai faire broches à oint
 Mielz que nus hom qui foit for piez
 130 Si faz bien forreax à trepiez
 Et bones gâines à sarpes :
 Et se ge avoie .ij. harpes,
 Ge ne l'fairaj que ne vos die,
 Ge feroie une meloudie !

- 135 Ainz ne fu oie si grantz.
 Et tu, di va, di, fax noienz,
 Tu ne fai pas vaillant un pois.
 Ge connois force bons borgois
 Et toz les bons firjanz du monde;
- 140 Ge connois Gautier Trenche-Fonde;
 Si connois Guillaume Gros-Groing
 Qui afomma le buef au poing;
 Et Trenche-Ffer, & Runge-Foie,
 Qui ne doute home qu'il voie,
- 145 Mache-Buignet & Guinement.
 Et tu, connois-tu nule gent
 Qui onques te faissent bien?
 Nenil, voir, tu ne conois rien
 Qui riens vaille en nulle faison :
- 150 Or me di donc pour quel raifon
 Tu te venis ici enbatre :
 Près va que ne te faz tant batre
 D'un tinel ou d'un baston gros
 Tant que tu fuffes aufi mox
- 155 Com une coille de mouton :
 Ainc mais, por la croix d'un vouton.

 N'oi parler de cel fouet.
 Vez quel vuideor de brouet
 Et quel humerre de kenas :
- 160 A bien poi se tient que tu n'as
 Du mien, se ne fust por pechié,
 Mais il ne m'ert ja reprochié,
 Que tel chetif fiere ne bate :
 Quar trop petit d'ennor achate
- 165 Qui fur tel chétif met fa main ;
 Mais se tu ne voies demain
 Entre nos qui fomes de feste ¹

1. Cette pièce, si elle n'est pas purement et simplement une facétie, pourrait bien être un de ces défis que devaient se porter des jongleurs rivaux afin de se faire mutuellement exclure des fêtes

Tu te plaindroies de la geste.

- Or t'en va, beax amis, va-t'en,
 170 Esté avons en autre anten.
 Fui de ci, si feras que faiges,
 Ou tu auras parmi les naiges¹
 D'une grosse aiguille d'acier.
 Nos ne t'en volons pas chacier
 175 Vilenement; par nostre honte,
 Nos favons bien que henor monte.

La Responce de l'un des deux Ribanz.

- D**u m'as bien dit tot ton voloir :
 Or te ferai apercevoir
 Que ge sai plus de toi assez
 Et si fu miel dres menestrez.
 5 De toi moult me vois merveillant,
 Ne l' dirai pas en conseillant ;
 Ainz veuil moult bien que chacun l'oie :
 Se Diex me doing henor & joie,
 De tex menestrex bordons
 10 A qui en done moult beax dons
 A hautes cort menuement
 Qui bien fordit & qui bien ment,
 Cil est fires des chevaliers,
 As cointereax, as mal parliers :
 15 Plus donnent-ils as menteors
 Qu'ils ne font as bons trouveors,
 Qui contruevent ce que il dient,
 Et qui de nului ne mesdient ;
 Asez voi fouvent maint ribaut
 20 Qui de parler se font si baut,
 Que ge en ai au cuer grant ire ;

1. Naiges, naches, tesses.

Et tu, bordons, que fés-tu dire
 Qui por menesterel te contes ?
 Sés-tu ne beax diz, ne beax contes,
 25 Pourquoi tu doies riens conquerre ?
 De quoi fers-tu aval la terre ?
 Ce me devroies-tu retraire.
 Ge te dirai que je fai faire :
 Ge fuis juglères de viele,
 30 Si fai de mufe & de frestele ¹,
 Et de harpe & de chifonie ²,
 De la gigue, de l'armonie,
 De l' falteire, & en la rote
 Sai-ge bien chanter une note :
 35 Bien fai jouer de l'escanbot
 Et faire venir l'escharbot ³
 Vif & faillant defus la table,
 Et si fai meint beau geu de table,
 Et d'entregiet & d'arrumaire ⁴ ;
 40 Bien fai un enchantement faire.
 Ge fai moult plus que l'en ne cuide,
 Quant g'i veuil meître mon estuide,
 Et lire & chanter de clergie,
 Et parler de chevalerie,

1. *Fretele*, flûte de Pan.

2. *Chifonie*, *cyfoine*, *symphonie*, espèce d'instrument à vent, ou plutôt de tambour percé dans le milieu comme un crible, et qu'on frappait des deux côtés avec des baguettes. « Il paraît, dit Legrand d'Aussy, par une anecdote de la *Vie de Duguesclin*, que cet instrument n'était pas en grande considération, ou du moins qu'au XIV^e siècle il était tombé dans le mépris. Le roi de Portugal, dit l'histoire de Duguesclin, avait deux ménétriers qu'il estimait et vantait beaucoup. Il les fit venir et ils jouèrent de la *cyfoine* ; mais le chevalier Mathieu de Gournai, qui était là, se moqua d'eux en disant que ces instruments, en France et en Normandie, n'étaient qu'à l'usage des mendiants et des aveugles, et qu'on les y appelait *instruments truands*. »

3. *L'escharbot*, le diable.

4. *Entregiet et arrumaire*, tours de passe-passe et magie.

- 45 Et les prudhomes ravifer,
Et lor armes bien devifer.
Ge connois monfeignor Hunaut
Et monfeignor Erraut
Qui porte un escu à quartiers :
- 50 Tojors est-il fains & entiers;
Quar onques n'i ot cop feru.
Ge connois monfeignor Begu,
Qui porte un escu à breteles
Et la lance de .ij. ateles,
- 55 Au tournoiemment, à la haie :
C'est li hons du mont qui mielz pai :
Menesterex à haute feste.
Si connois Renaut Brise-Teste,
Qui porte un chat en son escu,
- 60 Cil a en maint tornoi vaincu ;
Et monfeignor Gieffroi-du-Maine,
Qui tojors pleure au Diemaine,
Et monfeignor Gibot-Cabot,
Et monfeignor Augis-Rabor,
- 65 Et monfeignor Augier-Poupée
Qui à un feul coup de l'espée
Coupe bien à un chat l'oreille.
A toz vos sanbleroit merveille
Se ceus voloie raconter
- 70 Que ge conois dufqu'à la mer.

Ge fai plus de toi quatre tanz :
Ge connoi toz les bons serjanz,
Les bons champions affaitiez ;
Si en doi estre plus proifiez.

75 Ge connois Hebert Tue-Buef,
Qui à un feul coup brise un huf ;
Arrache-Cuer & Runge-Foie,
Qui ne doute home que il voie,
Et Heroart & Dent-de-Fer,

80 Et Hurtaut & Thierrid'Enfer,
Abat-Paroi, fort pautonier,

- Et Jocelin Torne-Mortier,
 Et Yfenbart le Mau-Réglé,
 Et Elpaulart, le fils Raiché,
 85 Et Qauquelin Abat-Païoi,
 Et Brife-Barre & Godefroi,
 Et Ofoart & Tranche-Funde ¹,
 Et toz les bons firjans du monde,
 Et de çà & de là la mer
 90 Vous fauroie bien aconter :
 Ge fai tant & si fui itex :
 Ge connois toz les menestrex,
 Cil qui sont plus amé à cort,
 Dont li granz renons partot cort.
- 95 Ge connois Hunbaut Tranche-Cofte
 Et Tiecelein, & Porte-Hotte,
 Et Torne-en-Fuie & Brife-Voire,
 Et Bornicaut, ce est la voire,
 Et Fierabras & Tutebel,
 100 Et Male-Branche & Mal-Quarrel
 Songe-Feste à la grant viele,
 Et Grimoart qui chalemele,
 Triant, Traiant & Enbatout.
 Des menestrex connois itout,
 105 Qui me vorroit metre à essai,
 Que plus de mille nomer en fai.
 Ge fai bien fervir un prudôme,
 Et de beax diz toute la somé :
 Ge fai contes, ge fai flabeax,
 110 Ge fai conter beax diz noveax,

¹. Il est probable que la plupart des surnoms qui précèdent étaient pris par les jongleurs, bien qu'il ne nous soit parvenu aucune des œuvres de ceux qui les portaient. Ce qui semble confirmer cette opinion, c'est que nous avons d'un certain *Brise-Barre*, qui pourrait très-bien être le même que celui dont il est ici question, un roman *du Restour du Paon*. (Voyez Ms. du fonds de La Vallière, in-4°, n° 2704, et n° 2703, ancien fonds in-fol.)

- Rotruenges viez & noveles
 Et sirventois & pastoreles ¹
 Ge fai le fabel du Denier ²,
 Et du Fouteor à loier ³,
 115 Et de Gobert & de dame Erme,
 Qui ainz des els ne plora lerne
 Et si fai de la Coille noire,
 Si fai de Parceval l'estoire.
 Et si fai du Provoire taint
 120 Qui o le Crucefiz fu painz;
 Du Prestre qui menja les meures
 Quant il devoit dire fes heures :
 Si fai Richalt, si fai Renart,
 Et si fai tant d'enging & d'art :
 125 Ge fai joer des basteax,
 Et si fai joer des costeax
 Et de la corde & de la fonde,
 Et de toz les biax giex du monde.
 Ge fai bien chanter à devise
 130 Du roi Pépin de Saint-Denise ;
 Des Loherans tote l'estoire.
 Sai-ge par fens & par mémoire,
 De Charlemaine & de Roulant,
 Et d'Olivier le combatant ;
 135 Ge fai d'Ogier, ge fai d'Aimmoïn
 Et de Girart de Roxillon,
 Et si fai du roi Loéis
 Et de Buevon de Comnarchis ⁴,

1. Les *rotruenges* étaient des chansons à ritournelle qu'on chantait en s'accompagnant de la rote : les *serventois* ou *sirventes* étaient des pièces ordinairement satiriques, et les *pastorelles* sont celles où il était question d'aventures de bergers ou de bergères.

2. J'ai imprimé ce *Fabel* dans mon recueil intitulé : *Jongleurs et Trouvères*, page 94.

3. Voyez les *Fabliaux* de Méon : la plupart de ces pièces s'y trouvent.

4. Poème dû au trouvère Adans ou Adenez-le-Roi.

- De Foveus & de Renoart ¹,
 140 De Guiteclin & de Girart,
 Et d'Orfon de Beauvès la fome.
 S' fai de Florance de Rome,
 De Ferragu à la Grant-Teste ;
 De totes les chançons de geste
 145 Que tu sauroies aconter,
 Sai-ge par cuer dire & conter.
 Ge fai bien la trompe bailler ;
 Si fai la chape au cul tailler ;
 Si fai porter confels d'amors
 150 Et faire chapelez de fiors,
 Et çainture de druerie,
 Et beau parler de cortoisie
 A ceux qui d'amors font espris :
 Et tu donc quides avoir pris ?
- 155 Ne parle mais là où ge foie ;
 Mais fui de ci & va ta voie.
 Va aprendre, tu feras bien,
 Que, contre moi, ne fez-tu rien.
 Beax feignor, vos qui estes ci,
 160 Qui nos parole avez oi,
 Se j'ai auques miez di de li,

1. *Foveus* : c'est, je crois, le roman de *Fauvel*, ouvrage qui a le plus grand rapport avec certaines branches du roman du *Renart* ; le principal héros, *Fauvel* ou *Fauvain*, est même emprunté à ce dernier : c'est une mule que monte Dame Guille. Jean de Condé, dans son *Dit d'Entendement* (Ms. 7534), cite ainsi le roman de *Fauvel* :

S'est li fièces teus devenus
 Que nus n'iert jamès bien venus
 S'il ne fet FAUVAIN estriller.

Les personnages de ce poëme sont six dames : Flatterie, Avarice, Vilenie, Variété, Envie, Lâcheté, dont les initiales composent le nom de FAUVEL.

A tos ge vos requier & pri
 Que le metez fors de ceanz,
 Qui bien pert que c'est .i. noienz.

Explicit des .ii. Croveors.

Ch'est du hontens Menesterel.

Ms. 2736, fonds de La Vallière.

SELONC le siècle ki bestourne
 Me convient-il que je m'atourne
 Se g'i voel vivre ne durer ;
 Mais je ne porroie endurer
 5 Ce que je voi k'autres endure ;
 Car on troeuve le gent trop dure,
 Peu courtoise & du leur tenans }
 Et c'est cole mal avenans
 A ménesterel ki est honteus.
 10 N'on ne puet entrer ès osteus
 Sans buscier u facier le clenque.
 Ja de main droite ne d'escenque
 Ne puisse faire tel meschief
 Ke j'en face broncier le chief
 15 Le seigneur devant sa maison ;
 S'il est haitié de raïson
 Et montre samlant caritaule
 Et fait contenance de taule
 20 On voit le courtoisie outrer :
 Luès que ménestres f'i embat
 Toute le boine cière abat.

- N'est bienveigniés ne respondus;
 Menestreus est bien confondus
 25 Cui vivre estuet à tel dangier.
 Se je ne devoie mangier
 En .ij. jours de pain que déemie,
 Ne m'i embateroie mie ;
 Mais s'il i a aucun pseudomme
 30 Ki d'onneur faire se renomme,
 Se il perçoit de mon affaire
 Que je li face dire & faire
 Cose ki face à congoir,
 Se li pseudom le veut oïr
 35 Je ne m'en doit trop présenter]
 Ne il aussi trop démenter
 De me cose oïr volentiers ;
 Ains doit comme vaillans rentiers
 Par cortoisie sans hauilage
 40 Moi proier & par son message
 D'o lui mengier, & je doi estre
 De tele contenance en l'estre
 Ke g'i soie amés & ois
 Si fais mengiers est congois :
 45 Nul autre mengier je ne quer
 Dont ce calcuns l'avoit men cuer
 Li siècles trop miex en vauroit,
 Car tés .ij. ménestrel vauroit
 Ki n'en vauroit pas .ijj. ne quatre,
 50 Car il font si hardi d'embarre
 C'on n'ote le honteus prier,
 Por ce k'il viennent sans prier.
 Si l'en va li honteus mucier
 Et li faus l'embar sans hucier,
 55 K'il ne li caut que on li die,
 Et li honteus pert et mendie
 Ki de honte ne l'ose offrir.
 Trop a li honteus à souffrir,
 Car li siècles est tés menés
 60 C'ançois que li dons soit donné.

- S'en fera-on proier .c. fois;
 Il n'est mais carités ne fois;
 Et tés promet que riens ne donne :
 Mal ait langue ki l'abandonne
 65 A trop hardiement prometre
 Et si ne veut riens du sien metre!
 S'est li faus prometères teus,
 Que s'il a proumis le honteus
 Ki nient ne li ara requis
 70 S'iert ciex si de tous biens estruis
 Que u le don ara proumis
 Ert li voloirs en lui remis,
 Et à .i. autre le donra,
 Por ce ke on l'empriera :
 75 Enfi ment & li honteus pert,
 Por ce c'on voit tout en apert
 K'il ne fose ramentevoir.
 Pluifeur voelent les dons avoir
 Por prières sans desservir :
 80 Ce fait le donneur asservir.
 Tés ne fet riens ki le don prent,
 Et ce don prendre li aprent
 Ciex ki li rueve u li porcace;
 Et li honteus, ki riens ne cace
 85 A prier n'a faire rouver,
 Ne voit nului si bien prouver
 Ki riens li doinst : c'est grans mesciés
 Quant caitis prent, si faut li ciés.
 Je le tieng à trop grant desroi,
 90 Quant li honteus le don d'un roi
 Par raison desservir feroit
 U ciex pour les iex n'oseroit
 Por mestier faire passer porte.
 Ki le don au haut homme enporte,
 95 On doit bien si fait don hair :
 Et plus je ne m'os envair
 A rouver, pas ne l'ai apris :
 S'on m'a donné, & je l'ai pris.

- Rouvers fait trop l'omme abaiffier :
100. Tel mestier me convient laiffier
 Se je me trai ens u regne
 U courtoisie maint & règne
 Et k'amés i foit li honteus,
 Car tenus me fui avoec teus
105. Dont peu de pourfis m'est venus ;
 Trop longuement m'i fui tenus.
 De rampoines me sevent moifstre :
 Les gentix hommes voel connoifstre
 Ki au bien se fèvent entendre ;
110. Miex ameroie avoec aus tendre
 Et rompre où jou ai tant tendu ;
 Car l'il avoient entendu
 Se je fai du mestier ouvrer,
 De faire cans & de trouver
115. Biaus dis, je croi, fans ma main tendre
 Ne fans rouver, ne trop atendre,
 Me donroit li courtois gentix
 Ki à bien faire est ententix.
 Por son preu cerke-on mainte ville :
120. Par le pais en a tés mile,
 Se pieçà les éusse antés,
 Je m'en fuiffe plus amontés
 En .xx. mois que n'aie en .xx. ans :
 Por ce ai-je perdu mon tans.
125. Or me doinst Dix tel gent trouver
 U je le puisse recouvrer !

Quant à la coutume de manger les portes ouvertes, et, par conséquent, d'admettre à table ceux qui se présentaient, elle était bien déchuë au XIII^e siècle. Outre la preuve que nous en avons citée t. I, page 2, note 5, voici encore quelques vers empruntés au fabliau de Raoul de Houdaing, *Le Songe d'enfer*, fabliau que j'ai imprimé dans

les notes du 2^e volume de mes *Mystères inédits du XV^e siècle* (Paris, 1837, au Bureau des *Antiques Tapisseries*), et qui confirme cette allégation :

Une coustume en enfer vi,
 Que je ne ting mi à poverte,
 Qu'il menjuent à porte ouverte.
 Quiconques veut en enfer vait :
 Nus en nul tens léenz ne trait
 Que jà porte li foit fermée ;
 Iceste coustume est fauffée
 En France : chascuns clot fa porte ;
 Nus n'entre léenz f'il n'aporté,
 Ce véons-nous tout en apert ;
 Mès en enfer à huis ouvert
 Menjuent cil qui léenz font.

Je terminerai cette note en disant que le fabliau *Des deux Bordeors* ne se trouve point seulement au Ms. N^o 1830 Saint-Germain : on le rencontre encore au Ms. N^o 7218 sous le titre de *La Contre-gengle*. J'ai donné dans mon *Recueil de Contes et Fabliaux* cette seconde leçon, qui offre de nombreuses variantes avec les autres.

NOTE B.

(Voyez t. I, page 41, vers 52 et suiv.)

On voit dans Guillaume-le-Breton, à propos de la blessure que reçut Richard-Cœur-de-Lion

en 1199 devant le château de Chalus en Limousin, qu'on faisait dès-lors une distinction entre les médecins et les chirurgiens.

Apponunt *medici* fomenta, fecantque *chirurgi*
Vulnus, ut indè trahant ferrum.

De même on trouve dans le *Miroir Nostre-Dame*, ouvrage du XIII^e siècle :

. . . . Li haut *phiscien*
Et tout li bon *cérurgien*.

Enfin dans *La Bataille des VII Arts*, fabliau encore inédit dû à Henri d'Andeli (Ms. 7218, fol. 133, et Ms. Saint-Germain, 1830, fol. 1112), la *Fisque*, c'est-à-dire la *Médecine*, et *Cirurgie la Vilenastre*, font deux personnages distincts. L'enquête faite sur la vie et les miracles de saint Louis, pour la canonisation de ce prince, parle aussi d'une fille malade que ses parents portèrent à Paris et montrèrent aux *mires* et aux *chirurgiens*. Enfin l'auteur du roman de *Renart contrefait* distingue également les *médecins des praticiens*, c'est-à-dire des *chirurgiens*, ou peut-être des *apothicaires* :

. . . . Quant aucuns *physiciens*
Ou aucuns des *praticiens*
Font pour malades chirop faire, etc.

Il est donc bien certain que la chirurgie et la médecine formaient deux sciences séparées, et qui subdivisaient peut-être chacune en plusieurs branches.

La médecine ne fut point professée à Paris avant la fin du XII^e siècle. Jean de Salisbury, qui

vivait vers 1160, atteste que de son temps on se transportait, pour étudier cette science, à Salerne et à Montpellier, où elle était enseignée depuis longues années; mais dès le commencement du XIII^e siècle nous voyons dans Rigord, historien de Philippe-Auguste et médecin, que l'on trouvait à Paris les secours nécessaires pour s'instruire parfaitement dans l'art de guérir. Or, comme Rigord écrivait vers 1200, on peut conjecturer que la médecine s'était établie à Paris depuis 1160. Cette induction est d'ailleurs confirmée par le témoignage de Gilles de Corbeil, autre médecin de Philippe-Auguste, qui, dans la préface de son traité en vers *sur les vertus des médicaments*, dit qu'il est convenable que les muses parisiennes chantent la médecine, puisqu'elle s'est choisi un domicile qui lui est commun avec elles et la dialectique. Enfin nous apprenons de Rigord qu'au temps où Geoffroy, duc de Bretagne et fils de Henri II, roi d'Angleterre, mourut à Paris, c'est-à-dire vers 1186, il y avait dans cette ville un grand nombre de médecins. On en avait bien eu auparavant quelques-uns fort célèbres pour leur époque, tels que Pierre Molandin, qui composa quelques écrits sur son art; Hugues, mort en 1199, et que son épitaphe qualifiait d'*excellent physicien*; Robert, qui vécut sous Louis-le-Jeune, fut attaché à Suger, et mourut avant 1150; enfin Obizon, médecin de Louis-le-Gros, qui se fit moine; mais on ne voit point qu'ils aient donné des leçons de leur art.

Dans le courant du XIII^e siècle l'enseignement

de la médecine prit à Paris une grande extension, puisqu'on voit ceux qui l'exerçaient se réunir, délibérer, et enfin porter, en 1270, des décrets contre les fraudes employées pour acquérir la licence ou la maîtrise, ce qui suppose qu'il y avait empressement à obtenir le droit de pratiquer.

J'ajouterai que dans l'origine, c'est-à-dire aussi longtemps que la Faculté de médecine ne fut point définitivement constituée en corps, ses assemblées générales se tinrent *supra cappam Nostræ-Damæ*, près le bénitier. Les leçons, examens et actes avaient lieu chez les docteurs ou chez le président de la thèse, quelquefois même chez celui qui la passait. On distingua sous saint Louis, dans la médecine, Robert de Douay, qui, avec Roger de Provins et Dudes ou Dudon, suivit le roi dans ses expéditions. Le premier était en grande réputation vers 1250, et contribua beaucoup par ses dons à la fondation de la Sorbonne. Il était médecin du roi et de la reine Marguerite, sa femme, ainsi que chanoine de Senlis et de Saint-Quentin.

NOTE C.

(Voyez t. II, page 46, note 1.)

Les éloges que Rutebeuf donne à Thibaut sont confirmés par un poète contemporain, qui,

dans son début du roman de l'Empereur Eracle
(Ms. 7534), dit :

S Gautiers d'Arras fist ainc rien
C'on atorner li doive à bien,
Or li estuet tel traité faire
Que for tous autres doive plaire;
Car li princes est de tel pris
Por cui il a ces fais empris
Que li biens qui en lui habunde
Enlumine tout le monde...
. . . . Li autre pleurent quant il donent
Et li pluifor .i. mot ne sonnent
As napes metre, & il me cante.
Il est faés, car il descante
Canques li autre vont faisant,
Qui lores font mu & taisant.
Il tierent ordre & ont tel riule
Qu'ils ne prisent une tiule
Cançon, ne son, ne rotruenge,
Car covoitise le calenge,
Il n'a el monde canteour,
Maître estrument ne conteour
Qui un seul mot lor oït tentir,
Car ne s'y voelent assentir
A oïr fable ne cançon,
Car aver font li enfançon;
Et cil qui donent à l'aver
Et il mesme sont aver.
S'on i velt joie entremeller,
Lors commencent d'el à parler;
Mais je demain trop longue lime,
Je voi trop alongant me rime,
Car on n'y puet nul bien puichier
Or voel me bouce récinchier.
Du plus vaillant dirai le some
Qui fust d'illande dufc'à Rome,

Del bon conte Tibaut de Blois,
 Del preu, de l' large, del cortois,
 Que gré m'en fara tout li pire
 Quant tous les biens m'en orra dire ;
 Mais tant dira, comment qu'il aut,
 Que riens ne l'mont en lui ne faut
 Que nus bons princes ait eu
 C'on ait el siècle connéu.
 Mult est li quens Tibaus preudon :
 Bien a ataint dusques en son ;
 Il vient sovent à gent s'assemble ;
 Mais cuidiés-vos que il l'en emble ?
 A l'endemain de l' parlement
 S'en fuient tout communalment
 A la journée, je vous di,
 Mais il atent jusq'à miédi
 Com s'il estoit lor cambrelens.
 Lors fait apoter ses berlens
 Et les escuiers¹ por juer
 L'avoir dont se velt descombrer ;
 Car ne li vont pas anoiant,
 U il le sien vait estivant,
 Qu'il done tous jours sans prumetre,
 Ne velt en autre trésor metre,
 Et tout li mons prise sa vie.
 Mais une riens, çou est envie,
 Qui tait le bien, u que il soit,
 Si fait mult bien que faire doit,
 Car tous jors mesdift del plus haut
 Qui de le cose que mix vaut.
 Jà ne mesdira de nului
 S' el' preu ne l' voit : si het cestui ;
 Mais mes cuers l'aime mult & prise.
 Por lui ai-jou ceste œuvre emprise....

1. Échecs.

A la fin de son livre Gautier d'Arras dit encore :

Li quens Tiebaus, où riens ne faut,
 Li fix au boin conte Tiebaut,
 Me fist ceste œuvre rimoiier :
 Por lui le fis ne P quier noier,
 Et por le contefie autrefsi
 MARIE, fille Loey, etc.

Ce dernier vers contient une erreur assez grave de l'auteur ou du copiste. Des quatre filles qu'eut saint Louis, en effet, aucune ne s'appela *Marie*. La première, qui fut mariée à Thibaut, et à laquelle Gautier d'Arras fait allusion, se nommait *Isabelle*. Il ne faut pas la confondre, comme on l'a fait quelquefois, avec la sœur de Louis IX, qui portait aussi ce nom, et qui mourut en odeur de sainteté durant l'année 1269.

NOTE D.

(Voyez t. I, page 47, vers 37.)

Troie, Provins, & li dui Bar, etc.

La splendeur de la ville de Troyes, comme capitale des états des comtes de Champagne, ne datait pas seulement de Thibaut V, ni même de son père; l'origine en était bien plus ancienne. Voici ce que Grosley dit à ce sujet dans ses *Éphémérides troyennes* :

« Thibaut, à qui l'amour de ses sujets et l'admiration de son siècle ont déféré le titre de *Grand* (1102,) déploya sur cette ville toute sa magnificence : il affranchit les hommes, il les appliqua aux arts utiles ; il attira toute l'Europe aux foires de sa capitale par l'ordre qu'il y établit ; il créa des manufactures, et, pour leur commodité, il partagea la Seine en une infinité de ramifications qui la portèrent dans tous les ateliers, etc.

« Henri, fils de Thibaut-le-Grand (1152, succéda à la puissance et à la magnificence de son père ; mais lui et ses successeurs en changèrent d'objet. Les mains libérales du comte Thibaut, toujours occupées au bien général de ses peuples¹, s'ouvraient sur les pauvres, sur les moines, sur tous les malheureux. Les descendants de ce prince firent leur principal de l'accessoire : par leurs pieuses libéralités, qui donnèrent le ton à leurs états, presque tout le territoire de l'ancien comté de Champagne est devenu bien ecclésiastique. »

Il n'est peut-être pas déplacé, à propos du vers de Rutebeuf, de rappeler ici que ce fut dans les salles du château de Provins que Thibaut IV, surnommé *le Chansonnier*, fit écrire, à ce qu'on prétend, ses chansons sur les murailles. Du reste, ce prince et son fils furent tous deux les bienfaiteurs de Provins, et y créèrent un grand nombre d'établissements religieux : le premier

1. Voici ce qu'un de ses contemporains a dit de lui : *Theobaldus erat pater orphanorum, judex viduarum, cæcorum oculus, pes claudorum.*

y fonda l'église de Saint-Quiriace, celle des Bénédictines, l'abbaye de la Barre, celle du Val-des-Écoliers, l'Hôtel-Dieu, etc.; le second éten- dit ses soins au-delà même de la tombe : par son testament, écrit avant de s'embarquer pour Tunis, et daté de la Roche ou Sainte-Baume de Marseille, il fit de nombreux legs en faveur des églises de Provins. Ce fut à l'occasion de ses libéralités envers les Frères-Prêcheurs de cette ville, qu'il avait fondés en 1269 et qu'il affectionnait profondément, qu'il s'attira l'avis suivant que saint Louis lui fit transmettre par Joinville : « Qu'il se pransist garde de ce qu'il faisoit, et qu'il ne encombrast son âme, cuidantestre quite des grands deniers qu'il donnoit et laissoit à la maison des Frères-Prêcheurs de Provins; car le sage homme, tandis qu'il vit, doit faire tout ainsi que le bon exécuteur. Premièrement et avant autre euvre, il doit restituer et restablir les torz et griefs faiz à autrui par son trespasé, et du résidu de l'avoir d'icelui mort doit faire les aulmosnes aux povres de Dieu, ainsi que le droit escript l'enseigne. »

Quant à Bar-sur-Seine et à Bar-sur-Aube, je dirai que la première de ces deux villes n'avait pas toujours appartenu aux comtes de Champagne. Nous apprenons par ces paroles de Nithard : *Utrumque pagum Barrisum* (l'un et l'autre pays de Bar), que dès le temps de Louis-le-Débonnaire, il y avait deux pays Barrois. Ce ne fut qu'au XIII^e siècle que le comté de Bar-sur-Seine, qui avait eu ses seigneurs particuliers avant l'an 1000, passa aux comtes de Champagne

par la cession que leur en fit, en 1223, le dernier descendant de Milon, comte de Bar-sur-Seine sous Hugues-Capet. Lorsque Thibaut IV en prit possession, la ville de Bar-sur-Seine était encore dans l'état de servitude : il affranchit la châellenie qui en dépendait du droit de main-morte, et, par une charte datée de 1231, il ordonna que la commune de cette ville fût gouvernée par un *mayer*, ou maire, et par douze échevins, dont la juridiction s'étendrait sur tout le comté. Cette ordonnance fut observée jusqu'à l'établissement d'un bailliage dans cette ville, c'est-à-dire jusqu'au XVI^e siècle.

Thibaut V, son fils, dont nous nous occupons, continua à montrer envers cette cité la même bienveillance que son père : il y fonda en 1269 une collégiale dans l'église paroissiale, et y provoqua plusieurs établissements d'utilité publique. Ce furent ces bonnes dispositions qui firent de Bar-sur-Seine une ville importante. Au XIV^e siècle on la regardait encore comme une des plus vastes du royaume, et Froissart a écrit d'elle :

La grand'ville de Bar-sur-Sayne
Clofe de palis & de faignes
A fait trembler Troye en Champaigne.

Sa décadence ne date que de 1359, époque à laquelle un parti anglais, durant la captivité du roi Jean, l'ayant saccagée, y brûla *plus de neuf cents bons hôtels*, ainsi que le rapporte Froissart.

Le comté de Bar-sur-Seine fut réuni à la couronne en 1435 par le traité d'Arras.

NOTE E.

(Voyez t. I, page 51, note 3.)

Puisque j'ai nommé Marie de Brabant, je profiterai de cette occasion pour signaler une chose fort curieuse à laquelle personne, que je sache, n'a fait attention jusqu'ici, et qui m'avait toujours échappé à moi-même, quelques efforts que j'eusse tentés pour en trouver la solution.

Voici les faits :

On sait que le Roi Adenez, ou Adans li Roi, auteur d'*Ogier le Danois*, de *Berte aus grans piés*, de *Buevon de Commarchis*, composa aussi le roman de *Cléomades*. Dans ce livre Adenez dit que deux dames qu'il ne veut nommer que *couvertement*, car il mourrait plutôt que de faire ou dire quelque chose qui ne leur fût agréable, lui commandèrent d'écouter l'histoire de *Cléomades et de la mettre en vers*. C'est ce qui a fait penser qu'elles avaient pris part à la composition de ce roman ; mais comment se nommaient ces deux collaborateurs féminins ? On a répété, sans s'appuyer sur aucun fondement positif, que l'un d'eux était la reine Marie de Brabant, et l'autre Blanche d'Artois, sa cousine. J'eus beau, pour m'en assurer, m'y prendre de plusieurs façons et torturer les propres paroles d'Adenez, le malin poète avait parlé si *couvertement* que d'abord je ne pus rien découvrir.

Cependant une lueur d'espérance me vint. Dès le début de son livre Adenez écrit :

La *fin* de cest livre cerchiez
 Se vous les noms trouver quidiez
 Des dames dont m'oez parler :
 Là font, là les covient trouver,
 Là les quérez se vous voulez.

Je suivis ce conseil, et, après avoir lu et relu *la fin* de *Cléomades*, je m'arrêtai à l'opinion générale par la raison qu'Adenez, dans la dernière partie de son ouvrage, célèbre longuement les vertus du duc de Brabant et adresse ses vers au comte d'Artois. Je conclus de là (voyez page 40 de mon édition de *La Complainte et le Jeu de Pierre de la Broce*) qu'Adenez, n'ayant désigné ses deux collaborateurs que par leurs noms génériques (Artois et Brabant), avait pu croire, tout en les ayant nommés en effet, avoir mis leur modestie féminine entièrement à couvert.

Pourtant je n'étais pas satisfait de cette solution et j'allais m'occuper de la vérifier de nouveau, quand une lecture plus attentive de *Cléomades* vint me prouver qu'elle était erronée, sinon quant au fond, du moins dans la manière dont je la motivais. Vers la fin du roman, Adenez dit tout à coup en parlant des deux dames qui nous occupent :

Nommées les ai, ce sachiez :
 Ne cuit pas qu'entendu l'aiez,
 Ve jà ne quier ne ne l'voucroie.

Or, comme l'endroit où Adenez écrit ces paroles précède celui où il nomme le duc de Brabant et celui où il envoie son livre au comte d'Artois, je

vis clairement que ce n'était pas au-delà de ce passage qu'il fallait chercher le mot de l'énigme.

J'avoue que je n'ai jamais appliqué mes soins ni perdu mon temps à essayer de deviner des acrostiches : c'est peut-être à cette circonstance que je dois d'être resté aussi longuement en présence de celui-là (car c'en était un) sans me douter le moins du monde de la manière dont j'en pourrais trouver la clef. Enfin j'y réussis : j'imaginai de prendre la première lettre de quelques vers pour voir si leur ensemble ne formerait pas un sens, et je lus ce qui suit : LA ROYSNE DE FRANCE MARIE ; — MADAME BLANCHE.

Les dames qui ce me contèrent
 > faire cest livre montrèrent
 >oyamment leur humilité.
 Or me doinst Diex que à leur gré
 >aie ma paine employé.
 >e li pri qu'il m'y aie ;
 >ommer les vueil, qu'en couvent l'ai,
 >n cest livre, & je le ferai.
 >ont me convient bien aviser
 >n ce que l'en ne puist trouver
 >ourme ne voie qui enseigne
 >iens nule qui leur nons enseigne
 > ceux qui querre les voudront,
 >e dons riens jà n'en trouveront
 >hose escripte, n'en ai pas foigne,
 >n quoi l'on me truiſt en mençoigne
 >ès en vérité le plaifant.
 > ce fait bon estre entendant,
 >iens ne vaut chose mençoignable :
 >e me tiens à la véritable.
 > Diex ! donnez-moi sens par quoi
 Nommer les puisse si com doi.

Maintenant, se Diex me confaut,
 Cui nommée une qui mult vaut,
 Cont me convient l'autre nommer.
 V Diex! tant parfont à amer,
 V Mult est chescune bonne & sage
 V En fais, en dis & en usage!
 E Bien doivent à Dieu obéir
 T iement, & cuer & cors offrir.
 V dès mouteprieront en bien;
 Ne croi qu'en ele faille rien.
 Cel don leur donna Diex sans doute:
 Hair leur fist mauvestié toute.
 En leur cuers mist, ainssi le croy,
 Amours pour lui amer en foy.
 Nommées les ai, ce fachiez:
 Ne cuit pas qu'entendu l'aiez,
 Ne je ne quier ne ne l'voudroie.

On voit par cet exemple qu'avec nos vieux poètes il ne faut pas que l'obscurité, même volontaire, décourage, et qu'un peu de patience peut quelquefois amener des éclaircissements utiles ou curieux; car à présent pour le sujet qui nous occupe il n'y a plus de doute possible, on ne doit plus écrire, comme fit Guillaume Debure dans son Catalogue de la bibliothèque du duc de La Vallière (t. II, page 219, n° 2733), que les deux dames qui ont conté *Cléomades* à Adenez *passent pour être* Marie de Brabant et Blanche d'Artois; il faut affirmer, du moins pour la première. Quant à la seconde, l'acrostiche d'Adenez ne dit pas assez explicitement son nom pour qu'on puisse supposer qu'il s'agit de Blanche, sœur de Robert II, plutôt que de Blanche, fille de saint Louis, mariée à l'infant d'Espagne.

NOTE F.

(Voyez t. I, page 52, note 1.)

Il y a eu, de la fin du XII^e siècle au commencement du XIV^e, quatre personnages du nom de Jean de Paris (*Johannes parisiensis*, ou de *Parisis*), qu'on a souvent, mais à tort, confondus entre eux. Le premier, qu'on appelait aussi Jean *du Petit-Pont*, parce qu'il avait ouvert une école en cet endroit, avait la réputation de posséder un riche fonds de littérature (*vas erat inexhaustum litterarum*. Voyez *Hist. litt. de la France*, t. IX, page 75). Le second, qui était Anglais et chanoine régulier de Saint-Victor (voyez Ellies-du-Pin, *Hist. des controverses ecclésiastiques*, XIV^e S.), a composé une histoire intitulée : *Les mémoires d'histoire*, ou *Les fleurs d'histoire*, jusqu'à l'an 1322, dont Duchesne a donné en 1636 quelques fragments dans son tome I des *Historiens de France*, page 128. Il est question de cet ouvrage dans la *Gallia christiana*, et l'on en trouve quelques exemplaires manuscrits dans les bibliothèques d'Angleterre. La Bibliothèque nationale en possède un *in-folio* ayant jadis appartenu à Dupuy, et intitulé : *Memoriale sive chronicon universale*, lequel est

rangé sous le n° 4949. On a ajouté, au XV^e siècle, à sa rédaction une deuxième partie qui va jusqu'en 1464.

Les deux autres personnes qui portèrent le nom de *Jean de Paris* appartenaient toutes deux à l'ordre de Saint-Dominique, et étaient docteurs et professeurs en théologie de la Faculté de Paris. Le premier, qui fut surnommé *Poin-l'Ane* (*Pungens Asinum*)¹, vivait vers 1220; le second, que je crois être celui dont parle Rutebeuf², était surnommé *Jean du Sourd* (*Johannes Surdus*). Nous avons de lui un assez grand nombre d'ouvrages imprimés ou manuscrits.

1. Ellies-du-Pin ajoute qu'il fut entendu dans une information faite en 1221; ceci est, je crois, une erreur. Ellies a tiré ce renseignement, ou je me trompe fort, d'une des notes que Baluze a placées à la vie de Clément V dans ses *Vies des papes d'Avignon*. Or, Baluze ne dit pas que *Jean-Poin-l'Ane* fut entendu; il dit au contraire: *In vetustissimo codice manuscripto reperi quendam Guillelmum Poin l'Asne, testem productum in inquisitione facta anno MCCXX aut XXI*. Il ne s'agit donc pas de Jean de Paris, mais d'un certain Guillaume. Du reste, si l'on est curieux d'avoir l'explication de ce surnom *Poin-l'Ane* (*Pungens Asinum*) et de savoir d'où il venait, ou du moins à quoi on l'attribue, on n'a qu'à jeter les yeux sur mon édition du fabliau intitulé: *La bataille des Sept-Arts* [*Nouveau Recueil de Contes et de Fabliaux*], j'y rapporte plusieurs opinions sur ce sujet, et je donne quelques détails sur plusieurs personnages du nom de *Jean de Paris*.

2. Voici ce que dit de lui Duboullay dans son *Histoire de l'Université*, et ce peu de mots vient appuyer mon opinion: « *Johannes parisiensis, magister in artibus, publicè aliquandiu docuit; deinde ad theologiam se contulit, in quâ lauream doctoralem consecutus, publicam etiam in Facultate cathedram tenuit, magnâ discipulorum frequentiâ. Demum dominicanorum habitum sumpsit. Scripsit super sententias. Fiorabat anno 1270. Usque ad annum 1300 (circa) vixit, nam*

Voici le numéro et le titre de quelques-uns de ces derniers, que possède la Bibliothèque nationale : 1° *Tractatus de Antechristo et ejus temporibus*, n° 3178 de Baluze, et n° 3445 ancien fonds de Louis de Targny, Mss. du XVI^e siècle, in-4°, sur papier; 2° *Tractatus de potestate regis et papæ*, n° 4364, in-4°; 3° *Liber complexionum, sive temperamentorum*, n° 7121, XIV^e siècle. Le traité de Jean de Paris *sur la puissance royale et papale* a été imprimé plusieurs fois. On le trouve dans la collection de Schardius (des *Traité de la juridiction impériale*), édit. 1566, *Basileæ*, page 142; dans la *Monarchie* de Goldast, édit. de 1621, Francfort, *typis et sumptibus Egonolphi Emmelii*, t. III, page 108; et dans Richer (*Défense de la doctrine des anciens*), édit. de 1683, liv. 2, page 48. (Voyez d'autres indications pour ces écrits dans la *Bibliothèque historique* du Père Lelong, n° 7044.) J'ai rencontré aussi de ce traité, à la Bibliothèque nationale, une édition gothique, sans date, contenue dans un volume qui renferme divers ouvrages¹.

On a encore de Jean de Paris un écrit imprimé à Londres en 1686, in-8°, chez J. Cailloue, et

à rege contrâ Bonifacium VIII scripsit de potestate papæ et regis. • Trihème, dans son livre intitulé : *De scriptoribus ecclesiasticis*, dit, après d'assez grands éloges donnés à Jean de Paris, avoir trouvé de lui un ouvrage remarquable (*opus non spernendum*), et composé de quatre livres, *super sententias*. Il ajoute ensuite : *Claruit sub Rodulpho imperatore, anno Domini 1180.*

1. Ce traité ne laisse pas que d'être curieux à plusieurs titres. D'abord il fut composé à l'occasion du différend de Boniface VIII et de Philippe-le-Bel; ensuite il contient des choses assez hardies pour l'époque : par exemple, l'auteur avance que sur

qui a pour titre : *Determinatio de modo existendi corpus Christi in sacramento altaris, alio quam sit ille quem tenet Ecclesia; nunc primum edita, cum præfatione historicâ de dogmate transubstantiationis, à Petro Allix.* Ce n'est autre chose que la déclaration de son sentiment qu'il donna en 1304 dans l'assemblée des docteurs. Voici comment l'abbé Fleury, dans son *Histoire de l'Église*, rend compte de cette affaire : « En 1304 Jean de Paris, docteur en théologie, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, homme d'un grand savoir et d'un bel esprit, voulut introduire une nouvelle manière d'expliquer l'existence du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, disant qu'il pouvait y être non-seulement par le changement de la substance du pain au corps de Jésus-Christ, qui fait partie de la nature

la question de la puissance spirituelle et temporelle il y a des erreurs opposées. La première est celle des Vaudois, qui prétendent que les ecclésiastiques ne peuvent avoir aucun domaine ni bien temporel; l'autre, qui est une suite de celle d'Hérode, qui s'imagina que Jésus-Christ était né pour être le roi de la terre, est le sentiment de ceux qui croient que le pape, en tant que pape, a un pouvoir sur le temporel au-dessus de celui des rois. L'opinion véritable, qui est entre ces deux erreurs, est que les successeurs des apôtres peuvent avoir des domaines et des biens temporels par la permission et concession des princes, mais qu'ils ne leur appartiennent pas en tant que vicaire de Jésus-Christ et successeur des apôtres. Il va plus loin : selon lui le pape peut bien excommunier un roi hérétique et le frapper des censures ecclésiastiques, mais non pas le déposer, chose à laquelle les papes tenaient surtout. Quant à eux, ils peuvent être jugés et être déposés. Doit-on s'étonner après cela que le livre de Jean de Paris ait été condamné? Je ne m'étonne que d'une chose, c'est que l'auteur n'ait pas été condamné au feu avec son livre.

humaine suivant l'opinion commune des docteurs, mais qu'il était encore possible que Jésus-Christ prît la substance du pain ; et que cette explication était plus populaire et peut-être plus raisonnable et plus véritable, comme sauvant mieux l'apparence des espèces sensibles qui demeurent. Les autres docteurs soutenaient l'opinion contraire, principalement par la décrétale d'Innocent III, tirée du concile de Latran, et disaient que cette nouvelle explication devait être rejetée comme ne s'accordant pas avec la foi. L'opinion de Frère Jean de Paris ayant donc été examinée, il ne voulait pas la rétracter et la soutenait opiniâtrément. C'est pourquoi le nouvel évêque de Paris, Guillaume d'Aurillac, assembla Gilles de Rome, archevêque de Bourges, Bertrand de Saint-Denis, évêque d'Amiens¹, avec plusieurs autres docteurs, et par leur conseil imposa silence perpétuel sur cet article à Frère Jean de Paris, sous peine d'excommunication, et lui défendit les leçons et la prédication. Jean en appela au saint-siège, et on lui donna des commissaires en cour de Rome ; mais il mourut avant que l'affaire fût terminée. » Ellies-du-Pin nous apprend que la mort frappa ce docteur le jour de saint Maurice de l'année 1306, à Bordeaux, où il était allé trouver le pape Clément V.

Outre les traités dont nous venons de parler, on attribue encore à Jean de Paris le *Correctoire de la doctrine de saint Thomas contre Guillaume de la Mare*, imprimé sous le nom de Gilles de

1. Ellies-du-Pin dit que Bertrand était évêque d'Orléans.

Rome¹. Il est certain, en effet, qu'il avait composé un ouvrage sous ce titre, mais il ne l'est pas que ce soit celui qui est imprimé sous le nom de Gilles.

Ellies-du-Pin signale encore, d'après Baluze, un manuscrit du fonds Colbert, Bibliothèque nationale, qui contient, dit-il, trois sermons prêchés par ce religieux. Le catalogue manuscrit du fonds Colbert dit bien, en parlant d'un recueil coté sous le n° 3725, que ce recueil contient des sermons de Jean de Paris, de Frère Richard, de Frère Gérard de Reims, etc. ; mais je n'y ai pas trouvé trace des premiers, ou du moins je ne sais pas à quoi Baluze a pu reconnaître que le sermon pour l'Avent, celui du deuxième dimanche après Pâques appartiennent à Jean de Paris. Je doute même très-fort que les annotations marginales postérieures à la rédaction du manuscrit, d'une autre main que celle du copiste, qui désignent quelques-uns des auteurs de ces sermons, puissent être regardées comme authentiques. Le catalogue imprimé des manuscrits latins, rédigé en partie par les Bénédictins, ne s'est pas aventuré autant en décrivant ce manuscrit. Voici ce qu'il en dit au n° 3557 : *Codex membraneus, olim Colbertinus. Ibi conti-*

1. Gilles de Rome, qui fut précepteur de Philippe-le-Bel et élève de saint Thomas d'Aquin dont il défendit toujours la doctrine, enseigna la philosophie et la théologie à l'Université de Paris. Il mourut en 1316, laissant un grand nombre d'ouvrages qui lui ont acquis le nom de *docteur très-bien fondé*, et dont l'un, qui est imprimé au t. II de *La Monarchie* de Goldast, est relatif, comme le traité de Jean de Paris, à la querelle du pape et du roi en 1304.

nentur anonymi sermones in dies dominicos et in varias totius anni festiuitates ; finis desideratur. Is codex sæculo decimo quarto exaratus videtur. Quelques-uns des premiers sermons de ce manuscrit sont entremêlés de français.

Enfin Baluze attribue à Jean de Paris, surnommé *Poin-l'Ane*, qu'il confond avec Jean de Paris surnommé *du Sourd*, puisqu'il le déclare auteur du traité *De potestate regiâ et papali*, la vie de Clément V, qu'il a insérée en tête de son premier volume des *Vies des Papes d'Avignon*. Il est possible, à la rigueur, que Jean *Poin-l'Ane* soit l'auteur de cet ouvrage, ce qui, bien qu'on ignore l'époque de sa mort, semble pourtant difficile, le livre allant jusqu'en 1314 et *Poin-l'Ane*, comme nous l'avons dit, ayant vécu vers 1220; mais il ne l'est pas que ce soit Jean *du Sourd*, lequel, étant mort en 1306, n'a pu laisser un ouvrage qui commence en 1305 et s'étend à neuf années au-delà.

Ellies-du-Pin dit encore en parlant de Jean de Paris (*Surdus*): « On assure aussi d'Angleterre qu'il y a dans la bibliothèque d'Oxford un manuscrit qui contient un traité dans lequel il prouve la vérité de la religion chrétienne par le témoignage des païens, et quelques traités sur les confessions des religieux. » J'ai cherché à vérifier cette assertion; mais Ellies-du-Pin n'indiquant pas quelle est celle des bibliothèques d'Oxford qui contient le traité de Jean de Paris, et aucun des dépôts littéraires de Paris ne possédant peut-être le catalogue imprimé des manuscrits de la bibliothèque bodléienne, que j'ai lieu de sup-

poser être celle dont parle Dupin, mes recherches n'ont pu être jusqu'à présent couronnées de succès. Je me borne donc tout simplement à rapporter ce que dit Ellies-du-Pin.

NOTE G.

(Voyez t. I, page 53, note 1.)

Erard, seigneur de Valéry, de Saint-Valérian et de Marolles, connétable de Champagne, était fils de Jean, seigneur de Valéry et de Marolles, et avait pour frère Jean de Valéry, qui se distingua beaucoup dans la première croisade de saint Louis et donna à ce roi d'excellents conseils¹. (Voyez Joinville; consultez aussi, pour deux actes qui le concernent, les cartons 208 et 256 du *Trésor des chartes*, et, pour d'autres membres de sa famille, les cartons 136, 143 et 174 du même dépôt.)

Erard épousa, je ne sais en quelle année, une dame nommée Marguerite, que les sceaux qui nous restent d'elle représentent debout, en manteau, avec quatre fleurs de lis pour fond, et un faucon sur le poing. Il en eut une fille nommée Agnès, qui fut mariée à Savari, lequel devint

1. Il y a aussi un Bernard de Saint-Valéri nommé dans la *Bible Guiot de Provins*. (Voyez Barbazan et Méon, t. II, page 319. Voyez également feu de Reiffenberg, *Introd. à la Chronique de Philippe Mouskes*, fol. 184.)

vicomte de Tharse après la mort de son frère Aimeri, et dont les deux fils se nommèrent Guidon et Renault. (Voyez l'*Amplissima collectio* de dom Martenne, tome V, page 1157.)

Comme on ne trouve nulle part une biographie d'Erard de Valéry, et que la notice donnée sur ce chevalier dans l'*Histoire généalogique de France*, à l'article des chambriers, tome VIII, page 405, est très-incomplète, nous allons essayer de suppléer à ce silence en tirant des écrivains contemporains et du *Trésor des chartes* tous les renseignements que nous avons pu rencontrer. Le rapprochement de ces documents épars jusqu'ici formera une espèce d'ensemble qui pourra donner un aperçu de la vie de ce personnage. Nous savons d'abord qu'Erard de Valéry accompagna saint Louis à sa première expédition en Terre-Sainte. Joinville rapporte que dans un des combats partiels qui précédèrent la prise du roi, Erard venait d'être fait prisonnier par les Turcs, qui déjà l'emmenaient, lorsqu'il fut *rescous* si à propos et avec tant de vaillance et d'impétuosité par son frère que les Sarrasins furent forcés de le relâcher. Une circonstance curieuse même, c'est que le chroniqueur ne parle d'Erard dans tout le cours de son livre qu'une seule fois, qui est celle-ci, tandis qu'au contraire il cite fréquemment le nom de Jean, dont il fait beaucoup d'éloges et qu'il regarde comme un vaillant chevalier. Il est cependant probable que les deux frères devaient marcher sur la même ligne en expérience et en hardiesse.

On peut conjecturer qu'Erard revint de la

Terre-Sainte avec le roi, mais nous ne trouvons aucune mention de lui jusqu'en 1255, époque à laquelle nous le voyons vendre à l'abbé des Eschalis le bois que le comte de Joigny lui avait autrefois donné, et qu'on appelait *la Couche du comte*. La même année, au rapport de Guillaume de Nangis, Erard, ayant *follement* accompagné en Hollande le comte de Flandre et ses frères, fut, ainsi que tous ceux qui l'avaient suivi, privé de sa liberté par le comte Florent. Grâce aux bons offices de Charles d'Anjou, qui consentit à donner pour la rançon des prisonniers une somme d'argent assez considérable et à céder Valenciennes, plus le comté de Hainaut, la captivité d'Erard ne dura que quelques mois. Toutefois il fallut encore, pour arriver à ce résultat, que le comte de Flandre promît d'épouser la sœur du comte Florent.

Le 17 septembre 1262, Erard assista à Bordeaux à la cession qu'Amonjeu, sire d'Albret, fit au roi d'Angleterre de tous les droits qu'il avait sur le château de Millau. L'année suivante il fut aussi présent au transport que Garcie Arnaud de Navailles fit, pour le roi d'Angleterre, au sénéchal de Gascogne, de la terre de Guigne.

En 1265, il se rendit de nouveau en Terre-Sainte, ainsi que le prouve ce passage des continuateurs de Guillaume de Tyr : « A. M. CCLXV. vindrent en Acre li cuens de Nevers et Erart de Valérie, et Erard de Nantuel, et bien .L. chevaliers. » L'année suivante il y emprunta au mois de juillet, au nom du roi saint Louis, conjointement avec Guillaume, patriarche de Jérusalem,

légal du saint-siège, et Geoffroy de Sargines, la somme de 2,400 livres, pour retenir les chevaliers d'Acre qui, faute de paiement, menaçaient de partir. (Voyez au *Trésor des chartes*, carton J. 208, les lettres par lesquelles il reconnaît avoir emprunté et reçu cette somme de certains marchands de Sienne.)

Ayant quitté la Terre-Sainte en 1268, au lieu de retourner directement en France, il alla aborder en Italie, où il aida puissamment Charles d'Anjou à vaincre Frédéric et Conradin, jeunes princes dignes d'un sort moins cruel que celui qu'ils subirent, et dont le supplice, qu'on a tant et si justement reproché au frère de saint Louis, coupa à la fois dans leurs dernières racines deux des arbres généalogiques les plus beaux parmi ceux des races royales, car l'un, qui remontait jusqu'à Clovis et à Charlemagne, avait à lui seul fourni tout récemment encore quatre empereurs, lesquels avaient sagement gouverné l'empire pendant l'espace de cent quinze ans et le royaume de Sicile durant soixante-seize. Voici comment d'Egley, dans son *Histoire des rois des Deux-Siciles de la maison de France*, rend compte de la part que prit Erard de Valéry à la bataille de Tagliacozzo, dont le résultat, qui pouvait être pour Frédéric et Conradin une victoire et la possession d'un trône, n'aboutit pour chacun d'eux qu'à une défaite et à l'échafaud. « Charles, dit l'historien, plus faible des deux tiers, n'avait guère que 10,000 combattants, et, dans cette inégalité, il eut besoin de toute l'habileté d'Erard de Valéry, que le hasard lui amena bien à propos.

C'était un chevalier français que sa bravoure et son expérience avaient rendu célèbre dans les guerres de la Terre-Sainte. Comme son grand âge ne lui permettait plus de soutenir les fatigues de la guerre, il était parti de la Palestine dans le dessein de retourner en France. Abordant à Naples et n'y trouvant pas le roi, il vint le joindre à Capoue lorsque ce prince allait marcher à la rencontre de Conradin. Charles, ravi de son arrivée, l'invita à le suivre dans son expédition et à l'aider de ses conseils. Le chevalier s'excusa d'abord sur son grand âge, mais il ne put longtemps se refuser aux instances du roi : il l'accompagna dans l'Abruzze. Charles l'écoutait avec tant de confiance que, la veille d'en venir aux mains, il le chargea de toute la conduite de l'affaire. »

Ce récit, comme on le voit, est très honorable pour Erard de Valéry ; mais nous pourrions en relever plusieurs circonstances qui y sont racontées d'une manière peu exacte. Il en serait de même pour ce que dit l'*Histoire généalogique de France*, que « Erard mena en Sicile une armée au service de Charles d'Anjou. » Comment Erard de Valéry, qui s'était rendu en Terre-Sainte avec une suite personnelle peu nombreuse, et qui dut n'en revenir (on est du moins fondé à le croire lorsqu'on a lu ce que disent les continuateurs de Guillaume de Nangis¹ sur la façon dont les infidèles y malmenèrent durant son séjour les défenseurs d'Acre) qu'après avoir vu ses compagnons moissonnés en partie par le fer et par des

1. Voyez la note finale sur Geoffroy de Sargines.

fatigues incessantes sous un climat meurtrier, aurait-il pu amener une armée au service de Charles d'Anjou ? Les *Annales du règne de saint Louis* racontent ce fait d'une manière bien plus vraisemblable (ce qui nous dispensera de toute autre réfutation), et surtout bien plus pittoresque. Qu'on nous permette de le prouver par un extrait de la traduction anonyme qui en fut faite par un contemporain, et que Ducange a mise au jour en 1761 (Paris, *in-fol.*, page 261). J'ose espérer qu'on me pardonnera la longueur de cette citation en faveur de son intérêt.

« A celle heure et à cel point que li roys Charles ordenoit sa gent ainsi et ses batailles, Erars de Valeri, chevaliers preus et renommez, et autre chevalier de France qui repairoient d'outre-mer par la terre de Puille, vindrent en l'ost le roy Charlon aussi comme angle que Diex y eût envoyez, et furent en la bataille en l'eschiele le roy, où il firent moult de prouesses, pource qu'il sont digne de mémoire.

« Erars de Valeri, uns chevaliers de France preus et hardis, et qui assés sot de bataille, et qui estoit près du roi Charle, quand il vit Henri¹ et sa gent si sagement venir et si ordonnéement, si dist au roy : « Sire, nos anemis viennent si sagement, si joint et si serré, que à painnes pourront estre percié ; dont, se

¹. Henri d'Espagne, qui, après avoir enfoncé l'aile de l'armée de Charles, composée des Provençaux, pendant que ce prince dispersait lui-même celle que Conradin commandait en personne, vint se heurter contre le corps d'armée où se trouvaient Erard et le roi de Sicile.

« il vous plet, mestier seroit que nous entremis-
 « sions d'aucune cautele, à ce que ils s'espan-
 « dissent un poi, si que nos gens se férissent
 « mieux en eux, et péussent combattre main à
 « main. » Li roys, qui crut le conseil Erart, et
 li dist : « Erart, eslisiés de nous gens ceuls que
 « vous voudrez, et faites en la manière que il
 « vous plaira, et que leur bataille, qui est forte
 « et espesse, puisse estre départie. » Erars,
 quant il ot entendu le commandement le roy,
 prist tantost trente chevaliers preus et esleus, et
 les dessevra de la compaignie le roy, ne ne fit
 pas sanblant qu'il se vousist combattre; mais
 aussi comme s'il voulsist fouyr, se haste d'aler
 cele part où il vit que la fuite apparoit estre plus
 sûre. Tantôt que li Espagnol virent ce, si cui-
 dièrent que cil s'enfuissent, si crièrent « Il
 fuient! il fuient! » et s'esparsillèrent pour suir
 les. En tele manière se dessablèrent que nos
 François se porent bien férir en euls. Charles li
 roys, tantost comme il vit ce, si se féri en eux
 à tout sa gent; et Erars et li sien retournèrent
 arrière et se férèrent en euls à grans cris.

« Jà soit ce que tous sans diférence
 féissent chose digne de mémoire, la haute cheva-
 lerie Guys de Montfort fu iluecques essauciée et
 esprouvée sur tous les autres; car dès le com-
 mencement de la bataille il se féri comme foudre
 entre ses anemis; et aussi comme li sengliers qui
 se forsenne entre les chiens, il féroit si grands
 cops de çà et de là qu'il trespassa tout l'estour et
 la tourbe de ses annemis; et puis retourna parmi
 euls en abatant et en ociant quanque il ataignoit
 à plain coup, si que toute la terre estoit couverte

de sanc partout où il passoit. Illuecques li avint une mervillieux aventure, que ces hiaumes li tourna ce devant derrière, si que à peine l'alainne ne li falloit, ne ne véoit goute; mais il féroit à destres et à senestre ne savoit où, comme hors du sens. Quant Erars de Valeri le vit en tel point et en si grant péril, si ot pitié de son travail, et s'aprocha de li et le prit aux mains par le hyaume, si que il i retourna arrière à son droit; et quant Guys senti qu'il fu pris par le hyaume, si haussa s'espée, que il cuida estre pris de ses anemis, et féri Erars un trop mervilleus coup, et eust tantost recouvré l'autre se il ne l'eût recongneu à la vois. »

Là se termine ce que Guillaume de Nangis rapporte d'Erard de Valéri, et il ne nous donne aucune notion sur le reste de son séjour en Italie, non plus que sur la cause et l'époque de son départ d'auprès de Charles d'Anjou. Il est probable cependant qu'il ne tarda pas à quitter ce prince, puisque nous voyons qu'il fut présent en 1268 à la promesse, dit *l'Histoire généalogique de France*, que Thibaut de Champagne fit à Baudouin, empereur de Constantinople, de l'aider à recouvrer son empire¹.

Tous les faits que nous venons de rapporter se retrouvent dans *La Branche aux royaux lignages* de Guillaume Guiart, qui n'est autre chose pour

¹ *l'Histoire généalogique* commet ici une erreur. Baudouin offrit bien à Thibaut une portion de son empire, s'il voulait l'aider à le reconquérir; mais celui-ci, loin d'accepter et de promettre du secours, refusa, au contraire, d'assister dans ses projets l'empereur de Constantinople. (Voyez page 45, note 1.)

cette époque que la chronique de Guillaume de Nangis rimée. Seulement, voici comment elle s'exprime à l'égard d'Erard de Valéri :

Arriva là le pas feri
 Mefire Erart de Valéri,
 Un haut baron courtois & fage
 Et plain de si grant vafelage
 Que son cors & ses fais looient
 Tuit cil qui parler en ooient, etc.

Cette dernière opinion est encore confirmée par ce passage de la chronique de Cornélius Zantefflet, imprimée dans l'*Amplissima collectio* de dom Martenne : *Illi (Conrardino) factus est ob-
 vius Carolus in loco qui vulgo dicitur Tagliacozo,
 ubi inistâ pugnâ, magis Alardi senis arte, quam
 Francorum robore victor effectus est.*

Un an plus tard (mars 1269), Erard reçoit de l'abbé et couvent de Prully, ordre de Cîteaux, leur grange, dite *la Vigne de Jean*, qu'ils avaient, en décembre 1263, donnée sous certaines conditions à Jean, son frère, pour en jouir sa vie durant, ce qui nous fait conjecturer que ce dernier était mort à l'époque dont nous parlons. Enfin, cette même année 1269, Erard se croisa pour la troisième fois, et accompagna saint Louis dans sa deuxième expédition. Les lignes suivantes, imprimées en tête de l'histoire de *Joinville*, édition du Louvre, nous enseignent même à quelles conditions il était attaché au saint roi : « Cy sont les chevaliers qui doivent aler avec le roy saint Loys oultre mer, et les convenances qui furent entre eulx et le roy l'an MIL CC. LXIX.

« Monseigneur de Valéry doit aler luy tren-

tiesme de chevaliers, et luy doit le roy donner huit mille livres tournois, et doit avoir restor de chevaux du roy, à la coustume le roy, et le passaige; mais ils n'auront pas bouche à court, et demourront ung an luy et ses gens, lequel an commencera si tost comme ilz seront arrivez à terre sèche de la mer; et s'il advenoit que par accord ou tourmant de mer, il convenist que l'en séjournast en yslé où le roy et li chevalier séjournassent, par quoi il y demourast mer derrière eux, l'année commenceroit quand ilz seroient arrivez pour séjourner; et si est à sçavoir que de ce qu'il donne à ses chevaliers, il leur doit payer la moictié de leurs dons là où l'année commence, et l'autre moictié quant la première moictié du demy-an sera passée. Et si est à sçavoir qu'il doit passer à chascun banneret deux chevaux, et à chascun qui n'est pas banneret un cheval; et ly chevaux emporte le garson qui le garde; et doit passer le banneret luy et six de chevaux.

« Le connétable yra aussi, lui quinsième de chevaliers, es mêmes conditions que le sires de Valéry ira. » Et plus loin : « Cy sont les chevaliers de l'ostel le roy pour la *Voie de Tunes*.

« Monsieur de Waléry, etc. »

J'ai cité ce fragment tout entier, parce qu'il m'a semblé curieux comme renseignement sur les mœurs féodales, et qu'il montre très-bien quelles étaient les obligations respectives des seigneurs envers le roi et des chevaliers envers les seigneurs.

Il paraît qu'avant de partir pour la croisade, Erard fit quelques dispositions testamentaires.

Nous trouvons au *Trésor des chartes*, à la date de 1270, des lettres de lui intitulées: *Codicilli*, et quelques autres de Pierre, sire de la Fauche, qui lui donne ce qu'il possède en différents endroits contre la somme de 100 livres qu'il devra lui rendre en plusieurs années. Dans ces différents actes Erard est appelé *connétable de Champagne*.

Au mois d'octobre 1271, après le retour de l'expédition, Erard assista à l'hommage que le roi Henri de Navarre, comte de Champagne, fit à l'évêque de Langres à Saint-Denis; et, au mois de décembre de la même année, il est fait mention de lui, comme chambrier de France et connétable de Champagne, dans l'ordonnance que rendit le roi Philippe-le-Hardy pour la régence du royaume. Une autre ordonnance du même roi, datée du camp de Carthage, l'avait déjà donné pour conseil à son frère Pierre, qu'il désignait comme tuteur de ses enfants dans le cas où il viendrait à décéder avant que son fils aîné Louis (depuis Louis-le-Hutin) eût quatorze ans accomplis (Voyez *Trésor des chartes*, carton 401.) Nous trouvons également au *Trésor des chartes* (carton 448) une bulle datée de la première année du pontificat de Grégoire X (1271), adressée à Erard de Valéry et à Gérard de Marbay, par laquelle il leur enjoint de bailler à l'archevêque de Corinthe *viginti quinque millia marchorum* de l'argent du roi, pour soutenir la guerre sainte. Le carton 727 du même dépôt nous offre aussi des lettres du mois de novembre 1275 par lesquelles Pierre, frère du roi, confirme, ainsi que sa femme, le don qu'Erard de

Valéry fait à Pierre de la Broce¹ de 100 livres de rente annuelle sur la taille de Chartres. Enfin nous trouvons encore au *Trésor des chartes* (carton 208), à la date du mois de décembre 1271, des lettres de Jean Dubois, chevalier, par lesquelles il s'oblige envers Erard de Valéry, chambrier de France, etc., qui s'était rendu *pleige* pour lui envers un Flamand, à Belleval, d'une somme de 2000 livres.

Nous avons également au même dépôt des lettres du prieur et du chapitre général de l'ordre du Val-des-Ecoliers, par lesquelles ils déclarent Erard de Valéry, en considération du don qu'il leur a fait de son manoir dit *la Grange de Ville-Chevan* (valant 200 livres tournois), participant de tous les biens qu'ils laisseront. Ils s'obligent en outre à célébrer tous les ans, en toutes leurs maisons, l'anniversaire dudit seigneur et de sa femme Marguerite. Ces lettres sont du mois de mai 1272.

En 1274 (mois de mars), Erard assiste au traité de mariage de Mathieu de Villebéon avec Isabelle, fille de Pierre de la Broce, traité qui fut fait en présence du roi (*Trésor des chartes*, carton J., 728); et l'année suivante (octobre 1275) nous le voyons faire à l'abbaye du Jard, *pour le remède de son âme et de ses amis*, comme il s'exprime, un acte de donation. (Voyez, Bibliothèque nationale, le *Cartulaire de l'abbaye du*

1. Voyez, pour ce personnage, la brochure que j'ai publiée en 1835 (Paris, Merklein, Techener et Silvestre), et intitulée : *La Complainte et le Jeu de Pierre de la Broce, chambellan de Philippe-le-Hardy, qui fut pendu le 12 juin 1278.*

Jard, n° 5482. Voyez également, pour divers actes qui concernent Erard indirectement, les cartons 208 et J., 729 du *Trésor des chartes*.

En 1276 (carton 208 du *Trésor des chartes*) Erard, qui se sentait proche de sa fin, fit son testament, par lequel cet intrépide croisé destine une certaine somme au secours de la Terre-Sainte. Cet acte fut confirmé la même année, au mois d'août, à Lorris, par le Roi. Une reconnaissance d'Erard (*Trésor des chartes*) nous apprend qu'à cette même époque il devait à Pierre de Fontaines 140 livres.

Enfin à la date de 1277 (carton 208) nous trouvons des lettres d'Erard par lesquelles il donne pouvoir à Pierre Barbe, archevêque de Reims, et autres, d'éclaircir les doutes qui pourraient naître par suite de son testament. C'est le dernier acte que nous ayons de lui, et il est probable qu'il mourut peu de temps après. Toujours est-il certain qu'il cessa de vivre dans l'année, car nous voyons sa femme Marguerite vendre en son propre nom à Pierre de la Broce (carton 730, *Trésor des chartes*) le *manerium seu herbergamentum de Feins, propè Graciacum in Bituriâ* (1277). Dans un des actes relatifs à cette vente, elle dit qu'elle tient ce domaine *ex hereditate suâ*. Dans un autre, à la date de septembre 1277, elle dit expressément qu'elle cède à l'acquéreur de la terre de Feins tous les droits et toutes les franchises *que Messires, ou tens qu'il vivait, et ge, féismes*. Mais un troisième acte, daté de novembre 1277, se montre encore plus explicite : c'est celui qui est coté sous le n° 210, carton J.,

730 du *Trésor des chartes*, par lequel Herinz de Varennes, chevalier, et madame Ysabeaus sa femme, fille de feu Guillaume de Nemox et cousine-germaine de Marguerite de Valéry, acquittent cette même dame de 20 livres tournois de rente qu'ils possédaient sur la terre et le manoir de Feins, du don que celle-ci leur en avait fait conjointement *avec noble homme monseigneur Erart, jadis seigneur de Valéri, et que la dicte dame, après le décès dou dit monseigneur Erart de Valéri, jadis son seigneur, eust vendu à Pierre de la Broce, etc.*

Voilà à peu près, avec un charmant récit écrit en italien, et dont M. Paulin Paris nous a donné la traduction page 121 de son *Romancero français*, les seuls détails que nous ayons pu (encore en y employant beaucoup de soin et de patience) recueillir sur Erard de Valéry. J'ajouterai seulement que Gelibert de Berneville a nommé Erard dans une de ses chansons :

Chanfon, va-t'en à Courtrai droitement,
 Car là dois-tu premièrement aller.
 Ma dame di, de par fon chanteor,
 Se il lui plaist que te face chanter.
 Quand t'aura ouye
 Va sans arrester
 ERAR saluer
 Qui Valeri crie.

NOTE H.

(Voyez t. I, page 55, note 1.)

Raymond VII, comte de Toulouse, étant mort en 1249, Alphonse, comte de Poitiers depuis 1241, et frère de saint Louis, lui succéda. Ce prince, qui avait épousé Jeanne, fille et héritière de Raymond, était alors à la croisade, et avait emmené avec lui la comtesse sa femme. La reine Blanche, en leur absence, fut donc obligée de veiller à leurs intérêts et de recueillir pour eux la succession de Raymond.

Alphonse, après avoir été fait prisonnier par les Turcs, le 5 avril de l'année 1250, en même temps que le roi, fut rendu à la liberté le 6 mai suivant et conduit à Damiette, où la comtesse témoigna la plus grande joie de son retour. Vers la fin de juin de la même année tous deux obtinrent de saint Louis, qui se décida, lui, à rester en Terre-Sainte, la permission de revenir en France, et ils s'embarquèrent à Acre avec Charles d'Anjou et sa femme. En 1251, le comte de Toulouse fit au mois de mai son entrée solennelle dans sa capitale, et y reçut le serment de fidélité des habitants; serment qui avait déjà été prêté entre les mains des capitouls à Alphonse et à Jeanne, sa femme, *absents pour le service de Jésus-Christ*; ainsi du moins s'exprimèrent les habitants d'Agen.

Après avoir parcouru les terres de leurs domaines, le comte et la comtesse de Toulouse re-

vinrent en France et s'y fixèrent. Leur séjour habituel fut le château de Vincennes, probablement à cause de la proximité où il se trouvait du siège principal du gouvernement. En 1252 Alphonse, se voyant en grand danger par une attaque d'apoplexie, fit vœu de retourner en Terre-Sainte s'il guérissait, et prit la croix ; mais ce voyage, retardé par des obstacles sans cesse renaissants, ne fut entrepris qu'en 1270, lorsque saint Louis exécuta sa seconde expédition. A cette époque le comte et la comtesse se rendirent vers la fin de mai en Provence, où ils firent tous deux leur testament, s'embarquèrent à Aigues-Mortes, joignirent saint Louis au port de Cagliari en Sardaigne, où sa flotte s'était arrêtée, et débarquèrent devant Tunis le 17 juillet.

Après la mort de saint Louis, qui arriva le 25 août, l'expédition étant manquée, Alphonse et sa femme firent voile des côtes d'Afrique vers la Sicile, où ils passèrent l'hiver et une partie du printemps. Ils allèrent de là en Italie et continuèrent leur route par terre. Tous deux, ayant été atteints d'une violente maladie au château de Corneto, sur les confins de la Toscane et des états de Gênes, se firent transporter à Savone. Alphonse y mourut le vendredi 21 août 1271, âgé de 51 ans, sans laisser de postérité. Jeanne, sa femme, mourut le mardi suivant.

Leurs corps furent portés, savoir : celui d'Alphonse dans l'église de Saint-Denis, où il avait choisi sa sépulture, et celui de Jeanne dans l'abbaye de Gerçy en Brie, qu'elle avait fondée en 1269. Philippe-le-Hardy recueillit toute leur

succession, malgré l'opposition de Philippe de Lomagne, héritière de Jeanne, et celle de Charles d'Anjou, qui réclamait aussi comme étant le plus proche héritier d'Alphonse, dont il se trouvait l'oncle, tandis que le roi n'était que son neveu. Le comté de Toulouse ne fut cependant réuni à la couronne qu'en 1361, et jusqu'à cette époque Philippe et ses successeurs le gouvernèrent comme comtes particuliers de Toulouse et non comme rois de France. Mais il est bon de faire observer que, par suite des contestations qui s'élevèrent relativement à la succession du comte de Toulouse, les apanages commencèrent à s'introduire en France, car l'arrêt du parlement qui débouta Charles d'Anjou de sa demande se fonda sur ce principe que, toutes les fois que le roi faisait don à ses puînés de quelque héritage et que le donataire ou apanagiste mourait sans héritiers, l'héritage retournait au donateur ou à son héritier, sans que le frère de l'apanagiste y pût rien prétendre.

NOTE I.

(Voyez t. I, page 72, note 1.)

Chevalier, que faites vos ci ?
 Cuens de Blois, sire de Couci,
 Cuens de Saint-Pol, fiz au boen Hue,
 Bien aveiz avant les cors ci, etc.

Le comte de Blois dont il est question ici est Jean, fils de Hugues de Châtillon et de Marie de Blois. Il épousa en 1253, et non en 1254

comme on l'a écrit, Alix, dite aussi Alpais, fille de Jean I^{er}, duc de Bretagne, qui lui apporta en dot les terres de Pontarci et de Brie-Comte-Robert. En 1268 il succéda dans le comté de Chartres à sa cousine Mahaut, petite-fille, par Elisabeth sa mère, de Thibaut-le-Bon, et fut nommé en 1271 par Philippe-le-Hardi *tuteur, défenseur et garde* du royaume et des enfants du roi, au cas où le duc d'Alençon viendrait à mourir. Il fonda la même année à Blois le couvent des Dominicains, et, l'an 1273, l'abbaye des Cordelières de la Guiche, où il fut enterré peu de temps après sa mort, arrivée le 28 juin 1279.

Quant au sire de Couci dont parle Rutebeuf, c'est Enguerrand IV, qui succéda en 1250 à son frère Raoul II (fils d'Enguerrand III), tué au combat de la Massoure après avoir exécuté des prodiges de valeur pour soutenir et sauver Robert d'Artois, frère de saint Louis.

Enguerrand IV, à ce qu'il paraît, était fort enclin à la cruauté, car l'histoire nous a transmis de lui deux traits horribles. Le premier, c'est d'avoir fait pendre, sous prétexte de délit de chasse, trois gentilshommes flamands trouvés sans chiens, mais avec un arc et des flèches, dans sa forêt de Couci; le second, d'avoir fait assassiner par ses gens deux domestiques de l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, où les trois gentilshommes avaient été placés par leurs parents pour apprendre le français, et qui avaient témoigné contre lui dans le procès qui fut la suite de la première affaire. Enguerrand fut condamné, pour le meurtre des gentilshommes, à

payer 12,000 livres *parisis*, qui furent employées, dit Joinville, à faire la Maison-Dieu de Pontoise, les écoles et le dortouer aux Frères-Prêcheurs de Paris, et tout le moustier entièrement aux Frères-Mineurs. (Voyez aussi, pour tous ces faits, la *Vie de saint Louis* par le confesseur de la reine Marguerite, édition du Louvre, page 379). Il se tira de son second meurtre au moyen d'une cession de bois faite à l'abbé de Saint-Nicolas, réparation bien étrange, qui, pas plus que celle qu'on avait exigée pour les gentilshommes flamands, ne rendit la vie aux victimes.

Enguerrand IV mourut en 1311 après un second mariage dont il n'eut point de postérité, et fut enterré à Long-Pont.

Gui, fils de Hue, comte de Saint-Pol, succéda à son père en vertu d'un testament fait par ce dernier en 1246, qui portait : « Guioz mes fiz aura la comté de Saint-Pol et la terre d'Encre, et toute ma terre qui est entre la rivière de Somme et la mer. » Il épousa Mahaut de Brabant, veuve de Robert de France, comte d'Artois, tué en 1250 à la Massoure; et fonda en 1265, de concert avec elle, un riche hôpital à Saint-Pol. En 1270 il fit le voyage d'outre-mer avec le roi, ayant à sa suite trente chevaliers pour lesquels saint Louis lui donna 12,000 livres; en 1276 il fut de l'expédition du roi Philippe-le-Hardy en Aragon; en 1288 il marcha au secours de Jean I^{er}, duc de Brabant, neveu de sa femme, contre Renaud, comte de Gueldres. Il commanda l'armée de ce prince à la bataille de Voëringen donnée le 5 juin de cette année, et remporta la

victoire. Il mourut le 12 mai 1289, et fut enterré à l'abbaye de Cercamp avec sa femme.

Son père Hugues avait accompagné saint Louis en 1241 dans son expédition contre les comtes de la Marche. Joinville, en parlant de lui, l'appelle, comme Rutebeuf, *le boen Hugues*. Il dit, en effet, à propos du grand festin que le roi donna en passant à Saumur : « Et si servoit à la Royne le comte de Bouloigne... et *le boen* comte de Saint-Paul. »

Ce prince fut en 1247 l'un des chefs de la ligue de la noblesse. Il se disposait à accompagner Louis IX à la croisade, et Mathieu Paris dit de son corps de troupes qu'il n'en parut pas *de plus noble* en toute l'armée française, lorsqu'il mourut subitement le 9 avril 1248.

NOTE J.

(Voyez t. I, page 75, note 1.)

La baronie de Sergines, située dans l'ancienne province de Champagne (elle forme aujourd'hui un fort village du département de l'Yonne), relevait de l'archevêque de Sens, et était possédée de temps immémorial par des seigneurs à qui elle a donné son nom. Aucun dictionnaire historique ne nous donne le moindre détail sur ceux de ces personnages qui avaient précédé le XIV^e siècle; et pourtant l'un d'eux, Geoffroy, dont il est ici

question, avait joué un rôle important dans l'histoire des croisades.

Grâce à la *Chronique de Joinville*, aux continuateurs de Guillaume de Nangis, et à quelques recherches que nous avons faites au *Trésor des chartes*, nous avons réuni différents détails propres à donner une idée de la valeur et du renom de ce chevalier.

Je commencerai d'abord par avouer que j'ignore à quelle époque naquit Geoffroy de Sergines; je ne sais pas non plus quel fut le prénom de son père, ni de quelle famille venait sa mère. Tout ce que je puis dire, c'est qu'avant de partir avec saint Louis pour la première croisade, où il fut, comme on le verra, de la plus grande utilité, il jouissait déjà d'une grande considération. Le tome II d'un manuscrit du fonds Berthereau, n° 9, Bibliothèque nationale, contenant une continuation inédite de Guillaume de Tyr, nous apprend que Geoffroy de Sergines fut un des premiers qui abordèrent en Terre-Sainte. Voici comment s'exprime ce manuscrit, qui serait très-précieux pour beaucoup de détails si nous n'avions pas la relation de Joinville, et qui, en tout cas, donne ceux-ci, que l'ouvrage du sénéchal ne contient pas : « Li Roys entra en un coche de Normandie, et fist entrer la barge de Gautier (grande barque qui portait trois voiles et une ancre), monseigneur Jehans de Biaumont, Mathieu de Marli et *Gofroi de Sargines*, et fist metre le confanon monseigneur saint Denis avec eulx. Cele barge aloit devant, et tout li autre vaisseal allèrent après et suivant le confanon. »

A peine Joinville a-t-il commencé le récit de ce qui se passa en Terre-Sainte que nous rencontrons sous sa plume le nom de Geoffroy de Sergines : « Un pou après, dit-il, ce que nous eussions pris Damiette, vindrēt devant l'ost toute la chevalerie au soudanc, et assistrent nostre ost par devers la terre. Le Roy et toute la chevalerie s'armèrent. Je tout armé alai parler au Roy, et le trouvé tout armé séant sus une forme (c'était une chaise qui avait des bras et un dossier), et des preudhommes chevaliers qui estoient de sa bataille avec li touz armez. Je li requis que je et ma gent alissiens jusques hors de l'ost, etc... Les preudes hommes chevaliers qui estoient avec le Roy vous ai-je ramentu pour ce qu'il y en avoit avoec li *huit*, touz bons chevaliers, qui avoient eu pris d'armes *desà mer et delà*, et tiex chevaliers soloit l'en apeler *bons chevaliers*. Le non de ceulx qui estoient chevaliers entour le Roy sont tiex : monseigneur Geffroy de Sargines, monseigneur Mahi de Marly (Mathieu de Marli), monseigneur Phe-lippe de Nantuel, monseigneur Ymbert de Beau-jeu, connestable de France, qui n'estoit pas là, etc. »

Il ressort donc clairement des paroles de Joinville que Geoffroy de Sergines s'était distingué avant l'expédition de Terre-Sainte? Mais où? Était-ce à Taillebourg? était-ce dans les luttes déplorables qui eurent lieu lors de la régence entre les seigneurs et la reine Blanche? Rien ne vient nous donner quelque lumière à ce sujet. Joinville, du reste, comme Rutebeuf, ne parle

jamais de Geoffroy qu'avec éloge, et accole toujours à son nom de flatteuses épithètes. Ainsi, par exemple, lorsqu'il le désigne comme un de ceux qui assistèrent au conseil tenu après que le roi eut ordonné le départ de ses frères, il le nomme *monseigneur Geffroy de Sergines, le bon chevalier et le preudomme*; plus loin, il répète encore le premier de ces termes lorsqu'il raconte que les Sarrasins voulant qu'on leur donnât la personne du roi comme sûreté de la ville de Damiette qu'on devait leur rendre en échange de Jérusalem, Geoffroy de Sergines s'écria que *il aimeroit miex que les Sarrazins les eussent touz mors et pris, que ce que il leur féust reprouvé (reproché) que il eussent lessié le Roy en gage.*

Mais ce qui marque mieux que tout ce que je pourrais dire de la valeur de Geoffroy de Sergines, c'est le fait suivant, que Joinville tenait de la bouche même du roi, et qu'il raconte avec un charme particulier : « Or vous dirai, dit le chroniqueur, comment le Roy fut pris, ainsi comme il méismes le me conta : il me dit que il avoit lessié la séue bataillé, et s'estoit mis entre li et monseigneur Geffroy de Sergines (c'est-à-dire lui et Geoffroy) en la bataille monseigneur Gautier de Chasteillon, qui fesoit l'arrière-garde; et me conta le Roy que il estoit monté sur un petit roncín, une houce de soye vestue, et dit que darière li ne demoura de touz chevaliers né de tout serjanz, que monseigneur Geffroy de Sergines; lequel emmena le Roy jusques à Quazel, là où le Roy fut pris; en tel manière que le Roy me conta que monsei-

gneur Geoffroy de Sergines le deffendit des Sarrazins *aussi comme le bon valet deffent le hanap de son seigneur des mouches* ; car toutes les fois que les Sarrazins approchoient il prenoit son espée que il avoit mis entre li et l'arçon de sa selle, et le mettoit desous s'essèle, et leur recouroit sus et les chassoit en sus le Roy. Et ensi mena le Roy jusques à Kasel et le descendirent en une meson, et le couchèrent ou giron d'une bourjoise de Paris aussi comme tout mort, et cuidoiënt que il ne deust jà voir le soir. »

Nous retrouvons encore Geoffroy de Sergines à plusieurs reprises dans le récit de Joinville. Ainsi ce fut lui qui alla *au beau soleil levant* faire rendre, selon les conventions, Damiette *aus amiraus du soudanc*. Nous le voyons également, lors de la délivrance du roi, mettre en même temps que ce prince le pied sur le bâtiment génois qui le recueillit, et plus tard, à l'attaque de Bélinas, se porter avec Louis IX entre la ville et le château.

Là s'arrête ce que Joinville nous apprend sur Geoffroy de Sergines. Il est fâcheux que le bon sénéchal ait fait en quelque sorte de sa chronique une chose toute personnelle, et ne soit pas entré dans des détails plus étendus, non-seulement sur Geoffroy, mais encore sur les actions des autres bons chevaliers.

Heureusement les *Annales de saint Louis* par Guillaume de Nangis et les continuateurs de Guillaume de Tyr, nous apprennent encore plusieurs circonstances. Voici d'abord ce que

disent les premières, page 225, édition du Louvre : « Ou temps que li bon Roys demouroit à Sayète, vindrent messages et lettres au Roy, qui disoient que puisque sa très chière mère la roïne Blanche fu morte et trespasés de cest siècle, grant péril apparut et povoit apparoir au royaume de France par devers Engleterre et devers Alemaigne, se il ne retournoit en France prochainement. Quant li Roys entendí ce, si prit conseil à ses barons et aus prélas qui estoient avoecques lui, si que il s'acordèrent et donnèrent conseil au Roy, que il retourñât en France. Au conseil se consenti li Roys, et laissa avec le cardinal grant plenté de chevaliers à ses propres despens pour le secours de la Terre-Sainte. Il establi en le cité d'Acre *un sien preu chevalier, et hardi aux armes*, en son lieu, que on appeloit Gefroy de Sergines, et comanda que tous li obéissent comme à seigneur. Li quels Gefroy se contint moult loyalement et moult sagement jusques à tant que il trespasa de cest siècle. »

La continuation de Guillaume de Tyr confirme ce fait de la manière suivante (voyez page 635, B., *Collection des anciens écrivains*, par dom Martenne) : « Après le jor de saint Marc, mut le Roi et la Roïne d'Acre, et sa gent por aler outre-mer, et laissa à Monseignor Giefroy de Sergines, sénéchal du roiaume, .c. chevaliers por le roiaume de Surie garder. »

Le même recueil nous apprend qu'en 1259, après la mort de *Johan d'Hibélin, sire d'Arzur et baillis du roiaume de Jérusalem*, son successeur fut Geffroy de Sergines, *qui tint mult grant*

justice et fist pendre mult de larrons et de murdier.

Devenu bailli du royaume de Jérusalem, Geoffroy de Sergines non-seulement y établit une excellente administration et y fit sévèrement régner les lois, mais encore ne laissa aucune trêve ni repos aux infidèles, qu'il battit souvent. Son courage ne put cependant le soustraire à quelques revers partiels. Ainsi, par exemple, nous trouvons ce qui suit dans la continuation de Guillaume de Tyr : « A. M. CC. LXIII, Bondonchar, qui avoit occis le soudan de Babylone et s'estoit fait soudan d'Égypte, vint devant Acre le xiv^e jor d'avril, et le xv^e jor d'avril corurent jusques as porte d'Acre, dont la cité fu en grant péril, et i fu navré (blessé) li baillis, misires Giefroi de Sergines, et mult d'autres chevaliers et serjans dont plusors en morurent. »

En 1266, malgré le secours d'Érard de Valéri, d'Érard de Nanteuil, de Hugues de Lusignan, bailli de Chypre, qui vinrent à Acre au mois d'août à *bele compagnie de gens d'armes*, les chrétiens éprouvèrent de grandes pertes dans une course qu'ils entreprirent vers Tabarie. Les Hospitaliers, les Allemands et la compagnie des chevaliers de Geoffroy de Sergines furent surtout maltraités, grâce à l'avidité de l'avant-garde qui, *por convoitise du gaaing, estoit bien .iiij. liues loing des autres*, et qui se fit battre par les Turcs *du Saphet embuschiés au Carroublier, près du plain d'Acre*. Il paraît qu'il périt, dans cette rencontre, environ cinq cents hommes, perte immense pour des troupes qui ne pouvaient

se recruter que difficilement. Bondocdar fit de nouveau, en 1267, éprouver aux chrétiens une défaite semblable.

On conçoit jusqu'à quel point de pareils revers durent mettre en péril les colonies chrétiennes. Aussi Geoffroy de Sergines réclamait-il sans cesse des secours auprès du pape. Le souverain pontife ne trompa pas son espérance : il fit tout ce qu'il put auprès des princes pour les décider à envoyer en Terre-Sainte des hommes ou de l'argent; mais les temps de ferveur étaient passés : il n'obtint pas beaucoup de succès. Ce n'est cependant point faute d'éloquence et de pathétique, car nous voyons que les vingt lettres de Clément IV, écrites de 1265 à 1268 au cardinal Simon, et qu'a rapportées dom Martenne, présentent les tableaux les plus lugubres de l'état de la Terre-Sainte. Le secours dont les possessions d'outre-mer avaient besoin était, à ce qu'il paraît, si pressant, que le pape fit donner lui-même de l'argent à des seigneurs pour faciliter leur passage, entre autres à Odon de Cerpelay, auquel il chargea le doyen de Paris de remettre 100 livres tournois. En même temps Clément écrivait à Geoffroy de Sergines, aux maîtres du Temple et de l'Hôpital, pour les encourager à la patience. Dans une de ces lettres il dit que ses oreilles ne sont point sourdes ni ses entrailles de fer pour n'être point touchées de leurs plaintes, que plusieurs princes dorment encore et dormiront, mais que du moins ils convertissent leur dévotion en quête, et demandent des subsides, qu'il enverra outre-mer, etc., etc.

Enfin le *Trésor des chartes* nous fournit la reconnaissance suivante de Geoffroy de Sergines pour une somme de 2000 livres dont il avait grand besoin, et qu'il emprunta au nom du roi (voir l'original, carton J., 473, ou l'extrait, t. VI de l'inventaire, n° 23) :

« Sachent tuit cil qui cez présentes lettres verront et orront, que nos Joffroy de Sargines, chevaliers, avons receu de monseignor Loëys, par la grâce de Dieu, roy de France, quatre paires de lettres sayelées de son seiau de cire pendant, dont il conteneit en l'une de cez lettres l'enprunt de treiz cenz livres de torneiz, et en la seconde l'enprunt de quatre cenz livres, et en la tierce l'enprunt de six cens livres, et en la quarte l'enprunt de set cens livres, de quoi nos avons receu sur celes lettres l'emprunt de deus mille livres de torneiz; ce est assaveir de Bencheveigne Johan et de Bonfilz Contedin, marchanz de Sene, de la compagnie de Roland de Bonseignor, lesques deus mille livres de torneiz nos vindrent à mult grant besoing, com ciaux qui nos esteient mult grant mestier, lesques nos avons departi à nos genz. Et encore monseignor le patriarche de Jérusalem et léguaz l'apostolial siege et mesire Éart de Valery et mei avons receu de monseignor le roy de France autres quatre paires de lettres sayelées de son seiau de cire pendant; dont il contenait en l'une de cez lettres l'enprunt de treiz cenz livres de torneiz, et en la seconde l'enprunt de sis cenz livres, et en la tierce l'enprunt de set cenz livres, et en la quarte l'enprunt de huit cenz livres de torneiz

que les devant diz monseignor le patriarche et mesire Éart de Valery, et mei avons recuz por les chevaliers pélerins retenir en la Terre-Sainte; les ques deus mille et quatre cenx livres de torneiz nos avons receus des devant diz marchanz, por faire et acomplir le commandement de monseignor le roy de France; por quoi nos prions et supplions la soe seignorie que il, à Hugue Jaque, ou à Rostorjointe, ou à Jaque Gille, ou à aucun autre de la dite compagnie, qui li presentera les lettres devant dites, en le transcriz d'elles, qui soient sayelées dou seyau de monseignor le patriarche et des maistres dou Temple et de l'Ospital, et de mesire Éart de Valery, et de mei, veuille faire délivrer mon seignor le roy de France la devant dite quantité; ce est assavoir les quatre mille et quatre cenx livres de torneiz devant diz; et en garantie de ce nos avons sayelées ces presenz lettres de nostre seyau de cire pendant. Ce fu fait à Acre, en l'an de l'incarnation nostre seignor Jhésu-Christ M. et .cc. et LXVII. le derein jor dou mois de juing. »

Cette lettre, que nous avons rapportée, d'abord parce qu'elle est inédite, ensuite parce qu'elle forme, comme tous les textes de cette époque, un document philologique, est scellée d'un sceau en cire verte, dont la moitié est rompue. Autour de ce qui reste, on lit : S. † S. *Gaufridus*. Le milieu est occupé par la figure d'un bouclier.

Geoffroy de Sergines mourut en 1269, selon les continuateurs de Guillaume de Tyr, qui nous

apprennent sa mort en ces termes : « A. MCCLXIX fu un grant crole en Hermenie, qui fonda un chastiaus et trois abbaïs d'Ermins et bien vii castiaus, et *morut* Giofroï de Sargines, à xi jors d'avril. »

Là se termine ce que nous avons pu recueillir sur lui et sur ses hauts faits. Quant à la baronnie de Sargines, d'Expilly nous apprend qu'en 1299 elle appartenait à Gilles de Sargines, comme on le voit dans les lettres-patentes de cette même année, par lesquelles le roi Philippe-le-Bel, et Jeanne, reine de France, accordent audit Gilles de Sargines, échanson de la reine, et à ses successeurs, *tous les hommes et femmes de condition servile que leurs majestés avaient au dit lieu de Sargines*. Jean de Sargines rendit foi et hommage de sa terre ou seigneurie de Sargines à l'archevêque de Sens, avec quelques-uns de ses arrière-fiefs mouvants de sa seigneurie, la veille de N.-D., au mois de mars 1339. Jeanne, dame et baronne de Sargines, sa petite-fille, épousa Jean de Hernery, écuyer, qui, en 1441 et 1449, rendit foi et hommage à Louis de Melun, archevêque de Sens. Gilles de Hernery, petit-fils de Jean, renouvela cet acte par son tuteur, Charles de Brichantel, en 1468.

En 1598, la baronnie de Sargines, démembrée par plusieurs aliénations, fut vendue à Antoine Olivier, seigneur de Champagne, par Catherine de Villiers, qui en était baronne. Vers la fin du XVIII^e siècle elle était possédée par Denis Auguste, comte du Rouvre, colonel du régiment Dauphin. Aujourd'hui il n'en existe plus rien ;

mais la petite ville de Sergines compte près quinze cents habitants.

NOTE K.

(Voyez t. I, page 84, note 2.)

En l'année 1229, sous la minorité de saint Louis et la régence de la reine Blanche, l'Université, n'ayant pu obtenir justice du meurtre de plusieurs écoliers qui avaient été tués par des soldats, ferma ses classes, aux termes d'une constitution de Grégoire IX qui semblait l'y autoriser, et interrompit ses enseignements. Les professeurs se retirèrent, les uns à Reims, les autres à Angers, quelques-uns à Orléans; mais durant leur absence, les Dominicains, qui jusqu'alors n'avaient point pris de degrés, s'adressèrent à l'évêque de Paris pour se faire recevoir docteurs, et obtinrent une chaire de théologie. Bientôt après ils firent plus : lorsque l'université rouvrit ses écoles, non-seulement ils se maintinrent dans la possession de leur chaire, mais ils en érigèrent une seconde, et donnèrent, malgré le chancelier de l'Université, des leçons publiques. Les docteurs séculiers, craignant alors que tous les ordres religieux ne voulussent, comme les Dominicains, élever deux chaires, et que par suite l'Université ne souffrît de grands dommages, rendirent un décret portant qu'à l'avenir aucun ordre de réguliers n'obtiendrait *deux chaires, publiques ou solennelles*.

Ce décret n'empêchait pas les Dominicains ou Jacobins et les autres ordres d'enseigner la théologie parmi leurs frères ; il leur interdisait seulement de donner *publiquement* des leçons aux laïcs. Les religieux ne voulurent point le reconnaître.

En 1250, l'Université ayant de nouveau ordonné la cessation de ses leçons, parce qu'on ne voulait pas lui rendre justice de quelques nouvelles violences exercées sur des écoliers, les Dominicains répondirent qu'ils n'obéiraient jamais à ce décret, à moins qu'on ne leur concédât *authentiquement et à perpétuité* deux chaires de théologie. L'Université se contenta pour le moment de déclarer cette proposition *insolite et inadmissible* ; mais deux mois plus tard, lorsqu'elle eut obtenu réparation, elle déclara, afin de prévenir de semblables discordes, qui n'étaient propres qu'à affaiblir son pouvoir en neutralisant l'effet des mesures qu'elle pouvait prendre, que désormais personne ne serait admis au nombre des maîtres sans avoir auparavant juré d'observer les statuts universitaires. Là-dessus nouvelle protestation des Dominicains, bien qu'on eût adjoint à la formule du serment, dans le but de prévenir toute objection, cette clause expresse : « Pourvu qu'à mon égard, à moi qui professe la règle des Frères-Prêcheurs, les dits statuts ne soient ni illicites, ni déshonnêtes, ni contraires au salut des âmes, ni opposés au droit divin et humain ou même à l'utilité publique, ni dangereux pour l'Eglise. »

L'Université, poussée à bout, les retrancha de

son corps, et ceux-ci l'accusèrent devant le comte de Poitiers, qui en l'absence du roi gouvernait le royaume avec la reine Blanche, d'avoir rendu *des édits contre Dieu et l'Eglise, et machiné des conspirations contre l'honneur du roi et ses intérêts*. Innocent IV vint aussi se mêler de la querelle, et lança contre les séculiers une bulle de suspension, que leurs adversaires s'empressèrent de publier en chaire dans les églises paroissiales. Pour répondre à cet acte d'hostilité, l'Université fit lire à son tour dans les écoles par ses appariteurs et ses bedeaux le décret qui séparait les Dominicains de la société académique. Ici vient se placer une scène burlesque où la dignité des deux corps semble également compromise. Tandis qu'un des bedeaux universitaires remplissait son devoir dans le propre collège des Dominicains, ce qui pourrait passer pour une espèce de provocation, à moins que la lecture du décret dans les établissements des Frères ne fût regardée comme une formalité nécessaire, comme une espèce de *signification à partie*, plusieurs religieux se ruèrent sur lui avec de grands cris, lui arrachèrent des mains l'acte qu'il tenait, le déchirèrent, et repoussèrent violemment ses compagnons. Cette agression, peu conforme à la charité et à la patience évangéliques, n'effraya pas le recteur de l'académie. Ce dignitaire prit avec lui trois maîtres ès-arts, et, entrant dans le collège des Frères, essaya d'y lire le décret: ceux-ci l'accueillirent par des injures, et, prétendant qu'il avait des armes sous sa robe, menacèrent de le frapper. Le recteur se dépouilla alors de son vête-

ment pour montrer que les soupçons étaient faux, et sortit au milieu des cris et des railleries.

Il y eut encore de part et d'autre différentes démarches que je passe sous silence. Je dirai seulement que, sur la fin de sa vie, le pape Innocent IV sembla vouloir mettre dans sa conduite quelque impartialité; mais Alexandre IV, son successeur, favorisa hautement les Dominicains¹, et rendit le 14 avril 1255 une bulle par laquelle il accorda à tous les religieux le droit d'ouvrir des chaires.

Cependant Guillaume de Saint-Amour ne restait pas oisif : à chaque nouvelle attaque des Frères contre l'Université il répondait par des écrits pleins de verve et d'énergie. Les Dominicains s'en prirent alors à lui personnellement et l'accusèrent comme calomniateur devant l'évêque de Mâcon. Guillaume étant sorti triomphant de cette épreuve, les Frères le poursuivirent devant le nonce apostolique, qui le renvoya à l'évêque de Paris comme ayant composé d'abord, puis lu publiquement un livre dirigé contre le souverain pontife. L'intrépide docteur, loin de reculer, pria qu'on le mit en jugement, et demanda que tous ceux qui le voudraient pussent s'avancer pour l'accuser. Personne ne s'étant présenté, l'évêque de Paris fut bien obligé de le déclarer innocent.

Ces diverses péripéties ne firent qu'aigrir réciproquement les adversaires sans en avancer

1. Crevier, dans son *Histoire de l'Université de Paris*, dit que le pape fut, non pas le protecteur, mais l'humble serviteur des ordres mendiants.

aucun. Les académiciens se plaignirent des Dominicains, ceux-ci firent excommunier les académiciens, et le trouble éclata plus fort que jamais dans l'Université de Paris.

Ennuyés de tout ce tracas, qui leur ôtait le calme et la liberté d'esprit nécessaires aux études, les professeurs de l'Université écrivirent à Rome contre les Frères, et terminèrent leurs lettres par la protestation qu'ils transporteraient plutôt les écoles dans un autre royaume que de supporter le joug des religieux. De leur côté, ceux-ci firent présenter à saint Louis une liste d'erreurs qu'ils attribuaient à Guillaume de Saint-Amour. Voici la traduction de ce que ce dernier, dans ses *Réponses aux Objections*, raconte lui-même qu'il y répondit : « Ayant, dit-il, reçu d'un homme de bien dont j'ignore le nom une cédule présentée au Roi, dans laquelle étaient contenues des erreurs qu'on m'attribuait, je voulus le dimanche suivant, dans l'église des Innocents, me purger de ces accusations ; et, lorsque j'eus appris par des gens dignes de foi que des religieux lettrés étaient préparés à combattre mes paroles, je fis apporter dans l'église mes livres de théologie pour ma défense, et, le sermon fini, je fis lire par un maître les articles de la cédule, et je prouvai aux clercs et laïcs présents, lesquels durant toute l'année, avaient écouté nos sermons faits pour le peuple, que je n'avais pas prononcé les erreurs qu'on me reprochait. Je dis aussi que n'ayant ni mître, ni anneau, ni autorité qui pût forcer d'ajouter foi à mes paroles, j'avais apporté les livres de la Sainte-Ecriture pour prouver la vérité de

ce que j'avais dit et prêché touchant les *Périls des derniers temps*; mais, par la grâce de Dieu, personne ne s'éleva contre moi. »

Les Dominicains, vaincus ainsi publiquement, eurent en secret recours à Rome, et saint Louis essaya, avec quelques évêques qui tenaient alors à Paris un concile provincial, de rapprocher les deux partis. Malheureusement de nouveaux ferments de discorde, causés par l'apparition du livre des *Périls des derniers temps*, ne tardèrent pas à s'élever.

On a considéré jusqu'ici cet ouvrage comme étant l'œuvre de Guillaume de Saint-Amour seul : c'est une opinion inexacte. Voici comment lui-même explique qu'il n'en fut que l'un des collaborateurs : « Les prélats de France, sollicités de préserver l'Eglise gallicane, qui leur était confiée, des *périls des derniers temps*, qui doivent arriver par les *prédicateurs fourbes et pénétrants dans les maisons*, ayant chargé les maîtres parisiens de recueillir et de traduire dans leurs écrits les passages de la divine Ecriture et des canons qui parlaient de ces choses, plusieurs maîtres et moi, après avoir réuni toutes ces autorités, nous les avons placées en un volume sous certains titres. »

Les Dominicains répondirent à cette diatribe en vantant autant que possible le livre de l'*Evangile éternel*, attribué à Jean de Parme, et tiré en partie des œuvres d'un certain abbé Joachim, condamné par le pape Grégoire. Ils firent mieux : en 1256 ils obtinrent des bulles d'Alexandre IV qui menaçaient les académiciens récalcitrants de l'excommunication après avoir été avertis, et

même, *si opus fuerit, auxilio brachii secularis*. Comme on voit, les choses s'envenimaient, et des paroles on voulait passer aux faits ¹.

Cependant la querelle sembla un moment sur le point de s'apaiser : les Dominicains jurèrent la paix et les partisans de l'Université se calmèrent ; mais le pape ne permit pas qu'une réconciliation s'opérât. En effet, il lança une bulle dans laquelle il déclare que, regardant la paix jurée par les religieux comme blâmable, et afin que la révolte des universitaires ne soit pas une occasion de schismes à l'avenir, il prive Guillaume de Saint-Amour et Eudes de Douai, docteurs en théologie, ainsi que les maîtres Nicolas de Bar-sur-Aube, et Chrétien, chanoine de Beauvais, en leur qualité de principaux excitateurs de cette rébellion, *de toutes leurs dignités et leurs bénéfices, ainsi que de leurs charges de maîtres*. Il défend, en outre, *que personne les aille entendre, sous peine de semblable punition*, et ORDONNE (le mot y est) *qu'ils soient bannis du royaume de France*.

Ces bulles, comme on le pense bien, enflammèrent les esprits, et les Frères accusèrent de nouveau Guillaume de prêcher *des choses contraires aux bonnes mœurs*. Le roi lui-même attaqua les académiciens, et fit déférer à Rome le livre des *Périls*. Ceux-ci prirent alors une réso-

1. Voici ce qui excitait le plus les religieux, si l'on s'en rapporte à Mathieu Paris, qui écrit ceci à l'année 1256 de sa Chronique : « Le peuple supprima les aumônes aux Frères, les appelant hypocrites, successeurs de l'Antechrist, pseudo-prédicateurs, adulateurs de princes et de rois, *entreurs furtifs de lits royaux* (THALAMORUM REGALIU M SUBINTRATORES), prévaricateurs de confessions, etc. »

lution hardie : au lieu de céder à l'orage, ils choisirent Guillaume de Saint-Amour et ses compagnons de condamnation, auxquels ils ajoutèrent Jean de Gastodelle, recteur anglais de l'Université, et maître Belin Framin, régent ès-arts, pour aller à Rome auprès du pape, non-seulement détruire les calomnies lancées contre l'Université, mais encore démontrer que le livre de *l'Évangile éternel* était *impie, sacrilège et dangereux*. On fit immédiatement des quêtes pour subvenir aux frais de cette mission¹, et au mois d'octobre les envoyés se mirent en chemin²; mais les religieux, qui avaient l'avantage de marcher sous une direction unique, avaient été plus prompts, et, tandis que Guillaume et ses compagnons étaient en route, ils firent soumettre le livre des *Périls* au jugement de quatre cardinaux, qui le condamnèrent, le firent déclarer par le pape *inique, scélérat et exécrationnel*³, et le firent brûler dans l'église d'Agnani.

1 Il paraît que les quêtes ne suffirent pas, car il est fait mention dans Crevier d'une permission donnée par Innocent IV à Guillaume de Saint-Amour de retirer sur les biens de l'Université les avances faites par lui pour ce procès et d'emprunter, sous l'hypothèque de ces mêmes biens, la somme de 300 livres tournois.

2 Il est probable que Jean de Gastodelle et Belin Framin furent empêchés par une cause quelconque de faire le voyage d'Italie, car nous savons que quatre des envoyés seulement y arrivèrent, et nous ne trouvons relativement aux deux dont nous venons de parler aucune mention dans les actes de la chancellerie romaine.

3 Ce qu'il y a de curieux dans la multitude de qualifications données par le pape dans ses bulles, et par les commissaires dans leur rapport, au livre de Guillaume de Saint-Amour,

Cet acte intimidait quelques-uns des envoyés de l'Université. Comme ils entraient alors en Italie, ils craignirent peut-être, quoique ce ne fût pas encore l'habitude, laquelle ne prit faveur que plus tard ¹, qu'on les traitât comme le livre qu'ils venaient de défendre, c'est-à-dire qu'on les livrât au feu, et ils firent leur soumission ²; mais Guil-

c'est qu'on n'y rencontre pas la seule d'entre elles qui pouvait le faire condamner, je veux dire celle d'hérésie. Guillaume de Nangis a fort bien remarqué ce fait, et il dit dans son histoire que le livre des *Périls* fut brûlé à Agnani, *non propter hæresiam quam continebat, sed quia contrà præfatos religionis seditionem et scandala concitabat.*

1. « Toutefois, dit Henri Estienne dans son *Apologie pour Hérodote*, en parlant de Guillaume de Saint-Amour, livre 1^{er}, chapitre XXXIX, il faut noter que celui qui, environ l'an 1260 ne fut que banni, s'il eust été trois cents ans après, il n'eust pas été quitte à si bon marché; mais on l'eust fait disputer contre les bourrées et les fagots, aussi bien qu'on a fait à une infinité d'autres depuis cinquante ans. » Henri Estienne ne se doutait pas en écrivant ces paroles qu'il serait lui-même, à cause du livre qui les contenait, condamné au feu, supplice qu'il eut cependant le bonheur d'éviter. Son trop malheureux confrère Étienne Dolet ne fut point aussi habile en 1546.

2. Voici ce qu'on lit dans Crevier : « Pour ce qui regarde les collègues de Saint-Amour, ils revinrent à Paris, dit un ancien écrivain, *avec ignominie*. Il y eut ordre à l'évêque de Paris de publier le procès-verbal de leur rétractation, de leur faire exécuter ce qu'ils avaient promis, et, s'ils y manquaient, de les déclarer excommuniés et privés de leur bénéfices. Il fallut donc qu'il prêchassent et enseignassent les articles qui leur avaient été prescrits. Ce fut sans doute une grande humiliation pour ces docteurs. Il paraît néanmoins que l'un d'eux, Chrétien de Beauvais, se réconcilia de bonne foi avec les Dominicains, puisqu'en mourant il voulut être enterré par eux et leur légua ses livres. » Laurent l'*Anglois*, théologien et régent du collège des Anglais, qui avec Guido Bonatus, et Gérard Sagarello, docteur italien, avait vivement combattu pour l'Université, suivit l'exemple de Chrétien, et, comme dit

laume redoubla de courage et de fermeté. Arrivé à Rome, il demanda un jour pour se défendre, et repoussa les accusations dirigées contre lui avec tant d'énergie que les mêmes cardinaux qui avaient condamné le livre des *Périls* ne purent s'empêcher d'en absoudre l'auteur principal.

Après avoir séjourné quelque temps à Rome, Guillaume de Saint-Amour, qui était malade, prit congé du pape et se disposa à revenir à Paris; mais, par une de ces manœuvres familières à la cour de Rome, on condamna absent celui que présent l'on avait absous. En arrivant à la frontière, l'intrépide soutien de l'Université trouva donc une bulle d'Alexandre IV qui lui interdisait l'entrée du royaume de France, « à moins, disait-elle, que le pape ne lui en donnât *lui-même la permission*. » Par une autre bulle le pape chargea saint Louis de faire exécuter cette condamnation, et le pieux monarque eut la faiblesse d'y consentir. C'est contre cette circonstance que Rutebeuf s'élève avec tant de force, et non sans raison, dans le début de sa complainte et dans *La bataille des vices*¹.

Duboullay, *palinodiam cecinit*. Ce qu'il y a de remarquable dans ce fait, c'est qu'il avait pris part à la rédaction du livre des *Périls*. Quant au dernier des deux autres, qui ne voulut pas se rétracter, il fut brûlé à Parme selon les uns, tandis que, si l'on s'en rapporte aux historiens des ordres mendiants, qui ne l'aimaient guère, il serait mort, par punition divine, frappé de paralysie et de lèpre.

1. Avant la rétractation des autres docteurs, le pape, par une lettre (voyez Duboullay, *Histoire de l'Université de Paris*) datée de la deuxième année de son pontificat, avait déjà prié ce roi de les exiler et de retenir en prison Guillaume de Saint-Amour et Chrétien de Beauvais.

Guillaume se retira alors dans sa ville natale de Saint-Amour en Franche-Comté, province qui ne faisait point partie du royaume de France, mais qui avait ses comtes particuliers relevant de l'empire¹. Le pape ne fut point encore satisfait. Trouvant que de là le vieux docteur pouvait diriger l'Université, il défendit *qu'on lui écrivît ni qu'on reçût des lettres de lui*. Il n'eût plus manqué à la justice romaine que de lui interdire le feu et l'eau.

Bientôt, afin de porter le dernier coup à l'Université, Alexandre IV voulut faire brûler à Paris le livre des *Périls des derniers temps*, et quelques autres libelles fameux, comme s'exprime sa bulle, *en infamie et détractation des frères Prédicateurs et Mineurs (lesquels ont été mis récemment par leurs adversaires en langue vulgaire)*, ainsi que

1. Saint-Amour est aujourd'hui un chef-lieu de canton ayant près de trois mille habitants, et situé à 40 kilom. de Lons-le-Saulnier, sur la route de Lyon à Besançon, au pied des derniers anneaux du Jura. M. Abel Hugo, dans sa *France pittoresque*, dit que cette ville était jadis une place fortifiée, défendue par un château considérable qui appartient en dernier lieu au duc de Choiseul et dont on voit encore les ruines. « Saint-Amour, ajoute-t-il, possédait avant la révolution un des trois chapitres du diocèse de Saint-Claude. On y voit un hôpital, jadis très-renommé, fondé en 1268 par Guillaume, seigneur de Saint-Amour. » Cette dernière assertion est très-certainement erronée, Guillaume n'ayant jamais été autre chose que professeur de philosophie. M. Lequinio de Kerlhay, qui a écrit un voyage dans le Jura, ne parle de la ville de Saint-Amour que pour nous apprendre qu'elle est emprisonnée entre quelques restes incommodes et vilains de ses antiques et caduques murailles. En retour, cet écrivain affirme que la robe des paysannes actuelles de Saint-Amour ne cache la jambe qu'à moitié. Je prie le lecteur de croire que je cite textuellement.

*des rythmes et des chansons indécentes*¹. Ce passage est d'autant plus remarquable qu'il pourrait concerner plusieurs des pièces de Rutebeuf, et peut-être même celle qui a donné lieu à cette note.

Après la mort d'Alexandre IV, qui ne rendit pas moins de quarante bulles contre l'Académie, les esprits s'apaisèrent peu à peu, et Guillaume de Saint-Amour, qu'on désirait vivement à Paris, revint dans cette capitale, où il fit une entrée triomphante. Si la joie et l'enthousiasme des spectateurs n'ont pas été exagérés par les écrivains qui en parlent, son retour pourrait être comparé à celui de Voltaire.

Ce fut peu de temps après cette époque que Guillaume retoucha son livre des *Périls*, dont la forme surtout avait semblé déplaire à Alexandre IV. Seulement, pour ne point s'attirer de nouvelles persécutions, il le fit soumettre par maître Thomas, académicien, au pape Clément IV, qui mit dans sa réponse assez d'habileté, un peu de malice peut-être, et en tout cas la plus grande réserve. Le pontife écrivit, en effet, à Guillaume que, *comme il lui était impossible de lire tout ce qu'on lui envoyait, il ne lui répondait pas au fond tout de suite, mais qu'il le ferait aussitôt*

1. C'est probablement cette phrase de la bulle d'Alexandre IV qui fait dire à Crevier, d'après Duboullay, dans son *Histoire de l'Université de Paris* : « Tous les exemplaires du livre des *Périls* n'ont pas été brûlés, puisqu'il s'en est conservé jusqu'à nos jours; mais je ne crois pas que nous ayons la version qui en fut faite alors en langue vulgaire, et même en vers français du temps, que l'on se plaisait à faire courir parmi le peuple. »

qu'il en aurait le temps; que néanmoins, comme il était possible que la chose traînât en longueur, il avait cru devoir donner congé à maître Thomas. On n'a jamais su depuis l'avis du chef de l'Eglise.

Ainsi se terminèrent toutes ces querelles aujourd'hui non-seulement oubliées, mais qui exigent la plus grande attention pour être bien comprises.

Guillaume de Saint-Amour, après avoir joui de l'honneur d'avoir pour adversaires Albert-le-Grand, saint Thomas d'Aquin, lequel répondit au livre des *Périls* par le traité *Adversus impugnantes religionem*, et saint Bonaventure, qui essaya de le réfuter par celui *De paupertate Christi et apologiâ pauperum*¹, mourut en 1270 selon les uns, en 1272 selon d'autres, après avoir possédé de son vivant une réputation d'éloquence, de courage et de fermeté qui lui survécut fort longtemps, et qui s'étendit même bien au-delà de son époque².

1. Ce dernier traité était dirigé plus spécialement contre Gérard Sagarello, lequel, pour soutenir l'Université, avait écrit contre les Frères-Mineurs un livre assez piquant.

2. Si ce que dit l'*Histoire des controverses ecclésiastiques* est vrai, la dernière date de la mort de Guillaume de Saint-Amour serait la véritable. Voici les paroles d'Ellics-du-Pin : « L'année de la mort de Guillaume de Saint-Amour n'a été marquée par aucun auteur; mais son épitaphe, qui est dans l'église de Saint-Amour, dans le comté de Bourgogne, où il a été enterré, nous apprend qu'il mourut l'an 1272, et le livre obituaire de l'église de Maçon que c'est le 13^e de septembre: ce qui nous a été communiqué par M. Francatel, qui en a fait la recherche. »

On a prétendu aussi que Guillaume n'avait point été membre

On trouve, en effet, dans le *Roman de la Rose* les vers suivants qui concernent ce docteur, et qui sont placés par Jean de Meung dans la bouche de *Faux-Semblant* (édition de Méon, t. II, page 354), lequel, après avoir enseigné les divers cas où un homme peut mendier sans honte, ajoute :

Qui de mendiance vuet vivre
 Faire le puet, non autrement,
 Se cil de SAINT-AMOUR ne ment
 Qui desputer s'avoit & lire
 Et préeschier ceste matire
 A Paris avec les devins :
 Jà ne m'aïst ne pains ne vins,
 S'il n'avoit en sa vérité
 L'accord de l'Université
 Et de pueple communément
 Qui ooient son preschement.
 Nus prodons de ce refuser
 Vers Diex ne se puet escuser.
 Qui grocier en vodra, si grouce,
 Et courrecier si l'en corrouce,
 Car je ne m'en teroie mie
 Si perdre en devoie la vie.
 Ou estre mis contre droiture
 Comme faint Pol en chartre ofcure,
 Ou estre bannis du royaume
 A tort cum mefre GUILLAUME

de la Sorbonne : cependant nous voyons que l'éditeur de ses ouvrages, qui s'est caché sous le nom d'*Alitophile*, dit que le portrait de Guillaume, qu'il a mis en tête des œuvres de ce maître, est tiré des vitraux de l'ancienne bibliothèque de Sorbonne. En outre Grancolas, dans son *Histoire* (supprimée *de l'église, de la ville et de l'Université de Paris*, dit en propres termes que Robert Sorbon donna pour maîtres à ses écoliers Guillaume de Saint-Amour, Eudes de Douay et Laurent l'Anglois.

De SAINT-AMOUR, qu'Ypocrisie
 Filt esillier par grant envie.
 Ma mère en exil le chassa :
 Le vaillant home tant braça
 Por vérité qu'il soustenoit,
 Vers ma mère trop desprenoit,
 Pour ce qu'il fist ung novel livre
 Où sa vie fist toute escrire,
 Et voloit que je reniasse
 Mendicité & laborasse
 Si je n'avoie de quoi vivre.
 Bien me voloit tenir por ivre,
 Car laborer ne me puet plaire ;
 De laborer n'ai-ge que faire :
 Trop à grant paine en laborer ;
 J'aim miex devant les gens orer,
 Et affubler ma renardie
 Du mantel de papelardie, &c.

Postérieurement à l'auteur du *Roman de la Rose* un grand nombre d'écrivains ont encore parlé de Guillaume de Saint-Amour, dont le livre, dit le baron d'Auteuil dans son *Histoire de la reine Blanche*, fit beaucoup de bruit en France et ailleurs.

Les œuvres de Guillaume de Saint-Amour ont été imprimées en 1632, in-4°, *Constantiæ, ad insignia bonæ fidei, apud Alitophilos*¹.

Voici le titre exact de ce volume, que je n'ai trouvé qu'à la bibliothèque Sainte-Geneviève : *Magistri Guillelmi de Sancto-Amore, sacræ facultatis theologiæ parisiensis, è celeberrimâ domo*

1. Moréri dit que la personne qui se cacha sous ce nom est Valérien de Flavigny, docteur de Sorbonne, et professeur de langue hébraïque au collège royal.

Sorbonicâ doctoris olim integerrimi, opera omnia quæ reperiri potuerunt, in quibus, ad defensionem ecclesiasticæ hierarchiæ et ad instructionem et præparationem simplicium Christi fidelium, de periculis novissimorum temporum agitur, contra pseudo-prædicatores, hypocritas et penetrantes domos, et otiosos et curiosos et gyrovagos.

En tête de cet ouvrage se trouve une gravure représentant Guillaume de Saint-Amour vêtu de la robe professorale, et assis dans une espèce de chaire devant un pupitre chargé d'un livre. Au bas de ce portrait on lit : *Magister Guillelmus de Sancto-Amore, sacræ facultatis theologiæ parisiensis doctor, ac socius sorbonicus, pro ut olim pictus erat in vitro veteris bibliothecæ sorbonicæ.*

La préface de ce livre, écrite en latin et adressée *ad Christianum Philalethem*, est remarquable sous plusieurs rapports : j'en ai tiré un très-grand parti pour ce qui, dans cette notice, a trait à l'histoire des discussions de l'Université et des ordres mendiants.

Les œuvres de Guillaume de Saint-Amour avaient eu déjà une édition partielle à Bâle, en 1555. Cette édition, que je n'ai pas vue, renferme le discours *Sur le Publicain et le Pharisien*, le traité *Du péril des derniers temps*, enfin un *Sermon pour le jour des saints apôtres Jacques et Philippe*, dans lequel il s'agit *Du péril des derniers temps*. La première édition, dont nous avons parlé, comprend donc, de plus que la seconde, le *Commentaire de Guillaume sur le livre des Psaumes*; un traité intitulé : *Simple question*

sur la quantité de l'aumône; savoir : s'il est permis à un homme de donner tout ce qu'il possède, de façon à ne rien garder pour soi et à être ensuite forcé de mendier; *Simple question sur le mendiant valide*; savoir : si nous devons faire l'aumône au mendiant valide, même lorsqu'il est pauvre (on sent que tout ceci était dirigé contre les ordres quêteurs, dont tous les membres étaient généralement très-valides); *cas et articles sur lesquels fut accusé Maître Guillaume de Saint-Amour par les Frères-Prêcheurs, et ses réponses aux objections*; *Collection de l'écriture catholique et canonique, pour la défense de la hiérarchie ecclésiastique*; *Table des signes par lesquels les pseudo-prédicateurs peuvent être discernés des vrais*.

Ce recueil, dès son apparition en France, donna lieu à des poursuites. Sa mise au jour, comme nous l'avons vu, est de 1632 : or, en 1633 parut à Paris, chez Sébastien Cramoisy, rue Saint-Jacques, *aux Cigognes*, un petit volume in-12 de 34 pages, dont voici le titre : *Arrest privé du conseil du Roy donné contre le livre intitulé: Opera magistri Guillelmi de Sancto-Amore, ensemble les bulles du pape Alexandre IV, portant condamnation du dit livre à la recommandation de saint Louis, roy de France*.

Voici l'avis au lecteur :

« Depuis peu de jours (amy lecteur) quelques personnes peu affectionnées aux religieux, ou bien à la religion, ont fait imprimer et mettre au jour les *Œuvres de maistre Guillaume de Saint-Amour*, lesquelles jadis, à la requête de

saint Louis, roy de France, furent censurées et condamnées avec leur auteur par le pape Alexandre quatriesme comme impies et sacrilèges. Le roy donc, héritier de la piété de saint Louis, aussi bien que de son sceptre, ayant esté informé de l'audace de ces nouveaux ennemis des religieux, a voulu et commandé, par arrest de son conseil, que cette témérité fust chastiée, afin que dorénavant personne n'osast entreprendre de déterrer ce qui avoit esté si longtemps ensevely. Nous avons inséré cet arrest avec les bulles de Sa Sainteté, pour advertir les adhérens de ce meschant auteur que, si ils ne changent leur mauvaise affection pour l'amour de la vérité, ils y seront contraints par la crainte du chastiment. »

Voici maintenant l'*Extrait des registres du conseil privé du Roy* qui suit l'Avis au Lecteur :

« Sur ce qui a esté représenté au Roy en son conseil, qu'encores que, par les édicts et ordonnances de Sa Majesté, il soit défendu d'imprimer ny mettre en lumière aucuns livres notez de censure, ny ceus qui tendent au mépris de la religion catholique et des choses receues et approuvées en icelle, néantmoins il auroit esté publié depuis peu en cette ville de Paris un livre intitulé : *Magistri Guillelmi de Sancto-Amore opera omnia*, contenant plusieurs traictez scandaleux faicts au mépris de plusieurs ordres religieux receues et approuvez de l'Eglise et en ce royaume, mesmes contre l'autorité de nostre saint-père le pape, et entr'autres le traité intitulé : *De periculis novissimorum tempc-*

rum, condamné il y a longtemps par le saint-siège apostolique; à quoy il est nécessaire de pourvoir; veu l'exemplaire du livre susdit, la bulle de nostre saint-père le pape Alexandre, quatriesme année de son pontificat, qui estoit l'année mil deux cens cinquante-six, portant condamnation du traicté susdit comme meschant et exécration; tout considéré, le Roy, en son conseil, a ordonné que par le premier des huisiers du dit conseil tous les exemplaires du dit livre seroient saisis et portez au greffe du dit conseil. Fait Sa Majesté défenses à tous imprimeurs et libraires d'exposer en vente, vendre ny débiter le dit livre, à *peine de la vie*, et à tous autres d'iceluy retenir ny avoir par devers eux, à *peine de trois mille livres d'amende* contre ceux qui s'en trouveront saisis. Faict au conseil privé du Roy, tenu à Paris le quatorziesme juillet mil six cens trente et trois. »

Il paraît que toutes ces défenses ne furent pas très-efficaces, puisqu'il nous est parvenu des exemplaires de l'édition aussi sévèrement condamnée.

L'abbé de Tillemont, l'un des solitaires de Port-Royal, avait laissé en manuscrit un assez long travail sur Guillaume de Saint-Amour : on ne sait ce qu'il est devenu. Ses mémoires sur saint Louis n'ont pas été plus heureux : déposés à la Bibliothèque nationale, et communiqués à un emprunteur négligent, ils n'ont été rendus qu'horriblement mutilés, c'est-à-dire privés, sauf erreur, de *deux cent trente-sept feuillets*. Enfin, l'un des hommes les plus érudits de

notre époque, feu M. Daunou, s'était chargé, pour la continuation entreprise par l'Académie des inscriptions, de l'*Histoire littéraire de la France* laissée par les Bénédictins, de la notice sur Guillaume de Saint-Amour. Remis en d'aussi bonnes mains, ce travail ne pouvait qu'offrir de nouveaux et précieux éclaircissements.

NOTE L.

(Voyez t. I, page 103, note 1.)

Ancel, dont il est ici question, était fils d'Ancel, troisième du nom, seigneur de l'Isle-Adam, qui l'avait eu de Clémence de Pomponne, sa seconde femme. Il épousa, on ne sait en quelle année, Isabelle, dame de Bourris, qui lui apporta en mariage la terre de ce nom. Cette union donna naissance à deux enfants qui furent nommés, l'un Jean, et l'autre Clémence de l'Isle. Le premier fut marié à Alix de Chantemesle, avec laquelle il fit en 1303 diverses donations à l'abbaye du Val; la seconde eut pour mari Renaud de Méru, auprès duquel elle vivait en 1290 lorsqu'elle vendit, conjointement avec son frère, à Hue de Bourville, tout ce qu'ils possédaient à Puçay en Beauce.

L'histoire généalogique de France, à laquelle

l'emprunte ces détails, ne donne pas la date de la naissance d'Ansel IV. Nous savons qu'il mourut le 30 août 1285 en Aragon, où il avait accompagné Philippe-le-Hardy, après avoir succédé à Jean de l'Isle, son frère aîné, qui en 1239 avait confirmé les donations faites par son père à l'abbaye du Val, et dont le testament date du vendredi 1275, après la fête de saint Jean-Baptiste. Une charte de 1279, rendue par Ansel IV en faveur de l'abbaye du Val, nous a transmis son sceau, sur lequel paraît *un fasce accompagné de sept oiseaux, quatre en chef et trois en pointe*; le contre-sceau est pareil, et la légende porte † *Contras. Dni. Ancelli*. Jean fils d'Ansel IV succéda à son père.

Je crois devoir ajouter quelques détails sur la famille et le pays de l'Isle-Adam.

L'origine de la première remonte assez haut, puisque nous voyons Adam, premier du nom, nommé avec plusieurs seigneurs et grands officiers de la couronne dans une charte de confirmation que le roi Philippe I^{er} donna en 1069 en faveur de l'église Saint-Germain, depuis Saint-Martin de Pontoise. (Voyez *Histoire du Vicariat de cette ville*.) Avant lui, ni la forteresse ni le bourg qui furent depuis appelés, de son nom, *l'Isle-Adam*, n'existaient : il les fit bâtir tous deux. Ce fut aussi à l'un de ses descendants, Ansel, premier du nom, que l'on dut l'abbaye Notre-Dame-du-Val, dans laquelle il fit venir six religieux de la Cour-Dieu, près d'Orléans. (voyez *Gallia christiana*, t. VIII, page 875 B., col. 71), et où il fut enterré avant 1162.

C'est de cette famille, primitivement nommée *de l'Isle*, ensuite *de l'Isle-Adam*, et enfin *Villiers de l'Isle-Adam*, qu'est sorti plus tard le fameux grand-maître de Rhodes, célèbre à la fois par son courage et par les malheurs de son ordre. D'après l'*Histoire généalogique*, ce serait à dater d'Ansel III que la famille de l'Isle aurait ajouté spécialement à son nom celui de *Adam*; mais nous voyons que Rutebeuf, qui est ordinairement très-exact, ne désigne pas Ansel IV autrement que sous le nom d'*Ansel de l'Isle*. Il faut donc en conclure que le nom de *l'Isle-Adam* n'était pas encore en usage, pour sa dernière partie, ou du moins qu'on ne s'en servait pas communément.

La ville, ou plutôt le bourg de l'Isle-Adam, qui prit plus tard le titre de baronnie, est situé au pied d'un coteau dans l'Ile-de-France, aujourd'hui département de Seine-et-Oise), sur deux îles que forme cette dernière rivière, à deux lieues environ de Pontoise; il ressortait du diocèse de Beauvais. On y comptait cinquante-huit feux; il renfermait aussi un prieuré d'hommes de l'ordre de Saint-Benoît et une communauté de prêtres missionnaires de Saint-Joseph. En 1364, la branche aînée des premiers seigneurs s'étant éteinte, la terre de l'Isle-Adam passa par acquisition dans la maison de Villiers, qui prit alors le nom de Villiers de l'Isle-Adam. Elle en sortit au XVI^e siècle pour entrer dans celle de Montmorency, d'où elle échut ensuite à celle de Bourbon-Condé, puis à celle de Conti, qui la posséda jusqu'à la révolution

L'Isle-Adam contient aujourd'hui plus de quinze cents habitants; cette ville fait un commerce de farine assez étendu, et renferme une manufacture de porcelaine.

NOTE M.

(Voyez t. I, page 105, note 4.)

La Chante-Pleure

On lit à la page 65 de la description des Mss. de la *Chanson de Roland* (voyez le poëme de ce nom publié par M. Francisque Michel) que la *Chante-Pleure* a été mise au jour en 1834 par M. Henri Monnin, à Lyon, en un in-8° de 16 pages, d'après un Ms. de la bibliothèque de Lyon. Comme il m'a été impossible de me procurer cette édition, qui est sans doute une curiosité bibliographique, j'ai cru pouvoir redonner la *Chante-Pleure*, mais d'après le Ms. de Paris, 7218.

DE celui haut Seigneur qui en la croix fu mis,
 Qui les portes d'enfer brisa por ses ami s,
 Soient cil beneoit & à bone fin pris
 Qui .i. poi entendront des biens que j'ai appris

5 Mult vaut miex PLEURE-CHANTE que ne fait CHANTE-
 Cil qui l'envoïse & chante & en pechié demeure,

Cil plorra en enfer, jà n'iert qui le fequeure,
Entre les Sathanas qui font noirs comme meute.

Et de la PLEURE-CHANTE savez que sénéfie :
10 Qui pleure ses péchiez & vers Dieu s'umelie.
L'âme a la guerredon quant la char est porrie :
Au ciel avec les anges l'en va toute florie :
Lors ne se puet tenir qu'ele ne chant & rie.

Que valent les richesces, que valent les trésors ?
15 Tout devendra noient li argenz & li ors,
Et nous perdons les âmes por les déliz des cors ;
Quar la char si porift toît comme l'âme est hors.

N'est si bele jovente ne coviegne morir :
Qoi que li cors deviegne, l'âme ne puet porir,
20 Dont di-je que por l'âme feroit bon Dieu servir
Por avoir la grant joie qui dure sanz faillir.

La joie de cest siècle, fachiez, mult petit vaut :
Quant miex i cuid'on estre & ele plus toît faut ;
Mès la joie des ciex qui lafus est en haut
25 Fu et est & fera, ne jà n'aura défaut.

Batons tant dis le fer com est chaut for l'enclume ;
S'aprendons à voler ainz que nos faille plume.
Si esprendons le feu qui si longuement fume,
Quar nos ne veons goute se Diex ne nos alume.

30 Nous refamblons la taupe qui ot & pas ne voit,
Quar nos ne veons goute à fère noître exploit.
Nos oions les sermons c'on dit & ramentoit,
Se n'i a a cil ne cele qui par ce ne chaftoit.

Cil n'aime mie Dieu qui ne le crient & doute
35 Et qui n'i met son cuer & sa penssée toute :
Qui est en droit chemin & il se part de route,
Cil refamble la taupe qui ot & ne voit goute.

Il n'i a cil ne cele qui ait point de demain :
 Tant comme chascuns a le cuer haitié & fain
 40 Devons Dieu apeler & au soir & au main :
 Lessons aler la paille, si retenons le grain.

Tant com nos femmes jone nos hommes si coarts ;
 Et nostre sire Diex si aime miex le quart
 Du servise d'un jone qu'il ne fet d'un viellart,
 45 Ne de l' mauvès ouvrier qui commence trop tart.

L'en doit en son bon point le bien encommencier,
 Quar qui plus tost commence miex desert son loier :
 Ne fêtes mie auzi com li mauvès ouvrier
 Qui commencent si tart qu'il faillent au paier.

50 Tant com vostre bon vin sera frais & novel,
 Donez-en vostre ami, lui ert & bon & bel ;
 N'attendez mie tant qu'il porisse el tonel ;
 Quar l'en pert le bon vin par le mauvès vessel.

Quels est or li veffiaus qui le bon vin empire ?
 55 C'est li chetis de cors qui tret l'âme à martire.
 Se li cors voloit fère ce que l'âme désire,
 Mult covendrait au cors de ses bons escondire.

Tout ce qui plest au cors est à l'âme contrère ;
 De ce que li cors veut n'en a l'âme que fère ;
 60 Et quant li cors s'atorne & acort à bien fère
 Mult est liez Jhésu-Criz quant il à lui repère.

Grant honor fet Diex l'omme, comment qu'il ai vescu,
 Quant il ist de pechié en sa bone vertu ;
 Et quant il atent tant que la mort l'a vaincu,
 65 C'est li mauvès veffiaus où li vins est perdu.

Mult est bone la pomme tant qu'ele est faine & dure ;
 Ele vaut assez miex que l'ele est trop meure,
 Quar puis qu'ele amolie & torne à porreture

Fors la covient geter por ce c'on n'en a cure.

70 Je voi maint grant bourgeois & maint grant cleric
 Qui ont tant de l'avoir qu'il n'en favent la fomme,
 Jà n'iront outre mer, n'à Saint-Jaques, n'à Romme:
 Cil se leffent porir com la mauvese pomme.

Diex ! il n'est hom ne fame, tant fache estre au de-
 75 Qui se puisse desfendre quant la mort li cort feure.
 Por noient vit au siècle qui por Dieu ne labeure,
 Et li cors nos faudront, jà ne garderons l'eure.

Il a moult en cest siècle paine & triboulement :
 Li .i. rachate l'âme & li autres la vent ;
 80 Tel i a qui emprunte, & tel i a qui rent :
 Toz cis siècles est foire, mais l'autre ert paiement.

Hélas ! que ferons-nos qui empruntommes tant ?
 Or déuillons paier & rendre maintenant.
 Qui ne l'acuitera, il fera meschéant ;
 85 Fols est qui tant atent qu'il ne puet en avant.

Quant il dui champion se font tant combatu,
 Covient-il que l'uns perde le baston & l'escu ;
 Quant il ont tant bouté que l'uns est abatu,
 Por ce n'est-il pas quites s'il se clâme vaincu.

90 Je l' di por maintes gens qui devissent entr'aus :
 La bone pénitance, dient, nos fera faus.
 Sor ce si se délitent ès péchiez criminaus ;
 Mès tel s'i asséure qui est & fols & faus.

Se je sanz defervir cuidois avoir mérite
 95 Que je por repentir en la fin fusse quite,
 Jamès ne querroie, estre ne moine ne hermite,
 Mès nous ne trovons pas ceste matère escrete.

Trop auroient dont fet li Cordelier fol change

Qui toz jors vont defchaus & se frotent au lange,
 100 S'il cuidoiēt avoir paradis sans eschange :
 Jamès la bone vie ne lor feroit estrange.

Por c'est fols cil qui p'che en itel espérance,
 Quar nos n'avons de vivre ne plège ne fiançe.
 S'il est faus en la fin par bone repentance,
 105 Por ce n'est-il pas quites de fère penitance.

E, Diex ! la pénitance feroit bone en la vie,
 Quar qui fauroit l'angoisse, la dolor, la hafchie
 Qu'il covient soffrir l'âme ainz que soit espenie,
 Jamès de pechié fère ne li penroit envie.

110 Il i a tel des âmes qui .c. anz art & frit
 Et feu de purgatoire, dont l'Esçriture dist
 Que d'un péchié mortel c'on fet en faus délit
 Li covient .vij. anz estre ainz qu'ele l'en aquit.

Qui .vij. anz feroit nus par la plus grant froidor
 115 C'onques fust en yver par la froidor greignor,
 N'auroit-il en .vij. anz la moitié de dolor
 Com d'estre el purgatoire la quarte part d'un jor.

Vous, gens qui ne finez d'emprunter & d'acroire,
 Vous vous aquiterez se vous m'en volez croire,
 120 Quar celui paiement dont cis siècles est foire
 Il n'i a que .ij. tables, une blanche, l'autre noire.

Cil tient la noire table qui les orguillex donte,
 Qui tost ne vient finer ne puet venir à conte ;
 S'il atent paiement il aura tant de honte :
 125 Jamès n'aura paié le chatel ne la monte.

Hé, las ! li endeté seront si mal venu
 Toute jor seront ars traîné & batu ;
 S'il péussent morir bien lor fust avenu,
 Mès jamès ne morront ne jà n'auront rendu.

- 130 Hé, las! cil n'auront jà ne repos ne séjor,
 Ainz ardront toute jor en feu & en tritor.
 La penffée qu'il ont lor fet peine greignor,
 Qu'il fèvent bien que c'est sanz fin & sanz retor.
 [tiennent
 Cil qui les granz richeces & les granz biens maia-
- 135 Et qui a pénitance ne à merci ne viennent,
 Cil ne font pas fil Dieu, ne ne li apartient ;
 Tant les fousprent pechiez que mefcreant deviennent
- Bien ont perdu tel bougre lor cuer & lor espoir ;
 Bien perdent âme & cors & destornent lor oir :
- 140 Bien i pert que déables a for els grant pooir
 Quant il en prent les âmes & les cors fet ardoir.
- Itel mérite trueve qui à tel feignor fert ;
 Cil a bien tout perdu qui l'âme & le cors pert.
 Bien nos éuft déables feru à descouvert
- 145 Se Diex n'éuft for terre tramis frère Robert ¹
- Li bougres, li parfez, icil qui riens ne croit
 Ne cuide pas qu'enfers ne que paradis soit,
 Ne qu'il ait âme & cors por ce qu'il ne l' fentoit,
 Ainz penffe li parfont que pechiez le deçoit.
- 150 Comment fet foi li bougres puet estre vérité,
 Quar li cleric nos racontent en lor Divinité ²
 Quant l'âme est espenie & el vient devant Dé,
 Dient qu'ele est plus bele que li cors n'ait esté.
- « Je ne l' poroie croire, dist li bougres parfet,
 155 Ce qu'Escriture dist ne que clergie retret :

1. Ne s'agirait-il pas ici de *Robert Sorbon*, fondateur de la Sorbonne? Je suis d'autant plus porté à le penser qu'il est nommé dans un des fabliaux du même manuscrit.

2 *Divinité* signifie ici : la science divine, la théologie.

D'une vieille boque & d'un vilain contret,
Comment ert l'âme bele quant li cors est si let :

Si fete gent font bien mescréant à véue :
Dient qu'âme de cors ne change ne ne mue ;
160 Mès n'est hom si contrais ne vielle si boque
Dont l'âme ne soit bele puis qu'ele est absolue.

« Bougres, dist li bons clers, de ce ne te merveille
Aus oevres Jhésu-Crist nul ne l'apareille ;
Li rofiers ne la flor n'est pas chose pareille :
165 Voir la fueille qu'est vers & la flor est vermeille.

« Ne voiz-tu .i. rofier qui n'est ne biaus ne gerz ?
Li rofiers est menuz & aspres & poignanz,
Et la flor que il porte n'est pas de tels samblanz,
Ainz est vermeille & bele & mult soef fieranz.

170 « Bougres, je le te monstre en une autre manière :
Cendre est or une chose qui n'est mie trop chière,
Et si en est li voirres de cendre de feuchière ;
Mauvesement resamble la cendre la verrière.

« Celui Seignor doit l'en & aorer & croire
175 Qui de si laide cendre fet ilür si biau voirre,
Et fet pondre .i. blanc oef une geline noire.
Merveille est comment hom envers Dieu se def-
[poire. »

Or i a autres bougres si de Dieu mescréant
Qu'il ne cuident mie que Dieu soit si poissant,
180 Quant li mors est poris, qu'en autre tel semblant
Le puisse Diex refère comme il estoit devant.

Eh, Bougres desloiaus, mescréanz, que dis-tu ?
.i. pommier & .i. arbre fera de flors tout nu :
Dedenz quar jor après fera vert & foillu.
185 Plus se merveilleroit qui ce auroit véu
Qu'il ne feroit d'un mort s'il estoit revescu.

Quant on taille la vingne, voiz que n'i pert noient ;
 Il ne demeure mie après trop longuement
 Qu'ele est vers & foilluc & li roifins i pent :
 190 Nus ne porroit ce fère fors que Diex seulement.

Et se la vingne targe .xv. jors ou .i. mois,
 Aufi la feroit Diex carchier tot demanois,
 Et auroit confondues les genz de toutes lois
 Mors & refuscitez ainz c'on eüst dit .iiij.

195 En tant que l'en auroit la main clofe & ouverte
 Auroit Diex paënie confondue & déferte,
 Mès Diex fet le pardon por restorer la perte
 A cels qui soufferront por lui la grant poverte.

Por .i. poi de science que Diex lor a aprife,
 200 Fet .i. potier .i. pot, puis avient que il brife ;
 Li potiers prent la terre & dépièce & esfrife,
 Puis en refet .i. pot tout d'aute tele guife.

Dont ne fist Diex le pot & si fist le potier ;
 Puis qu'il puet le pot & fère & depecier,
 205 Dont a bien Diex pooir de fère mort entier :
 Jà n'estoit-il nus hom quant Diex fist le premier.

En paradis n'a âme qui ne foit en desir
 Que li jugemenz viengne por les cors aemplir
 Des biens & des granz joies que Diex lor fet sentir ;
 210 Mès jà celes d'enfer n'en querroient isir.

Mès eles fevent bien que toutes i feront
 Celes qui en enfer & en paradis font.
 Devant le jugement quant li cors refordront,
 Toutes celes d'enfer lor paines doubleront.

215 Merveille est comment hom devient popelican :
 Il n'estoit hom ne fame quant Diex forma Adan.
 Cil qui fet porter l'arbre noviau fruit chascun an,

Puet bien le mort revivre sanz paine & sanz ahan.

Qui penseroit parfont aus oeuvres Jhésu-Crist
 220 Qui ciel & mer & terre & toutes choses fist,
 Cele herbe & cele fueille qui muert & raverdist,
 Jà ne cuit ne ne croi que bougres devenist.

Il n'a angle n'archangle, ne sains en paradis,
 Tant soit ore gardez en or & en argent,
 225 Qui sache pas à dire com Diex est poestis.
 Tenons-nos en à tant que Diex nos a apris.

Il n'y a faintuaire ne si dur oïffement,
 Tant soit ore gardez en or & en argent,
 Que trestoz ne porisse & deviegne noient,
 230 Et tuit s'assembleront au jor du jugement.

Or prions Jhésu-Crist, qui fist le firmament
 Et qui fist ciel & terre & la mer ensement,
 Li cors deserve à l'âme si vrai définement
 L'âme ne soit dampnée au jor du jugement.

Explicit la Chante-Pleure.

NOTE N.

(Voyez t. I, page 115, note 2.)

Et Coramin & Chenillier, &c.

Le premier de ces noms désigne les Karismins,
 ou Karismiens, peuples originaires des contrées

situées vers l'embouchure de l'Oxus, près des bords de la mer Caspienne. Chassés de leur pays par Gengiskan, les Karismins errèrent longtemps dans les provinces de l'Asie, et envahirent, sous la conduite du fameux Gelad-Eddin-Mankberni, le nord de la Perse, la Géorgie, l'Arménie, la Mésopotamie, en se faisant remarquer par leur férocité et leurs brigandages. Après la mort de Gelad-Eddin, les débris des Karismins se mirent au service des princes musulmans. Une partie s'était attachée à la personne du sultan, alors gouverneur d'Edesse et de Haran dans la Mésopotamie. Quand ce prince fut devenu maître de l'Égypte, il abandonna à ces barbares Haran et Edesse, d'où ils répandirent la terreur dans les contrées voisines. Le sultan, se voyant menacé par toutes les forces de la Syrie, n'hésita pas à les appeler auprès de lui.

Suivant Gémal-Eddin, les Karismins passèrent l'Euphrate au nombre de plus de dix mille cavaliers, ayant à leur tête Hossam-Eddin-Bartekhan, Khan-Bardi, Sarou-Khan et Keschlou-Khan. Partout leur passage était signalé par le pillage et l'incendie : à leur approche les peuples prirent la fuite. Telle était la terreur qu'ils inspiraient qu'au seul bruit de leur marche les troupes de Damas, campées à Gaza, se débandèrent ; le prince de Carac se retira précipitamment. Les Francs, qui gardaient la ville sainte, sortirent en hâte ; les Karismins y entrèrent sans résistance et égorgèrent tous les chrétiens qui s'y trouvaient encore ; pas un seul ne fut épargné ; les femmes et les enfants furent réduits en servitude ; l'église

de la Résurrection fut dépouillée, le sépulcre du Messie détruit; les tombeaux des rois francs et des capitaines chrétiens furent ouverts et les ossements qu'ils contenaient livrés aux flammes. (Ceci arriva en l'an 642 de l'Hégire, c'est-à-dire en 1244.) Les Karismins se rendirent ensuite devant Gaza et firent leur jonction avec l'armée égyptienne, etc. (On peut consulter, pour avoir plus de détails, le savant ouvrage de feu M. Reynaud, membre de l'Institut et conservateur des manuscrits orientaux à la Bibliothèque du Roi, ouvrage intitulé: *Extraits des Historiens arabes, relatifs aux guerres des croisades, formant, d'après les écrivains musulmans, un récit suivi des guerres saintes*; Paris, 1829, Imprimerie royale.)

Quant au nom de *Chenillier*, mot qui est probablement dénué de sa véritable orthographe et bien éloigné de son étymologie orientale, je ne l'ai rencontré nulle part, malgré mes recherches. Je ne crains pas cependant de l'indiquer comme étant à coup sûr celui du soudan que les *Annales de saint Louis* (texte français, page 217) appellent le *soldan Kiemel*. Voici les paroles mêmes de Guillaume de Nangis. Nous sommes au moment où il s'agit de s'accorder sur la rançon du roi: « Illuc fu ordené et parlé de mout de chozes; mais au darrain fu ordené de pays, de trèves et de raençon, en la fourme et en la manière qui s'ensivent; c'est assavoir que li soudan délivreroit le roy Loys et ceus qui avoient esté pris avoec lui puis que il estoit venu ens Egypte, et touz les autres de quelconque nation que il féussent qui avoient

esté pris *dès le temps Kiemel le soudan*, qui fu ayeul d'icelui soudan, puis les trèves que il avoit jadiz prises à Fédri l'empereour de Roume, et les mettroit hors de prison, etc. »

Un autre texte français porte : *Très le temps Guimel le soudan*, et on lit au texte latin : *Soldanus Quiemel*. Or, pour les personnes habituées à la recherche de nos anciennes étymologies, il est évident que de *Kiemel* à *Chenillier* la distance n'est pas fort grande.

Ce soudan, connu encore chez les historiens occidentaux sous le nom de *Mélédin*, de *Melek-el-Quemel*, est appelé par les écrivains orientaux *Kamil*, *Elmélîkud-Kamil*, ou *Mélîkud-Hedil-Kamil*. Il monta sur le trône en 1218, et, bien que pressé par une armée de quatre cent mille croisés qui venait de s'emparer de Damiette, il sut leur arracher cette ville, en 1221, à force de prudence et d'habileté. Cette circonstance surtout, jointe à la consonnance des noms, favorise encore l'hypothèse dont j'ai parlé.

Ce prince, qui était le sixième roi d'Égypte de la postérité des Ejobites, descendant de Saladin, mourut en 1238 à l'âge de soixante-dix ans.

NOTE O.

(Voyez t. I, page 119, note 2.)

Analyse du Roman d'Aiol.

Elye, fils de Juliens de Saint-Gille, a épousé la sœur de Louis-le-Débonnaire. Avise *o le vis*

cler, ou, *al gent cors signori*, dit le romancier. En moins d'un an il a délivré le roi des ennemis qui l'assaillaient de tous côtés. Louis, au lieu de l'en récompenser, lui ôte ses biens par le conseil du duc Makaire, *un mauvais losengier*, *un qui-vers de put lin*. Elye prend la fuite, et se réfugie avec sa femme dans les landes de Bordeaux, où un ermite nommé Moyses l'accueille. Cependant :

La dame estoit ençainte quant ors de France iffi.
 Quant vint en l'ermitage f'i délivra d'un fil.
 Onques nus plus biaux enfés de mère ne nasqui.
 N'avoit home ne fame ne valé entor lui
 U péuft non prendre que doner li péuft,
 Mais ores m'entendés comment il li avint :
 Tant avoit savagine. el bois foilli....
 Culevres & serpens, & grans *aiols* furnis.
 Par dejouste l'enfant i grant *aiant* coïf,
 Une beste savage dont vous avez oi
 Que tout partout redoute li grant & li petit.
 Et por icèle beste que li fains hon coïf,
 L'apela Aioul, ce trovons en escrit.

On voit que le bon ermite avait choisi là à notre héros un assez singulier parrain. Avec le temps Aioul croît en âge, et le duc regrette pour lui sa douce France et ses châteaux. « Plût à Dieu, lui dit-il, que vous fussiez en France, à Paris ou à Chartres, et que vous eussiez mon cheval et mes armes! Dieu vous aiderait. — Sire, répond Aioul, donnez-moi congé : je prendrai vos armes, et je m'en irai en France conquérir votre héritage. » Alors Elye, se retournant vers sa femme qui pleure : « Belle sœur,

lui dit-il, qu'Aiol parte pour Orléans, *la cité garnie*. S'il arrive qu'il y ait là une bataille et qu'il s'y distingue, le roi Louis et la reine l'aimeront. » Avisse, par tendresse pour son fils, refuse. Elle dit qu'il est trop jeune, qu'il ne sait pas encore *querre .i. ostel* ni parler à un gentilhomme; enfin qu'elle n'a rien à lui donner. — « Madame, reprend Aiol, que cela ne vous inquiète pas : si vous ne possédez aucun avoir, Dieu en a assez. — Bien, beau fils, dit Elye, vous partirez. » Elye donne alors à notre héros de sages conseils : il lui recommande de ne pas jouer aux *échecs* ni aux *tables*, de ne pas aimer la femme d'autrui, et, si elle l'aime, de ne pas l'écouter; de ne pas s'enivrer, de ne pas se moquer des pauvres gens, etc. Le duc ajoute : « Et maintenant allez en France; emmenez Marchegai, mon bon destrier : il n'y en a pas de meilleur dans tout le royaume. Il est maigre et n'a plus de fers aux quatre pieds; mais pour le faire courir une lieue il n'y a pas besoin de le toucher trois fois des éperons. Ma lance est torte, mon écu vieux, mon haubert peu luisant, et je ne puis vous donner que quatre sols; mais n'en soyez pas moins large ni généreux avec vos hôtes : quant l'argent vous manquera, souvenez-vous que Dieu est au ciel. » Elye enseigne ensuite à son fils que, lorsqu'il sera au camp ou en bataille et qu'un chevalier viendra pour l'attaquer, il devra éperonner son destrier, baiser son épée, la brandir, et s'élançer sur son ennemi en criant : *Montjoie et Karlemaine!* L'ermite donne après cela à Aiol un *brœf* qui a le pouvoir

de garantir du feu et de l'eau. Le duc lui ceint son épée, et le jeune homme part.

Comme on voit, tout ce début est animé, dramatique, et représente assez fidèlement une scène qui, à cette époque, devait se renouveler souvent. Par malheur la suite du roman, sans en arriver jamais à être complètement dénuée d'intérêt, ne l'excite pas toujours au même degré que la partie dont nous venons de donner l'analyse. Cela tient à la multitude des aventures qui s'y croisent, et surtout à la profusion d'attaques dont Aiol est l'objet de la part de brigands. Ces épisodes reviennent à chaque pas dans le livre; mais le romancier a su jeter dans son ouvrage un personnage fort amusant, et qui devait le paraître encore bien davantage au XIII^e siècle qu'aujourd'hui. Ce personnage n'est autre chose que Marchegai, le bon cheval du duc Elye. À chaque instant il défend son maître, il l'aide, il le sauve des plus grands périls par son adresse et son affection; enfin Marchegai m'a rappelé le cheval du Bohémien dans *Quentin Durward*.

Je ne suivrai pas Aiol à travers la foule d'événements auxquels il se trouve mêlé. Il me suffira de dire qu'arrivé à Orléans, il est très-bien accueilli, sans en être connu, par la comtesse Ysabeau, sœur du roi Louis, et aimé de la belle Lusiane, sa cousine, fille d'Ysabeau et *nièce du roi de saints Denise*. Bientôt après il se distingue devant le roi, devient son favori, se fait aimer de tout le monde, excepté de Makaire de Losane, et envoie à son père une partie des richesses qu'il a obtenue par sa valeur.

Cependant un messager nommé Tornebeuf, espèce de monstre donné par le roi de Nubie au roi de Pampelune, Mibrien, arrive à la cour de Louis. Il défie ce prince au nom de son maître, et soutient que Mahomet et Apollin valent beaucoup mieux que Jésus-Christ. A ces mots, les seigneurs qui sont présents s'élancent sur lui pour le massacrer ; mais Aiol les en empêche et s'offre à aller combattre les Sarrasins. Il part avec deux chevaliers, Robert et Ylaire, pour déclarer au roi sarrasin qu'à moins qu'il ne vienne, lui et ses sujets, se faire baptiser et rendre hommage à l'empereur de France, soit à Orléans, à Paris, à Chartres ou au bourg Saint-Michel, il ira le chercher dans Pampelune l'été prochain et le détrônera. Pendant qu'Aiol chevauche avec ses compagnons afin de remplir son message, il est attaqué au bois de Quintefeuille par Féran de Losane, neveu de Makaire, qui lui a tendu cette embuscade avec plusieurs de ses parents. Grâce à leur courage, les trois envoyés se tirent heureusement de cette rencontre, et arrivent devant Pampelune. Aiol, qui s'est endormi, se trouve séparé de ses compagnons, lesquels pendant ce temps combattent contre plusieurs Sarrasins, et proposent ensuite à Aiol de lui laisser partager la gloire de leur triomphe. Indigné, celui-ci leur ordonne de s'éloigner de lui et les quitte. A peine est-il seul qu'il tue plusieurs Sarrasins occupés à conduire au roi Gorhan, sire d'*Aufrike* (d'Afrique), Mirabel, fille du roi Mibrien. Aiol les combat, enlève la pucelle, et veut l'emmener en France dans le dessein d'en faire sa femme ; mais de Pampelune

à Orléans il y a fort loin; et sur sa route il lui arrive une multitude d'aventures, la plupart fort singulières, presque toutes un peu trop développées, et dont plusieurs ont le défaut d'offrir de notables répétitions. Pourtant, après avoir échappé à d'immenses dangers, Aiol et Mirabel arrivent en France, à Orléans, où le premier retrouve ses deux compagnons Robert et Ylaire, que le roi Louis, en les voyant revenir seuls, croyant qu'ils avaient été les meurtriers d'Aiol, avait fait jeter en prison. On les en tire aussitôt, et Aiol rend justice à leur courage.

Cependant la belle Lusiane, irritée de voir qu'Aiol, qu'elle accueillit si bien jadis, veut épouser une autre femme, lui adresse de sanglants reproches qui décident celui-ci à déclarer hautement sa naissance. Louis manifeste alors sa joie de retrouver dans un brave guerrier le fils du vieil Elye, et Lusiane, après s'être excusée de son emportement, témoigne beaucoup d'amitié à Mirabel, qui ne tarde pas à être baptisée et à devenir la femme d'Aiol en présence du duc Elye, auquel le roi rend tous ses biens. Ici, avec la célébration des noces, qui a lieu *n'en maison, n'en chastel, ne en sale payée*, mais dans une grande plaine aux portes de Langres, le roman semblerait devoir se terminer : il n'en est rien. Makaire de Losane, dont Aiol avait cependant obtenu le pardon de Louis, peu touché de cette générosité, vient surprendre les convives, s'empare d'Aiol et de sa femme, les emmène à Losane, et les fait plonger dans un cachot, où, pendant que le duc Elye et le roi Louis assiègent la ville

pour les délivrer, Mirabel donne le jour à deux enfants. Makaire, sur le point d'être forcé dans Losane, essaie de noyer ces deux enfants dans le Rhône; mais ils sont sauvés par un gentilhomme nommé Tieris. Makaire, au moyen d'un stratagème, s'échappe à travers le camp ennemi, emmenant avec lui Aiol et Mirabel, auxquels il a fait auparavant *juré sur sains* de ne rien dire. Tous deux, par respect pour leur serment, tiennent la parole donnée, et Makaire se retire à Pampelune, où il se fait mahométan et livre Aiol au roi Mibrien. Comme celui-ci et Mirabel refusent de quitter le christianisme, le roi, qui devrait cependant s'estimer heureux d'avoir retrouvé sa fille, les fait plonger dans un cachot en attendant leur supplice. Heureusement des voleurs, qui pour lui dérober un grand trésor avaient creusé un souterrain aboutissant à la prison, sont entendus par Aiol. A sa prière ils lui ôtent ses chaînes, et s'appêtent à rendre le même service à Mirabel quand soudain des gardes arrivent, et Aiol est forcé de partir sans sa femme. Bientôt il est vendu comme esclave par ses libérateurs au roi Grasiens, maître de Tornebrie, qui lui donne des armes à condition qu'il l'aidera contre le roi Floriens, son ennemi.

A la cour du roi Grasiens, Aiol trouve Tieris et sa femme, qui s'y sont réfugiés avec ses deux fils nommés, l'un Tumas, et l'autre Manesier, et auxquels le roi, qui les aime, a lui-même servi de parrain. Tous les jours le père voit ses enfants, et les enfants leur père, sans qu'aucun d'eux se doute du lien qui les unit. Cependant, dit l'au-

teur, Aiol ne pouvait s'empêcher de devenir triste en les regardant, parce qu'ils avaient l'âge qu'auraient eu ses fils. Un jour, enfin, Tieris déclara leur véritable naissance, et Aiol, joyeux d'avoir retrouvé ses enfants, après les avoir armés chevaliers, et avoir envoyé un message au duc Elye, ainsi qu'au roi Louis, afin qu'ils lui amenassent du secours, partit avec eux, le roi Grasiens et une forte armée, pour aller délivrer Mirabel, sa femme, toujours prisonnière dans Pampelune. Arrivé devant les murs de cette ville, il livre de sanglants combats aux troupes du roi Mibrien, qui se retirent dans leurs remparts sans être vaincues. Mais tout à coup paraissent dans le lointain des soldats, que les enfants d'Aiol prennent d'abord avec douleur pour des ennemis. Heureusement leur père reconnaît bientôt les bannières : « Non, s'écrie-t-il, ce ne sont pas là des ennemis ! ceux qui viennent, ce sont les barons de France, la grande terre ! c'est Elye, c'est mon père, *au cler visage*, c'est Louis, mon oncle, le fils de Charles ! Crions-en merci à Dieu, et faisons-leur le meilleur accueil que nous pourrons. » Aiol ne se trompait pas : c'était, en effet, le roi Louis et le duc Elye qui arrivaient, ce dernier monté sur Marchegai, lequel bondissait avec prestesse.

Enfin les troupes françaises et celles du roi Grasiens assaillent la ville de vingt-trois côtés à la fois. Elye aperçoit Makaire et vole à sa rencontre. Blessé par lui, il le précipite néanmoins de dessus son coursier, et le traître, fait prisonnier, est tiré tout vivant à quatre chevaux. Quant au roi Mi-

brien, il abandonne la religion de Mahomet, et Aiol, ayant retrouvé Mirabel, passe la nuit avec elle, ce que le romancier décrit malicieusement ainsi :

Cele nuit voirement à joie s'esbanissent :
S'il font ju de cortine, ne vos merveilliés mie,
Dus ç'à demain al jor que l'aube est eclairie.

Tel est à peu près en substance, car j'ai retranché beaucoup de détails, et notamment l'épisode fort intéressant d'une course de cheval avec pari entre Aiol et Makaire de Losanne, le fond de cette chanson de geste. Malgré ses défauts, on conçoit que ce poème, l'un des derniers qui aient été composés sur le cycle carlovingien, ait dû obtenir beaucoup de succès au XIII^e siècle. Cela me semble résulter au moins du vers de Rutebeuf, et de la citation suivante, empruntée à un jeu parti dont l'auteur n'est pas connu. Ce jeu parti, dont le sujet est cette question : *Quel est le plus à plaindre, du jaloux sans motif ou de l'amant qui n'est pas jaloux de celle qui dédaigne sa poursuite*, est adressé à Adam de la Halle, et le juge se nomme Grievilier. On le trouve dans le Ms. 7363. Voici la stance où il est question d'Aiol :

Adan, parmi grans tribous,
Conquilt, tout en mendiant,
Et honneur & pais Aious.
Ce fet bien cascuns ; mais quant
Hom a grant tere à tenir
Et si ne f'en fet chavir,
Ains vit dolans, il a pis de moitie
Que cil qui en povreté mouteplie.

L'allusion faite par Rutebeuf prouve aussi (ce qu'une foule d'autres passages de ses œuvres viennent, au reste, confirmer) qu'il connaissait non-seulement bon nombre d'auteurs anciens qu'il cite dans ses poésies, mais encore qu'il était fort au courant de la littérature du moyen-âge. Enfin, des deux vers qui ont amené cette longue digression ne pourrait-on pas inférer que saint Louis s'était occupé du roman d'Aiol et y avait donné beaucoup d'attention ? Je vais plus loin :

1. On a dit que saint Louis n'avait aimé que le chant des Psaumes et ne s'était jamais permis l'usage des chansons : je crois que ceci est exagéré. Joinville raconte qu'à la table de ce prince, les ménestriers récitaient leurs vers, chantaient des couplets, apportaient leurs vielles après manger, et que le saint roi attendait qu'ils eussent fini avant de faire dire les grâces. Cependant il paraît que si cela n'eût dépendu que de lui nous n'aurions pas aujourd'hui, grâce à sa sévérité de mœurs, autant de chansons, de contes et de *branches* des chansons de geste que nous en possédons. Voici ce qu'on lit dans un petit poème intitulé : *Les regrès de la mort saint Loys*, et qui se trouve dans le Ms. 7218 :

Hé, bons rois Loeyz, filz de la roïne Blanche,
Jà ne vous tint de dire chançon ne rotruenge,
On se boutait ou cors d'un coustel jusqu'au manche,
Si qu'il nous fust de vous remefe aucune branche.

L'auteur, jouant ensuite du mot *branche*, ajoute par flatterie, non pour le vieux roi mort, mais pour le jeune roi vivant :

De vous avons tel branche qui mult nous reconforte :
C'est voire filz Phelippe qui toz bien nous enorte, etc.

On lit encore dans ce petit poème :

Hé ! bon rois Loeyz, fi com j'ai entendu,
Vous aviez les boulez & les geus défendu, etc.

Cette pièce a été publiée par M. Buchon dans sa *Collection de Chroniques*.

en argumentant d'après le texte même du vers de Rutebeuf,

Le roi tendra deçà concile,

ne pourrait-on pas prétendre qu'il se tenait sous saint Louis des assemblées littéraires formées ou présidées par ce roi ? Et, dans le cas où la probabilité pencherait pour l'affirmative, que deviendraient ces paroles amères de l'abbé Goujet : « On ne sait où M. l'abbé Massieu ¹ a pris que Thibaut, roi de Navarre, avait établi une académie qu'il assemblait à certains jours dans son palais, et qu'on y lisait tout ce qui se faisait de nouveau ². »

A coup sûr, je suis loin de défendre, comme

1. Voyez son *Histoire de la Poésie française*, ouvrage spirituellement écrit, mais incomplet et traité trop légèrement.

2. Les frères Parfait, dans l'*Histoire du Théâtre Français*, t. I, page 30, édit. d'Amsterdam, aux dépens de la compagnie, ont aussi relativement attribué à Thibaut cette opinion. Voici leurs propres paroles :

« Les Picards furent les premiers qui apprirent des trouvères à faire des chansons, des tensons et des sirventes. Thibaut, comte de Champagne, qui vivait dans le XIII^e siècle, se signala dans ce genre de poésie. Tout le monde sait qu'étant devenu amoureux de la reine Blanche, mère de saint Louis, il composa diverses chansons à la louange de cette princesse. Il en fit écrire plusieurs contre les murailles et sur les vitres de son château de Provins. Il y avait à sa cour quantité de poètes, parmi lesquelles on distinguait Gaces Brulé, seigneur de premier rang. Ils assemblaient souvent pour examiner leurs ouvrages, et Thibaut ne dédaignait pas de présider à cette assemblée, que l'on peut regarder comme la première académie française. »

A la suite de ce passage, les frères Parfait citent Rutebeuf parmi les plus fameux poètes et musiciens de ce temps. Le premier de ces titres peut être exact, mais le second ne l'est nullement.

complètement vraie dans chacun de ses détails, la phrase de l'abbé Massieu, lequel, suivant son habitude, n'a pas cité ses autorités; mais je demanderai si les termes très positifs, du moins quant à la lettre, dont se sert Rutebeuf, ne rendent pas, en quelque sorte, vraisemblable l'assertion de l'abbé Massieu.

NOTE P.

(Voyez t. I, page 120, note 1.)

Voici ce qu'on trouve relativement à l'Évangile éternel dans le *Roman de la Rose*, édition de Méon, t. II, page 368. Jean de Meung a mis ces paroles dans la bouche de Faux-Semblant :

N

 A ne les cognoistrés as robes
 Les faus traistres plains de lobes :
 Lor faiz vous estuet regarder,
 Se vous volés d'eus bien garder ;
 Et se ne fust la bonne garde
 De l'Université qui garde
 La clef de la crestienté,
 Tout eüst été tormenté,
 Quant par mauvèfe entencion,
 En l'an de l'incarnacion
 Mil & Deus çens cinc & cinquante
 (N'est hons vivant qui m'en demente)
 Fut baillé, c'est bien chose voire,
 Por prendre commun exemploire
 Ung livre de par le déable :

- C'est l'*Évangile pardurable*
 Que li Sainz-Esperiz menitre
 Si cum il aparoit au tistre.
 Aiafinc est-il intitulé ;
- 20 Bien est digne d'estre brûlé.
 A Paris n'ot homme ne fame
 Ou parvis, devant Nostre-Dame ¹,
 Qui lors avoir ne le pèust
 A transcrire, s'il li pleust :
- 25 La trovaît par grant mesprison
 Mainte tele comparaïson.
 Autant com par sa grand valor
 Soit de clarté, soit de cholor,
 Sormonte li folaus la lune
- 30 Qui trop est plus troble & plus brune,
 Et li noiaus des nois la coque
 (Ne cuidiés pas que ge vous moque,
 Sor m'âme, le vous di fans guile),
 Tant formonte cest Évangile
- 35 Ceus que li quatre evangelistres
 Jhefu-Criz firent à lor tistres.
 De tex comparaïsons grant masse
 I trovaît l'en que ge trespasse.
- L'Université, qui lors ière
- 40 Endormie, leva la chière,
 Du bruit du livre s'esveilla,
 N'onc puis gaires ne fomeilla ;
 Ains l'arma por aler encontre,
 Quant el vit cel horrible monître
- 45 Toute preste de bataillier,

1. Il y avait auprès de Notre-Dame une école qu'Abeillard appelait *Schola parisiaca*. Les écoliers en étaient devenus si nombreux que les chanoines de Notre-Dame s'en trouvèrent incommodés. Les écoles, qui étaient au septentrion, furent donc, en 1257, transférées au midi, entre le palais épiscopal et l'Hôtel-Dieu.

Et du livre as juges baillier ;
 Mès cil qui là le livre mistrent
 Saillirent fus & le repristrent,
 Et se hastèrent de l' repondre,
 50 Car il ne savoient repondre
 Par espondre, ne par glofer
 A ce qu'en voloit opofer
 Contre les paroles maldites
 Qui en ce livre sunt escriptes.
 55 Or ne fai qu'il en avendra,
 Ne quel chief cis livres tendra ;
 Mès encor lor convient attendre
 Tant qu'il le puissent miex défendre

Ainsinc Ante-Christ atendrons,
 60 Tuit ensemble à li nous rendrons :
 Cil qui ne l'i vodront aerdre
 La vie leur convendra perdre.
 Les gens encontre eus esmovrons
 Par les baraz que nous covrons,
 65 Et les ferons defglavier
 Ou par autre mort devier,
 Puisqu' ainsinc est escript ou livre
 Qui ce raconte & s'egnefie :
 Tant cum Pierres ait seignorie,
 70 Ne puet Jehans monstrier sa force.
 Or vous ai dit du sens l'escorce
 Qui fait l'entencion repondre ;
 Or vous en voeil la moele espondre.

Par Pierre voit le pape entendre,
 75 Et les clers séculiers comprendre
 Qui la loi Jhésu-Crist tendront,
 Et garderont & desfendront
 Contre trestous empescheors,
 Et par Jehan les prescheors
 80 Qui diront qu'il n'est loi tenable
 Fors l'Évangile pardurable

- Qui li Sains-Esperiz envoie
 Por metre gens en bonne voie,
 Par la force Jehan entent
 85 La grâce dont se va vantant
 Qui vuet peſchéors convertir
 Por eus faire à Dieu revertir.
 Moult i a d'autres déablies
 Commandées & establies
 90 En ce livre que ge vous nomme
 Qui sunt contre la loi de Romme,
 Et se tiennent à Ante-Christ,
 Si com ge truis ou livre escript.
 Lors commanderont à occierre
 95 Tous ceus de la partie Pierre;
 Mès jà n'auront pooir d'abatre;
 Ne por occire, ne por batre,
 La loi Pierres, ce vous plevis,
 Qu'il n'en demore astés de vis
 100 Qui tous jors si la maintendront
 Qui tuit en la fin i vendront,
 Et fera la loi confondue
 Qui par Jehan est entendue.
 Mès or ne vous en voil plus dire
 105 Que trop i a longue matire;
 Mès se cis livres fust passés
 En greignor estat fuisse astés,
 S'ai-ge jà de moult grans amis
 Qui en grant estat m'ont jà mis.

Le *Directorium inquisitorum Romæ*, partie 2,
 question 9, *De hæresibus à romanis pontificibus
 damnatis*, § IV, condamne vingt-sept erreurs ti-
 rées du livre *L'Évangile éternel*. En voici quel-
 ques-unes qui nous ont semblé capitales: *Quod
 Novum Testamentum non durabit in virtute sua,
 nisi per sex annos proximè tunc futuros, videlicet*

usque ad annum Christi 1260; — quod Evangelicum Christi neminem perducit ad perfectum; — quod adveniente Evangelio Spiritus Sancti, sive clarescentie opere Joachim, quod ibidem dicitur Evangelium æternum sive Spiritus Sancti, evacuabitur Evangelium Christi, etc.

Le pape mit d'ailleurs une assez grande différence dans la manière dont il traita *L'Évangile éternel* et le livre des *Périls*.

Nous avons vu qu'il fit brûler ce dernier publiquement; mais, au rapport de Mathieu Paris, il fit brûler l'autre secrètement, ce qui, selon Duboullay, parut une injustice aux Académiciens, lesquels n'auraient pas été fâchés d'avoir, eux aussi à leur tour, *une petite flambe* en 1256. En réalité, selon Félibien, *Histoire de Paris*, livre VIII), cet acte avait pour objet de ménager l'honneur des Cordeliers, qui avaient adopté trop légèrement la plupart des chimères dangereuses de ce mauvais livre. On peut consulter, pour avoir de plus grands détails sur *L'Évangile éternel*, Tann, *État de l'Église*.

NOTE Q.

(Voyez t. I, page 146, note 1.)

La Desputiõns dou Croisié et dou Descroizié, si je ne me trompe, mérite l'attention qu'on a bien voulu lui accorder : elle peint exactement les mœurs du XIII^e siècle, et offre pour et contre les

expéditions religieuses un plaidoyer en règle qui, selon la remarque de Legrand d'Aussy, n'est, en quelque sorte, que l'analyse des motifs qu'alléguèrent alors les prédicateurs dans leurs sermons, les papes dans leurs lettres et les princes dans leurs chartes, pour exhorter aux croisades. J'ajouterai que ce plaidoyer reproduit aussi la plupart des raisons que devaient alléguer les opposants, et que par conséquent *La Desputizions dou Croisié et dou Descroizié* nous présente un tableau fidèle de l'esprit clérical, aristocratique et populaire relativement aux guerres saintes.

Je ne suis pas du même avis que Legrand d'Aussy sur l'époque à laquelle fut composée cette pièce et sur la circonstance qui la fit naître. Voici les paroles de cet écrivain : « Si j'osais, dit-il, hasarder sur cette pièce une conjecture, je dirais qu'elle semble avoir été faite en 1246, quand saint Louis, ayant pris la croix, fit vœu d'aller en Terre-Sainte. On sait que ce voyage, contre lequel *les règles de la véritable prudence* (*Histoire de France*, par le père Daniel) pouvaient faire beaucoup d'objections, fut généralement désapprouvé ; que la reine Blanche employa tout, larmes et prières, pour l'empêcher ; que l'évêque de Paris chercha lui-même à en dissuader le roi, etc. »

Je pardonne volontiers à Legrand d'Aussy, qui d'ailleurs a rendu de grands services à notre ancienne littérature, son erreur sur Rutebeuf ; mais c'est faute d'avoir étudié l'ensemble des œuvres de ce poète qu'il la commet. Confiant dans les paroles de Fauchet, qui, n'ayant connu des pièces

de Rutebeuf que celles qui sont contenues dans le manuscrit 7615 (lequel lui appartenait), fait vivre notre fablier bien avant 1250 sans déterminer une époque, et ne le fait cependant mourir qu'en 1310 sans dire sur quoi il se fonde, Le-grand d'Aussy a cru que le satirique trouvère remontait peut-être à 1240, du moins comme réputation, car il vivait déjà certainement à cette époque, et il a eu le tort de ne pas chercher à approfondir et à vérifier cette opinion. Or, pour mon compte personnel, il me semble avéré qu'elle est inexacte. Je ne trouve aucune pièce de Rutebeuf portant une date exprimée clairement, ou qu'on puisse apercevoir par induction qui se rapporte à un temps antérieur à l'année 1250 au plus tôt; peut-être même ceci est-il déjà hasardé. Comment expliquer, en effet, que Rutebeuf, s'il écrivait déjà en 1250, et à plus forte raison s'il écrivait antérieurement, n'ait, lui qui parle de tout et de tous, absolument rien dit de la reine Blanche, morte seulement en 1253? La plus grande partie d'ailleurs des œuvres de notre trouvère roule sur des événements postérieurs à 1260, et un assez grand nombre de ses compositions date de 1270. J'admettrai donc difficilement que *La Desputiçons dou Croisié et dou Descroizié* fasse allusion à la croisade projetée en 1246.

Voilà pour la thèse générale. Maintenant, en descendant aux détails et en les analysant, je vais prouver que *La Desputiçons dou Croisié et dou Descroizié*, loin de se rapporter à l'expédition qui eut lieu en 1248, n'a été composée qu'à l'occasion

de la sixième expédition d'outre-mer, c'est-à-dire de 1268 à 1270, qui fut la deuxième de Louis IX.

Avant tout, il faut que je fasse justice des considérations accessoires par lesquelles Legrand d'Aussy a essayé d'étayer son opinion. Je dirai donc que, si le projet de saint Louis en 1246 fut généralement désapprouvé, la mise à exécution de la sixième croisade en 1270 le fut encore bien davantage. En effet, en 1248 l'opposition vint presque tout entière de la reine Blanche, qui, portant à son fils la plus vive tendresse, et persuadée, s'il partait, qu'elle ne le reverrait plus (voyez, à la fin du *Romancelero français*, par M. Paulin Paris, un délicieux passage de la *Chronique de Rheims* cité à cet effet), ne se borna pas à susciter au roi des obstacles personnels, mais souleva encore contre lui jusqu'aux grands dignitaires de l'Église, lesquels auraient dû, au contraire, se montrer satisfaits de la piété de Louis. Ce fut même à la prière de la reine-mère que l'évêque de Paris vint adresser des remontrances au monarque et le prier de ne pas quitter son royaume. Remarquons d'ailleurs une chose. Les raisons que donne le non-croisé pour se dispenser d'aller outre-mer, portent presque toutes sur ce point, qu'on devient pauvre en se croisant, qu'on échange cent soudées contre quarante, qu'on ne gagne rien à ce métier, etc., etc. Or, en 1246 il y avait déjà plus de quarante ans que la quatrième croisade avait eu lieu, et cette entreprise n'avait pas été si malheureuse pour ceux qui y prirent part, puisqu'ils s'emparèrent de Constantinople et fondèrent l'empire des Latins. Ce ne serait

donc point d'elle qu'on aurait pu tirer les arguments qui précèdent. L'expédition de 1248, au contraire, dut très bien les fournir, car ses résultats furent déplorables, et Joinville, qui aimait beaucoup le roi, en fut si effrayé qu'il refusa en 1270 d'accompagner de nouveau ce prince outre-mer¹. Réfléchissons d'ailleurs que la génération qui entreprit avec saint Louis la croisade de 1248 était nouvelle : il ne restait peut-être pas dans l'armée un seul croisé de 1204. En outre, le roi lui-même était jeune, et en supposant qu'il fût resté de l'expédition du marquis de Montferrat (ce que je suis loin de croire) un souvenir de calamité, il n'y avait guère que quelques vieillards qui pouvaient en tirer par prudence un motif d'opposition. L'entreprise de saint Louis dut par conséquent être accueillie avec enthousiasme. Je vais plus loin. Comme l'humanité est oublieuse, et que les nouvelles générations espèrent chacune être plus heureuses ou plus habiles que leurs devancières tout en retombant dans les mêmes fautes, je dis que l'expédition de 1204 n'eût-elle fait, au lieu de succès, éprouver que des revers à ceux qui l'entreprirent, la croisade de 1248 devait être la bienvenue auprès des seigneurs et du peuple, qui, nés avec le règne nouveau, avec

1. Les pressentiments qu'on avait contre la croisade de 1270 étaient tellement sinistres, que Joinville rapporte ce raisonnement de deux chevaliers : « Si le roi se croise ce sera une des doloieuses journées qui oncques fut en France ; car si nous nous croisons nous *perdrans le roi*, et si nous ne nous croisons nous *perdrans Dieu*, parce que nous ne nous croisons pas pour lui. »

les idées nouvelles, avec le besoin de luxe et de hasards que l'Orient avait éveillé chez eux, devaient éprouver pour la Terre-Sainte une vive curiosité jointe à des désirs d'ambition.

Une dernière raison vient d'ailleurs fixer d'une manière irrécusable la date de notre pièce au temps qui s'écoula entre l'année 1267, qui vit projeter la deuxième croisade de Louis IX, et l'année 1270, qui la vit exécuter. C'est celle que je tire de la dix-huitième strophe de *La Desputitions*. Le croisé dit, en effet, dans cette stance : « Laisse là les clerks et les prélats, et regarde le roi de France, qui, pour conquérir le paradis, veut risquer son corps et prêter ses enfants à Dieu. Un tel prêt est inestimable. » Or, dans la première croisade, saint Louis, qui était marié depuis 1235 seulement à Marguerite, fille aînée de Raymond II, comte de Provence, emmena bien avec lui ses trois frères, Robert, comte d'Artois, Alphonse, comte de Poitiers, et Charles, comte d'Anjou; mais il ne put prêter à Dieu ses enfants, le prince Louis, qui mourut en 1260, étant alors très-jeune, et le second, Philippe, qui succéda à son père, n'ayant encore qu'un an (il était né en 1245, ce qui l'eût empêché, on me l'accordera sans peine, d'être d'un grand secours à Dieu.

Lors de la croisade de 1270, au contraire, le roi, ainsi que le fait très bien observer Rutebeuf dans la strophe seizième du *Dit de la voie de Tunes*, emmena ses enfants avec lui, savoir : Tristan, né à Damiette en 1250, et qui mourut durant l'expédition; Philippe, qui après la mort

de son père prit la couronne sur le rivage même de Tunis, et Pierre, comte d'Alençon, qui mourut à Salerne en 1284¹.

En présence de ces considérations et de ces faits il faudrait, pour combattre mon opinion et adopter celle de Legrand d'Aussy, équivoquer sur le mot *enfants*, et soutenir que le poète a peut-être voulu, par un terme figuré, désigner tout simplement les *sujets* du roi de France. Je ne crois pas cette défense plausible; d'autant plus qu'en ce cas le vers de Rutebeuf, qui à propos des *enfants prêtés à Dieu* dit immédiatement que *ce prêt est inestimable*, ne signifierait plus rien. On me permettra donc de regarder comme suffisamment établi le point que j'ai essayé de prouver dans cette discussion.

Je passe à l'examen d'une autre opinion avancée par Legrand d'Aussy à propos de la même pièce. « Je ne doute pas, dit-il, que ce ne soit un jeu dramatique avec son prologue. » *Le Miracle de Théophile*, qu'on a lu ci-dessus, est du même auteur. Plus loin encore il revient sur cette assertion, range dans la même catégorie diverses

1. C'est ce qui, outre bien d'autres témoignages, est confirmé par ces vers de Guillaume Guiart :

En l'an
Mil deuz cens foixante & huit ans
Prit S. Lois dont nous rimon
La crois du cardinal Simon,
Qu'en France ot ains, se ge ne ment,
Envoié le pape Clément;
Et ceus qui de son conseil furent,
Ses trois fils aussi la reçurent,
Phelippes, Pierre & Jehan, etc.

autres *disputoisons*, ainsi que le *Dix de l'erberie*, et ajoute : « Telles sont les pièces dramatiques du XIII^e siècle que m'ont fait connaître mes lectures... Je suis convaincu que ce ne sont point là les seuls anciens *jeux* qu'on trouvera dans les manuscrits si l'on veut y fouiller (ce vœu ne s'est malheureusement point réalisé), et la seule pièce de cette époque, ou même antérieure, qui ait été trouvée depuis, est un fragment d'une *Résurrection* en vers anglo-normands (que j'ai publiée, Paris, Techener, 1834); mais ceci, du moins, est suffisant pour prouver que l'origine de notre théâtre remonte plus haut qu'on ne l'a cru jusqu'ici, et qu'au XIII^e siècle nous avons déjà des drames, et même des drames de plus d'un genre, etc. »

Cette assertion hardie a effrayé quelques-uns de nos érudits, qui n'ont voulu voir dans le *Jeu de Robin et Marion*, dans celui de *Pierre de la Broce*, etc., que des dialogues sans prétention théâtrale. Feu le savant M. Monmerqué, dans les réflexions qui précèdent l'édition d'un des *jeux* qu'il a donnés pour la Société des Bibliophiles, dit : « M. Roquefort fait remonter l'art dramatique parmi nous jusqu'au XII^e siècle; il considère le fabliau d'*Aucassin et de Nicolette* comme le premier essai de ce genre. Nous croyons cependant impossible de placer ce joli fabliau au nombre des pièces de théâtre. Il consiste dans une narration touchante faite par un ménestrel, qui la suspend par intervalles, tandis que son compagnon chante sur son luth des morceaux de poésie. On n'y trouve ni dialogue ni action mise en scène,

rien de ce qui constitue l'ébauche la plus imparfaite d'une pièce dramatique. On peut en dire autant des *Jeux partis*, et par conséquent du fabliau des *Deux Bordeors Ribauds*, que Roquefort regarde comme une esquisse théâtrale. Ces pièces n'offrent point de dialogue; ce sont deux discours et, pour ainsi dire, deux plaidoyers qui se succèdent l'un à l'autre, etc. » A mon tour, et malgré l'autorité de M. Monmerqué, je dirai que l'opinion de Legrand d'Aussy me paraît assez juste.

En principe, tout ce qui n'est pas récit pur, tout ce qui s'agite entre plusieurs personnages sous la forme de dialogue et de causerie, sort de la route narrative, et constitue le drame à l'état d'embryon; mais, pour que cela soit chose théâtrale, il faut encore qu'il y ait action, que le jeu scénique se fasse jour. Or, dans les pastorales d'Adam, dans le *Miracle de Théophile*, etc., on rencontre cette qualité essentielle. Les personnages se meuvent, vont, viennent, agissent: il y a *spectacle*. Dans les *disputoisons*, au contraire, je ne vois rien de ceci: le même personnage peut fort bien remplir deux rôles, qui n'ont d'autre vie que la parole. Enfin c'est peut-être, c'est là même, je crois, le pèrystile par lequel nos aïeux ont dû passer avant d'arriver au drame, mais ce n'est aucunement le temple où siège la divinité.

Selon moi, Legrand d'Aussy a eu tort de ranger les *disputoisons* sur la même ligne que les *jeux*, car ces deux choses sont distinctes. Dans les *jeux* il n'y a pas d'introduction, l'action se

déroule et s'explique d'elle-même ainsi que dans le théâtre actuel. Dès le début des premières (tant il est vrai que ceci n'était point destiné à la *représentation*, mais uniquement tout au plus au récit ou à la lecture: l'auteur, au contraire, est obligé de placer un prologue où il entre lui-même en scène, afin de pouvoir amener le dialogue entre ses personnages.

Cela posé, je rétablirai ici, mais sans la résoudre, laissant ce point à débattre aux historiens spéciaux du théâtre, une question que j'ai déjà posée à propos du *Jeu de Pierre de la Broce* (voyez la fin de la préface de cette publication). La voici :

Les Grecs et les Latins eurent, on le sait, outre leur théâtre public, un théâtre privé dont ils faisaient usage à la suite des festins et dans diverses solennités de famille. Ils possédaient également l'idylle et l'églogue, qui formaient les différentes compositions dialoguées de la narration ordinaire et du théâtre. Ne serait-il point possible que nos aïeux eussent eu, comme les anciens, un théâtre de famille et de festins? que la *disputoison* eût tenu chez eux la place de l'églogue et de l'idylle, et qu'elle eût été récitée dans certaines occasions ou lue par un ou plusieurs personnages? Il me semble que cette opinion peut concilier bien des choses, et qu'elle ne force pas à admettre parmi les drames les *disputoisons*, qui, suivant nous, n'en sont pas, ou à rejeter de ce genre de compositions les *jeux* et les *miracles* qui en forment chez nous la première base.

NOTE R.

(Voyez t. I, page 169, note 1.)

Tous les écrivains contemporains, Ramon de Muntaner, Barthélemi de Néocastro et Nic. Specialis (voyez pour le premier l'édition de M. Buchon; pour les deux autres, Muratori) blâment la conduite impolitique de Charles d'Anjou; mais nul ne me paraît, en peu de mots, avoir fait plus éloquemment ressortir les souffrances de la Sicile durant le règne de ce prince qu'un chaleureux écrivain moderne, feu M. Michelet, dans le tome III de son *Hist. de France*, pages 13 à 15. Je ne puis résister au plaisir de citer ici ce fragment.

« La Sicile n'avait pas de pitié à attendre de Charles d'Anjou. Cette île, à moitié arabe, avait tenu opiniâtrément pour les amis des Arabes, pour Manfred et sa maison. Toute insulte que les vainqueurs pouvaient faire au peuple sicilien ne leur semblait que représailles. On connaît la pétulance des Provençaux, leur brutale jovialité. S'il n'y eût eu encore que l'antipathie nationale et l'insolence de la conquête, le mal eût pu diminuer; mais ce qui menaçait d'augmenter, de peser chaque jour davantage, c'était un premier, un habile essai d'administration, l'invasion de la fiscalité, l'apparition de la finance dans le monde de l'*Odyssée* et de l'*Enéide*. Ce peuple de laboureurs et de pasteurs avait gardé sous toute domi-

nation quelque chose de l'indépendance antique. Il y avait eu jusque-là des solitudes dans la montagne, des libertés dans le désert ; mais voilà que le fisc explore toute l'île. Curieux voyageur, il mesure la vallée, escalade le roc, estime le pic inaccessible ; le percepteur dresse son bureau sous le châtaignier de la montagne ; on poursuit, on enregistre le chevrier errant aux corniches des rocs, entre les laves et les neiges.

« Tâchons de démêler la plainte de la Sicile à travers cette forêt de barbarismes et de solécismes par laquelle écume et se précipite la torrentueuse éloquence de Barthélemi de Néocastro : Que dire de leurs inventions inouïes, de leurs décrets sur les forêts, de l'absurde interdiction du rivage, de l'exagération inconcevable du produit des troupeaux ? Lorsque tout périssait de langueur sous les lourdes chaleurs de l'automne, n'importe, l'année était toujours bonne, la moisson abondante..... ; il frappait tout à coup une monnaie d'argent pur, et pour un denier sicilien s'en faisait payer trente.... Nous avions cru recevoir un roi du Père des pères, nous avions reçu l'Antechrist.

« Il fallait ; dit un autre, représenter chaque troupeau au bout de l'an, et en outre, plus de petits que le troupeau n'en pouvait produire. Les pauvres laboureurs pleuraient ; c'était une terreur universelle chez les bouviers, les chevriers, chez tous les pasteurs. On les rendait responsables de leurs abeilles, même de l'essaim que le vent emporte ; on leur défendait la chasse, et puis on allait en cachette porter dans leurs huttes des

peaux de cerfs ou de daims pour avoir droit de confisquer. Toutes les fois qu'il plaisait au roi de frapper monnaie neuve, on sonnait de la trompette dans toutes les rues, et de porte en porte il fallait livrer l'argent....¹ »

« Voilà le sort de la Sicile depuis tant de siècles. C'est toujours la vache nourrice, épuisée de lait et de sang par un maître étranger. Elle n'a eu d'indépendance, de vie forte que sous ses tyrans, les Denys, les Gelon; eux seuls la rendirent formidable au dehors. Depuis, toujours esclave. C'est chez elle que se sont décidées toutes les grandes questions du monde antique : Athènes et Syracuse, la Grèce et Carthage, Carthage et Rome; enfin les guerres civiles. Toutes ces batailles solennelles du genre humain ont été combattues en vue de l'Étna, comme un jugement de Dieu par-devant l'autel. Puis viennent les barbares, Arabes, Normands, Allemands. Chaque fois la Sicile espère et désire, chaque fois elle souffre; elle se retourne, comme Encelade sous le volcan. Faiblesse, désharmonie incurable d'un peuple de vingt races, sur qui pèse si lourdement un double fatalité d'histoire et de climat ! »

Voici maintenant sur Charles d'Anjou et Mainfroi quelques détails qui se trouvent dans le *Roman de la Rose*. Jehan de Meung, citant les exemples célèbres, fait dire à la Raison (voyez page 118, tome II, édition de Méon) :

C'est de Mainfroi, roi de Séfîle,
Qui par force tint & par guile.

1. *Nic. Specialis*, apud *Muratori*.

RUTEBEUF. III.

Lonc tens en pès toute fa terre,
 Quant li bons Karles li mut guerre,
 Conte d'Anjou & de Provence,
 Qui par devine porvéance
 Est ores de Sézile rois,
 Qu'ainfinc le volt Diex le verois,
 Qui tous jors feft tenus o li.
 Cist bon rois Karles l'en toli
 Non pas fans plus la feignorie,
 Ainz li toli du cors la vie.
 Quant à l'espée qui bien taille,
 En la primeraine bataille
 L'atâilli por li desconfire.
 Efchec & mat li ala dire
 Defus fon destrier auferrant
 Du trait d'un paonnet errant
 Ou milieu de fon échiquier.
 De Corradin parler ne quier
 Son neveu dont l'exemple est preste,
 Dont li rois Karles prit la teste
 Maugré les princes d'Alemaigne :
 Henri, frère le roi d'Espaigne,
 Plain d'orguel & de traïson
 Fift-il morir en fa prifon, etc.

Et plus loin (même édition, page 124) :

Cis vaillans rois dont ge te conte
 Que l'en foloit tenir à conte,
 Cui nuis & jors & mains & foirs,
 L'âme, le cors & tous fes hoirs,
 Gart Diex & desfende & conseilie,
 Cil donta l'orguel de Marfeile¹,
 Et prit des plus grans de la vile
 Les testes, ains que de Sézile

1. En 1262 Boniface de Castellane, chef des révoltés, eut la tête tranchée.

Li fust li roiaumes donnés,
 Dont il fut puis rois couronnés
 Et vicaire de tout l'empire.

Je crois devoir donner ici un petit poème qui ne se trouve que dans le seul Ms. 2736 La Vallière, et que M. Buchon a compris dans sa première collection historique, où il est pour ainsi dire perdu, et qu'il n'a pas reproduit dans les autres. Ce poème biographique, qui contient des détails curieux, est dû au trouvère Adam de la Halle, ménestrel du comte d'Ajou, et dont il est probable que les pièces dramatiques furent représentées à Naples, dans la cour de ce prince.

C'est du Roi de Sezile.

Qndoit plaindre, & fest honte à tous bonstrouveour
 Quant bonne matère est ordenée à rebours;
 Car qui miex fet plus doit metre paine & secours
 A che bien ordener qui miex doit estre encours,
 5 Ne chiex ne meffait mie qui les vers fait meillours.
 Mais chiex qui les emprent & si n'en fet les tours.
 Che fu damages grans, nichetés & folours,
 Se si bele matère où ja iert mes retours
 Demouroit si qu'ele est mau rimée à tous jours.
 10 Li matère est de Diex & d'armes & d'amours,
 Et du plus noble prinche en proueche & en mours
 Oui onques endossaft chevalereus atours,
 N'à qui onques en terre avenift grande honnours,
 Que Diex & hardemens & sa roiaus vigours
 15 Li fîsent conquetter par proueche en estours.
 C'est du bon roy Charlon, le feignor des feignours,
 Par cui li drois estas de la foi est reffours,

Qui fu roys de Sézile & de Puille & d'ailours,
 Et de royal lignie enfiut les anchiffours
 20 Et de chevalerie est chieux & Dieus & flours.

D'autre part fu valours en cestui bien affise,
 Car nature i fu toute à son pooir esquise
 En biauté & en forche, en gentil taille alise.
 Lui quart de frères fu, drois est que les descrise :
 25 Li uns fu Loeys, li roys de Saint-Denise,
 Chieux qui tant effaucha & ama sainte Eglize,
 Par cui fu Damiete as Sarrafins conquise;
 Et li bons quoins d'Artois qui fu à chele prise,
 Et li quoins de Poitiers & chis qui les ravise,
 30 Les feurmontoit de non & de fait & d'emprise,
 Mar virent mescréant lui ne se vaillandie;
 Car de ses anemis ne se mit mie en mise,
 N'il n'en prist raenchon, ains le mit à yuise,
 Si com vos m'orrés dire ains que je gaires life.
 35 Li hardemens de lui se gent muet & atise,
 Si qu'il ne puet en aus demourer couardise.
 De canques il ot empris ot-il victoire aquisse.
 N'onques de lui ne fist nus plus bele devisse,
 Car la vertu du cors ot toute en armes mise,
 40 Et le cuer en largueche, en Dieu & en franquise.

En avoec che qu'il eut cuer & cors de vassal
 Ne vit onques de lui nus prinche plus loial,
 Ne compaignon auiff de lui plus général,
 Ne qui plus honnrafit dames d'amour coral,
 45 Et bien en mainte marche i parut chi aval.
 Pour eles escilla chevaus, pourpoint, chendal :
 Bachelerie est bien depuis muée en mal.
 C'est mais tout reuberie; il n'ont point d'apoial :
 Mais l'encore fust Charles en Franche le roial
 50 Encore trouvaft-on Rolant & Parcheval.
 Tel gent ot avoec lui pour bien tenir estal,
 Nos bons roys de Sézile en maint eitour mortal,

- Car par le hardement féur & natural
 Fu chafcuns Oliviers & féurs au cheval.
 55 Teus hom doit tenir terre & règne empéreal :
 Nient plus ne doutoit chaus que f'il fust de métal ;
 Et l'espée en fes puins fait valoir Durendal.
 Chiex feus fu Diex en terre, il n'eut nul principal.
 Mais par l'umelité furent tout par egal.
- 60 Or avés fa prouche en général oie :
 Chi après vous fera clèremment desploie
 Et depuis qu'il fu nés en orde pourfievie
 Se loenge est si bele & si autorifie
 Qu'ele doit vilain cuer purgier de vilenie,
 65 Et d'armes esmouvoir toute chevalerie,
 Et de joie eslever cuer d'amant & d'amie.
 Ne fai quel ménestrel l'avoient depêchie,
 Mais jou ADANS D'ARRAS l'ai à point radrechie¹,
 Et, pour chou c'on ne foit de moi en daferie,
 70 On m'apele bochu, mais je ne le fui mie.
 Deus fust se ceste estoire éuft esté périe,
 Car peine i est si bien & si biel emploie
 Et me créanche est tele, et pour che je m'afie
 Que pour l'amour du Roy m'en iert Diex en ate,
 75 Car il l'ama & fist tant pour lui en sa vie
 Que je croi qu'il plaift Dieu que je l'ai commenchie;
 Et d'autre part j'ai si ceste oeuvre encoragie

1. Il ne faut pas confondre, comme l'a fait Beuchot dans la *Biographie universelle*, Adam de la Halle, qui vivait vers le milieu du XIII^e siècle et était surnommé le *Bossu d'Arras* [qualification remarquable et qu'a oublié de lui donner, dans la même biographie, M. Poujoulat, avec Adam de Saint-Victor, chanoine régulier, mort vers la fin du siècle précédent (1177), et qui n'était pas un trouvère. Feu M. Monmerqué, dans l'édition du *Jeu de saint Nicholas*, qu'il a donnée pour la Société des Bibliophiles, a également commis une erreur en disant qu'Adam de la Halle était surnommé le *Bossu d'Arras* à cause d'une difformité. On voit dans notre poème Adam lui-même affirmer le contraire.

- Que je croi qui m'en cuer fenderoit à moitie
Du bon prinche i veroit le figure entaillie.
- 80 Li mainés fiex leur père fu Charles li gentiex,
Mais auffi proprement comme mais & avriex
Entre les autres mois est biaux & dous & piex,
Fu Charles li plus gens & li plus figneriex.
Tous furent filz de roy, mais Charles le fu miex,
- 85 Car au jour qui fu nés estoit la poestiex
Li pères dou roiaume & sacrés & elliex :
Che n'iert-il quant il eut ses .iiij. primerains fiex.
Or dirai de l'enfanche, il en est chi bien liex.
Enfès fu bien veignans, gracieus & foutiex,
- 90 En doctrine entendans, de meffaire doutiex,
Servichaules, rians, de servir volentiex ;
As chiens & as oisiaus par nature ententiex,
Et pour chou n'estoit-il des dame mie elkiex,
Ains l'en metoit amours des plus beles à kiex.
- 95 Ains qu'il fust eslevés ne que il fust parcriex
Portoit-il hardement en vairs amoureux iex,
Et anchois qu'il fust nés le faintesia Diex,
Car au naître aporta le crois roial con chiex
Qui feroit roys du mont après le roy des chiex.
- 100 Com plus vint en avant, plus crut se renommée,
Et parole est tantost en divers lieux volée.
S'avint que en Provenche ert li nouvele alée
Tant que chele l'oï qu'il eût puis espoufée
Qui demoisele estoit & hoirs de la contrée,
- 105 Car par loy revient là li hoirs à la mainnée,
Li bons frères Charlon quel vie j'ai contée.
Li autre estoit au roy d'Engleterre donnée,
L'autre au roy d'Alemaigne, chi ot gente portée.
Seur ches .iiii. ne ferai ore plus de demourée.
- 110 Li quarte, qui n'estoit encor pas mariée,
Du bon renon Charlon ne fust ja faoulée,
Ains fest tant de bon cuer en l'oir delitée
Qu'ele se sent auffi que toute enfantolmée.

De gai cuer, d'œil riant, de légère pensée,
 115 Et amours, qui trouva le porte destremée,
 Saut ens, adont fu-ele de l'amour embrasée.

Dont ne fu ele à pais si ot véu Charlon.
 Car amours & défirs le cachoit favoir mon
 Se li perfonne estoit concordans au renon,
 120 Et quant el ot véu se fourme & se fachon,
 Dont fu-ele d'amours en plus male frichon
 Ne onques au fanlant ne li n'à se raifon,
 Ne le puet nus favoir tant fust de se maifon,
 Ains fuchoit à par li ses cans par l'occoifon.
 125 Elas ! & pour che font cuer de feme larron
 C'on ne puet riens favoir de leur entention,
 Et nous leur difons tout : chi a male parchon.
 Longuement fu enfi tant qu'en se region
 Un riche conte avoit qui Raimons ot à non
 130 C'on li voloit donner, mais ses cuers difoit non.
 Comment qu'el en fesist pour l'onneur fanlant bon,
 Dont ne se paut cheler, ains a pris .i. garchon,
 A son ami l'envoie à coite d'esperon.
 En un petit d'escrit li a fait mention
 135 Comment amé l'avoit & se il faifoit don
 De son cors s'il voloit li rescourre à Raimon.
 Li nouvele estoit ja tout partout espadue
 De quel cuer, de quel forche & de quel value
 Ert li freres au Roy par fanlant de véue,
 140 Nature à tous faifoit sa perfonne cremue,
 Anchois que li prouche i fust onques séue.
 Quant il eut par loisir le lettre pourvéue,
 Vit que chele dansele voloit estre sa drue ;
 Amour li entre ou cuer & li sans li remue ;
 145 De défirrier frémit & d'espoir l'esvertue :
 Prift gent, vint en Prouvenche & chele ert ja méue
 Pour mener espoufer dolante & irascue.
 Et quant li enfès ot la novele entendue
 Et le route des gens à plains cans connéue

- 150 Et vit en milieu d'aus la puchele en sambue,
 Et chelui qui le nuit le cuidoit tenir nue,
 Les chevaus ont restrains & l'enfès premier hue.
 De lonc lanche feur fautre & fans atendre aieüe
 Les efcric & chil ont se vois reconnéue :
 155 Se fuient comme aloë fait esprevier de mue :
 La puchele remest, & chieux l'a retenue
 Envers cui ele fust à envis desfendue.

- Qui dont véist Charlon à joie repairier
 Et douchement d'amours l'un à l'autre acointier.
 160 Beles paroles dire & dous regards lanchier.
 Et en le partefin acoler & baifier
 Et le feurplus prometre & enconvenenchie
 Par veu de mariage & par foy fianchier,
 Nis dou mal de le mort se peuft rehaitier.
 165 Loeus qui vinrent à Ais en un secré mouftier,
 Le prift chele à signeur & il li à moullier,
 Car li uns ne cuidoit jà à l'autre aprochier.
 Dont fist Charles le fait à son frère nonchier :
 Qui véist Loëys de joie appareillier,
 170 La royne méisme avoit allez plus chier
 Qu'il eust se fereur que autre chevalier.
 Pour che se pena plus de la feste effauchier ;
 Enfi se commencha Charles à aflaier,
 Que il istoit si jones qu'encore à guerroier
 175 N'avoit-il fait barnage quant il fist che premier.
 S'amours l'affali jone, il l'en feut bien aidier :
 Enfi doit-on d'enfanche à valour commenchie.

- Au point que Charles fist ce premier vasselage,
 N'estoit-il chevaliers, ne n'avoit iretage,
 180 Mais fes frères li Roys li fist tant d'avantage
 Qu'il li donna tantost d'Angau le signerage
 Pour partie de terre à tenir en hommage,
 Et le fist chevalier, tel que cuer & usage
 Mist tout en armes puis pour avoir vasselage,

185 Et avoecques tout che eut-il le cuer si large
 Et manière si bone & si bele & si fage
 C'on ne favoit si bon nului de fon éage.
 Il ne refroida pas pour estre en mariage
 Ne pour castiement d'omme de son lignage,
 190 Mais par jour & par nuit, par vent & par orage,
 Aloit de marche en marche acroître son barnage,
 Et chascuns le sievoit com pantière fauvage,
 Ne nus pour li sievir ne metoit terre en gage,
 Mais qui n'avoit de coi l'estoit de son mainnaige.
 195 Ou il avoit au mains bouche à court & fourage.
 Seur lui pooient tout li bon clamer hauffage,
 Et as osteus paioit si despens & ostage
 Que nus ne l'en plaignoit ne n'i avoit damage.

Droit en armes estoit, si parans & si biaux,
 200 Plus ates & plus joins qu'en ses plumes oïfiaux,
 Et séurs au cheval plus que tours en chastiaux.
 S'il aloit à le jouste ou à si fais chembiaux,
 Du cors droit apensés & des gambes ifniaus,
 En aloit en planant plus tost c'uns arondiaux
 205 De si près qu'il riffoit gloières & bouriaux.
 Sachies n'i jouoit mie li ber à reponnaus,
 Mais ou plus grant tintin d'espées seur cherviaux,
 Là ou véoit le plus machues & coutiaux
 Et hiaumes effondrer & decauper musiaux,
 210 Là ert adès li queins & l'enfengne royaus
 Deaus prendre & donner tousjours frès & novviaux.
 Du cors faifoit estaque & des deux bras flaiiaus
 Et fon elme englume & d'espées martiaux.
 Il ne raportoit mie à l'ostel ses labliaus;
 215 Le plus sovent metoit fon content as fiffiaux.
 Hé! Jehans de Bailloues! frans chevalier loiaus.
 Dieu ait merchi de vous! jà fustes-vous de chiaus
 Encore paroît-il à vous de ses meriaux.

Il féit à envis deffendre ne deffaire

220 Tournois, festes ne jeus, ains les faifoit atraire,
 Menestreus envoier, hiraus crier & braire,
 Nis li gent gaaignant amoient son repaire,
 Et or le veut chascuns & tolir & fourtraire.
 Par lui régnoit Amors, qui ne fet ore où traire;
 225 S'on amoit par amours en auffi bon affaire
 Li siècles feroit bons & la gent débonnaire;
 Mais ja bon ne feroit enfanle doi contraire:
 Puisque haïne règne, amours n'i a que faire.
 Nuls n'aime par amours, on le veut contrefaire;
 230 Qui à droit amerait il ne li porroit plaire
 Riens dont il ne s'amie i péussent meffaire.
 Qui se fait bon ouvrier drois est c'à l'oeuvre paire;
 Maison puet maintenant par mainteill'ample estraire
 De quele amour on aime & l'on jue à meffaire,
 235 Car quant il ont goï ne l'en puéent-il taire.
 Ahi! Charles, bons roys, on pouroit mout retraire
 De bien de vos amours & tant bel effamplaire:
 C'est drois c'oïsaus gentiex par lui s'afait & maire.

Folie me feroit ore plus arester
 240 As enfanches de lui, car trop ai à conter
 Des proueches de lui & por terre & por mer,
 Et de Marcelle auffi qui cuida reveler
 Contre lui par deus fois, dont il fist rafrener
 Les uns par encachier, les autres par tuer,
 245 Vous péusse assés dire & lui à droit loer;
 Mais de plus haute esloire ai tant à deviser
 Qu'il m'estuet des meneurs légièrement passer.
 Vous avez bien oï de l'empereur parler,
 Fédri, qui piechà fu condampnés par errer
 250 Contre Roume & le foy que il devoit tenfer
 Lui & ses succelleurs le convient comparer.
 Mainfrois, qui descendi de lui, cuida régner
 Enfi qu'il avoit fait, & au pape estriver
 Et encontre l'Eglise ufages alever.
 255 Li papes, qui tout puet & cangier & muer,

Loier & desloier, assaure & condampner,
 Penfa comment porroit ceste honte amender;
 Si fist les cordannaus & les frères mander.

Quant furent assanlé & li papes soufpire
 260 En recordant comment Mainfroi les méfature,
 Que pour amonnefter ne pour lui entre dire
 Ne laist Dieu ne le foy ne l'Eglize à despire.
 N'enver aus ne se daigne amender n'escondire.
 Et si fu condampnés l'empérère le fire,
 265 Dont chil ne doit tenir le règne ne l'empire;
 Par coi il leur loa c'on fessist tost escrire
 Au bon conte d'Angau, meilleur ne sot eflire,
 Qui les viegne fekeure ains que li cose empire,
 Et que le terre il ait s'il le puet desconfire.
 270 Pour le besoigne avoec la lettre miex pardire,
 Et on ne dist ne fait, n'en parkemin n'en chire,
 Chose, quels qu'ele soit, que on n'en oie espire.
 Et quant Mainfroids le sot d'orgueil prist à fourrire,
 Ne sanlant ne daingna faire qu'il s'en aire,
 275 Car il ne cuidoit mie, & chou le fist ochire,
 Que tous li mons péust à lui tenir eflire.
 Tout s'accordent enfanle à che sans contredire
 Et ont messages pris tés qui doivent souffire.

Biaus chevaliers. & preus, & sages fu Mainfroids,
 280 De toutes bonnes tèches entechiés & courtois;
 En lui ne falloit riens fors que seulement fois;
 Mais ceste faute est laide en contes & en roys.
 En son demaine avoit, com fires, n'iert pas drois,
 Le règne de Sezile & Puille, outre le pois
 285 De toute sainte Eglise, & menoit son gabois
 De le venue au conte & de tous les Franchois,
 Et si faisoit gaitier les passages destrois,
 Qu'il n'estoit ens trouvés chevaux ne palefroids
 Qui ne fust retenus & pris outre sen pois,
 290 Pour chou esperoit-il Charlon tenir as dois,
 N'il ne se pourveoit de gent ne de harnois,

Ains atendi le pril fans lui vuaitier anchois.
 Et unne mesqu'anche en atrait .ij. ou trois.
 Autre schienche estuet de guerre que de loys :
 295 Par engien conquiert-on sen plus fort maintefois ;
 Si fist Charles, qui tant ama guerre & tournois
 Qu'il en dut bien adont avoir pris tous ses plois.

Pour chou fu-il mandés & pris par esliture
 A si noble befoing seur toute créature,
 300 C'ons nous effauche plus quant il va loing & dure
 C'avois dont li tenans honnerer ne f'en dure
 Honnis soit li avois qui s'ingneur deffigure,
 Car c'est dou cucuel faire le nourreture.
 Et si règne plus grans avarisse & usure,
 305 Che font li viceoumont, chetefmoingne Escriture,
 Par coi toutes vertus devient anchois ofcure.
 Enfi va maintenant li siècles male alure,
 Car puis que li chiés faut, il convient par droiture
 Les membres par defous traire à desconfiture.
 310 Li prinche en leur fougis ne resgardent mesure,
 Ne prélas en le foy, dont or fust mal séure
 Toutes crestientés, & souffrist grant laidure,
 Se Charles n'i éust mis piechà si grant cure ;
 Par devers mescréans garda bien le pasture :
 315 Il tous seus nous fu clés & deffense & clofure.
 Or vaurrai revenir à me première ourture
 Des messages au pape & de leur aventure.

Quant orent befoingnié & pris congiet à droit,
 Retourné font à Rome, où on les atendoit,
 320 Et revenu anchois c'on ne les espéroit.
 Sans arester venu font au pape tout droit ;
 Le pié li ont baissié, si com li afferoit,
 Et puis li ont conté comment le cose aloit,
 Et en contant, chascuns de Charlon se looit .
 325 Selonc che qu'en sen lieu retenus les avoit.
 Après li ont baillié l'escrit qui contenoit
 La befoingne plus clère, & plus grant foi portoit.

Car li propres féaus du bon conte i estoit.
 Devant les cardonnaus li papes les rechoit,
 330 Et lut, & en lifant de joie larmoioit
 Et Dieu de l'aventure humlement grafcioit,
 Et chafcuns cardonnaus qui lire li ooit;
 Et pour chou que le pule efvertuer voloit
 Pour si noble fecours que venir li devoit,
 335 Le fist savoir à tous, & si leur preéchoit
 Pour miex perfévérer en chou qu'il emprendroit;
 Et li queins d'autre part entr'œus l'apareilloit.

Et prift gent de l'amour & de se conniffanche,
 Monfeignor Jaque Antiaume où il avoit fianche,
 340 Et autre bonne gent fage & de grant vaillanche.
 Si les envoie à Rome en plus grant espéranche
 De se venue avoir, & pour metre ordenanche
 Ou pais tant qu'il ait toute sa pourvéanche,
 Et si leur a mandé, non pas par efmaianche,
 345 Jour quant il feroit là fans nefune escufanche.
 Pour chiaus afféurer de toute dechevanche,
 Atant se font parti dou conte à grant veillanche
 Pour Mainfroi qui faifoit gaitier à grant veil'anche
 Les passages partout; mais pour la perchevanche
 350 S'en alèrent par mer, & bon cuens les avanche
 Tant qu'il viurent à Rome & tout fans mesquéanche,
 Et furent rechéu à mout grant honneranche.
 Bien font canque li queins leur misten rauebranche;
 Déformais ne font plus li Romain en balanche
 355 De le venue au conte, ains gardent l'aimanche
 Ou pais de se gent & en sénéfianche
 Qu'il tiennent à signeur le filz au roy de Franche.

Pour cest faus qui ne prent garde au commencement
 Qui marier se veut à cui il se confent,
 360 Car il vient miex eflire un bon cors bel & gent
 Qui ait sens & valour & bon entendement,
 Con poi qu'il ait d'avoir, que caroigne & argent;

- Car fens atrait avoir & amis enfement,
 Mais prouche ne fens on n'acate ne vent;
 365 Si qu'il pert à Charlon, qui fu premièrement
 Simples queins & puis rois, encore miex atent;
 Car feur tous a prouche & fens & hardement,
 Et fa Diex en aieue, à cui riens ne se prent;
 Car canques il avient, defous le firmament
 370 Vient du pooir de Diex & du contentement.
 On dist, si quiet aucun bien ou mauvaïsement,
 Que c'est de son éur, mais qui le dist il ment;
 Ains font si très foutil de Diex li vengeance,
 Qu'il nous chiet bien ou maus felonc nostre errement
 375 Pour chouque Charles a fait par l'enfengnement
 De Diex & de l'Église avint-il où il tent,
 Et Diex li voeille aidier felonc chou qu'il emprent!

Explicit du Roi de Sézile.

NOTE S.

(Voyez t. I, page 183, note 1.)

Je crois cette pièce relative aux dissensions qui eurent lieu en 1266 dans la faculté des arts. L'Université, comme on sait, était divisée en facultés, et celles-ci en nations. Or, en 1266 il y avait entre la nation de France et celles de Picardie, de Normandie et d'Angleterre de grandes divisions, dont l'origine avait deux sources : la première, que chacune d'elles, tenant fort à être nombreuse, n'abandonnait jamais aucune partie

du terrain qui pouvait lui procurer des sujets; souvent même elle empiétait sur les limites des autres. Ce fut précisément ce qui arriva en 1266. Un aspirant né à Ulli-Saint-Georges, diocèse de Beauvais, s'étant présenté à la nation de France, fut revendiqué avec éclat par celle de Picardie, et des paroles on ne tarda pas à passer aux voies de fait.

Le second motif de division était celui-ci :

La nation de France, plus nombreuse à elle seule que toutes ensemble, supportait avec peine l'égalité de ses sœurs, dit Crevier dans son *Histoire de l'Université*. Elle prétendait fournir trois examinateurs, au lieu d'un, pour l'examen commun des aspirants à la maîtrise ès-arts; elle ne voulait point confondre les revenus qu'elle tirait des droits payés par ses candidats avec les revenus des autres nations, etc.

De là naquirent des scènes de désordre, qui se terminent fort souvent par des effusions de sang. Le cardinal Simon de Brie, légat du pape, qui était alors à Paris, entreprit de calmer les esprits. Il fit, dans cette intention, un règlement fort sage, mais qui ne put guérir le mal radicalement puisqu'en 1271, pendant qu'il était en Italie, où l'avait appelé la mort de Clément IV, la querelle recommença. Elle ne s'apaisa un peu qu'au retour de Simon de Brie, que le nouveau pape, Grégoire X, renvoya en France en qualité de légat, et dont la prudence prévint de grands malheurs.

Mais le trouble ne fut point, cette fois encore, coupé dans sa racine, et Rutebeuf prophétisait

en quelque sorte lorsqu'il disait en parlant de la querelle primitive :

Ou hon a mainz divers contens
Despendu & *despendera*.

Simon de Brie fut, en effet, contraint pour la troisième fois, en 1278, de renouveler son règlement de 1266, et d'apaiser une nouvelle querelle qui s'était élevée entre la faculté des arts et le recteur d'une part, de l'autre entre les docteurs en médecine et de décret.

Au reste, les désordres et les prises d'armes des écoliers, auxquels Rutebeuf fait allusion dans sa pièce, étaient fort fréquents à Paris et dataient de loin. En 1218, l'Official de Paris fut obligé de rendre une sentence dans laquelle nous trouvons que des écoliers, *ou soi-disant tels*, car le texte porte : *vitam scholasticam se ducere fingentes*, soutiennent leurs actes criminels *par la force des armes*, qu'un grand nombre d'entre eux *blessent et tuent jour et nuit d'autres écoliers, enlèvent des femmes, violent des jeunes filles, forcent les hospices, et commettent des vols à main armée*. En conséquence, l'Official les excommunie, eux et tous ceux qui, dans les sept jours qui suivront cette sentence, ne seront pas venus révéler à l'évêque ce qu'ils savent. Il est probable que ces moyens coercitifs ne produisirent pas grand effet, car en 1223 Guillaume, évêque de Paris, fut obligé de sévir contre ces écoliers *sicaires* (c'est ainsi qu'il les appelle) qui, non seulement *commettent de nuit et de jour des rapt armés et des adultères et d'autres mauvaises ac-*

tions, mais encore troublent la paix des citoyens. Celui-ci s'y prit un peu autrement, je veux dire un peu mieux que l'Official : voyant que l'excommunication n'épouvantait pas beaucoup ceux qu'elle était destinée à foudroyer, il fit mettre quelques écoliers (*quosdam*) en prison, et même, *quosdam exterminavit*, ajoute Duboullay.

Malgré ces exemples, il y eut, en 1229, entre les écoliers et les bourgeois une grande querelle. Une chronique peu connue (*Chronicon fiscanense*) dit que plusieurs écoliers, par suite de cette querelle, furent noyés dans la Seine, et Mathieu Paris, qui tenait le récit de ces événements de la bouche des Anglais, forcés de sortir de France par suite de la dissolution de l'Université, narre les faits à peu près ainsi : A l'époque du carnaval, des écoliers, étant allés jouer hors de Paris vers Saint-Marcel, trouvèrent *par hasard (casu)* dans une taverne du vin très-bon et très-agréable à boire. Ils le burent; puis, une discussion s'étant engagée sur le prix *inter clericos potentes et caupones, cœperunt ad invicem alapas dare et capillos lamare*. Les bourgeois ayant pris parti pour les taverniers, les écoliers furent contraints de se retirer après avoir été maltraités. Mais le lendemain ils revinrent en nombre et commirent mille dégâts, ce que la reine Blanche ayant appris (saint Louis était encore mineur), *muliebri procacitate simul et impetu mentis agitata, præpositis civitatis et quibusdam raptariis suis dedit illicò in mandatis ut, sub omni celeritate armati, ab urbe exeuntes, hujus violentiæ authores nulli parcerent*

Ceux-ci, selon l'usage, allèrent encore plus loin que les commandements, et tuèrent ou blessèrent des écoliers jeunes et inoffensifs qui jouaient dans la campagne. L'Université, ayant été informée de cela, se plaignit et demanda justice. On la lui refusa. Les maîtres et professeurs résolurent alors de fermer leurs écoles et de se disperser. La plupart se retirèrent à Angers, d'autres à Rouen, quelques-uns à Orléans; et Henri III, roi d'Angleterre, adressa aux autres, pour les attirer auprès de lui, une lettre que nous avons encore; mais tous en sortant de Paris n'avaient qu'un seul sentiment : *legatum romanum execrabant, reginæ muliebrem maledicebant superbiam, imò eorum infamem concordiam*. Mathieu Paris va même plus loin : par une de ces indiscretions précieuses qui conservent aux générations futures les rumeurs populaires des générations passées, il ajoute : *recedentium autem quidam famuli vel mancipia, vel illi quos solemus Galliardenses appellare, versus ridiculos componebant, dicentes :*

*Heu! morimur strati, merfi, spoliati;
Mens mala legati nos facit ista pati.*

Il est impossible de ne pas ajouter, pour faciliter la compréhension de ces vers, que la reine passait pour être la maîtresse du cardinal Saint-Ange, et que c'est ainsi qu'on pouvait dire d'elle qu'elle était *le mauvais esprit du légat*.

Je rappellerai encore les troubles qui eurent lieu en 1251, où des écoliers studieux furent emprisonnés, tandis que les véritables auteurs

du trouble échappèrent, ce qui amena la proposition de séparer les écoliers en *bons* et en *mauvais*, de façon que l'Université pût réclamer les premiers sans crainte de se tromper s'ils étaient arrêtés, et abandonner les seconds. Je rappellerai également qu'en 1268, selon Félibien, les bourgeois réitérèrent, sous l'épiscopat d'Étienne Tempier, *les plaintes déjà faites plusieurs fois contre les écoliers, qui couroient armés les nuits et exerçoient toutes sortes de violences*, ce qui engagea l'évêque à lancer de nouveau une excommunication contre les coupables.

Je ne sais si elle réussit mieux que les précédentes.

NOTE T.

(Voyez t. I, page 187, note 1.)

**Ci commence la descriissions
Et la plaisance des religions :
Bon i fait avoir mansions
Qui vent souffrir les passions.**

SE li Rois de Cambray¹ véift
Li fiècle si bon com il fift
El tens que fu là en arrière,
En toute France ne choisift
5 Maifon d'ordre où il se rendift,

1. *Rois de Cambray* : c'est le nom de l'auteur, ainsi appelé, de même que plusieurs autres poètes, parce qu'il avait

- Car li fiècles est trop trichierre
 Et la gent faulle & iofangière;
 Meismes tuit li baron tel font
 Qui doivent gouverner le mont;
 10 Tuit vivent de rapinerie
 Chascuns tout honor relanquift.
 Je ne fai que dire on en puift :
 Tuit font torné à vilénie.
 Bon feroit changier la manière
 15 Et iffir de l'orde poudrière :
 Tant grate chièvre que mal gift.

- Je me rendiffe tempre ou tart,
 Pour fauver m'âme aucune part,
 Dedens une noire abeye,
 20 Car se ma langue frit & art
 Et jou ai pensée & resgart
 A folour ou à lécherie,
 Et je vest robe mal taillie
 Et ma teste est haut reoingnie,
 25 Dont famblerai double mufart.
 Ci ain miex ci faire folie
 Et là où ele n'aïert mie :
 Tex fe quide chauffer qu'il l'art.

- Se l'ordre de Prémonstré prent,
 30 Il me famble trop bone gent :

probablement remporté la couronne dans quelque concours littéraire, ou parce qu'il était à Cambrai le chef, le roi des ménétriers. Nous avons en outre de lui une *Vie de saint Quentin* en vers, un *Ave-Maria* en vers, un *ABC* par équivoques, avec la signification des lettres; enfin *La Mort de Notre Seigneur* en vers. La *Description des Religions* est tirée du Ms. 274 bis, N.-D., folio 15, verso; chacune de ses strophes se termine par un proverbe. (Voyez, sur le Roi de Cambrai, Arthur Dinaux, *Trouvères, Jongleurs et Ménestrels cambrésiens*, page 188.)

Or otroit Dex que il le foient.
 Tuit font blanc vestu par couvent,
 Mais lor abbé changent fouvent :
 Kant en ont fait, tost le renvoient.
 35 Ne cuit que jà des lor me voient,
 Ne autrement ne me conjoient ;
 Comme il se paissent en couvent
 De vin & char m'abandonnoient,
 Einfi de moi joir porroient.
 40 Envis laist-on çon c'on aprent.
 A ciaz de Cyrtiax me vücil traire :
 Lor ordre me devoit mult plaire :
 Pour battre la char malostrue
 Et por vestir laiens la hair
 45 M'âme y porroit être abfolue ;
 Par luxure tou tans m'argüe,
 Et l'est de moi mestresse & maire.
 Avec cele gent débonnaire
 Qui de tous biens est examplaire
 50 A maint preudons méfaisé éue,
 Par coi l'âme n'iert à Dieu rendue ;
 Car qui de bons est fouef flaire.

En l'ordre fains Victor pourroie
 M'âme sauver se je vouloie,
 55 Car il se déduifent moult bel.
 Se mortel péchié eschivoie,
 Je cuit que bien exploiteroie,
 Car trop font vilain li cembel ;
 Mais li cors aime tant revel
 60 C'à pou que il n'ist de fa pel ;
 A son damaige adès colioie :
 Il veut fort vin & cras morfel ;
 Mais li hom norrist tel chael¹
 Qui puis menjue fa courroie.

1. *Chael*, petit chien.

- 65 En l'ordre d'Arroaiffe adrefse
Religions de grant fimplece :
De linge veftent par defors
Et la chemife blanche & feiche
Dont la char n'a point de léce ;
- 70 Car n'en atouche point au cors.
S'aveuc tel gent estoie amors
J'oublieroie les vins fors :
Changiée aroie mult ma trèche ;
Mais la chars veut tous les dépors ,
- 75 Et je li quier, foit drois, foit tors :
Bien fet li chas quel barbe il lèche.
- En l'ordre fainte ermité
N'ai-ge noiant encore efté,
Car ne chevauchent f'afnes non ;
- 80 Se famblent apoftres emprunté
Kant for lor befte font monté ;
Einfi quièrent lor garifon ;
Mais ne quier trouver accoifon
Par qoi me mète en lor prifon.
- 85 S'aurai encore au fiècle efté
Là où j'ai *Rois de Cambray* non ;
Ains c'on m'apiaut Frère à l'afnon
Ara moult pléu & venté.
- S'en l'ordre des clers de Paris main
- 90 Qui de faint Jaques ont le reclain
Ains qu'il fut eftorez enfin ,
Kant jou n'ai à mengier au main
Si n'ai au vefpre foif ne fain ,
Einfi paift Dieu moi & autrui ;
- 95 Mais li convoiteus plain d'anui
Mettent lor viande en eftui ,
Vers Dieu font enfrun & vilain ,
Et j'ai fi grant fiance en lui
Que l'il de moi bien penfe hui ,
- 100 Einfi fera-il miex demain.

Une ordre fai fort & conftable¹
 Et vers le cors pou aimable :
 Autrefi vivent com reclus.
 Il n'a en auz trufe ne fable,
 105 Chafcuns a fon fu & fa table,
 Xij. en y a en bos repus ;
 C'est de haire chafcuns veftus.
 S'aveuc tex gens ièreendus,
 Ma char feroit pou délitable.
 110 Vrais Diex ! attenderaï-je plus !
 Ains que li chevax fust perdu
 Feroit trop bon fermer l'estable.

Une ordre fai fort & nouvele :
 Chafcuns f'i faint d'une cordèle².
 115 Mult est fort la religions ;
 Bone est, ce cuit, mais n'est pas bele.
 Frère Meneurs chafcuns l'appele ;
 En lor cotes a chaperons.
 Si j'avoie tex compaignons
 120 Je lairoie les morciax bons
 Dont gloutenie renouvele.
 Se li cors n'a chaftois félons
 L'âme en aura max guerredons :
 Là où chat n'a, fouris revele.
 125 Aler m'en déusse le trot,
 Ainfois au siècle plus rafot,
 En l'ordre de faint Auguftin,
 Bon pain, bon vin ont & cras pot
 Chafcuns tant com ufer en pot.
 130 Bien menjuent char & fain
 Et vestent chemifes de lin ;
 Couvretours ont, coute & coufin ;
 Ne gifent mie comme efcot :

1. Je crois cette strophe relative aux Chartreux.
 2. Les Cordeliers.

135 Tuit bon morsel font lor voisin
Souvant, au foir & au matin,
Car qui lui part d'autrui ne got.

De fausse papelardie euvre
Mains prélas quant honor recuevre,
Et qui se fait vesque clamer,
140 Dont trait carriax fors de son queuvre.
Adont son malice desqueuvre
Et veut le siècle formonter :
Si fait sa croce haut lever.
Lui ne chaust qui le puist blasmer
145 Por la mitre dont il se queuvre.
Mult a personnes de ça mer
Qui doivent cest proverbe amer :
Ou prestres muert, Dieus y a euvre.

Trop se fausse & trop se destruit
150 Qui por pseudomme se conduit
Et en son cuer a tricherie.
Tex s'acefme, polist & duit,
Et tex en chantant se déduit,
En sa robe bele vestie,
155 Ki aime Dieu & fert & prie ;
Mais la fausse papelardie
Engigne le siècle & souduit.
Tex montre la dievenardie
Où il a mout de renardie,
160 Car n'est mie tout or qui luist,

S'un hermitaige vueil efflire,
Seul m'estouvra chanter & lire,
Ne me pourrai mais foulacier ;
Le siècle m'estouvra despire,
165 Déduit de parler & de rire
Me convenra enfus chacier
Le cuer ofter & deflacier,

Dou foulas que seul pourchacier,
Et le cors livrer à martire.
170 Enfin peut-on Dieu embracier.
Qui ne donne ce qu'il a chier
Ne prend mie çou qu'il désire.

Se le siècle voi raffoter,
Irai nient jou por çou frouter
175 Avec les convers de Grant-Mont?
Naie! bien m'an puis déporter.
Pour coi iroie rioter
Kant volentés ne m'an semont,
Et ma pensée me respont
180 C'ancor truis gens qui bien me font?
Mais kant je n'aurai qu'escoter
Tout à tens m'irai rendre adont
A Vauceles ou à Lonpont¹,
Car befoing fait vielle troter.

185 Ne sai eslire le melleur,
Se Dex m'a fait si grant signeur,
Ke chenoïnes foie d'efglise;
N'arai mie tant de valeur
Que selonc ma très grant honneur
190 Soit dedenz moi karitez mise;
Einfois manrai en convoitise:
Se j'ai garison bien affise
Au cor vaurrai avoir greigneur;
C'est la manière & ce est la guise.
195 N'est riens qui en cest mont souffise:
Plentés n'i a point de faveur.

Multi est religions rebource,
Qui cors d'omme palist & bource:
Jà acorder ne m'i pourroie;
200 Mais se relégions iert source

1. Vaucelle était une abbaye de l'ordre de Cîteaux, au dio-

Où je peuéusse avoir grant d'ource
 De quanques je devieroie,
 Vins & viandes & monnoie
 Et tex folas que je vourroie,
 205 Dont toute joie naift de fource ;
 Se de Dieu le congié avoie,
 Einfi l'âme li renderoie.
 Bons marchiez trait argent de bource.

Savez que pence li hons riches :
 210 « J'ai, fait-il, portes couleiches,
 Avoir & deniers amassés ;
 Joaus d'or, aniaus & affiches,
 Et a surfin dedans mes liches
 Dont manans suis & azaffés,
 215 Et si n'aj pas .xxx. ans passés ;
 Si porrai vivre encore affés,
 Et si ne suis ne folz ne niches,
 Et si ferai toft atornés :
 A bien faire tans ai affés,
 220 Car plus viennent jor que fauchiches. »

Li hons pourcoi ne l'aperçoit
 Que si fox siècles le deçoit
 Où tant a de male aventure ?
 Il n'est nus, se la mort véoit
 225 En sa maison ou en son toit,
 Qui jà eüst dou siècle cure
 Où tant à orguel & ordure,
 De vilonie & de luxure
 Que nus sauver ne s'i porroit.
 230 Mout est foux qui s'i asséure :

cèse de Cambrai. Longpont, à deux kilomètres de Montlhéry,
 appartenait aussi au même ordre. L'église de cette dernière
 existe encore.

Aaife y a-on qui pou dure,
Car n'est si chaut qui ne refroit.

**Explicit la divisions
D'Ordres et de Religions.**

Voici encore une autre pièce postérieure à celle de Rutebeuf, et même à celle de Rois de Cambrai (quoique de peu de temps), qui contient des détails curieux sur les ordres monastiques. C'est pour cela que je la donne ici. Elle est tirée du Ms. 198 N.-D., fol. 146, et prit naissance à l'occasion des fameuses bulles de Clément V, appelées depuis *les Clémentines*, dont la publication fut faite en 1317 par Jean XXII. La pièce est de 1318.

Et Commence

**La Requête des Frères Meneurs
sur le septième Climent le Quint.**

CLEMENT est .i. nom débonnaire
Qui par droit à pitié doit traire ;
De li font li estatut venu,
Mais je croi que cil font venu,

- 5 Cil qui font aucun à cheval.
A pié vont, amont & aval.
Cil qui les dignitez avoient

- Orendroit li plus f'en esmoient.
 Leur estat tenir convendra,
 10 Mais ne fai dont ce leur vendra
 Dont estat puissent maintenir.
 Leur despens ne porront fornir
 Ne finer aussi leurs escos;
 Si metront cotes & furcos
- 15 En gages pour l'escot paier:
 C'est ce qui les fait esmaier.
 Cil qui ont plusieurs bénéfices.
 Par ce feront mis hors des lices,
 Dont perdu ont maint rigoler,
- 20 Ne si hault ne porront voler;
 Si ne l' doit tel estatut plaire,
 Et d'autre part par tel affaire,
- Prestres, clerks, qui se looient
 Aus seunes quant y venoient,
 25 Ne feront tant loé ne pris.
 Si domorront tous entrepris,
 Et puis qu'auront perdu leurs chans
 Il devendront bergiers des champs.
 A la charrue f'en iront
- 30 Prestre & clerc, mais il maudiront
 Ceulz par cui auront tel office,
 Perdu auront crois & calice;
 Puis que le temps aisi f'adonné,
 Plusieurs muceront leur couronne.
- 35 Befeing leur fera & mestier
 De commencer autre mestier,
 Dont clerc ne sapeleront mie,
 Car il leur feroit vilonnie
 En couronne mener charrue.
- 40 Povre quant iront par la rue,
 Li plus muceront leur tonçure,
 C'il veulent de vivre avoir cure;
 Mais privilegiez feront
 Tuit éil qui tel mestier feront,

- 45 Ou foient clerc, ou foient prestre ;
Car por ce c'on les puet conneître,
Tele grace leur habandone
Qu'il a à novilles couronne.
Soient fus les vilains de ville,
- 50 Ou foient .c., ou foient mille,
Il font tous reputez por bêstes
Et pourront anoncier les festes,
Deffous l'orme & ou cymetière¹,
Et porter la crois & la bière
- 55 En une forcaine blanche,
Et l'yaue bénoite au dimanche.
Por ce est dolente tel clergie :
De teulz estatus se gramie.
Aus mendians religions
- 60 A cui l'en fait relacions
De lais, de confesser, d'affoudre.
Pain sec lor convendra moldre.
Sans plus au molin de leurs dens.
Si ne feront plus réfidens
- 65 Mais iront aval & amont,
Puiſque povreté les femont.
Il leur convendra controuver
Se leur vivre veulent trouver.
Puis, qu'ainſi nous font tresjeté,
- 70 En tel doléur & povreté
Controuver faudra maintes lobes
Pour leurs vivres & pour leurs robes,
Dont par leurs més biax & fouciex,
Les gens traïront à leurs autieus

1. On trouve une autre mention de ce singulier office dans *Les vingt-trois manières de Vilains*, petite pièce dont M. Francisque Michel et moi avons donné chacun une édition. (La mienne, à laquelle a participé feu M. Éloi Johanneau, est de 1834; Paris, Techener.) L'auteur anonyme de cette satire s'exprime ainsi : « Li archevilains anonche les festes deusous l'orme, devant le moustier. »

- 75 Pour faire emplir leur tirelire.
 Ainfin ira de pire en pire,
 Et tournera tout en deffit.
 Je ne fai qui tant d'ordres fit.
- D'une part avons les Croisiez
 80 Qui font golés & envoisiez,
 Après refont les Guillemins,
 Et d'autre part les Matebins;
 Frères i a de Trinité,
 Qui bien aiment charnalité;
- 85 Encore y a Frères Barrez,
 Qui font comme .ij. dez quarrez,
 Que l'en nomme Frères du Carme;
 Et bien ont des fames sans charme.
 Puis r'avés Frères des Billetes.
- 90 Or y a Dieu de ses filletes
 Qui *Filles-Dieu* font apelés,
 Et quant veulent font mariées,
 Et font bien *Filles-Dieu* nommées
 Teles que Diex n'a engendrées.
- 95 Bien scevent les hostiex aus moignes.
 Et auffinc celes aus chanoines.
 Par Paris font leurs crieries;
 Après viennent les Repenties,
 Li Bon Enfant, li Jacobin,
- 100 Qui menjuent maint gros lopin,
 Dont bien scevent leurs avantages,
 Et porchacent les enterrages.
 Si font ceulz de saint Augustin,
 Qui souvent en font maint hustin
- 105 Avec ces Frères Cordeliers
 Et ceulz du Val des escoliers,
 Apoftrés y a & hermites
 Qui bien scevent trouver leurs giftes.
 Et font de l'ordre Saint-Jehan.
- 10 Héli pape Jehan, en cest an

Defaieuvre¹ le grain de la paille;
 Les mauvaises herbes retaille
 Si que foy puiſt fructefier.
 L'en ne ſcet hui où foy fier;
 115 Tant eſt grande l'ypocrifie
 Que l'en ne ſcet où l'en ſe fie;
 Car chaſcuns penſe de bouler
 Por toutes ces gens faouler,
 Et qui de leurs mains ne labeurent,
 120 Mais par le pais vont & queurent
 En cherchant tous les quarrefours.
 Por ce qu'il n'ont molins ne four,
 Par le pays vont préechant
 Dont maint poiſſon ſont péechans
 125 A grant eſcharde & groſſe teſte,
 Dont bien ſcevent oſter l'areſte,
 Et la char à eulz retenir,
 Si com l'en le voit avenir,
 Sus ſainte Église noſtre mère :
 130 Metté y bon confeil Saint Père.

Encor ſe plaignent d'au:re part
 Les Béguines que l'en départ
 D'eux : ſoient ces Béguines,
 Li Barré, par droit leurs voiſines²,
 135 Faites en auront tex meſchiez.
 Celes qui vendent cuevrechiez
 N'en vendront tant comme ſoloient.
 Or convient que mais vendus ſoient
 Camélin por ces bones dames.
 140 Puiſqu'il feront comme autres fames,
 Camaius feront à marchié;
 Mais or y a autres meſchié,

1. *Desaieuvre*, ſépare, impératif de *dessevrer*.

2. Voyez, comme rapprochement, t. 1, la première ſtrophe de la page 189 et la note 3.

- Car burnete, escarlate & vers
 Forrure de gris & de vers,
 145 Et de couleur la draperie
 Nous en fera plus enchiérie :
 Si comperrons ceste venue
 Se n'en vient à desconvenue.
- Li Cordelier, li Préecheur
 150 Qui là estoient peschéeur,
 Et mains autres religieus
 Des quelz il faisoient leur Dieus
 Et il en faifoient déesses,
 Laiens chantoient-il leurs messes
 155 A orgue, à chant & à deschant,
 Dont il aloient esléçant.
 Maintes gens qui les escoutoient :
 De leurs vois seraines sambloient ¹.
 Or est fous le banc lor viole.
- 160 S'autrement Diex ne les citole :
 Lor ordre faudra pou-à-pou :
 De la paroisse font saint Pou
 L'apostre de nom & de fait.
 Je ne sai qui ce leur a fait,
 165 Mais il en font en grant torment,
 Mais il se plaignent moult forment :
 Veus en font as fains & as saintes,
 Et à saint François lor complaintes,
 Et à saint Dominique envoient :
- 170 Moult leur prient qu'il les r'avoient :
 Et saint Bernart aussi reclaimment,
 Car son ordre & ses Frères aiment,
 Et ainfinc sainte Bertine,
 Car c'est leur prochaine voisine.
- 175 Nostre-Dame au Carme après.
 Retiennent-il souvent de prez.

1. Il faut traduire ce vers ainsi : Leur voix ressembloit à celle des sirènes.

- Bon fust que miracle en féissent
 Si que dedens les reméissent
 En leur juste possession.
 180 Por ce font en affliccion
 Jor & nuit; que Diex les sequerre!
 Car le secours moult leur demeure.
 Envoié ont, c'est vérité,
 Au pape qu'il ait d'eulz pité,
 185 Et je croi bien que tant feront
 Por les frères qu'il renterront
 En leur faisine primeraine,
 Car les frères y metent-paine.
 Car ces requièrent humblement
 190 D'estatus au pape Clement,
 Jointes mains & à nus genoulz :
 « Auffi, Saint Père, fomes nous,
 Que vos clers & vostre gent fomes :
 Du col nous otez ces grans fomes.
 195 « Le vostre non plain est de grâce ;
 Clergie supplie que li face.
 Et à ces gens que j'ai nommez,
 Puis que Gratiens vous nommez,
 Faites grâce & miséricorde.
 200 Il se rendent ou col la corde
 Tous à vous, mais qu'il puissent vivre.
 Pour Dieu, en ce septième livre
 Que le Pape Clement quint fist,
 Se vous véez qu'il soit parfit,
 205 Metez-y aucune atemprance.
 Gardez vos clerjons de tréu ;
 Mal brouet nous est esméu
 Se vostre nom ne nos vifite.
 Vous, sire, dont qui par eslite
 210 Estes saint Pou & apostole,
 Ourdissiez-nous une tel tele
 Dont nous puissions estre vestu.

- Clers ne prise-l'en .i. festu,
 Chascuns les moque & desprise ;
 215 Mais vous, que l'auctorité prise
 Sus tous avez, faite tel chose
 Que sainte Eglise en pais repose :
 Au besoing pas ne li failliez,
 Ne la trenchiez ne retailliez ;
 220 Car elle est si foible & si tendre
 Qu'au jor d'ui ne se puet deffendre
 Des grans lous qui entor li courent,
 Que li et tous ses biens devourent,
 Sainte Eglise & trestout le monde ;
 225 Mais tuit pensent qu'en la confonde ;
 Ainfi chascuns com fol tondu
 Pense à foy qu'il soit confondu
 Et de foy-méisme destruire.
 Por ce, sire, veilliez estruire
 230 Orden à ce tele et tel fait
 Que puiſt oster ce qu'est mal fait,
 Et tout tourner à bone voie :
 Faites, sire, que l'en le voie.
 Briément mon dit vous sine à tant,
 235 Car moult ennuie qui atant.
 Por tous ceste requeste di.
 Qui fu faite à .i. vendredi,
 Tiers jors en l'aing, si com moi semble,
 Mil .iij. c. xviiij. enfamble.

Amen.

**Explicit la Requeste des Religieus
 sus le septième Climent le Quint.**

NOTE X¹.

(Voyez t. I, page 210, vers 26.)

Il y avait longtemps que la dévotion avait introduit en France la coutume de laisser à l'Église par son testament un legs en faveur des pauvres, pour le rachat de ses péchés. Une si bonne œuvre, qui tendait au soulagement de la classe d'hommes que la constitution du gouvernement rendait les plus malheureux, ne pouvait être trop encouragée, et les conciles avaient ordonné aux prêtres d'y exhorter les fidèles qu'ils assistaient au lit de la mort; mais, comme c'est toujours des bonnes choses que naissent les abus, ces biens, ces donations, dont le clergé ne devait être que le dépositaire sacré et l'économe scrupuleux, trop souvent il en devint l'usurpateur et s'en enrichit aux dépens des pauvres. Dès les premiers temps de la monarchie, Chilpéric s'en plaignait, dit Grégoire de Tours (livre VI, c. 45), et, quand on présentait à ce prince un

1. Cette note aurait dû, dans le corps du premier volume (page 210), être indiquée par la lettre U; mais celle-ci ayant été, grâce à une faute d'impression, remplacée par la lettre X, nous avons cru devoir suivre, à partir de cette note jusqu'à la fin du volume, cet errement, qui n'a, du reste, donné lieu à aucune omission.

testament en faveur des églises, pour être confirmé par lui, selon l'usage, ordinairement il le déchirait en disant que les richesses de l'état avaient passé dans l'Église, que le trésor royal en était appauvri, et que les évêques, usurpant les égards dus au souverain, étaient les seuls qui régnaient véritablement dans le royaume. (*Aiebat enim plerumque : « Ecce pauper remansit fiscus noster; ecce divitiæ nostræ ad ecclesias sunt translatae. Nulli penitus, nisi soli episcopi, regnant. Periit honos noster, et translatus est ad episcopos civitatum. » Hæc aiens assidue, testamenta quæ in ecclesias conscripta erant plerumque disruptit.*)

Par un autre abus, qui fut la suite du premier et qui ne servit qu'à le confirmer encore, le clergé fit de ces testaments en faveur des pauvres une obligation et une loi. Au lieu d'une exhortation comme avant, ce fut une injonction qu'on fit au malade : s'il refusait de s'y soumettre, l'absolution et le viatique lui étaient refusés, et, regardé d'avance comme un réprouvé qui renonçait au salut de son âme, traité comme coupable de suicide, on le privait après sa mort de la sépulture en terre sainte. (Voyez Ducange, au mot *INTESTATIO*.)

On alla encore plus loin : on prescrivit à chaque malade la somme qu'il devait laisser; elle fut fixée par les conciles à la dixième partie, et dans la suite au quart de ses biens.

Un concile de Narbonne, en 1227 (Labbe, conc., tome XI, page 305), un d'Arles, en 1275 (Hardouin, conc., tome VII, page 728), un d'A-

vignon, en 1282 (*Idem*, page 882), réglèrent que les testaments ne pourraient se faire qu'en présence du curé, ou d'un autre prêtre quand le curé serait absent. Quiconque manquait à ce règlement était privé de la sépulture en terre sainte, et l'on interdisait l'entrée de l'église au notaire qui avait reçu le testament. Dans le cas où le malade n'aurait pu faire venir un prêtre, un autre concile d'Avignon, tenu l'an 1326, ordonna que le notaire serait tenu, dans la huitaine, de communiquer le testament à l'évêque, ou à son official, ou au curé. Par un concile d'Alby, année 1255, il fut réglé que le testament serait lu publiquement dans la paroisse un jour de fête ou le dimanche, afin que tous les fidèles pussent en connaître le contenu (*idem*, page 464). En 1368 un concile de Lavaur, confirmant et renouvelant ces diverses lois ecclésiastiques, y ajouta que tout notaire ou curé qui aurait reçu des testaments serait tenu de communiquer à l'évêque ou à son official l'état des legs ou des restitutions qu'ils contiendraient, et qu'aucun de ces legs ou de ces restitutions ne pourrait être distribué qu'en présence du prélat, avec sa permission, et dans le lieu fixé par lui, quand même le testateur en aurait ordonné autrement. Cependant, s'il y avait un exécuteur testamentaire, on permettait à celui-ci d'acquitter les legs, mais alors il devait rendre compte à l'évêque et prouver qu'il les avait remplis (*idem*, page 830). Enfin les évêques regardèrent comme un droit incontestable et inhérent à leur dignité la rédaction et l'exécution des testaments, et

cette prétention, un concile de Bourges en fit une loi. (*Initio exsecutio testamentorum ad pontificalem pertinet auctoritatem, secundum civiles et canonicas sanctiones.* — *Idem*, page 960.)

Par toutes ces diverses usurpations le clergé devint comme l'inspecteur et le dispensateur de la fortune des familles. Sous prétexte de veiller à cette exécution du testament, il fit apposer les scellés, présida aux inventaires, exigea des exécuteurs testamentaires et des héritiers qu'ils lui prouvassent l'accomplissement des dernières volontés du défunt; et quand ils y avaient manqué, ou quand ce défunt était mort sans tester, le clergé s'emparait de la succession et se chargeait de la disposition des biens. Quelquefois néanmoins, dans ce dernier cas, il permettait aux parents de faire un testament pour le mort, ou plutôt il le faisait faire pour lui, car c'était un prêtre nommé par l'official qui le dictait. Encore était-ce là une grâce, et fallait-il acheter en outre le droit de faire inhumer le corps en terre sainte. Il est aisé de deviner les désordres sans nombre que produisaient ces vexations et usurpations saintes. On en jugera par le décret d'un concile (Ducange, *loc. cit.*) qui défend aux évêques de s'approprier les héritages, et qui leur ordonne de les employer à des usages pieux, et surtout de payer les dettes du mort, chose qu'on oubliait toujours la première.

De leur côté les seigneurs laïques, qui ne cherchaient que l'occasion de prendre et de piller, ne laissèrent pas échapper celle-ci. Enhardis par l'exemple du clergé, ils revendiquèrent la suc-

cession des intestats, et cette rapine, s'étant enracinée par l'usage, devint un droit seigneurial, qu'ils affermaient ou vendaient avec les autres prérogatives de leurs terres. Celui des évêques se trouva ainsi réduit aux clercs de leurs diocèses. Encore les laïques l'usurpèrent-ils souvent, puisque différents conciles de Reims en 1092 et 1331, de Clermont et de Nîmes en 1095, furent obligés de le leur défendre. Bientôt d'ailleurs chacune des deux puissances sut, de son côté, l'accroître et l'étendre. Mille accidents imprévus peuvent faire mourir un malade ayant qu'on le croie ou qu'il se croie lui-même assez mal pour demander un confesseur et faire son testament : ces sortes d'intestats involontaires furent traités néanmoins comme ceux qui l'étaient par opiniâtreté et d'après un refus formel. Un voyageur mourait-il en route, ses biens appartenaient à l'évêque du diocèse. L'avarice et la mauvaise foi allèrent même, ce qu'on croira difficilement, jusqu'à comprendre dans ce nombre les personnes qui étaient frappées de mort subite. Enfin le brigandage devint si criant que les souverains crurent devoir y remédier.

On distingua donc deux sortes d'intestats, et il ne fut plus permis de regarder comme tels que ceux qui, ayant été alités pendant quelque temps, *mouroient desconfez* (sans confession). Les lois données en Normandie par les rois d'Angleterre fixèrent ce terme à quatre jours. Saint Louis dans ses *Établissements* en exige huit ; mais, si l'on a passé ces huit jours sans se confesser, il permet en cas de mort, ainsi que

les lois normandes, au baron ou au seigneur haut-justicier, de s'adjuger le mobilier du *desconfez*.

Je ne cesserai de le répéter, l'autorité royale était trop faible pour détruire par sa volonté suprême de pareils abus : tout ce qu'elle pouvait était de les modifier. En 1267, sur la fin du règne de saint Louis, un concile de Vienne défendit aux seigneurs, sous peine d'anathème, d'exercer ce droit; mais il en fut de cet anathème comme de tant d'autres : les évêques et les seigneurs continuèrent d'hériter des intestats. Les chapitres s'étaient arrogé le même privilège sur les chanoines; en un mot, il semble que c'était à qui prendrait.

L'Université prétendit avoir ce droit par rapport à ses écoliers, et une bulle de Grégoire IX, en 1234, le lui attribua. Ce privilège de l'Université occasionna même, environ cent ans après, un événement fort étrange. Un de ses écoliers qui était en même temps chanoine de Saint-Benoît, étant mort sans tester, on voulut s'emparer de son mobilier. Le chapitre de Paris le réclama, alléguant pour raison que la collégiale de Paris était sous sa dépendance directe; mais le recteur de l'Université, ayant cité les chanoines au tribunal de son conservateur, les fit excommunier, *les déclara tous retranchés de son sein, parjures et infâmes* (Crevier, *Histoire de l'Université*, tome II, page 300), et il fallut que ceux-ci, pour faire lever l'excommunication, entrassent en accommodement.

Nos rois, en qualité de souverains, prétendi-

rent avoir droit sur le mobilier des évêques morts intestats. Le pape Innocent IV, comme chef de l'Église, le revendiqua (Velly, *Histoire de France*), et sans la résistance des cardinaux, qui s'y opposèrent, il eût réussi vraisemblablement à s'en emparer et à le réunir au Saint-Siège.

Il n'y avait pas jusqu'aux curés, auxquels on n'avait pas songé dans tout ceci, qui trouvèrent cependant le moyen d'en tirer quelque parti. Un pauvre venait-il à mourir sur leur paroisse, ils laissaient là son cadavre jusqu'à ce que, par des quêtes ou autrement, ils eussent obtenu la somme qu'ils demandaient. Sauval (*Histoire de Paris*, tome II, page 629, et tome I, page 319), de qui ce fait est tiré, parle d'une émotion populaire qui eut lieu à Paris, en 1505, à l'occasion d'une marchande, femme de bien, morte sur la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, que le curé refusait d'inhumér à moins qu'on ne lui montrât le testament qu'elle avait fait. Cet événement excita l'animadversion des tribunaux. Le parlement manda le curé et tous ses confrères, ainsi que les officiers de l'évêque, et il leur défendit de différer, sous quelque prétexte que ce fût, l'enterrement de leurs paroissiens morts catholiques. Il avait déjà rendu à ce sujet deux autres arrêts, l'un en 1409, l'autre en 1452, ni l'un ni l'autre n'avaient eu d'effet. Celui-ci n'en eut pas davantage, et dès l'année suivante, on vit l'évêque de Paris exiger comme auparavant que les héritiers lui montrassent les testaments. L'an 1440 le cimetière des Innocents

avait été fermé quatre mois entiers et l'on n'y avait enterré personne, parce que l'évêque Denis Desmoulins en voulait avoir *trop grant somme d'argent*.

La force des lois, l'indignation publique, l'autorité royale prévalurent enfin, et ces abus ont disparu. Cependant *on observe encore aujourd'hui en certains pays la coutume de donner à l'évêque le droit de faire ces sortes de testaments, qu'on appelle testaments des âmes, pour ceux qui sont morts ab intestat, quoiqu'ils aient laissé des héritiers.* (Nouvelle diplomatie, tome V, page 566.)

(LEGRAND D'AUSSY, tome III des *Fabliaux*, pages 108-116, édition Renouard.)

Je rapprocherai de cette note le passage suivant du roman encore inédit de *Fauvel*. (Voyez, pour l'explication du mot *Fauvel*, les notes du 1^{er} volume de mon recueil intitulé : *Mystères inédits*.)

Des gens mis en relegion
 Vueil fère aufi collacion
 Pour véoir comme ordre est gardée.
 Aus mendians vueil commencier :
 5 Mès ce n'est pas por eus tencier
 Ne pour eus flater ; pas n'i bée.
 Saint François & faint Dominique,
 Deus ordres, commencièrent fi que
 Fondez füllent sus poverte.
 10 Sens terre & possessions
 Doivent ces deus religions

Vivre humblement, c'est chose aperte ;
 Mès Fauvel, le roy de fallace,
 Leur a fet espécial grâce
 15 Pour que de *placebo* chantent.
 Mout se painent au monde plaire,
Et des filles vers eus atraire
Qui les visitent et les hantent.
 Il vuelent avoir cures d'âmes
 20 Partout & d'ommes & de fame ;
 De tout se vuelent entremetre.
 Ne font pas vrais religieus
 Tiex gens qui font si curieus
 De leur estude au fièle metre...

25 Les religions mendians,
 Sont aujourd'hui trop envians
 Pour ce que changent leur nature.
 Il font povres gens plains d'avoir .
 Tout lessent, tout vuelent avoir.
 30 Hors du monde ont mondaine cure,
 L'en ne fait mès, se Dieu m'ament,
 Mariage ne testament
 A cort ne compoficion
 Que n'i viengne la corretière,
 35 La papelarde féculière,
 Mendiente relegion....

De ceus qui ne mendient mie,
 Qui ont rentes & feignorie
 Pour fère le divin service,
 40 Au jour d'ui & blans & noirs moines,
 Les gris & réguliers chanoines
 Sont plains d'envie & d'avarice :
 Conscience ne les remort, etc.

Ce passage est suivi de vers qui contiennent
 une violente satire contre les Templiers, et dans

laquelle l'auteur se montre évidemment leur ennemi passionné en rassemblant jusqu'aux reproches les plus absurdes qui furent adressés à leur ordre.

NOTE Y.

(Voyez t. I, page 214.)

Rutebeuf a composé séparément un *Dit des Jacobins* (voyez t. I, page 208) et un *Dit des Cordeliers* (*id.*, p. 214). Voici une complainte anonyme, tirée du Ms. 7595, sur ces deux ordres réunis.

Complainte des Jacobins et des Cordeliers.

AUCHUNE gent m'ont fait proière
 De dire; or ai trouvé manière
 Si com je voliai commenchier.
 Li mons va chou devant derrier :
 5 Par la foi que je doi saint Pierre,
 Il font dou muſiel talonnier.
 Cil ki nous voellent caſtoier
 N'ont cure fors d'arghent ſakier;
 Cafcuns a cuer d'atraire arrière,
 10 Car f'il fe voloient croifier,
 Cil Jacobin, cil Cordelier,
 Feroient une grande banière.

- Bien l'os dire hardiement
 C'on ne fét tant de biele gent
 15 En .ij. ordes com il i a
 Et si nous tiesmoigne fouvent
 C'on ne puet aler fans torment
 Em paradys ki le crois n'a ;
 Mais il demeurent par de chà
 20 As dames garder k'il i a ;
 Et à la plenté de l'argent.
 S'on éuft pain et vin de là
 Auffi grant plenté com de chà,
 Il se croifaiffent vraiment.
- 25 Sachiés, taifir ne me proie
 De chiaus ki nos monftrent la voie :
 A Dieu si ne voellent aler,
 Volentiers lor demanderöie,
 Si m'ait Dex, fe jou ofoie
 30 Por coi il voellent demorer?
 N'ont-il mie autant à fauver,
 Ki bien volroit à droit garder,
 En lor âme come en la moier
 Mais il nous font fouvent muser
 35 Auffi com chius ki fait juer
 Le vilain à *boute-en-coroie*.
- Che voit-on avenir fouvent,
 K'il ruevent chou faire la gent
 K'il ne vauroient endurer;
 40 Il ont bien quis lor aifément
 Et nous dient apertement
 Que prendons la crois d'outre-mer;
 Mais che vous voel jou demander
 Comment li hom fe puet fauver
 45 Ki tout jua d'autrui arghent?
 Miex li vauroit chi demourer
 Que prendre la crois d'outre-mer
 S'il ne fe paie netement.

- Je le di pour chevalerie :
- 50 Quand doient si ne paient mie ;
Si en font .i. poi à reprendre ;
Mais c'est par conseil de clergie.
Ensi ne devoient-il mie
Faire la bone gent entendre ;
- 55 Car ki à droit velt le crois prendre
Il ne doit vers nului mesprendre,
Et s'il le fait il n'i va mie.
Ki l'autrui doit, s'il l'a à prendre ;
Il li convient paier & rendre .
- 60 U fe crois ne le fauve mie.

- Savés pour coi nous le difon :
Puis ç'ons est en religion
Et il a chainte la corioie,
N'avient pas k'il fache fermon
- 65 A nule dame en sa maison
Si n'est ensi que on les voie ;
Mais il n'ont cure c'on les oie ;
Ains se traient fors de la voie
Pour oir lor confession ,
- 70 Dont rient & demainnent joie,
Et jou auffi bien les kerroie
Que quatre cas à .i. bachon ¹.

- Or est drois que nous nos taifons
De parler d'iaus & si proions
- 75 Nostre Signor ki lassus maint
K'il soit garde de nos barons
K'il croifié font por les pardons ² ;
Et qu'à grant joie les ramaint,
Et pour le peple ki remaint,

1. Que quatre chats après du lard.
2. Il est probable, par ce passage, que cette pièce fut composée pendant la deuxième croisade de saint Louis.

80 Que Dex à bonne fin nous maint
Et à vraie confession,
Et li dous Jhésus tant nous aint
Que nos péchiés cuites nous claint
Quant milleur mestier en arons.

Chi désine des Cordelois et des Jacobins.

NOTE Z.

(Voyez t. I, page 233, note 1.)

Le sens exact de la pièce que Rutebeuf a intitulée : *Renart le Bestourné*, a beaucoup tourmenté jusqu'ici la plupart des érudits qui ont été à même d'examiner les œuvres de ce trouvère. Legrand d'Aussy, tome V des *Notices des manuscrits*, page 328, a dit de cette obscure satire : « Ce n'est point ici un poème, mais une pièce de vers par strophes, dont l'auteur, nommé Rutebeuf, fleurit vers le milieu du XIII^e siècle et ne mourut que dans le XIV^e. Je ferai connaître ci-dessous deux morceaux de lui, et peut-être y trouvera-t-on quelque talent; mais je dirai en même temps que je ne connais pas d'écrivain plus inégal, et que ce Rutebeuf, qui quelquefois se fait lire avec plaisir, se montre ailleurs dénué de tout goût, courant après les équivoques,

jouant sans cesse sur le mot, et obscur jusqu'à être inintelligible.

« Tel il est dans son *Renart Bestourné*; et j'avoue qu'après l'avoir lu et relu avec la plus grande attention, il m'a été impossible d'y rien comprendre. J'y vois seulement qu'il connaissait le premier poème dont je viens de parler; qu'il en cite différents personnages, et qu'il blâme *Noble* d'avoir donné confiance à *Renart*, qui pourrait bien l'en faire repentir; mais c'est tout ce que j'y entrevois. Je ne devine pas même ce qu'il entend par son *bestourné*, et si ce mot signifie chez lui ou *bistourné* dans le sens qu'il a encore aujourd'hui, ou *mal tourné*, *contre-fait*, dans le sens qu'il avait alors et qu'il n'a plus. Le morceau ne donne sur cela aucune indication.

« Je ne l'indique ici que parce que j'ai voulu ne rien omettre de ce que j'ai trouvé chez nos auteurs sur le *Renart*, car je le regarde comme un vrai *coq-à-l'âne*. »

Il y a beaucoup de choses à relever dans ces paroles de Legrand d'Aussy. Je ne chercherai pas à démontrer de nouveau que l'opinion qui fait mourir Rutebeuf dans le XIV^e siècle seulement est inexacte : on peut voir à ce sujet ce que je dis dans la NOTICE SUR RUTEBEUF, et page 117 et suivantes, note Q; mais je m'étonnerai avec feu M. Chabaille (page 13 de son Avertissement du *Supplément du Roman du Renart*) que Legrand d'Aussy ait déclaré n'avoir rien compris à la pièce de Rutebeuf. Il semble difficile de n'y pas apercevoir à la première lecture une

satire dans laquelle l'auteur attaque à la fois, par des traits dont nous tâcherons tout-à-l'heure d'indiquer les allusions particulières, le roi et les courtisans. Voilà pour le sens général.

Quant au mot *bestourné*, il est impossible que Legrand d'Aussy ne l'ait pas compris. Il se rencontre fréquemment dans notre ancienne langue, et signifie *doublement changé, métamorphosé*. C'est en ce sens qu'il est employé par Rutebeuf en un grand nombre de passages, notamment, à deux reprises, dans sa *Vie dou monde* (voyez page 43 du deuxième volume), où il dit :

Covoitife qui fait les avocaz mentir,
Et le droit *bestorner* & le tort confentir.

Un peu plus haut on avait déjà trouvé dans la même pièce ce vers en variante, page 40, note 2 :

En l'ordre Saint-Benoift c'on dit le *Bestournei*¹.

Ce mot fait allusion à une tradition sur l'église de Saint-Benoît, que Legrand d'Aussy, qui avait pratiqué Félibien, Sauval, Du Breuil et les autres historiens de Paris, connaissait très-certainement². Si donc il n'a pas compris cette expression *bestourné*, c'est qu'il l'a bien voulu.

1. On lit aussi dans *La Résurrection du Sauveur* (voyez le 2^e volume de mes *Mystères inédits du XV^e siècle*, page 346) :

Je vois le monde BESTOURNER.

2. Du Breuil, dans ses *Antiquitez de Paris*, dit que, sous
RUTEBEUF. III. 12

Cela posé, je vais essayer de lever le voile dont Rutebeuf a malicieusement couvert les détails de sa satire.

Les premiers traits de *Renart le Bestourné* tombent directement, selon moi, sur Thibaut, roi de Navarre, qui, possédant *la Brie et la Champagne* (Rutebeuf désigne cette dernière par le mot *le Vignoble*), était en quelque sorte *sires de tout l'avoir de monseignor Nobles*, c'est-à-dire du roi, car dans le *Roman de Renart* ce mot désigne le roi des animaux. Les vers qui suivent confirment d'ailleurs cette supposition. Le reproche de s'être enrichi à *Constantinople*, c'est-à-dire d'avoir fait servir les croisades à sa cupidité, s'applique très-bien à Thibaut de Navarre, dont la croisade de 1238, qui ne fut cependant ni heureuse ni productive, avait moins pour but l'intérêt du ciel que celui des seigneurs qui entreprenaient cette expédition. Thibaut, d'ailleurs, n'était pas assez aimé pour que de pareils bruits dirigés contre lui n'eussent pas cours à son époque. Ce qu'il y a de certain, c'est que

le règne de François I^{er}, une partie de l'église Saint-Benoit ayant été « bastie tout de neuf, le maistre-autel fut placé où estoit anciennement la porte de l'église, et à la place dudit autel fut basti un beau portail dans le cloître tel qu'il se voit aujourd'huy, et pour ceste raison ladite église a esté depuis nommée Saint-Benoist *le bien tourné*. »

Elle s'appelait avant *le bestourné*, pris dans le sens de *mal tourné*, parce qu'à l'époque où l'on avait élevé l'église, l'autel, qui dans toutes les nefes chrétiennes est placé à l'orient, avait été construit au couchant; mais, au XVI^e siècle, les choses ayant été remises dans l'ordre où elles auraient dû être placées naturellement, ce dicton changea en même temps que l'autel, et de *mal tournée* l'église s'appela *bien tournée*.

nous les retrouvons bien plus tard et dans un grave écrivain. Pasquier, chapitre XXVI du VI^e livre de ses *Recherches*, dit, en effet, en parlant des croisades : « Quant à moi, s'il m'estoit permis de juger, je dirois volontiers (toutesfois sous la correction et censure des plus sages) que ceux qui les entreprirent à dessein y gagnèrent, et la plupart des autres y perdirent..... J'appelle user par dessein ceux qui trouvèrent bons ces voyages, mais les laissèrent exploiter par d'autres, ou bien y allèrent tant seulement par contenance. De ce premier rang furent Philippe premier et second, Henry, premier du nom, roi d'Angleterre, *Thibaut de Champagne*, Baudoin, comte de Flandre. Du second furent Harpin, comte de Berry, Robert, duc de Normandie, le comte de Clermont en Auvergne, Louis-le-Jeune, Richard, roy d'Angleterre, saint Louis, Henri, comte de Champagne, etc. »

Maintenant est-ce à dire, comme dans toute la pièce l'auteur emploie le temps présent et que tout semble y indiquer qu'il parle de personnages existants, qu'elle fut écrite du vivant de Thibaut de Navarre? Je ne le crois pas. En effet, Thibaut mourut en 1253, et Rutebeuf, comme je l'ai dit, n'écrivait peut-être pas à cette époque. Thibaut ne put jamais, en outre, s'enrichir à Constantinople, puisqu'il n'y fut pas. Ce qui prouve d'ailleurs que l'époque où la pièce fut composée est éloignée de celle où eut lieu la croisade de Thibaut, c'est que le poète confond cette dernière, qui n'enleva rien à l'empereur, avec l'établissement de l'empire des Latins et la

chute de l'empire grec, événements dont le souvenir devait être encore palpitant, mais auxquels le roi de Navarre ne participa aucunement, puisqu'ils sont de quarante ans antérieurs à l'origine de son entrée dans la vie politique. Or, il n'est pas probable qu'il eût commis cette erreur, lui qui est ordinairement si exact, s'il eût parlé d'événements récents. Je regarde donc comme établi que Rutebeuf a seulement voulu citer Thibaut comme type, et désigner en général par le mot *Renart* les hauts personnages qui lui ressemblaient.

Le reste de la satire s'applique évidemment à d'autres grands seigneurs qui gouvernaient saint Louis; mais lesquels?... *Roneaus* (le chien dans le *Roman du Renart*) est-il le comte de la Marche ou celui de Toulouse? *Insegrins* (le loup) cache-t-il le duc de Bourgogne ou celui de Bretagne? *Bernars* (l'âne) désigne-t-il l'évêque de Paris ou le légat du pape? Je l'ignore, et les allusions de Rutebeuf sont trop vagues pour qu'elles puissent servir de base à quelque conjecture plausible; mais évidemment le poète a voulu désigner ici quatre seigneurs de la cour et du conseil de Louis IX¹, sans oser toutefois, par prudence, les désigner ostensiblement².

1. La preuve de cette assertion est palpable dans ces vers de *Renart le Bestourné* :

Cil .iiij. sont fontaine et doiz;
Cil .iiij. ont l'otroi et la voiz
De tout l'osté.

Voyez page 200 du présent volume.

2. Le trouvère n'avait pas tort d'être aussi obscur; et pour

C'est ce qui, dans une lettre que je possède, a fait dire à l'historien spécial du règne de saint Louis, M. le comte de Villeneuve, marquis de Trans, consulté par moi au sujet de *Renart le Bestourné*, que le sens de la pièce lui paraissait *fort clair à la façon des centuries de feu Michel Nostradamus, que Dieu absolve ! non qu'on doive voir en elle un coq-à-l'âne, mais parce qu'elle fait allusion à des faits sur lesquels l'histoire n'a donné aucun jour.*

Pour ma part, je suis aussi un peu de cet avis.

peu qu'on veuille réfléchir à ce qu'il répète souvent sur les dangers que l'on court à dire toutes vérités, on verra qu'il était déjà bien hardi en écrivant sous un voile allégorique (que probablement l'intelligence des contemporains perceait avec autant de facilité que nous en avons aujourd'hui à soulever celui qui couvre le sens des chansons de Béranger) que tels et tels grands seigneurs *auront la corde*, et que même *on devrait déjà les avoir pendus.*





NOTES
ET ÉCLAIRCISSEMENTS
DU TOME DEUXIÈME.

NOTE A.

(Voyez t. II, page 51, note 1.)

Ci commence l'Erberie.

Ms. 1880, Saint-Germain.



UDAFRIDA *fabuli fabula*, quant il l'a
bacula sua sor le fossé entre .ij. vers.
La tierce meure. — Dist li vilains
qui ne favoit deviner .xiii. et .xiii.
ce font .xvii et puis .iii. .xxx. .i.
Qui ne fet conter si perde. — Ge
vos di, beau seignor, qu'il font en cest fiècle
terrien .v. manières de choses, dont li preu-
dom doit bien croire la preude feme, f'ele li
dit : la première chose si est tele que si la met
en .i. for tot chaut comme por pain cuire, &
il li viègne au-devant & li demant : « Bele fuer,
coment vos est-il ? » S' ele dit : Sire, ge n'ai
pas froit ; » certes, il l'en doit bien croire.

L'autre enprès si est tele que f'il la met en .i. sac & il loie bien la bouche, & il la gite defor le pont en l'aive, & il li viegne au-devant & il li demande : « Bele fuer, coment vos est-il ? » S' ele li dit : « Certes, sire, ge n'ai pas foif; » il l'en bien doit croire. La tierce après si est tele que se ele travaille d'enfant, & il li viegne au-devant, & il demant : « Bele suer, coment vos est-il ? » Se ele li dit : « Certes, sire, ge fui malades; » & il l'en doit bien croire, que si est-ele. — La quarte après si est tele que se li preudons vient devant sa preude feme, & il li demande : « Dame, que feroiz-vos ? » Et se ele li respont : « Sire, je vos corrocerai. » Il l'en doit bien croire, qui si fera-ele, si ele puet. — La quinte après si est tele que la preude fame se gist de delez son feignor, & ele l'est endormie, & ele lait aler ou pet ou vessie, & li preudons la fente, & il li dit : « Bele fuer, vos vos conchiez toute. — Par mon chief, sire, fait-ele, mais vos; » il l'en doit bien croire, quar si fait-ele. Ele ne se conchie pas, ainz conchie son vilain; si se nettoie, quar ele le délivre de la merde, si l'en aboivre.

Ce font les .v. manières de choses en cest siècle terrien dont li preudom, doit bien croire sa preude feme, se ele li dit. — Ge vos dirai, beau feignor qui ci estes assenblé (ne le tenez pas à borde ne à moqueries), nos ne fomes pas de ces boleors¹, qui vont par cest país vendant fif de mouton por fain de marmote; ainçois fomes maistre mire fuificien qui avons esté par estran-

1. Trompeurs.

ges terres, par estranges contrées, por querre les herbes & les racines, & les bestes fauvaiges dont nos faison les oignemens de quoi nos gariffon les malades & les blechiez, & les navrez qui font en ces païs & en ceste contrée.

Si vos di que por les malades faner & garir & respasser qui font en cest païs, ne en ceste contrée, avons-nos esté en Poitou, ou Maine, en Toraine, en Berri, en Séelloigné¹, en Puille, en Sézile, en Calabre, en terre de bestes, en terre de Labor & en la terre monfeignor feint Gabain qui les plommez chie là où les grues ponent les faucilles, .ij. liues delà le bien. Si vos di, par for toz les maîtres fuficiens qui foient deci jusques à Montpellier, bien le vos puis affichier & dire que, si vos savez home ne feme qui ait si grant mal ès denz qu'il ne puisse mengier costes dures de char de buef mal cuites, ge li ferai aufi vistement mengier com un hom qui auroit geuné .iii. jors à journée; & s'il avoit la mauvaise dent mellée avec les bonnes, si li ferai-ge mengier aufi com un hom qui auroit erré .iii. jors sanz mengie.

Si vos di que vééz-ci la boite de Jouvent qui fait rajovenir la gent. Ge di qu'il n'a si vielle feme en cest païs ne en ceste contrée que, se ele avoit pissié dedenz sanz esprendre, que ele ne venist en l'aage de .xx. anz, & si feroit aufi pucele que le jor qu'ele fu née. Encor vos di-ge bien que mes herbes ont autre vertu que ge ne vos di. Ge di qui n'a home ne feme en cest païs ne en ceste contrée que s'il en menjoit .iii. jors à geun de bon cuer & de bone volenté, &

1. Sologne.

bone créance i éuft, qui jà pooift estre yvres le jor f'il ne boit trop. Volez-vous donc que je vos apreigne, de par Dieu, à gairir dou mal des denz?—Dites-vous oil ou nenil?—Se vos le volez, de par Dieu, & ge le vos aprendrai liement.—Ge vos di, beax amis, prenez-moi un efront de vielle ânesse, & un efront de chat, & une crote de rat, & une fuelle de plantein, & un efront de putain; si les pestelez tout nestement en un mortier de coivre à un pestau de fer, par force d'ome. Sime prenez un poi de cellande du diaton, & panele & manviele, & comal & tormal & de l'erbe Robert¹, et si metiez un pié de reine de l'onbre du fossé de brine. Ce sont ore les bonnes herbes que je vos di. Si metez un poi de fain de marmote & de l'efront de la linote, & si metez de l'efront à la charrée de Troies & de l'efront à la croteuse de Ligni; ne l' metez en oublî. Prenez toutes ces bones espices; si m'en faites .i. gentill pastel tout net, si le me couchiez for vostre joue, & du jus lavez bien vos denz, & puis dormez un poi. Ge di que vos en

1. Je ne sais ce que c'est que l'*erbe Robert*: c'est pourquoi je vais établir un rapprochement qui paraîtra peut-être forcé. On lit dans *La Bataille des VII arts*, espèce de *Lutrin* du XIII^e siècle :

Et cil hardi chirurgien,
Cil de rue nueve ROBERT,
Et cil de Glatini Hubert, etc.

Je n'ose pas affirmer que ce soit du chirurgien Robert dont il est question ici que parle *L'Erberie*, nique de lui fût venu à l'herbe que veut désigner Rutebeuf le nom d'*erbe Robert*; mais cela n'est pas non plus impossible. Je me borne donc à un simple rapprochement.

feroiz gariz se Diex velt. Ce n'est pas engien ¹ que je vos di, & si ne vos coste goutte d'argent. Ge vos di que je ne fui ne mires ne herbiers; ainçois vos di que je fui un venerres, uns chacierres de bois; si vos di que nos fomes encor .iiii. frère. Ge di que li .iiii. frère ont encor .xv. chien; je di que li .xv. chien font bien armez de bon colierde fer à broches d'acier; ge di qu'il chacent as bestes fauvaiges & prannent en la forêt Airdenne. Ge vos di que mes oignemenz est confiz & profiz & parez, & fonduz des bestes dont ge vos ai dit.

Vos ne favez por quoi mes oignemenz est bons ce ge ne l' vos di; mais je le vo dirai. Ge vos di que mes oignemenz est bons por rouverte ², por arsure ³, por anglure, por fièvre, por friçon, por raim de passion. Seigniez-vos! que Diex vous en gart! si est bons por fi, por clapoirre, por ru d'oreille, por encombrement de piz, por avertin de chief, por douleur de braz, que Dame-Diez envoit au premier qui passera la voie par delà! Ge vos di que se ge avoie bouche de fer, langue d'acier, teste de marbre, et g'estoie ausi saiges comme fu Ypocras li gius ⁴, ou com fu Galiens, ou com fu li saiges Salemons, ne porroie-ge pas dire ne conter la bonté ne la valor de mes oignemens.

Si vos di que mes maîtres qui cest mestier m'a-

1. Tromperie.

2. Rupture.

3. Brûlure.

4. *Li gius*, le juif, à moins que l'auteur n'ait voulu dire *li grius*, le Grec.

prist m'encharja et dist, et pria por Dieu, et le me fist jurer for fainz, que, en quelque terre où je venroie, que je ne préisse c'un denier de la monnoie dela terre : à Londres en Angleterre, un esterlin; à Paris, un parisi; au Mans, un manfois; à Roen en Normandie, un tournois; à Bordeaux, un bordelais; à Laon, un léonois; à Nivele, un nivelois; à Colloigne, un collongnois; à Dijon, un dijonnais; à Soissons, un soissonnois; à Crespi, un crepifois; en Flandres, un artisien; à Canbrai, un canbrisien; à Douai, un doisin; à Provins, un provenisien; en Vénice, un vénicien; & ge vo di que se li homs estoit si povres ou la feme si povre qu'il ussent que doner, venist quant ¹. Ge li presteraï une de mes mains por Dieu, & l'autre por sa mère. Dont n'est-ce bon que je vos di? — Ge di ne mais que d'ui en .i. en féissiez chanter une messe. Ge di noméement por l'âme de monseignor mon maistre qui cest mestier m'aprist, que jâ ne face-ge .iii. pez, que li quarz ne soit por l'âme de son père & de sa mère, en remission de lor péchiez. Ge di quant Diex ala par terre, si fu-il mescreuz, & si ot de tex qui le crurent et de tex qui ne le crurent mie. Gecroi bien qu'aussi est-il de moi. Par aventure il i aci de tex qui me croient & de tex qui ne me croient mie, mais ne por quant, tel l'en porroit chiffer & gaber, & rire & joer, & rechignier des denz, & bouter de l'coute, et marchier du pié, & clignier des elz, qui mult grant mestier auroit de m'aide, s'il se voloit

1. Voyez, pour ce passage, le *Dit de l'Erberie*.

bien conseiller. Ge di se vos ne me créez, que vos foiez ci venuez por moi chifler¹, ge pri à la vraie piteufe, ge di à celi noméement qui pita as piez de Pitoribus quant il nafquit de la vraie piteufe, que de celui maléigon don Corbidas le ju, je fu maudiz. Ge di celui noméement qui forja les .xxxv. pièces d'argent en la tor de Cayfas à .iii. liues pêtites d'Acre, dont li cors Dieu fu venduz & travilliez, soit li cors maudiz & confonduz de la grieve du chief de ci qu'à l'ongle du pié, de si que à l'eure & el termine que il feront venuz à moi, et ge les affoudrai de cele absolucion dont Diex affolt ses apostres, & que ge lor monfterrai la dame des herbes. Vos ne favez pas, mais je le vo dirai.

Ge di cele noméement qui brai & crie .iii. foiz en l'eure, & el termine que Diez fut mis en croiz. Vez-là ci dedenz, se vos ne m'en créez. Ge di f'il i a ci nul de vos ne nule qui ne soit vrais confès et bien repentanz de ses péchiez, je li en donrai un beau don, le plus bel qui onques fust donez par bouche d'erbier; quar je li donrai si beau don qu'il porra dormir en prez, en rivièrre, en forez, en larriz², et en montaigne, en valées, en boschaiges d'une part et d'autres.

Ge di premièrement que boz ne le mordra, coluervre ne le poindra, serpent ne l'adesera, tarente³ ne l'aprochera, escorpion mal ne li

1. Il paraît, comme on voit, que le sifflet était déjà en usage alors, et qu'il ne date pas de l'établissement du théâtre moderne.

2. Landes.

3. La tarentule

tera. Ge di que por péchié qu'il face ne morra desconfès, por mengier envenimé que mal ne li fera puis qu'il aura la dame des herbes. Venez donc avant, & priez à Dieu tuit & toutes qu'il la vos doit véoir & esgarder, que ce foit au preu de vos âmes et au profit de voz cors, qu'il les vos puist ronpre ! Ge di de ce delà la voie. Volez-la donques véoir, de par Dieu ; dites oil ou nenil, & nous vos la mosterrons de par fa mère ; mais ge vo dirai une chose qu'il est : quant je parti de monseignor mon maïstre qui cest mestier m'aprist, si me fist jurer for fainz que je la mosterroie devant que je l'auroie conjurée, & je la conjurerai. Si escoutez le conjurement : « *Cocula en aussia que tabencia que natalicia volus polus laudate.* » « Prime meure. » N'i a tel com le pain ; .iii. folz, .iii. pez ; l'abaie est riche, & *plentissimus* haranc.

Au col dès le tens Herbelin de Saint-Pol qui fu moitié home et moitié feme, & la tierce part chevax, & il me vint & ge li .xxx. & il ne faut & ge li lance. Il me prist par les rains & ge lui par les chaelons ; il me pri & par les temples & ge lui par les hospitaux ; il me fist .iii. tors, & ge lui trois chasteaux ; il me fiert el nés & ge lui est bateaux ; il me fiert en griève & ge lui en Champagneax ; il me fiert de ses coutes & ge lui de mes coiffins. Tu es fox¹ & tu soufflez. Que me vels-tu ? que te vueil-ge donc ? Ne li vilain si aese. Amors ai à ma volenté qui me griève trop.

Diex² vos faut, amis ! Diex bénéic, bluteax !

1. Fox, soufflet de forgeron.

2. Ce passage a une singulière coïncidence avec le débu

d'om estes-vous? — D'ome fui-ge — De quel home? — De char et d'os. — De quel terre? — En volez-vous faire poz? — Où futes-vous nez? — Je ne fui onques ne nef ne bateax. — De quel vile estes-vous? — De la vile enprès l'aitre. — Où fiet li aîtres? — Entor le mostier. — Où fiet li mostier? — Sor terre. — Et où est la terre? — Sor l'aive. — Comment apele l'en l'aive? — L'en ne l'apele pas, qu'ele vient bien sanz apeler¹.

d'une petite pièce intitulée : *Li Riote de l' monde*, qui se trouve dans le Ms. 7595 (Bibliothèque nationale), et que je me disposais à publier lorsque M. Francisque Michel la mit au jour (Paris, Silvestre, 1834). Plusieurs des plaisanteries de notre passage sont même textuellement pareilles à celles de *la Riote*. Voici le commencement de cette pièce, dont le nom signifie en terme propre, et surtout très-justement appliqué ici : Bavardage.

— « Je me chevauchois d'Amiens à Corbie ; s'encontrai le roi et sa maisnie. — A cui es-tu? dist-il. — Sire, je suis à mon signor. — Qui est tes sires? — Li barons me dame. — Qui est ta dame? — La fame monsignor. — Comment as-tu à non? — Ausi come mes parrins. — Comment a non tes parrins? — Ausi com jou. — U vas-tu? — Je vois chà. — Dont viens-tu? — Je vieng de là. — Dont ies-tu? — Je suis de no vile. — U est te vile? — Entor le moustier. — U est li moustiers? — En l'atre. — U est li aîtres? — Sor terre. — U siet cele terre? — Sor l'aive. — Comment apiel-on l'aive? — On ne l'apiete nient; ele vient bien sans apieler, etc. » La conversation continue sur ce ton-là avec le roi, et renferme des choses fort curieuses comme détails de mœurs.

La Riote de l' monde se retrouve en vers dans le Ms. de la bibliothèque harliénienne, n° 2253, sous ce titre : *le Jongleur d'Ely et le roi d'Angleterre*. Cette version a été éditée à Londres, en 1818, par M. Francis Palgrave, et en France par M. l'abbé Delarue (*Histoire des Trouvères anglo-normands*, 1^{er} vol., p. 285), ainsi que par M. Francisque Michel, dans sa publication déjà citée.

1. Rien ne ressemble plus à ce personnage de notre pièce

Ge vos di, beau feignor, que f'il n'avoit plus dedenz ceste boiste que les bones paroles & l'erbe qui i est, si devriez-vous avoir ferme créance qu'il vos devoit bien faire, & ge la vos monsterrai, de par Dieu. Or dites après moi : « Bénoite soit l'eure que Diex fu nez ! & ceste-ci soit : » et je vos monsterrai la dame des herbes. *In nomine patris et filii et spiritus sancti. Amen !* Ceste dame herbe, il ne la trest ne giex¹, ne paiens, ne farrazins, ne crestiens; ainz la trest une beste mue, & tantost come ele est traite, si convient morir cele beste. Cuidiez-vous que ge vos giffle ? elle meurt par angoisse de mort. Vos ne savez pas por quoi la dame des herbes est bone, se ge ne le vo di; mais je le vos dirai. Prenez-moi sempres de ceste dame d'erbe. Si vos en desgrimez par .vii. jors & par .vii. nuiz; .iii. fois le jor à géun, & au foir quant vos irez couchiez. Ge di que por tertre avaler, ne por

que les paroles suivantes de Cyrano de Bergerac dans *Le Pédant joué* : « Où vas-tu, bon homme ? — Tout devant moi. — Mais je te demande où va le chemin que tu suis. — Il ne va pas, il ne bouge. — Pauvre rustre ! ce n'est pas cela que je veux savoir : je te demande si tu as encore bien du chemin à faire aujourd'hui. — Nanain dà : je le trouverai tout fait. » Malgré un intervalle de plusieurs siècles, on voit que la plaisanterie est restée la même. Elle se continue encore de nos jours dans ces fameuses paroles des ombres chinoises : « Eh ! bonhomme, quel est ton nom ? — J'ai nom tout comme mon père. — Comment se nommait ton père ? — C'est le secret de ma mère. — Vend-on du vin dans cette auberge ? — On en vend plus qu'on en donne. — La rivière est-elle profonde en cet endroit ? — Les canards l'ont bien passée, etc.

1. Juif.

tertre monter, ne por fooir, ne por hoer, ne por corre, ne por troer, piez ne bras ne vos dieudront, oel ne vos ploreront, chief ne vos dieura por parler à journée ainfin com ge faz; goute feste ne vos prenra, goute migraigne ne vos tenra, ne fis, ne clox, ne clopaire, ne ru d'oreille, ne encombrement de piz, ne avertin de chief, ne dolour de braz, que Diez vos envoie; ainfin ven-ge mes herbes & mes oignemenz. Ge ne fui pas de çax qui se maudient por lor denrées vendre. Qui vorra si en praigne. qui vorra si le fait; ne autre foi, ne autre foirement que nos vos en avon fait, ne vos en ferons-nos.

Explicit.

Voici maintenant une autre pièce inédite en vers dont toutes les pensées se retrouvent dans le *Dit de l'Erberie* et dans celle que nous venons de citer. Je la donne à cause de la conformité de sujet.

De la Goute en l'Aine.

Ms. 7218.

5 **E**SCOUTEZ tuit & entendez
 Qui assez sovent despendez
 En chose qui ne vous vaut riens.
 Hui vous est avenu granz biens.
 De mire, se m'en volez croire.
 Qu'en dites-vous? respandez, voire.
 Je suis bons mires de Salerne.

Fols est qui blafme ne qui ferne
Le grant sens que Diex m'a doné
10 Et que j'ai piecà conquefté
A Paris & à Montpellier,
Dont je ving d'escole l'autrier.
Vous qui de mire avez mestier,
N'a si bon jusqu'à Montpellier
15 Com je fui ; si ne l' savez mie,
Droiz est donques que je vous die
Qui je fui & que je fai fère.
Jà l'orrez se vous vous volez tère ;
Je fui bons mires & bien fages :
20 Je sai garir de toz malages.
Je garis de la goutte en l'aine
Qui met les genz en male paine,
Une goutte plaine de rage ;
Li .i. l'apelent mal volage
25 Por ce que foyent va & vient :
Mès por ce qu'entre le cul tient
L'apelez-vous la goutte en l'aine.
C'est une goutte trop vilaine :
Nous l'apelons goutte de rains
30 Plus belement à tout le mains
Et plus cortoisement que vous.
Auroit-il ci nul entre vous
Qui fust si pris de tele goutte ?
Je l'en gariroie sanz doute
35 Si netement, bien le puis dire,
Que jamès n'en iroit à mire.
Sachiez de voir, bons mires fui
Par saint Connebert, où je fui
L'autre nuit & nus & déchaus.
40 Je fui bons mires & loiaus ;
Je fui trop bons mires à droit
Si com vous orrez orendroit ;
Ne truis que borfe le compère ;
Mès por Dieu & l'âme mon père

- 45 A cui Diex vrai pardon li face,
A vous trestoz de ceste place
Aprendrai, se volez aprendre
Et se vos me volez entendre,
Comment & par quele médecine
50 Vos efracherez la racine
Du mal qui sovent vous fousprent,
Qui les rains & le cul porprent.
Efcoutez-çà, entendez-moi ;
Je le vous aprendrai en foi,
55 Se je fui très bien entenduz.
Prenez la hart de .ij. penduz,
Si prenez la queu d'un lièvre
Et de la laine d'une chièvre,
Amer de miel, douceur de fuie,
60 De l'avefnière d'une truie,
Del blanc du cul d'un noir chaudron,
Le cinquième pié d'un mouton.
Qui toutes ces choses prendroit,
En .i. mortier les metroit
65 Et si les triblast tout en .i.
Et puis les béuft à jéun,
Garis feroit, sachiez sanz doute,
De la très angoisseufe goute
Qui n'espargne nule ne nul,
70 C'on apele goute de cul.

Explicit de la Goute en l'aine.

NOTE B.

(Voyez t. II, page 169, note 1.)

La Voie de Paradis ¹.

O
r
e
s
c
o
u
t
e
z
.
i
.
a
u
t
r
e
f
o
n
g
e

5 Qui croist no matère & alonge,
 Je vous dirai assez briefment.
 Se je puis & je fai, comment
 En fonjant fui en paradis.

Je dormoie en mon lit jadis :
 Si me prift talent que g'iroie
 En paradis la droite voie.
 En fonjant me fui efméus,

10 Mès ne fui mie décéus;
 Quar au moyoir priai à Dieu
 Le gloriex, le douz, le preu,
 Qu'il m'enseignast la voie droite
 Et il me dist : « Va, si t'exploite

15 Et pren conseil à Nofre Dame :
 A li fervir met cors & âme ;
 Tout droit par li t'avoieras,
 Que jamès n'ères desvoiez,
 Se droit par li es avoiez. »

20 Quant ce oï mult fui joieus,
 Et ne fui pas trop pereceus,
 Ainz alai Nofre Dame querre

1. Cette pièce, que je tire du Ms. 7218, fol. 86, est curieuse à comparer avec celle de Rutebeuf qui porte le même titre et qui est également une maligne satire.

- En fon pais & en fa terre.
 Là la trovai : conseil l'i quis,
 25 Et de ce que je li requis
 Moult doucement me confeilla.
 Ele me dist & enleigna
 Que se j'avoie Dieu amor
 Que je feroie sanz demor.
 30 El commencement de la voie
 Ou je dis que aler devoie.
- Atant d'ilueques me parti,
 Mès onques chemin n'i mari;
 Si. ving à Grace la mechine
 35 Qui tant par est loiaus & fine
 Que nus hom dire ne l' pourroit.
 Quar ele me mena tout droit
 Par dedenz la mefon Amor;
 Mès ainc ne vi fi grant baudor
 40 Ne tel joie ne tel déduit
 Que on me fist en cele nuit.
- Crémirs est fénefchaus léenz,
 Qui ne fu ne couars ne lenz,
 De nous trop doner à mangier,
 45 Et je ne fis mie dangier,
 Ainz fui trop liez de grant manière
 Por ce que j'oi si bele chièrre.
 Afléz menjâmes & béûmes :
 De tout bien grant plenté eûmes.
- 50 Lors nous vint véoir Descipline.
 Obédience, sa coufine,
 Revint après par grant dosnoi;
 Mès ne me firent pas anoi;
 Quar mult durement me festèrent
 55 Et mult grant joie demenèrent
 De moi; lors vint après Gemir

Et Pénitance après Soupir ;
 Qui tuit firent de moi tel joie
 Que raconter ne le sauroie.

- 60 Après fouper lor demandai
 Et mult doucement lor proiai
 Qu'il m'enseignassent le fentier,
 S'il me savoient adrecier,
 Par où l'en va en paradis.
- 65 Dont i ot mult joie & ris,
 Et mult furent lié, ce me samble,
 Et demandèrent tuit en samble
 La contenance des Béguines,
 S'eles èrent auques bénignes
- 70 A lor proïfmes, si qu'eles doivent.
 Se ce ne font, mult se deçoivent :
 Nis de celes de Cantimpré
 Ont mult enquis & demandé,
- Je respondi qu'eles servoient
- 75 Nostre Seignor, & mult estoient
 Plaines de très grant patience,
 Et gardent bien obédience
 A lor sens & à lor pooir,
 Et sevent mult très bien voloir
- 80 L'avantage & le sens d'autrui,
 Tout sans pesance & sanz anui ;
 Et si vous di bien sanz doutance
 Que mult font grande pénitance,
 Teles i a mult coïement
- 85 Et tienent bien en lor covent
 Relegion & chastée,
 Et font plaines d'umilité,
 Et font aumosnes volentiers,
 Et est lor services entiers
- 90 A Dieu, le Père droiturier ;
 Mès le covent font empirier

- Teles i a par lor folies
 Et par lor laides vilonies,
 Que les foles font coiement.
- 95 Ainsî est-il tout vraiemment :
 Avoec les fages font les foles,
 Et samble aus fais & aus paroles
 Qu'eles aient à Dieu le cuer ;
 Et eles l'ont si rué puer,
- 100 Qu'eles se foillent en l'ordure
 De lécherie & de luxure
 Et des autres vilains péchiez
 Dont toz li mons est entechiez.
- Defors samblent Béguines estre
- 105 A lor samblant & à lor estre,
 Et eles font dedenz culuevres
 Toutes plaines de males œvres.
 De relegion ont l'abit,
 Mès ja por ce n'auront abit
- 110 En paradis le gloriex,
 Le saintisme, le préciex,
 Où les bones feront péfées
 Et avoec les sains coronées.
- Quant cil teus noveles oïrent
- 115 Mult durement f'en esjoïrent.
 Après me distrent tout errant :
 « Va si tien ton chemin errant
 Vers la melon Contriccion.
 Après querras Confession
- 120 Et se tu pués ces .ij. avoir
 Tu porras bien de si savoir
 Que, se foiz ne défaut en ti,
 Ne t'i avons de rien menti,
 Que droit en paradis iras,
- 125 Ne ja chemin n'i mariras ;
 Si vendras enz tout à fouhait. »

- Atant si furent no lit fait.
 Si alâmes trestuit géfir;
 Ne perdi mie mon dormir
 130 Cele nuit, tant que vint au jor,
 Donc ne fis mie lonc féjor,
 Ainz pris congié, si m'en alai,
 Et mes ostes tout sanz délai
 Me convoia o sa compaigne
 135 Tant que je ving à la champaigne,
 Qu'ils m'ont le droit chemin monsté,
 Dont font arrière ratorné,
 Et je à Dieu les commandai :
 Toz feus en mon chemin entrai.
- 140 Si com j'aloie cheminant
 Regardai vers soleil couchant,
 Et vi venir parmi .i. val
 Temptacion for .i. cheval.
 Là me gaitoit lez .i. boschet,
 145 Lez .i. estroit sentier basset,
 Por moi murdrir & estrangler;
 De paor me covint trambler
 Quant vers moi le vi aprouchier.
 Ele commença à huchier :
 150 « Mauvès couars, n'eschaperez :
 En ma pri'on getez ferez
 Se ne fêtes ma volenté. »
 Ne vous auroie hui aconté
 Les manaces qu'ele me fist,
 155 Mès autre rien ne me mesfist.
- Car je vous di bien sanz doutance
 Qu'au fecors me vint Espérance,
 Qui tres bien me reconforta
 Et grant hardement m'aporta.
 160 Petit prifai mon anemi
 Por le fecors de mon ami,
 Dont le regardai par desdaing;

- Et Espérance dist : « Compaign,
Ne doute riens Temptacion.
165 Se tu as bone entencion
Tu porras ta voie acomplir. »
Lors véiffiez mult assouplir
Temptacion par Coardie
Qui mult estoit devant hardie.
170 Si se trest arrière .i. petit,
Et je li ai maintenant dit :
« Vassal, vassal fuiez de çï !
Ne fui pas en vostre merci. »
Et ele fu pensive & morne ;
175 Toute honteuse f'en retourne.
- Et je luès me acheminai.
Onques puis d'aler ne finai
Et Espérance adès o moi,
S'eumes encontrée Foi.
180 Qui ne nous greva ne nuifi,
Mès si très bien nous conduifi,
C'onques puis lessier ne nous vaut,
Ne par froidure ne par chaut.
Si nous ot conduit & mené
185 En la vile & en la cité
Où Contritions demoroit ;
Mès nus hom dire ne porroit
Les biens que nous iluec trovâmes.
En la sale nous herbregâmes
190 Avoec la dame de l' chastel,
Qui nous fist ostel bon & bel.
Je vous en dirai jà la voire.
Mult à mengier & mult à boire
Eumes-nous en sa meson.
195 Seglous¹ eumes à foison
Angoisses & lermes béumes,
De qoi mult grant plenté eumes .

1. *Seglous*, sanglots.

Chaudes coranz aval la face.
 Onques mès ne fui, que je fâche,
 200 Si aaiiez à mon talent ;
 Onques ire un mautalent
 N'ot en l'ostel icele nuit,
 Ne riens nule qui nous anuit.

Après souper demanda l'ostes,
 205 Cui je féoie lez les costes,
 Que je querroie en sa contrée,
 Et je li ai errant contée
 Toute l'achoisson de ma voie ;
 Qu'en paradis aler devoie.
 210 Quant ce a oï, mult li plot :
 Si respondi à .i. seul mot
 Qu'ele ne fu ainc mès si lie,
 Ne puet muer qu'ele ne rie,
 Et dist que bien me conduira
 215 Et tel chemin m'enseignera
 Que je ne porrai pas faillir
 En paradis à parvenir.

Dont furent no lit apresté.
 On m'a .i. oreiller presté
 220 Qui fu fez de gémissement ;
 Et si vous di bien par convent
 Que puis que mon chief fu fus mis
 Ef je fui la nuit endormis,
 Ainc jusqu'au jor me m'eveillai.
 225 Quant il fu jors si me levai.
 A m'ostesse congié requis,
 Et si piteusement li dis
 Qu'ele leva por moi matin,
 Si m'enseigna le droit chemin
 230 Por aler au chastel tout droit
 Là où Confessions manoit
 Qui s'amie ert & sa voisine,

- Et si estoit près sa coufine.
 Quant ele m'ot acheminé
 235 Ainsî que Diex l'ot destiné,
 Congié prent à moi, si retourne,
 Et je de tost aler m'atorne.
 Mès n'oi alé c'une liuete ¹
 Par le trespas d'une vilete,
 240 Si com j'estoie à grant esfort,
 Trovai .i. chastel riche & fort,
 Dont Confessions estoit dame,
 Par qui on a fauvé mainte âme.
- A cel chastel vingt devant prime,
 245 Ainz que j'éusse alé la disme
 D'une journée, bien le sai.
 Léenz Confession trovai.
 Qui encontre moi se leva;
 Si me joi & acola
 250 Et fist tel feste sanz demor
 Qu'ainc mès ne vi si grant amor
 Fère à autrui qu'ele me fist.
 Tout maintenant en riant dist
 Que je fusse le bienvenuz;
 255 Ainc mès ne fui si chier tenuz
 Que je fui là, bien le sachiez;
 Ne fui boutez ne desachiez,
 Mès mult besiez & acolez;
 Feste me firent de toz lez
 260 Li habitant de la meson.
 Or escoutez une reson
 Que je vous dirai de l'ostel :
 Onques n'avoie véu tel
 Si bel, ne si net, ne si riche.
 265 Mult fefoient bien le service
 Confession cil qui servoient,
 Quar le manoir si net tenoient

1. Une petite lieue.

- Deçà & delà, bas & haut,
 Que nule netééz n'i faut,
 270 Ne nule ordure n'i habite.
 Il n'i a chambrette petite
 Qui ne foit si bien ramonée
 Que jà poudre n'i ert trovée,
 Ne suie avoec, ne aringnie,
 275 Ne ledure, ne vilonie;
 Ainz le par tient-on si très nete
 Que jamès nis une podrete
 Ne troveriez ne haut ne bas:
 On i maint à mult grant solas.
- 280 Satisfactions i repère,
 Qui bien fet porvéir l'afère
 De la meson, & sans doutance
 Avoec li maint Perfévérance,
 Qui mult l'i aide fagement;
 285 Et sachiez bien certainement
 Qu'ele est sa germaine fuer;
 Ne l'i puet faillir à nul fuer.
 Sanz ces .ij., bien le puis jurer,
 Ne puet Confessions durer,
 290 Ne sanz Contriçtion enfamble
 Revaut petit, si com moi samble.
- Confessions luès apela
 .I. sien garçon qui estoit là;
 Se li dist : « Va tost souspirer
 295 Sanz corouz & sanz airer,
 Por Contriçtion, si l'amaine,
 De tost aler forment te paine;
 Çà l'amaine au souper anuit.
 Tout efracment, ne li anuit. »
 300 Et cil s'en cort plus que le pas;
 Si l'amena ifnel le pas,
 Et ele i vint mult volentiers.
 N'estoit mie loins li sentiers

Qui duroit jusqu'à son manoir,
 305 Oû il fet mult plesant manoir.
 Quant Contritions fu venue,
 Confessions, qui est sa drue,
 Li par fist si très bele chièrre
 C'onques mès en nule manière
 10 Ne vi tel joie demener;
 Et luès me prift à acener
 Confessions à une part,
 Qui fors des autres se départ,
 Et ne se puet vers moi plus tère;
 315 Ainz demanda tout mon afère
 Et ma vie de chief en chief
 Que li déisse tout sanz grief,
 Por quoi j'estoie là venuz
 Et comment m'ère maintenuz
 320 Por le monde, qu'est entechiez
 De grantz meffez & de péchiez.

Et je li ai tout descouvert,
 Et mon corage si ouvert
 Que ne li poi miex aouvrir :
 325 N'i remest riens à descouvrer,
 Toute ma vie li contai,
 Onques nul péchié n'i lessai
 Que ne déisse sanz demeure,
 Et le lieu & le tens & l'eure
 330 Et l'achoisson, à mon pooir.
 Mult me fesoit le cuer doloir
 Li raconter des grantz mesfez
 Dont j'estoie vers Dieu mesfez.
 Si en avoie mult grant honte;
 335 Et quant j'oi de tout rendu conte
 Et ma penssée descouverte,
 Et ele fu si aouverte
 Qu'ele le vit & connut toute,
 Ne fu ne fèle ne estoute;
 340 Mès doucement me conforta

- Et de bien fère m'enorta,
 Et me dist que foyent l'antaille
 Et foyent à li reperaille,
 Si m'en porroit grant bien venir
 345 Por à bone fin parvenir.
 Et dist : « Amis, ne r'alez mie
 Avoec la male compaignie
 Des gloutons ne des lécheors,
 Ne des entulles¹ péchéors
 350 Qui ne vuclent à bien entendre;
 Mès on lor saura mult chier vendre
 C'on les fera trestoz loier
 Dedenz enfer por cel loier.
 « Amis, si fête gent haez
 355 N'à lor compaignie ne baez,
 Et fachiez bien, ce est la fomme,
 Bone est compaignie de preudomme.
 Si metez trestoz vos ufages
 A Dieu fervir, si ferez sages;
 360 Et se bien tenez cest porpos,
 Bien porrez avoir le repos
 De paradis : cil nous i maint
 Qui en la gloire de l'ciel maint ! »
- Ainsi m'aprist & chastia,
 365 Et après tantoft s'escria
 Qu'il ert de souper tens & eure,
 Et on li respond sans demeure
 Que tuit li mès sont apresté.
 La nuit fu l'en si bien festé
 370 Léenz c'onques nus ne vit miex.
 Soupirs & plains plus douz que miex
 Et angoilles de cuer si douces
 C'on ne l' porroit dire de bouches
 A-on éu léenz assez
 375 Si que chascun en fu laffez;

1. *Entulle*, fou, extravagant.

- S'éumes seglous & foupir
Après ot-on piteus gémirs
Et si but-on lermes plorées
Aval la face jus coulées
380 Par la destrece de l' pechié
Dont on avoit Dieu coroucié.
- Après mengier fu l'en aaise :
Léenz ne fu nus à malaïse ;
De ce fu mult li oftes liez ,
385 Et je me fui mult merveilliez
De ce qu'il ot si granz mefnie ,
Qui mult estoit bien amefnie ,
Quar les Vertuz estoient toutes
Léenz venues à granz routes
390 Por souper avec nostre osteïse
Qui de l' covent est abéesse .
Les Vertuz toutes m'onorèrent
Et de lor joiaus me donèrent
Et firent tel feste de mi
395 Que en .i. an et en demi
Ne le porroie raconter ;
Anis feroit de l'escouter .
- Lors priai-je la compaignie ,
Tout sanz orgueil & sanz folie ,
400 Por Dieu c'on m'enseignast la voie
Où lendemain aler devoie ;
Et l'ostesse plus n'atendi .
Tout maintenant me respondi :
« Tu t'en iras à Pénéance ;
405 Avec ira Perfévérance ,
Qui bien la voie te dira
Et sa maison t'enseignera :
Jà sanz li aler n'i sauroies ,
Quar pereilleuses sont les voies
410 Vers sa meson & vers son estre ,
Et se tu i pooies estre ,

- Mult bien auroies exploitié.
 Plus auroies de la moitié
 De ta voie fête & finée. »
 415 — « Ce foit à bone Destinée,
 Dis-gie; ce ert quant Dieu plera
 Et il me le confentira. »
- A tant fist-on les lis huchier;
 Si nous alâmes tuit couchier
 420 Et dormir jufqu'au lendemain,
 Que je me levai sus mult main,
 Por par acomplir ma befoingne.
 Lors me convint que je femoingne
 Perfévérance qu'ele en viègne,
 425 Et que compaignie me tiègne,
 Et ele est joianz & lie.
 Tout errant s'est apareillie;
 Mult volentiers avoec moi vint.
 Congié primes; si avint
 430 Que nous méifmes au chemin
 Au point du jor aitez matin.
- Dont me fenti mult alegié;
 Si oi le cuer joiant & lié,
 Quar je estoie si ifniaus,
 435 Et si légiers comme uns oisiaus
 El regart de ce que j'estoie,
 Sachiez que pas n'en mentiroie,
 Ains que venisse à la mefon
 De ma dame Confession,
 440 Lors en alons grant aléure;
 Ma compaignesse estoit féure,
 Et le pais mult bien favoit,
 Quar par iluec mené avoit
 Mains preudommes à Pénéance.
 445 Si i avoie grant fiance;
 Mès je vous di bien toutes voie
 Que nous troviens plus dures voies

- Qu'ainçois ne foloie trover.
 C'est aïve chose à prover,
 450 De tant com au cors apartient,
 Quar le cors défervir covient
 Par Pénéance la victoire
 Dont on a pardurable gloire;
 Et por ce qu'il fueffre lafrece
 455 De l' fiècle, a-il grant léece
 De paradis dont je dirai
 En avant quand je reviendrai,
 Le grant folaz & le déduit,
 Où Diez nous maint par fon conduit

 460 Or escoutez si grant merveille,
 Onques n'oïstes sa pareille :
 J'éulle fet bone journée
 Se sanz moi ne fust retornée
 Perfévérance par anuis,
 465 Qui devoit estre mes conduis;
 Mès durement me mefchéi
 Et de ce en paine chéi
 Que je vi une grant valée
 Qui mult estoit parfonde & lée.
 470 Une granz rivière i coroit
 Et par encoité prez avoit.
 La vi le foule de soteriaus
 Qui juoient aus tumberiaus¹.
 Lors commença à arefter
 475 Por eus véir & esgarder
 Et por ce qu'en els oi plefance,
 Me vint après si grant nuiffance
 Que je perdi ma compaignie,
 Qui s'en retourna toute irie,
 480 Por ce que fos lefai la voie
 Où fagement aler devoie.

 La grant valée c'est cis mondes,

1. *Tumberiaus*, tambours de basque.

Qui n'est de péchiez nés, ne mondes,
 Ains en est mult foilliez & ors :
 485 Bon se fet du tout metre hors.
 Li pré qui font lez la rivière
 Qui est coranz & rade & fière,
 Ce font lez granz possession
 Et les perrines mansion
 490 Où les gens de cest mont abitent,
 Qui ès richoifes se délitent;
 El la granz rivière coranz,
 Qui n'est croie ne demoranz,
 Ce est de l' monde li déduis
 495 Par qoi mains pseudom est fouduis.

Vanitez font li foterel
 Et huidives¹ li tumberel
 Où l'en bée mult volentiers,
 Et lues est perduz li sentiers
 500 D'aler à Pénéance droite :
 Longue i est la voie & estroite.
 Si se covint mult bien garder
 Qui fagement i veut aler :
 Sens nous en otroit Diex le père !
 505 Or revendrai à ma matère.

Quant j'oi iluec .i. pou baé
 Et lor reviaus² mot agraté,
 Lors fi regardai entor mi.
 Ma compaignelle pas ne vi;
 510 Si fui mult forment esbahis
 Et bien cuidai estre trahis,
 Quar adont ne foi où je fui.
 Si me torna à grant anui :
 Ne vi ne voie ne sentier,

1. *Huidives, oïdive*, oisiveté, paresse; *otium*.

2. *Reviaus*, divertissements.

515 Oû me péusse radrecier;
 Si com j'aloie probéant
 Et la valée costoiant
 Savoir se nului troveroie
 Qui me rassenaft à ma voie,
 520 De loing vi venir une torbe
 De larrons qui mult me destorbe.

Vers moi venoient chevauchant
 Et lor chevaus esperonant :
 Iluec m'avoient espié
 525 Et en cel val contreguetié
 Por moi estrangler & murdrir.
 Lors getai .i. parfont soufpir,
 Et fachiez que j'oi grant paor ;
 Et fui mis en mult grant fréor,
 530 Quant vi venir mes anemis,
 Qui s'estoient ensamble mis
 Por moi escillier & destruire;
 Et ce me repot assez nuire
 Que je n'oi parent ne ami
 535 Qui iluec fussent avoec mi
 Por moi fecorre ne aidier.
 Vers moi tout droit à fouhaidier
 Ce font li larrons arouté
 Que j'ai mult durement douté.

540 Temptacions les amenoit ;
 La banière en sa main tenoit,
 Et Vaine Gloire sa compaigne
 Se releffoit par la champaigne.
 Après venoit Orgueus li fiers
 545 Qui de la route estoit li tiers ;
 Envie i estoit & Haine,
 Et Avarifce la roine.
 Après venoit chevauchant Ire,
 Qui toute la compaigne empire,

550 Si venoit Fornications
 Por conforter fes compaignons
 Et tant d'autres, n'en fai le conte,
 Por moi lédir & fère honte.

Désespérances les sivoit,
 556 Qui l'arrière-garde fesoit.
 Entr'eus me vont avironant
 Et de toutes pars encloant;
 Lors fui plus esmaiez que nus.
 Jà fusse pris & retenus,
 560 Ou navrez à mort, c'est du mains,
 Se chéus fusse entre lor mains.

Mès Diex .i. fecors m'envoia
 Qui mon corage r'avoia
 A hardement & à proèce.
 565 Espérance par une adrece
 Venoit, & après le sivoit
 Granz pueples qui me fecoroit.
 En fa main tenoit la banière
 De la compaigne qu'est tant fière
 570 Qu'ele ne doute roi ne conte.
 Or entendez .i. poi au conte :
 Si orrez quels gens là venoient
 Qui au befoing me fecoroient.

Fois i venoit de randonée,
 575 Et Humilitez la fenée,
 Et sa cousine Obédience
 Qui plaine est de granz sapience.
 Après cesti vint Charitez,
 Si hardie qu'en .ij. citez
 580 Ne troveroit-on fa pareille :
 De bien combattre s'apareille.

Atemprance revint après

- Et Chastéz le fuit de près ,
 Et des autres i a teus routes
 585 Ne 's auroie hui nommées toutes.
 Apoingnant viennent de randon
 Et se vuelent metre à bandon
 Por moi secorre en la bataille ;
 Je ne cuit mie qu'ele faille
 590 Qu'iroie-je hui mès contant
 Ne le conte plus aloingnant ?
 Li nostre les lor abatirent ,
 Tant les fronfièrent & batirent,
 Qu'à merci les firent venir.
 595 Onques ne se porent tenir
 Li lor aus nostres en l'estor
 En fuies se tornent sanz retor.
 Et je fui mult liez & joianz
 Quant de l'estor les vi fuianz ;
 600 Et nostre gent s'en repèrièrent,
 Eftraier & seul me lessièrent
 Fors tant seulement Espérance,
 En qui j'avoie grant fiance,
 Qui me reconforta si bien
 605 Que je ne m'esmaiai de rien,
 Mès à Confession r'alai.
 Ma meschéance li contai
 Et ele me remist à point.
 De mauvestié n'a en li point :
 610 Perféverance rapela,
 Et se li dist & commanda
 Qu'à Pénéance me ramaint
 Entor qui mains preudom ramaint ;
 Et ele volentiers le fist :
 615 Onques por ce pis ne me fit.

Tout errant nous racheminâmes ?
 Onques puis d'errer ne finâmes.
 Si venîmes droit au repère

De Pénéance sanz retrère;
620 La voie i est estroite & fure;
Cil se metent en aventure,
Qui i vont, s'il n'ont bon conduit,
Ou de la voie ne font duit.

Quant Pénéance m'esgarda,
625 Sachiez que petit se tarda
De moi demander qui j'estoie
Et de quel país je venoie,
Et je li dis sanz folie :
« Dame je fuis de Picardie.
630 Si vieng de Confession. »
Et ele dist sans achoison
Que je fusse li bien viegnanz
Et qu'ele estoit ma bien voillanz,
Et que bien me herbregeroit
635 Et de moi grant feste feroit;
Si je voloie remanoir
En son ostel n'en son manoir.
Et je dis que j'ère envoiez
A li por bien estre avoiez
640 D'aler en paradis amont,
Et ele me prie & femont
Que je le face liement,
Qu'ele m'enseignera briefment
Les adreces & les passages
645 Par où g'ère se je fui lages
Tantost en paradis alez;
Et je me fuis assis delez
Li maintenant por escouter,
Et ele me dist que monter
650 Par une eschiele me covient
Que jusqu'en paradis avient.

C'est l'eschiele que Jacob vit,
De qui en l'Escripture a dit

Que par là li angle montoient
 655 En paradis & descendoient,
 Çà jus, ès mouftiers, ès eglises
 Où l'en fert Dieu tout sanz faintifes.
 Là prendroient les oroifons
 Des justes; sanz aretoifons
 660 Les portoient en paradis
 Où tu veus aler par avis.

« Ceste eschiele a .vij. eschaillons.
 Je ne vueil mie que faillons
 Au bien dire n'au bien conter.
 665 Sor chascun te covient monter
 Se tu veus aler fagement;
 Et se tu ne l' fez enfement
 Tu porras bien si trébuchier
 Que tu le comperras mult chier.

670 « Li premiers ce est foiz en Dieu,
 Qu'en lui dois croire de cuer pieu
 Et fes commandemenz garder
 Hardiement sanz couarder;
 Si auras l'eschaillon premier.
 675 Bien te fai dire & enseignier
 Que se tu crois en forcerie,
 En charme ne en charaudie,
 Ne en autre chose enfement,
 Fors en Dieu trestout seulement,
 680 Jà l'eschiele ne monterras
 Ne en paradis n'enterras.

« Li fecons est vertuz en œvre,
 Et cuer & cors trestout aœvre
 En Dieu de grant vigor fervir.
 685 En ce porras bien delervir
 Que l'eschaillon secont auras;
 Et se tu pereçant i vas

- Tu i porras mult bien faillir.
 Si te covendra jus faillir.
 690 En tel manière & en tel point
 Que jamès n'i vendras à point.
- « Li tiers est science en vertu.
 Sages dois estre, ce fez-tu?
 De Dieu servir bien t'en efforce
 695 Et sagement i met ta force;
 Si n'eres mie folz clamez,
 Ains feras mult de lui amez,
 Et se tu le fers par folie
 Bien est refons que je te die
 700 Que de monter por nient te paines :
 Tu i pers tout travaus & paines.
 Se l'eschèle en folie montes,
 Il t'en avendra si granz hontes
 Que tu aval trébucherás
 705 En si ort leu que tu purras.
- « Li quars est sens en abstinence.
 De toi abstenir ainsi pense
 Que Diex i ait honor & part :
 Si monteras l'eschaillon quart;
 710 Et f'a mal fère adès t'esleses,
 Et ton désir por Dieu ne leses
 Sout en veillier ou en juner,
 En fère aumoines, en doner,
 L'eschaillon quart porras bien perdre,
 715 Ne jà ne t'i porras aerdre.
- « Li quins eschaillons, par verté,
 C'est que tu aies piété
 En abstinence que tu fez,
 Et faches bien que tu mesfez
 720 Se tu n'as piété d'autrui
 Quant tu li voiz avoir anui,

- Et por ce lo fe tu t'abstiens
 Que dones de ce que tu tiens
 A ceus que tu fez befoingneus ;
 725 Et fe tu es de ce foingneus ;
 Que d'autrui bien foies aaife
 Et d'autrui mal aies melaise,
 Cest eschaillon monteras bien ;
 Jà n'i faudras por nule rien.
- 730 « Li sifimes, ce te vueil dire,
 C'est que tu aies tout sanz ira
 Pafcience en la piété ;
 Et fe tu rens par cruauté
 Mal por mal à la male gent
 735 Qui n'ont conseil ne bel ne gent,
 Ainz font volentiers autrui mal,
 Par qoi vont trébuchant el val
 D'enfer, ce n'est mie favoirs,
 Saches de fi que c'est li voirs :
 740 On ne te saura jà tant vifte
 Que tu montes l'eschaillon sifte.
- « Or entent quels est li septimes :
 Mult est précieux & saintimes,
 Aprochier fet à Dieu le Père.
 745 C'est que t'aies amor de frère
 En toi avoec la pafcience.
 Mult averas vraie fcience
 Se tu aimes Dieu plus que toi ;
 Et tes proifmes, de ce me croi,
 750 Dois-tu amer autant que ti.
 Je ne t'i ai de rien menti :
 Mès fe tu fez ce que j'ai dit,
 Tu porras mult bien sanz respit
 Le septime eschaillon avoir
 755 Et monter sus sanz decevoir.
- « Or te vueil l'uitifme nommer

- Por l'eschiele par affommer,
 Et saches bien se fus cestui
 Pués monter que tout sanz anui
 760 Ta befoingne forment aproismes :
 C'est qu'avoec l'amor de tes proifmes
 Aies en toi charité vraie
 Qui l'a en lui petit l'esmaie ;
 Quar en Dieu maint & Diex en lui,
 765 De ce séurs & certains sui.
 Or fai dont qu'aies charité
 En l'amor de fraternité.
 Ci auras l'eschiele furnie
 Et ta befoingne ert acomplie.
- 770 Aprens, entruès qu'il m'en fouvient,
 Quels compaignons il te covient
 Qui compaignie te tendront,
 Et la voie t'enseigneront
 Por droit amont l'eschiele aler
 775 Sanz trébuchier & avaler :
 Veillier, juner, aumosne faire,
 Deschaus aler & vestir haire,
 Fuir vanitez & huidives
 Et fère œvres douces & pives,
 780 Et de toz péchiez abstenir,
 Et el service Dieu tenir.
 Tout ce te covient-il savoir.
 Se tu veus ouvrir par savoir.
 Or te pense de l'exploitier
 785 Et de ta befoingne coitier ;
 N'i dois querre délai ne fuite,
 Mès hafter ainçois qu'il anuite,
 C'est-à-dire ainz que la mort viegne.
 De ta befoingne te soviagne :
 790 Je ne te fai miex fermer
 Ne nul meillor conseil doner. »
 Et je, qui estoie en désir

- De foupper & d'aler gésir,
Li respondi que je feroie
- 795 Son confeil au miex que porroie.
Lors furent li més apresté
De ce que Diex lor ot presté
Ot-on léenz à grant foison,
Si que tuit cil de la meson
- 800 Mengièrent à lor volenté,
Et si burent à grant plenté
De tel boivre qu'il lor covint.
Et tout errant après ce vint
Tens de couchier; si nous couchâmes,
- 805 Si dormîmes & repofâmes
Dufqu'au matin par grant folas
Et je, qui avoie esté las,
Fui au matin bien repofez:
Si fui & hardis & otez
- 810 De lever matin droit au jor,
Et ne fis mie lonc féjor,
Mès à m'otteffe congié pris.
Onques de mal ne le requis
- Mès au vrai Dieu la commendai.
- 815 Et au partir li demandai,
Se l'eschiele montée avoie,
De quele part je me tendroie,
A destre part ou à fenestre;
Et ele m'enfeigna tout l'estre
- 820 Que devers destre me tenisse
Desi adont que je venisse
A défirrier la parfongié.
A itant me dona congié,
Si entrai tantost en la voie
- 825 Là par où je aler devoie.
Lors m'accompaignai à Vigor:
De moi le fis mestre & feignor
Puisqu'à lui fui acompaigniez;

- Ainz chemins n'i fu epargniez,
830 Mès d'aler forment m'exploitai
Et ma befoingne mult coitai;
Et Diex, qui péchéors radrece,
Me mist en une corte adrece,
Si qu'en mon droit chemin errant
835 Trovai l'eschiele tout errant
Par où je devoie monter.
Ne vous porroie raconter
Le grant déduit ne la grant joie
Que j'oi iluec enmi la voie.
- 840 Car cil qui l'eschiele gardèrent
De si loing comme il m'efgardèrent
Me distrent : « Sire, bien viegniez. »
Bien apri & bien enseigniez
Les trovai toz à icelle eure,
845 Et je perçui luès sans demeure,
Que c'estoient li bachelers
Que Pénéance sanz celer
M'avoit nommé en sa meson,
Et endité tout par refon
850 Que je à els m'accompaignaiffe
Et compaignie lor portaiiffe;
Et me dist que mestiers m'estoit.
Juners & Veilliers i estoit
Et tuit cil de lor compaignie,
855 Où il n'a point de vilonie,
Et je fis tout errant por eus
Sanz boifdie .i. ris amoreus,
Et fi lor requis & priai,
Et envers aus m'umiliai,
860 Que il me féissent aie,
Por Jhéfu-Crist le fil Marie,
Tant que je fuisse amont montez;
Et il me firent granz bontez,
Quar il m'aidièrent volentiers,

- 865 Et me dist chascuns que entiers
 Me feroit & loiaus aidière,
 Et si me firent ma prière
 Qu'il me menèrent droit amont
 Le plus ifnelement de l' mont.
- 870 Par eus l'eschiele ainsi montai,
 Qu'ainc eschaillon n'i m'efcontai,
 Ainz m'en alai amont si droit
 Que nus miex voie n'i tendroit.
- Et quant j'oi l'eschiele montée,
- 875 En une plainne grant & lée
 Entrai qui mult ert délitable.
 Ne tenez pas mon dit à fable,
 Qu'ainc plus biau leu véu n'avoie.
 Avant alai ; si ting ma voie
- 880 A destre, ainsi comme ot rové.
 Si ai luès Désirrier trové,
 Qui si grant joie fist de mi
 Qu'en .i. jor & en demi
 Ne le vous porroit-on pas dire.
- 885 Iluec tout droit enmi le pire
 Eftoit fa melon & son mez :
 Mult i avoit longuement mez.
 Car c'estoit la droite Montjoie
 De paradis. Qu'en mentiroie ?
- 890 En paradis droit me mena
 Désirriers, qui mult se pena
 De moi avancier & aidier.
 Tout ausi comme à fouhaidier,
 Alai tout droit en paradis.
- 895 Quant enz fui, si me fu avis
 Que je fui si de l' tout aafie
 C'onques n'éusse eu méfaife,
 Ne ainc d'anui n'i oi mémoire.
 Léenz trovai le Roi de gloire,
- 900 Et fainte Marie sa mère

A cui il est & fils & père,
 Et des angles la compagnie,
 De si grant joie raemplie
 Que trop feroit à dire grief :
 905 Jà nus hom n'en vendroit à chief.

Léenz vi faint Jehan Baptiste
 Et saint Jehan l'évangéliste;
 Avoec font apoftré & martir,
 Et li conféz sanz départir,
 910 Les virges & li autre faint.
 Des Frères Menus i ot maint
 Et des Jacobins ensement
 Qui voient Dieu visiblement.
 Des Frères de la Trinité
 915 Et de Cistiaus par vérité,
 Et des autres religions,
 Et genz de maintes nacions
 I avoit-il à grant pienté.
 Qui trestuit ont lor volenté.

920 Nonains i vi mult & noirs moines
 Et avoques riuglez chanoines.
 Vraies Béguines & hermite.
 Sont léenz de mult grant mérite.
 Si i vi mult & clerc & prestres
 925 A cui plefoit forment li estres.
 Si i vi tant & roi & contes
 Que je n'en fai venir à contes,
 Chevaliers, borgois, genz menues
 I avoit mult léenz venues
 930 Qui avoient mult grant blautez
 Por ce que bien lor léautez
 Avoient au siècle gardées;
 Et quant je les oi esgardées,
 Si vi mult bien & entendi
 935 Que nostre Sires lor rendi

- Mérites felonc lor déferres.
 Amples estoient & apertes,
 A l'un plus & à l'autre mains;
 Lonc ce qu'il orent mis les mains
 940 A Dieu foigneusement servir,
 Le favoit-il bien déservir.
- Léenz fui mult très bien venuz :
 Ravisez fui & reconuz
 De ceus qui au fièle me virent
 945 Endementiers que il vesquirent,
 Et cil qui me reconnoissoient
 De lor amis me demandoient
 Qu'il avoient leffiez en vie,
 Et je disoie sanz envie
 950 Qu'il se gardoient de mal fère
 Et se penoient mult de père
 A Dieu le père droiturier,
 Et estoient en désirrier
 De venir lasus avoec aus,
 955 Et j'estoie boillanz & chaus
 De paracomplir ma befoingne.
 Si ne pris ore une eschaloingne
 L'arester là ne l'atargier;
 Avant alai sanz détrier,
- 960 Tant que je ving devant le Roi
 Qui n'aime outrage ne defroi,
 Où seoit en sa maisté,
 Si plains de si grant piété
 Que nus n'en porroit conte rendre;
 965 Et je tantoit sanz plus atendre
 Droit devant lui m'agenoillai,
 Et de vrai cuer fin l'aourai;
 Et il dist : « RAOUL¹, bien l'as fet.
 Pardonné te font li mesfet

1. Prénom de l'auteur.

970 Dont tu m'avoies coroucié.
 Or t'en reva tout fans péchié
 Là jus au fiècle dont venis.
 Ton droit chemin mult bien tenis
 Quant tu montas lafus à moi;
 975 Tu m'as mult bien servie en foi.

« Or t'en reva là jus au pule
 Que je voi tout vers moi avule;
 Si li dis que par toi li mande
 Et avoec le mander commande
 980 Qu'il praingne si garde de lui
 Qu'il ne me face mès anui.
 A moi fervir ne voient goute,
 Ainz font male gent estoute :
 Ne vuelent ma parole entendre,
 985 Aumosne fère ne emprendre
 Pénéance ne autre bien;
 Je me plaing d'aus for toute riens.

« Or lor rouveras porpensier
 Et de bien fère miex pensier,
 990 S'il vuelent ça amont venir
 Ne la droite voie tenir.
 Va-t'en; de bien fère te paine
 Et si i met travail & paine,
 Que despises adès le mont;
 995 Et quant revendras ça amont,
 Je saurai bien quant buen fera,
 C'ert quant ma volentez fera.
 Je te donrai une corone
 Que uns cercle d'or avirone,
 1000 Toz plains de gefmes précieufes
 Mult faintes & mult glorieufes. »

La corone qu'il me pramist
 Pendoit lez lui : fa main i mist,
 Si le me monstra tout riant,

- 1005 Et je m'alai humiliant
 Envers lui; si l'ai encliné,
 Et s'il le m'euft destiné
 Volentiers fuisse demorez,
 Quar tant estoit li lieus souez
- 1010 Et douz & plains de grant bonté
 Que ne l'auroie hui raconté.
 Qui .c. m. anz léenz feroit,
 Et adonques s'en isteroit,
 Si ne li sambleroit-il pas
- 1015 Qu'il i fust le tout seul trespas
 D'une eure de jor seulement,
 Je n'i fui gaires longuement,
 Ainz m'en reving grant aléure.
 Mult trouvai la voie séure
- 1020 Là par où je estoie alez;
 Et quand je fui jus avalez
 Et au fiècle jus revenus,
 Si dormoie encore que nus
 Ne m'avoit mon dormir tolu.
- 1025 Lors m'esveillai; si me dolu!
 Li cuers por ce que je par songe
 Que n'estoit pas voirs, mès mençonge,
 Avoie en paradis esté:
 Petit m'i avoit-on festé.
- 1030 Mès por ce que j'ai tant fongié
 De dire fonges praing congié
 Si dirai fine vérité,
 Diex le m'otroit par sa pitié:
 Qui de paradis veult aprendre,
- 1035 S'il me veult oïr & entendre
 Et il en veult la joie avoir,
 Il porra bien de si favoir
 Que j'en dirai vérité pure,
 Selonc ce qu'en dist l'Escriture,
- 1040 Quels il est & de quel bonté,

Si com li saint l'ont raconté.
Après porrez d'enfer oïr
Où nus ne puet de lui joïr.
De la mauvestié c'on i trueve
1045 N'est mie fable ne contrueve.
Diex nous en desfende li sire,
Quar c'est de toz maus geus li pire.

De paradis premiers dirai,
Ne ja de mot n'en mentirai,
1050 Selonc ce que j'ai de science,
Mès je ne cuide pas ne penffe
Que soie dignes de conter
Por les granz biens à raconter
Qui font en paradis célestre,
1055 Oü avoec Dieu fet si bon estre
Que sens d'omme ne souffist mie
A ce que la moitié en die;
S'en dirai ce que je porrai
Et la verté en desclorrai
1060 A mon sens, sanz raconter fonge,
Ne n'en dirai hui mès mençonge
Se me puis au voir assentir.
Cil qui font entouz, sanz mentir,
Sont adès en vie sanz mort;
1065 Nule dolor n'i point ne mort;
Toute jor i ert jorz sanz nuit:
Nus n'est léenz cui il anuit;
Sanz fausfetez i est vertez
Et richoïse sanz povretez,
1070 Et joie fine sanz tristrece.
N'i a angouïste ne destrece;
Séurtez i est sanz paor,
Douz repos i est sanz labor;
Durance i est sanz prendre fin;
1075 Nule riens n'i vait à déclin;
Les penffées i font sanz cure;
N'i a groucement ne murmure;

A tout bien se vont allant :
 Anui ne mal n'i vont fentant ;
 1080 Nus n'i envieillist ne empire.
 Li mains vaillanz i est plus sire
 Que morteus hom ne puiſt penſſer
 Qui à la mort à treſpaſſer.
 Vraie amors i est sanz taintiſe,
 1085 Qui ne detcroiſt ne apetiſe.

Santez i est sanz maladie ;
 Nus n'i a fain, nus n'i mendie.
 Sanz anui voient adès Dieu
 Le gloriex, le douz, le pieu :
 1090 Cil véirs est continuels
 Et li déſirs perpétuels.
 Tel déſit ont enz el véir
 Que cil déſirs ne puet chéir
 Ne ne f'en puéent ſaouler ;
 1095 Ainz le déſirent sanz finer.
 Ce lor done ſi grant pleſſance
 Qu'il n'ont anui, deuil ne peſſance ;
 Ainz ont toute lor volenté.
 Jamès n'auroie raconté
 1100 La grant bonté de paradis.
 Je vi en .i. livre jadis
 Où ſaint Bernars nous fermonoit
 Qui mult durement nous haſtoit,
 Com ſils nous apeloit li ſains
 1105 Qui conſiaus est & bon & ſains
 Por iſſir hors de tout péril.
 Il diſoit : Haſtons-nous, mi ſil,
 Por aler toſt au ſéur lieu
 Où il n'a ne couſt ne alieu. »
 1110 C'est en paradis, là amont,
 Où ſaint Bernars toſt nous ſemont.

Après l'apele l'en ſéur :

- En aler i a grant éur,
 Quar on i a quanques on veut.
 1115 Anuis n'i tient ne cuers n'i deut.
 Encor l'apelent fouef past.
 Nus n'est malades ne respast,
 S'il menjue de la viande
 Dont saint Bernars est si engrande
 1120 Que nous i haftons tuit d'aler :
 Diex nous i maint sanz ravaler.
 Encor l'apele Champ-Plentien ;
 Trop covendroit l'homme foutien
 Qui voudroit dire la bonté
 1125 De cel douz champ, ne sa plenté ;
 C'est paradis, si com di ai.
 Saint Bernars nous met à l'essai,
 Et si nous rueve tolt hafter,
 Por ce que puiffions habiter
 1130 Iluec sanz mal & sanz paor
 Et sanz défaut & sanz dolor,
 Et que nous aions compaignie
 Sanz anui avoec la meinie
 Des fainz qui font en sainte gloire.
 1135 *Amen* : Diex nous en doinst victoire !

- Après vous vueil d'enfer retrère
 La grand dolor & le contrère
 Que cil ont qui léenz habitent :
 En nule rien ne se délitent ;
 1140 Enfers est lais tout sanz mesure.
 Si vous di bien sanz mesprifure
 Que il est tant hideus & parfons
 Qu'il n'i a ne rive ne fons.
 Si ne puet estre comparée
 1145 La grant ardor ne la fumée
 Dont il est forondez & plains.
 Sovent i a & cris & plains
 De ceus qui là ont lor déserte.
 Hé, Diex ! com li hom fet grant perte

- 1150 Qui de paradis pert le règne,
 Où Diex en gloire maint & règne,
 Por avoir dolor & haïchie
 En la très grant forfenerie
 D'enfer, qui n'est mie souffable,
 1155 Ainz est tant cruels & nuifable,
 Ce nous tesmoignent Escriptions,
 Concques Diex ne fit créatures,
 Fers ne aciers, pierres ne fus,
 Que luès n'ait degasté cil fus,
 1160 Fors les âmes eschetivées
 Des péchéors qui sont dampnées;
 Celes ne puéent degaster,
 Ainz les covient là habiter
 En tel dolor & en tel paine
 1165 Treftoz les jors de la semaine.

- Et autant vives i feront,
 Que jamès jor n'en iſteront,
 Que Diex en paradis fera,
 Qui jamès fin ne prendera.
 1170 S'eles péuſſent prendre fin
 Ne de lor mal avoir deſin,
 Ce fuſt mult grant bèneürtez;
 Mès tele est lor maléürtez
 Que nul bien ne béent ne tendent,
 1175 Ne jà nule merci n'atendent.

- Enfers est plains de tel dolor
 Que trop auroit cil grant labor
 Qui le voudroit conter & dire;
 Plains est de grant miſère & d'ire
 1180 Et plains de ténèbres obscures.
 Teus hom ne porroit metre cures
 A ce qu'en déiſt la moitié :
 Qui est enz, mal a eſplotié.

Enfers est leus sanz ordenance

- 1185 Et sanz amor & sanz pitance;
 Si est plains de confusion,
 D'erreur & de dampnation;
 De bien espérance n'i a,
 De mal défespérance i a.
- 1190 Cil qui là font, par vérité,
 N'ont en aus amor ne pitié;
 Chétif font & chétif se claiment;
 Aus héent & autrui pas n'aïment;
 En grant angoisse font forment.
- 1195 Toute manière de torment
 Qui mult font grant, par vérité,
 Et plain de tele iniquité
 Que nus hom dire ne l' porroit,
 Et qui de ce se peneroit
- 1200 Grevez feroit tost & laffez.
 Li mendres est grandres affez
 Que li plus granz tormenz de l' monde,
 Si comme il va à la roonde
- Par ces tormenz font degasté,
 1205 Mès jà n'auront lor mal gasté,
 Ainz revient luès au commancier;
 Jà tant ne sauront dépecier
 Qu'il ne refoient luès entir.
 En grant dolor font sanz mentir;
- 1210 A nul bien n'ont onques retor;
 Li anemi lor font entor
 Por eus cort tenir & destraindre.
 Li feus d'enfer ne puet estraindre
 Où il font adès nuit & jor;
- 1215 L'ardure en fueffrent sanz féjor :
 On n'i ot vois fors que : « Hélas ! »
 N'ont autre joie ne folas,
 Las font, hélas ont, hélas dient;
 Riche de mal, de bien mendient.
- 1220 La vislon des anemis
 Que li meîtres d'enfer a mis

- Avec aus por aus tormenter,
 Por lédengier & por boter,
 Lor fet croître & doubler lor paine
 1225 Trestoz les jors de la semaine;
 Ne jà remède n'en auront,
 Ne hors des tormenz n'istront,
 Ne n'i atendent merci nule.
 Por ce di bien orant le pule
 1230 Que fe nous pécheor faviens
 Et lez dolors fentu aviens
 Que cil ont qui sont en enfer.
 Jamès. ne esté ne yver,
 Ne feriens ne mal ne péchié
 1235 Dont nous suffiens vers Dieu irié,
 Et en ceste vie mortel
 Entruès que sommes encor tel
 Que nous poons merci avoir,
 Prendons-le, si ferons favoir.

 1240 Aions dont vraie repentance,
 Et prendons droite péneance
 Des granz péchiez & des mesfez,
 Dont chascun est vers Dieu mesiez
 Si attendrons plus fïement
 1245 Le cruel jor de l' jugement,
 Que Diex toute gent jugera
 Et à chascun il paiera
 Lonc ce qu'il aura defervi.
 Cil qui aura bien Dieus fervi
 1250 Aura paradis de loier.
 Et en enfer fera loier
 Ceus qui fervent l'anemi.
 Diex en destende vous & mi !

 De l' jugement dist saint Grigoires
 1255 .I. mot dont or me vient mémoires :
 « Quant Diex son jugement tendra,
 Sachiez que chascun i vendra

De toz ceus qui ainc furent né,
 Et li plus jonc & li ainfné,
 1260 Chascuns aporer fon fais,
 Et qui n'aura à Dieu fet pais
 De fes péchiez en ceste vie,
 Vous savez bien, qoi que nus die,
 Que Diez iluec se jugera
 1265 Et de lui se deffeverra.
 Illuec auront tuit lor deferte,
 Soit à gaaing ou foit à perte.
 La gent fera toute partie :
 Li bon à la destre partie
 1270 Seront, & li mal à fenestre,
 Qui mult atendent cruel mestre. »

Par defeur ert véus li juges;
 Il n'a si bon clerc jusqu'à Bruges
 Qui péust dire la grant ire
 1275 Qu'adouc avera nostre Sire.
 Tuit li faint qui illuec seront
 Trestuit de paor trembleront;
 Nis la mère Dieu tramblera
 De paor quant ele verra
 1280 Que ses fils est si corouciez
 Qui de toz biens est sire & chiez.
 Il est amont en tel samblance
 Comme il fu enz en la balance
 De la croiz, où il fu pendus,
 1285 Et claufichiez & estendus,
 Por nous trère de la fornaiße
 D'enter, où nus n'a bien ne aife.

Et aval ert véus enfers
 Qui toz ert amples & ouvers
 1290 Por recevoir les péchéors,
 Les uférieurs, les trichéors
 Qui ne se voudrent confesser

Ne de mal fère onques cesser.

- A destre verront lor péchiez
 1295 De qui Diex ert mult corouciez;
 Voiant toz èrent là ouvert
 Tuit li péchié & descouvert
 Dont on ne prit confession
 Ne ne fist fatisfacion
 1300 En cest siècle devant la mort,
 Dont la conscience remort.
 Chascun li sien accuseront
 De ceus qui là les porteront.
 A fenestre èrent li mauté
 1305 Tuit boillant & tuit eschaufé
 De ceus tormenter & mal fère
 Qui ont esté de lor afère;
 L'eure desirreront forment
 Qu'il les aient mis à torment
 1310 D'enfer avoec aus en la flame,
 Où il perdront & cors et âme.

- Par dehors verront tout le monde,
 Si comme il va à la roonde,
 Qui toz ardera par air.
 1315 Mout se porra li hom hair
 Qui là portera ses mesfez,
 Puis qu'il les puet amender ci,
 Et bien fère & avoir merci.

- 1320 Dedenz verront lor conscience
 Plaine de mal pascience,
 Qui les rera & brullera
 Et forment les tormentera
 De ce qu'il auront fet le mal,
 1325 De qoi il èrent mis el val
 D'enfer avoec les anemis
 Qu'il troveront mauvès amis.

- Nule part ne porront baer
 A chose qui lor puist graer :
 1330 Amont verront Dieu coroucié
 Qu'il auront perdu par péchié,
 Enfer verront ouvrir aval,
 Por eus grever & fère mal.
 Toz lor péchié verront à destre,
 1335 Et les déables à fenestre
 Qui en torment les meteront,
 Et qui moult coroucié feront
 De ce qu'il iront si tardant.
 Dehors verront en lor penffées
 1340 Les lais fez & les destinées
 Dont paradis auront perdu
 Adonc feront si esperdu,
 Qu'il ne sauront qu'il puissent dire :
 E, Diex ! com cil jors est plains d'ire !
- 1345 Tous les i covendra venir ;
 Ne se sauront à qui tenir.
 N'en porront estre destorné.
 Lors feront si mal atorné,
 Que aus montaignes crieront,
 1350 Et en plorant lor prieront.
 Que les viegnent for aus chéir
 Por Dieu qu'il n'oseront véir.
- Or vous pri por Dieu Jhésu-Crist,
 Qui le mont estora & fist,
 1355 Que vous pensez, bon crestien,
 Que en cest siècle terrien
 Faciez vos maus si eflaver ;
 N'en foiez eschars ne aver.
 Quant Diex son jugement tendra
 360 Et chascuns de nous i vendra,
 Que il vous tiengne par les suens
 Et foiez mis avec les buens

A la destre de l'i jugeor
 Jhésu-Crist, nostre fauveor,
 1365 Si vous pri que por moi proiez,
 Et que en m'aide foiez
 Envers Dieu qui enz es ciex maint,
 Qui il à bone fin m'amaint.

Explicit la Voie de Paradis.

NOTE B bis.

(Voyez t. II, page 231, note 1.

Théophile, dont la pénitence fait le sujet du *Miracle* composé par Rutebeuf, vécut, d'après Bollandus (tome I, page 480, 4 février), vers l'an 538. Il fut, à ce qu'il paraît, vidame (*vice dominus*; Paul Diacre dit *œconomus*) de l'église d'Adana en Cilicie. Ces fonctions étaient sans doute alors fort révérees, et celui qui en était revêtu n'avait de supérieur immédiat que l'évêque. Voici comment les canons du concile de Chalcédoine définissent le mot *œconomus* : « *Quia in quibusdam ecclesiis episcopi sine œconomo res ecclesiasticas tractant, placuit omnes ecclesias habentes episcopos etiam œconomum habere de proprio clero, qui gubernet ecclesiæ res cum arbitrio sui episcopi.* »

Théophile acquit une telle considération dans sa charge qu'après la mort de son évêque on

voulut l'élire à sa place; mais, soit humilité, soit défiance de lui-même, il refusa, et un autre fut nommé. A peine ce nouveau supérieur fut-il promu à l'épiscopat que Théophile tomba en disgrâce auprès de lui et se vit retirer ses fonctions. Réduit par ce fait à la misère, irrité d'ailleurs de l'injustice qu'il éprouvait, l'ex-vicomte se laissa aller à de mauvaises pensées. Par l'entremise d'un Juif, qui passait pour avoir des relations avec Satan, il renia Jésus-Christ, et fit un pacte avec le mauvais esprit à condition que celui-ci l'enrichirait et lui ferait rendre ses honneurs; mais à peine eut-il signé cette convention, qu'il eut horreur de son crime. Il se mit alors à implorer la Sainte Vierge, pour qui il avait toujours eu une grande dévotion, et la pria de lui faire rendre le contrat. Marie, *la douce Mère Dieu*, comme disent nos anciens poètes, *se souvint de son serviteur*; elle consentit à ce qu'il lui demandait si humblement avec tant de repentir, et força le démon à rendre à Théophile le pacte qu'ils avaient conclu ensemble.

Telle est la légende que Rutebeuf a rimée et dramatisée, en y ajoutant toutefois des circonstances plaisantes, ainsi que quelques développements propres à une œuvre scénique. A dater de son origine jusqu'à la fin du XV^e siècle, l'histoire de Théophile a joui d'une grande célébrité. Écrite d'abord en grec par Eutychien (*Eutychnus*, qu'il ne faut pas confondre avec son disciple *Eutychnus*), puis, d'après lui, à ce qu'il paraît, par Siméon le Métaphraste, elle fut traduite en latin par Paul Diacre de Naples, mise en

vers au X^e siècle par la fameuse abbesse de Gandersheim, Rhotsvitha, et sur la fin du XI^e par Marbode, évêque de Rennes.

Saint Damien, dans un sermon sur la Vierge, saint Bernard, dans un autre sur les paroles de l'Apocalypse, saint Bonaventure, Albert-le-Grand, Trithème, Vossius, Lipélous, Vincent de Beauvais, Canisius, Brendebachius, Albéric de Trois-Fontaines, Martin Polonus, Sigebert et quelques autres en font mention.

Les deux recensions grecques, qui offrent entre elles cette différence que la première semble rapporter les actes dans le sens de l'Église romaine, la seconde dans celui de l'Église grecque, n'avaient jamais été imprimées : je les ai données, il y a quelques années, d'après la communication du savant éditeur de saint Chrysostôme et de saint Basile, M. Louis de Sinner, qui a bien voulu y ajouter des observations philologiques.

L'histoire de Théophile se trouve aussi conservée dans un grand nombre de manuscrits latins qui sont aujourd'hui dispersés dans différentes bibliothèques. Ceux dont l'indication exacte, est venue à ma connaissance sont le Ms 3020 (*x*, *centur.*) de la bibliothèque harléienne; un autre de la bibliothèque ecclésiastique de Glasgow (*Johannes Glastoniensis, volumen secundum*, page 436); les Mss. 2167 de la Bibliothèque nationale, à Paris, in-4^o, XIII^e siècle; 2353, *idem in-folio*, XIII^e siècle; 5075, *idem in-folio*, XIII^e siècle, ancien Ms. de Tellier; 5353, *idem*, XI^e siècle, ancien Ms. de Colbert, *in-folio*; 5572,

idem, XI^e siècle *in-4°*, ancien Ms. de Faure. Tous ces manuscrits, du moins ceux de la Bibliothèque nationale, sont en prose, et l'histoire de Théophile, qui n'est que la paraphrase d'Eutychie faite par Paul Diacre, y commence ainsi : « *Factum est priusquam incursio fieret, etc.* » Il en est de même pour un Ms. de la bibliothèque du Mans, XII^e siècle, cité par Hænel dans son Catalogue des diverses bibliothèques d'Europe, t. I, col. 200, sous le n^o 120. Je puis affirmer ceci positivement, M. Richelet, bibliothécaire au Mans, connu par plusieurs publications intéressantes, ayant bien voulu m'envoyer, sur ma demande, une analyse de cette recension, qui est intitulée dans le manuscrit : *Miraculum de Theophilo*.

La Bibliothèque nationale contient encore un Ms. du XI^e siècle (n^o 2333 A) qui nous offre, au folio 116, une pièce de vers : *De Theophilo*.

Comme ce ne sont ni les vers de Rhotsvitha ceux de Marbode, il pourrait être curieux d'examiner cette production de plus près que je ne l'ai fait. Toutefois, je ne devais point agir autrement, car mon intention était de donner ici seulement une notion générale sur la légende dont nous parlons, sans épuiser ce sujet ; mais peut-être y reviendrai-je un jour.

Nos trouvères ne restèrent point en arrière des poètes latins, et ils célébrèrent en langue d'oïl l'histoire de Théophile.

On lit les vers qui suivent, dans le *Miserere du Reclus de Moliens* (Ms. du fonds N.-D. n^o 2, fol. 129, v^o) :

Cil qui parmi fa bouche dist

Ke il renoioist Jhésu-Crist
 Et sa mère, Théophilus,
 Et au diable hommaige en féist,
 Et cyrographe l'en écrivit,
 Refu puis si bien esmolus
 En repentir ke retolus
 Fu au déiable & absolus ;
 Car la Dame en sa main le prift
 Ki de tout le monde est falus
 Qui relie les disfolus
 Et les cuers amers radoucit,

Qui cuidast de ce renoié
 Ke déiable avoient loié
 En despoir d'orrible menière
 Et de la loy Dieu desvoié
 Ke Diex li éust otroié
 Jamais ne pardon ne lumière.
 N'estoit par sa courpe legière,
 Mais il ot bonne messagière,
 Car puis k'ele a son Fil proié
 Tantoist est faite sa prière.
 Doucement font d'amor entière
 Li filz & la mère aloié.

Gauthier de Coinsy fit du Miracle de Théophile un poème assez considérable qui est resté inédit jusqu'à nous, et qu'on trouvera plus loin.

Deux autres petits poèmes du XIII^e siècle intitulés, l'un : *Les Vins d'Ouan* (Ms. 7218, folio 217, v^o), l'autre : *De Enguerrand, qui vesque de Cambrai fu*, publiés par M. Edouard Leglay, font encore allusion à Théophile. On lit dans ce dernier les vers suivants :

Douche mère Diu, ki sauvas

Theophylus & confortas,
 Cevre li l'uis de paradys.

Le premier contient ceux-ci :

Virge qui sanz pechié fus née,
 Qui le cors Jhésu-Crist portas
 Et Théophilus confortas, &c.

Le Ms. 7218, fol. 174, renferme une pièce anonyme adressée à Notre-Dame, dans laquelle l'histoire de Théophile est rappelée à deux reprises en ces termes :

Dame par qui fu rayoiez
 Théophilus li delvoiez, &c. ;

et

Encor proia Théophilus,
 Virge Dame des ciex laffus, &c.

Enfin Bollandus, t. I, collect. 1, page 483, dit : « *In palatio Bruxellensi, extat gallico idiomate præclarum opus de variis miraculis per intercessionem sanctissimæ Dei paræ patris, in quo primum eminet beneficium huic Theophilo pœnitenti præstitum, et historia late refertur.* »

Le même, fol. 2, même page, dit encore : *In auctario Ms. carthusiæ Bruxellensis, ad usuardum, xiv octobris hæc leguntur. — Item B. Theophili confessoris in una civitate Ciliciæ vicedomini, mire pœnitentis ob negationem, quam fecerat Dei; sed per beatam Virginem veniam impetrantis ac salvati; quia per ipsam chirographum, qua diabolo homagium fecerat, recepit,*

et in signum gratitudinis sequentiam edidit. — Ave Maria, gratiâ plena, Dominus tecum, Virgo serena, et c. »

Il m'a été impossible, malgré les recherches que j'ai fait exécuter en Belgique, de savoir ce que sont devenus ces deux manuscrits ¹.

Enfin l'auteur des *Repues franches*, Villon, cet aïeul de Marot et de Rabelais, a écrit dans une ballade faite à la requête de sa mère, pour prier Notre-Dame :

A vostre Filz diâtes que je fuis sienne :
De luy foient mes péchez acfoluz ;
Qu'il me pardonne comme à l'Egyptienne,
Ou comme il fit au clerc Théophilus,
Lequel par vous fut quitte & absolz,
Combien qu'il eût au diable fait promesse.

Les arts s'emparèrent aussi au moyen-âge de la légende de Théophile. Nous la retrouvons sculptée au flanc gauche de Notre-Dame de Paris en deux endroits différents, savoir : au-dessus de la porte d'entrée extérieure, dans l'angle de l'ogive formée par le portail, et, plus loin, vers le chevet de l'église, dans le dernier médaillon sculpté extérieurement autour de l'abside. Ayant eu l'idée de faire mouler en

¹. On lit aussi dans l'introduction mise par feu M. de Reiffenberg en tête de son édition de la *Chronique de Philippe de Mouskes*, tome II, page 80 :

« M. Blomaert, connu par ses succès dans la poésie flamande, a mis le même soin à éditer un poème flamand du XIV^e siècle, imité du français, intitulé : *Théophilus*, et l'un des types de Faust, de ces natures ambitieuses qui, fatiguées de la terre et ne pouvant atteindre le ciel, se livrent au génie des enfers. »

plâtre la première de ces sculptures, idée à laquelle la dimension réelle des personnages, dont on ne peut juger d'en-bas, me força de renoncer lorsque je les vis de près, je profitai néanmoins de la permission que j'avais obtenue de faire dresser un échafaudage pour examiner plus attentivement l'œuvre due au ciseau de nos aïeux. Chacune des figures destinées à perpétuer la mémoire de l'histoire de Théophile me parut sculptée avec soin jusque dans ses plus minces détails; les têtes présentent une grande expression, et l'ensemble est convenablement agencé. Toutes ces sculptures ont été peintes autrefois; on remarque encore dans leurs interstices, où la pluie n'a point pénétré, des traces de couleurs qui ont résisté au temps. J'ai lu aussi très-distinctement, tracés en noir sur la pierre à l'endroit où Théophile tend sa charte au démon, ces mots : *Theophilus*; et à celui où la Vierge lui fait rendre son chirographe : *Theophili carta*. Je ferai observer que dans cette sculpture la Vierge n'est point, comme dans le *Miracle* de Rutebeuf, armée d'une lance : elle tient à la main une épée, dont elle menace Satan.

Dans le médaillon de l'abside, qui est placé à hauteur d'homme, presque toutes les figures sont endommagées, et avant peu d'années il deviendra probablement difficile d'y rien reconnaître. Sans s'exagérer le mérite de cette sculpture et de celles qui l'environnent, n'est-ce point ici le lieu de protester contre l'insouciance qui a livré longtemps sans défense aux atteintes des Vandales ou aux caprices des enfants les

sculptures et les vitraux de nos cathédrales? Pourquoi ne pas les entourer d'une grille comme on fait pour des monuments profanes? Songeons-y : avec le régime social dans lequel nous sommes entrés, et qui, en tendant à la diffusion des lumières, tend également à celle des forces et de la fortune de l'Etat, élever de grands monuments devient chaque jour, même pour les grandes nations, une chose fort difficile. Sauvons donc au moins ceux qui nous restent encore, et parmi eux surtout nos anciennes églises gothiques, ne fût-ce qu'à titre de souvenir pour la foi ardente qui fit ériger par nos aïeux leurs merveilleuses tours, d'admiration pour le système d'ornements et d'architecture dans lequel sont construites leurs nefs, et de respect pour le Dieu qu'elles renferment. Au reste, tous cela s'est bien modifié après quelques années, et Notre-Dame spécialement a été restaurée avec un soin pieux.

Je reviens au Miracle de Théophile. Il est probable que cette légende fut ciselée sur d'autres cathédrales que Notre-Dame de Paris : les *imagiers* la taillèrent sans doute dans le bois ou sur l'ivoire des dyptiques ; les fabricants de tapisseries la traduisirent vraisemblablement en laine, et les peintres durent la reproduire, bien que je ne sache pas qu'elle nous soit ainsi parvenue parmi les miniatures nombreuses des manuscrits. Ce qui est certain, c'est qu'au XVI^e siècle un des grands artistes de cette époque favorisée ne dédaigna pas de rajeunir sous son pinceau le Miracle de Théophile¹. On lit

1. Feu M. Didron m'a dit jadis avoir vu la légende de

dans l'histoire de Nancy, par l'abbé Lionnois, tome I, page 234 :

« Dans la chapelle de la Conception de la paroisse de Saint-Epvre on aperçoit un tableau de 15 pieds de hauteur sur 12 de largeur, peint à l'huile sur un mur de pierres de taille : il contient six traits singuliers de dévotion envers la Sainte Vierge, sans aucune confusion dans l'ensemble, quoique les sujets soient des plus disparates. Outre l'avantage qu'il a d'être un des plus anciens tableaux de quelque mérite qui se soient conservés dans la province, il a encore celui de faire connaître, avec le goût du temps, la protection que nos anciens ducs ont toujours accordée aux artistes étrangers, qu'ils ont eu soin d'attirer à grands frais dans leurs états. L'auteur de cet ouvrage est Léonard de Vinci, Italien, qui a fait aussi *la cène* du réfectoire du couvent des Cordeliers. On y a attaché des pat-tes et des lattes pour orner le mur de tapisseries les jours de solennités. On a fait pis : on l'a couvert en entier d'un blanc de chaux pour en cacher la peinture. J'ai fait enlever cette chaux, et j'ai vu avec plaisir que, malgré tous ces efforts pour anéantir ce bel ouvrage, il conserve encore un air de fraîcheur. Les couleurs se sont maintenues, le dessin en est régulier, et la plupart des figures sont achevées. Il a été fait au commencement du règne du duc Antoine, contemporain de François I^{er}, restaurateur, en France, des sciences et des arts.

Théophile peinte sur verre dans les cathédrales de Laon, du Mans et de Troyes.

« Au haut et dans le milieu de ce tableau on aperçoit une Vierge portée sur les nues, ayant une couronne sur la tête, tenant de la main droite sur ses genoux l'Enfant Jésus, qui paraît tendre les bras à tous ceux qui implorent la protection de sa mère. Au côté droit on lit en vers ces lettres gothiques :

« Je suis Marie, reine des cieulx,
Que de Dieu mon Filz feray don,
Cui sera accordé tousceulx
Qui feront ma conception.

Au côté gauche, ces autres :

Tous ceulx et celles qui en mon nom,
Feront du bien de bon couraige
Paradis auront pour ce don,
Et au moude auront grand aaige.

« Cette Vierge tient de la main gauche un grand papier, qu'elle rend à un homme peu éloigné et qui fait le sujet du premier tableau. Cet homme, nommé Théophilus, dans un moment de désespoir avait promis, selon l'inscription, de se donner au diable. Pour sûreté de sa promesse il lui en avait fait un billet, ou, comme on disait dans ce siècle d'ignorance, un pacte. Touché de repentir, il a recours à Marie, qui, au moment que le diable exige l'exécution du traité, enlève au démon la cédule qui contenait l'obligation et la rend à Théophilus. C'est au moment qu'il exprime toute la vivacité de sa reconnaissance que le peintre l'a représenté, tandis que son ennemi se livre à des transports de

sa fureur de voir sa proie lui échapper. Les vers suivants indiquent ce que nous venons de rapporter :

« « Theophilus donna son âme
 Au diable, & lettre lui bailla ;
 Puis il retourna à Notre-Dame,
 Laquelle la lettre lui livra. » »

Je ne sais si les vers qu'on vient de lire ont été copiés par l'abbé Lionnois aussi inexactement que les légendes qu'il rapporte plus loin de la *tapisserie de Nancy* prise sur Charles-le-Téméraire, mais mon ami et collaborateur, feu Victor de Sansonetti, qui connaissait la fresque dont parle l'abbé Lionnois, et qui se proposait de la publier, m'a affirmé qu'elle n'est ni du temps ni dans la manière de Léonard de Vinci.

Quoi qu'il en soit, la légende de Théophile, avec son fantastique et son merveilleux, se mariait trop bien à l'esprit du moyen-âge pour que le théâtre ne cherchât pas à en tirer parti, surtout après la célébrité que dut lui donner la pièce de Rutebeuf. Il est donc probable qu'on broda plus tard sur le même sujet. Du moins, D. Carpentier, dans son Dictionnaire, au mot *LUDUS CHRISTI*, rapporte-t-il, d'après un acte qu'il cite (*Litter. remiss. ann.* 1384), que « les habitans de la ville d'Aunay et du pays d'environ avoient entrepris que le dimanche après la Nativité saint Jehan Baptiste, ilz feroient uns jeux ou commémoration du miracle qui à la requestre de la Virge Marie fust fait à Théophile,

ouquel jeu avoit un personnage de un qui devoit getter d'un canon. »

Enfin M. Richelet, dans la lettre qu'il voulut bien m'écrire au sujet du Ms. de la bibliothèque du Mans cité par Hænel, rapporte, mais sans me citer son autorité, qu'un *Miracle de Théophile* fut joué au Mans, sur la place des Jacobins, en l'année 1539.

Voici maintenant le poëme de Gauthier de Coinsy d'après le Ms. 2710 de la Bibliothèque nationale, mais précédé d'un prologue qui se trouve au Ms. 6987 de la même Bibliothèque.

Li Sessime est de Chéophilus.

Vous, qu'el livre lire vaurés,
 En la septime branque orrés
 Parler d'un clerc de grand renon;
 Théofilus avoit à non.
 5 Riches fu d'or & de pecune,
 Et tost le defmonta Fortune.
 Fortune, qui le roe torne
 En peu d'eure, si le destorne
 Que de Diu l'a tot destorné;
 10 Tant l'a Fortune tost torné
 Que il fist au déable oumage.
 Certes, il n'ot pas le cuer sage.
 Or escoutés com grant mefkief,

Del sanc méisme de fen kief
 15 Escript le carte & le fael,
 Et dounée au mauvais kael,
 En si grant povreté kai
 Que Diu & fes fains en hai.
 Si fu kaus en desféranche
 20 Que Diu maudist & fa créanche,
 En ort peciet si se noia
 Que le cors Diu en renoia ;
 Mais ainc fa Mère renoier
 Ne vaut, ainçois l'alast noier,
 25 La très douce Virge pucele,
 Qui de Dieu est mere & ancele ;
 Car ançois que li anemis
 L'éust en cele dolor mis
 L'avoit sur tote riens amée
 30 Et Dame & amie clamée.
 En grant hautèce fu remis
 Cil qui de Diu se fu demis.
 Sa vie a éu si lonc tans,
 De çou ne sui-jou pas mentans.
 35 Devant une bele capele
 Com de la mère Diu apele
 Theophilus .i. jor passa,
 Qui mult fort en fon cuer pensa ;
 Li capelete fist al kans.
 40 Theophilus oï les kans
 Canter de la mère Diu douce :
 Teus repentance au cuer li toce
 Et tés pités qu'il se passa.
 Au relever las se clama :
 45 « Elas ! que sui-jou devenus ? »
 Devant l'image en est venus :
 Allé tu tant à orifons,
 A genillons, si com liffons,
 Que la Dame, qui tot racorde
 50 Par sa douce miséricorde,

- Sa carte iluec li raporta.
 En li fervir grant déport a,
 Et le racorda à son Fil,
 Et si le délivra d'escil.
- 55 S'orés comment li veske fot
 Le miracle; n'eut pas cuer fot:
 Theophilus o foi enmaine,
 Theophilus grant joie en maine
 Li veskes, cui li cors Diu faint
- 60 Préecha le miracle saint.
 S'orés comment Théophilus,
 Qui de péchié fu afolus,
 .I. peu après çou rendi âme.
 Diex l'emporta & Nostre-Dame.
- 65 Après la mort Dius nous enport
 Es cieus, où tant a de déport!

*Ce fist Peros de Meile,
 Qui en trover tos s'eservele:*

Comment Théophilus vint à pénitance.

Ms. 2710 du fonds La Vallière.

- P**OUR chaus elbatre & déporter
 Qui se déportent au porter¹
 Honor celi qui Dieu porta²,
 Miracles, où grant déport a,
 5 Rimoier vueil par grant déport ;
 Car en trover molt me déport

1. Ce vers ne se trouve pas dans le Ms. du fonds de Saint-Germain.

2. Ce vers ne se trouve pas dans le Ms. 6987.

De cele qui fist la portée
 Qui toute joie a aportée.
 En li loer est mes déporz ;
 10 Car c'est la rive & li drois porz
 Qui toz les doz déporz aporte
 Et qui dou ciel est ponz & porte.
 Il m'est avis que truis el livre,
 Qui matère me done & livre ¹,
 15 Qu'ainz que Perfant par lor pooir
 Rome venissent alléoir,
 Un evesques eut douz & propice
 En la contrée de Celice ².
 Cil evesques ot .i. vidame
 20 Qui molt honorait Nostre Dame
 Et par paroles & par faiz ³.
 Si bons hons ert & fi parfaiz
 Que molt estoit de grant renom.
 Théophilus avoit à non ;
 25 Tant estoit douz & tant humains
 Qu'il ne pooit tenir as mains
 Toit ne donast à povre gent.
 N'estoit pas fers à son argent,
 Car ses argens si le fervoit
 30 Que l'amor Dieu li defervoit ⁴.
 Ses evesques tant com veschi:
 Garde le fist de l'éveschie ⁵,
 Car sanz doutance bien favoit
 Que tant de bien en lui avoit
 35 Et tant estoit de fainte ⁶ vie,

1. Ce vers n'est pas dans le Ms. du fonds de Saint-Germain

2. Le Ms. 6987 porte : Sesile. C'est probablement ce qui a trompé Legrand d'Aussy sur le lieu de la scène.

3. Ce vers ainsi que le suivant ne sont pas dans le Ms. 7583.

4. Ce vers ainsi que les trois suivants ne sont pas dans le Ms. de l'Arsenal.

5. Les Mss. 7987 et 2710 portent cette variante : « Le fist regart de se vesque. »

6. Ms. 7987. VAR. bonc.

- Ne feïst nulle vilenie
 Por promesse ne por avoir .
 Sages hons iert, de grant favoir
 Et plains de grant discrétion;
 40 Tant iert de grant religion
 Et plains de grant humilité
 Qu'il n'avoit clerç en la cité
 N'en l'éveïchié de tel renon.
 La fade Virge al très doz non¹ ?
 45 Qui nomée est sainte Marie
 Honora molt toute sa vie²;
 Buer la servi & buer l'ama;
 S'à son befoing la réclama
 Ne cuit que pas la trovaït forde;
 50 Quar n'est douceurs en lui ne forde.

- Que qu'il estoit en si haut pris,
 A son éveïque est uns maus pris
 Dont né pot estre respassez.
 Quant fu du siècle trespassez,
 55 Tuit l'assemblèrent clerç & lai:
 S'ont esléu³ sanz nul délai,
 En l'honor Dieu & Nostre-Dame,
 Théophilum lor bon vidame;
 Communalment prennent à dire
 60 C'on ne porroit millor eslire,
 Ne plus discrez⁴ ne plus ydoine.
 Théophilus est en angoinne
 Et eslréez trop durement.
 Car il fet bien certainement,
 65 Se tel honor prant & embrace

1. Ce vers ne se trouve pas dans le Ms. du fonds de Saint-Germain.

2. Ce vers n'est pas non plus dans le Ms. cité plus haut.

3. Le Ms. 7987 porte : Esléu ont, etc.

4. Le Ms. 7987 porte : secré.

- Vaine gloire, qui maint mal brace ¹
 Toft le porra si embracier
 Que maint mal li fera bracier.
 Ainz tant ne l'en forent prier.
 70 Dire lor volfist n'otroier ²
 Lor fires fust ne lor évesques.
 Lors firent tant que l'arcevesques ³
 Par ses lettres toft le manda
 Et durement li commanda ⁴
 75 Qu'alast à lui, ne leffast mie,
 Et recéust la feingnorie
 Que Dieus li avoit envoiee.
 N'i ala pas cele foiee,
 Mès plus qu'il pot l'en délaia,
 80 Com cil qui moult l'en esmaia.

- Quant li puples vit le delai
 Tuit fallièrent cler & lai,
 Et à grant force l'i menèrent;
 L'arcevesque ⁵ le présentèrent.
 85 L'arcevesque, qui bien savoit
 Le bien que Dieus mis i avoit,
 De sa venue fist grant feste;
 Asez le prie & amoneste
 Que l'onor prangne ifnelement ⁶
 90 Théophilus molt humblement
 As piez li chet sanz demorée,
 Face moillie & esplorée;
 A jointes mains merci li crie,

1. Les rimes de ce vers et du suivant, dans le Ms. 6987, sont *lace* et *enlacier*.

2. Le Ms. 7987 porte : « Que il lor vausist otroier. »

3. Le Ms. 7987 porte : « Tant firent à lor arcevesque »

4. Ce vers n'est pas dans le Ms. du fonds de Saint-Germain.

5. A. l'archevêque.

6. Ms. 7987. VAR. liement.

- Et doucement por Dieu li prie
 95 Qu'en tel point com il est le lait
 Et de ceste honor le relait ;
 Car n'est pas dignes de tel chose.
 L'arcevesques forment l'enchofe ¹
 De ce que tel honor refuse ;
 100 Mès Théophilus si s'escuse
 Et si forment plore, sospire,
 L'arcevesques n'en fet que dire.
 Por favoir & por esprover
 S'il le porroit en point trover
 105 Que ceste honor volfist avoir,
 Doné li a par grant favoir
 Trois jors de respit ² & d'espace.
 Ne fet l'arcevesques qu'il face,
 Car au tierc jor en est plus froiz
 110 Que ne fu la première foiz ;
 Ainz pour nului rien n'en volt faire.
 Quant li pueples vit cest affaire
 Et l'arcevesques enfement.
 Un autre ont pris ifnelement.
- 115 Maintenant li noviaus évesques,
 Quant ordené l'ot l'arcevesques ³
 A grant joie s'en repaira.
 Maus consaus luès tant le mena ⁴
 Et tant le pestilla ⁵ envie,
 120 Théophilum fa feingnorie

1. Le gronde, le blâme. — Le Ms. 2710 la V. porte: le chose.
 2. Ms. 7987. VAR. d'atente.
 3. Après ce vers on trouve dans le Ms. 6987 les deux suivants, qui manquent au Ms. 2710 La Vallière :

De sa dignité fist grant feste,
 Si l'en repaira à son estre.

4. Ms. 2710. VAR. Malvais consaus lès le maina.
 5. Ms. 2710. VAR. taria.

Toli, & fist nouvel vidame.
 Anemis, qui deçoit mainte âme
 En qui doel font & remet
 Qant voit nului ¹ qui s'entregret
 125 De Dieu fervir & de bien faire,
 Moult grant joie ot de cest afaire.
 Li decevanz, qui fet maint tor,
 Jor & nuit tant tornoie entor ²
 Et tant l'assaut & tant le tente,
 130 Et tant durement le tormente,
 Et tant l'esprent d'ardour & d'ire
 Ne fet que faire ne que dire.
 Por un petit Dieu ne renoie ³,
 Por un petit qu'il ne se noie,
 135 Por un petit qu'il ne l'esfrangle.
 Ha ! las ! fait-il, or fui en l'angle ⁴ !

1. Ms. 7987. VAR. celui.

2. Ms. 7987. VAR. Et jor et nuit va tant entor.

3. Ce vers et le suivant ne sont pas dans le Ms. de l'Arsenal.

4. C'est-à-dire : dans l'angle de l'échiquier, par allusion au jeu des échecs. On le voit par ces vers du prologue de Gautier de Coinci (Ms. de Saint-Germain, déjà cité, fol. 118, r^o, col. II, v. 19), qui dit en parlant de la Vierge :

Qui bien la fert d'entier courage
 En toz jeus a tel avantage
 Que li déables, qui tout guile,
 Guiler ne l' puet par nule guile.
 Tant fet de bole li bollierres
 Et tant par est torz tribonlierres
 Se nos n'avons qui nos jeu face,
 Jà ne verrons Dieu en la face.
 Tant fet de torz, tant fet de trez,
 Toit nos aura *en l'angle trez*,
Où serons pris & mat, ce cuit,
 Se nos ne fomes moult recuit, &c.

En voici un autre exemple par ces vers :

Et por ce vous devez pener

- Or fui-ge maz, or fui-ge pris.
 Hauz clers estoie de grant pris
 Or ai tant fait par moi-méisme
 140 Que chiffre fui en angorisme¹.
 Bien m'ont déable enpeschié
 Quant je ne reçui l'éveschié.
- Comme mufars bien m'amufai
 Quant je tel honor refusai.
 145 Mieux veil m'âme foit effillée
 El feu d'enfer & grefillée
 Que je hauz hom ne foie encore.
 Ahi ! maufez, car aqueur ore
 Et si me di en quel manière
 150 A m'onor revenrai arriere.
 Ahi ! maufez, car acourez !
 S'à cest befoing me secorez,
 Vostre hom & vostre sers ferai
 Et tous jors mès vos servirai.
 155 Ne servirai mès en ma vie
 Ne Dieu ne fa mère Marie :
 Apertement puis bien véoir
 De moi aidier n'ont nul pooir. »

En la vile uns Juis avoit

Que en bien puiffiez definer
 Ainz que la mort, qui tout efrangle,
 Vous die *eschec et mat en l'angle*.

(*De l'Ermite qui se désespéra pour le larron
 qui ala en paradis avant que lui. Vers
 43 du Nouveau Recueil de Fabliaux
 et Contes inédits, publié par Méon
 tome II, page 203.*)

1. Ms. 7987. VAR.

Or ai tant fait par angorime
 Que citre ai fait de moi-méisme]

- 160 Qui tant d'engin & d'art faivoit,
 D'entreget, d'anfantomerie,
 De barat & d'enchanterie,
 Que devant lui apertement
 Faifoit venir à parlement ¹
- 165 Les anemis & les déables.
 Cil Juis iert si decevables
 Et tant faivoit barat & guille
 Que des plus sages de la vile
 Avoit tornez à sa créance.
- 170 Tant faivoit d'art & d'ingromance
 Qu'à l'anemi faire faifoit
 Toutes les riens qu'il li plaifoit.
 Par son confeil aloit mainte âme
 El feu d'enfer & en la flamme.
- 175 Théophilus li radotez ²,
 Qui engingniez & affotez
 Fust, si con vos avez oï,
 Et k'anemis ot esblohi
 Si qu'en lui n'ot point de raifon ³,
- 180 Au Juis vint en sa maison
 Com cil que li déables porte.
 Tout coïement hurte à sa porte ⁴.
- Cil, qui fait or mainte male œvre,
 Mont tost acort & la porte œvre.
- 185 Quant il le voit si esperdu,
 Bien fet qu'il a le sens perdu
 Et que déable l'ont foupris.
 Théophilus, qu'avoit espris

1. Ms. 7987. VAR.

De barat & d'enchanterie,
 De trait & d'enfantorie,
 Treftot à son commandement
 Faifoit venir apertement

2. Ms. 7987. VAR. redoutés.

3. Mss. 7987, 2710. VAR. sens.

4. Ms. 7987. VAR. Privéement vint à le porte.

- Vaine gloire trop durement ;
 190 As piez li chet ifnelement :
 « Sire, fait-il, pour Dieu , merci !
 Tant ai le cuer taint & noirci
 Par un petit ne me part d'ire ¹.
 Mes évesques, mes noviaus sire ,
 195 Que Diex destruire, enfi l'afol !
 Boté m'a jus de lafol
 Et mis en are, en efpace.
 Si fui dolens, ne fai que face :
 Tolue m'a ma feingnorie ,
 200 S'en ai tel duel & tel envie
 Por un petit que je ne crief ²
 Se je par vos n'en vieng à chief
 Et je par vos ne r'ai m'onor,
 Mourir m'estuet à defonor. »
 205 Cil, qui moult fet d'art & d'engien,
 A ses paroles entent bien
 Que soupris l'a li anemis :
 « Certes, fait-il, biaux doz amis,
 Se vous fuffiez uns triboullierres,
 210 Uns uferiers, uns amaffierres ³,
 Uns flatières, uns ferf à gré.
 Encor fuffiez el haut degré
 Dont li vesques vos a jus mis.
 Tuit vo prélat, biaux dous amis,
 215 Tant fai-ge bien de lor afaire,
 De bones genz n'ont mès que faire.
 Lor bénéfices toz emportent
 Cil qui les granz bories ⁴ aportent ;
 Nus n'en a rien f'il ne l'achate,
 220 S'il ne lofange, f'il ne flate ;

1. Le Ms. 2710 porte : Por .i. petit je ne part d'ire. »

2. Ms. 2710. VAR. d'ire ne crief.

3. Ms. 7987. VAR. malvès fère.

4. Ms. 7987. VAR. bordes.

De jor en jor vo lois enpire ;
 Tous vo prélat, bien le puis dire ¹,
 Honnour ne portent nul preudome.
 Fait vos à-l'en, ce est la fome.
 225 Biaux doux amis, grant defhonor ;
 Mès plus arez encore d'honour
 Qu'ainz n'euftes en nul tempoire
 Se mon conseil en volez croire. »
 — « Bien vos crerai, fait-il, biau fire ;
 230 Ne roverés faire ne dire
 Que je molt volentiers ne face,
 Mès aidiez-moi, par vostre grâce. »

Li Juis, qui fu plains de fiel,
 Qui ² ot mucié defoz le miel
 235 Au las, le venin si repont,
 Simplement li dit & despont :
 « Biau doux amis, come fenez
 Demain au foir chi revenez :
 De vostre affaire penferai ³

1. Ms. 7987. VAR.

De jor en jor, bien le puis dire,
 Tot vo prélat font de l'enpire.

2. Mss. 7987, 2710. VAR. Aucatif par desouz le miel muce, etc.

3. Ce vers ainsi que le suivant ne sont ni dans le Ms. 7583,
 ni dans le Ms. 7306, ni dans celui du fonds de La Vallière,
 n° 85. — On lit les variantes suivantes dans ce dernier :

Demain à foir ci revenez
 Touz feus sanz nule compeignie
 Qui fages est il ne doit mie
 Reveler partout son afère,
 Qui puet il doit molt d'amis fère ;
 Mès de mil doit .i. fol eslire
 Li fage pour son segré dire.
 Qui son conseil à chascun conte
 Sovent-en a anui & honte,
 Ovrer devez si sainement,
 Sachiez, &c.

RUTEBEUF. III.

- 240 Et moult grant conseil i metrai.
 Revenez chi sanz compaignie.
 Ne je ne vous, ne devons mie
 Voloir c'on fache nostre afere.
 Qui fages est il doit bien faire
- 245 Ses affaires tout fagement.
 Sachiez que moult privéement
 Cest affaire vaurai traitier.
 Jà si ne se fera gaitier
 Vos évêques, ce sachiez bien ,
- 250 Que ne foiez tot, maugré sien,
 Sire de lui & de ses choses ;
 Jà ne seront si bien enclofes.
 Certes, quant revenrez demain,
 Je vos menrai tot main à main
- 255 Mon roi & mon feingnor véoir :
 J'ai à sa cort si grant povoir¹
 Que bien vos cuit faire de lui.
 Gardez n'en parler à nului
 Devant que vos ci revenrez.
- 260 Certes, buer fultes engenez
 S'à lui vos povez acointier.
 Je vos i cuit si empointier²
 Qu'il vos fera encore évêque .
 Ou apoſtote, ou arceveſque³. »
- 265 Théophilus li defvoiez ,

1. Ms. 6987. VAR.

« J'ai à sa court si grant povoir
 Que bien vous quier faire véoir.
 Ce par coi porés tot r'avoir
 Qui tolu par mal vous estoit. »
 Li Juis molt li atestoit :
 « Bien vous cuic si faire, &c. »

2. Mettre en bon état.

3. Il faut remarquer que ce sont ici presque textuellement les paroles de Rutebeuf dans son *Miracle*.

- Li durféuz, li fauvoiez¹,
 Congié a pris, si l'en repaire
 Tout colement à son repaire.
 Landemain, luès c'anuitié² fu³,
 270 Com cil qui est espris du fu
 Qu'avoit fouffé li anemis,
 Tous feus au chemin se n'est mis;
 Chiés le Juis l'en vient tout droit,
 Qui moult grant feste en fait luès droit⁴
 275 Afez le baife, afez l'acole.
 Jà le menra à tele escole
 Ou malement iert escolez :
 « Ne foiez tristes n'avolez⁵,
 Fait li Juis, biaux douz amis;
 280 Je me fui jà tant entremis
 Et tant pené de vostre affaire
 Que monfeignor ferai tot faire⁶
 Quant qu'oferez de boche dire.
 Par moi vos salue mes sire,
 285 Et par chierté vos a mandé,
 Et m'a bien dit et commandé
 Et si m'en a tenu moult cort,
 Que je vos maing véoir fa cort
 A la grant feste qu'il demainne. »
 290 Li defloiaux à tant l'enmainne.
 A mienuit⁷ fors de la vile;
 Bien le deçoit & bien le guile :
 Li lierres l'i boute en corroie;
 Bouter l'i fait en tele roie

1. Homme qui marche dans de fausses voies, fourvoyé.
 2. Ms. 7987. VAR. c'ajorné.
 3. Ce vers manque dans le Ms. du fonds de Saint-Germain.
 4. Ms. 7987. VAR. Qui lors mout grant joie faisoit.
 5. Ms. 2710. VAR. ne dolez.
 6. Ms. 2710. VAR. Vous ferez faire.
 7. Le Ms. 2710 du fonds de La Vallière et le Ms. 7306
 portent : « Au théâtre fors de la ville, » et le Ms. de l'Arsenal :
 « As: ans trestout fors, etc. »

295 Oû il perdra le cors & l'âme
Se Dieu ne l' fet & Nostre-Dame.

Li Juis plains d'iniquité,
Quant le tient fors de la cité,
Moult le conforte & alléure;
300 Mès la nuit est tainte ¹ & oscure,
S'en a grant hide & grant poor.
« N'aies dotance ne fréor,
Fait li Juis, pour chose qu'oies
Ne por merveille que tu voies;
305 Ne te feingne por nulle rien,
Ce te commant & deffant bien;
Ne por rien nule qui t'apère ²
Ne reclaime Dieu ne sa mère. »
Théophilus sanz contredit
310 Tout li otroie quanqu'il dit ³
Li sopenanz ⁴ qui l'a surpris
Maintenant l'a par la mein pris
Et si li dit : « Liève la teste;
Or puez véoir la haute feste
315 Que je pièça t'avoie dite;
Bien puez véoir n'est pas petite
La grant joie que cil demainnent
Qui mon feingnor portent & mainnent ⁵ »
Théophilus tremble & fremie;
320 Tel paour a ne fet qu'il die.
Avis li est, quant s'en prant garde,
Toz li pais esprangne & arde;
D'anemis voit plus de cent mile.

1. Ms. 7988. VAR. orbe.

2. Ms. 7987. VAR. t'apele. Pour rimer avec ce mot il y a : fancele.

3. Ce vers n'est pas dans le Ms. du fonds de Saint-Germain.

4. Ms. 7987. VAR. fatanas.

5. Ms. 7687. VAR. fervent et aiment.

- 325 Avis li est qu'entor la vile ¹
 Proceffion voient faifant.
 Ne font pas mu, coi, ne taifant;
 Ainz font tel temolte & tel bruit ²
 Touz li pais en croule & bruit :
 En noife faire se déportent.
 330 Lor feingnor mainnent & comportent
 Et plus qu'orages vont bruiant .
 Mout toft s'en fust tornez fuiant
 Théophilus, se il ofast ³,
 Por le Juis qui ne l' chofast.
 335 Enmi euz toz voit un déable
 Si grant & si espoentable ⁴
 Qu'à fon semblant bien fet sembler
 Terres doie faire trambler :
 Des autres est princes & fire.
 340 Théophilus ne fet que dire ;
 Mout pou s'en faut ⁵ qu'il n'ift du fens,
 Tant voit d'anemis en toz fens,
 Nus n'en fauroit dire le nombre.
 Bien aura treffailli fon ombre
 345 S'il n'ift du fens ainz qu'il l'en tort;

1. A la place de ce vers et du suivant, le Ms. du fonds de Saint-Germain et le Ms. 6987 contiennent ceux-ci :

Grant feste font fors de la vile,
 Et vont profession fefant.

2. Ms. 7987. VAR. Et tel noise. — Le Ms. 2710 porte : murmure.

3. Mss. 2710, 7306 du fonds de La Vallière et de l'Arsenal.
 VAR.

Lor maitre & lor signor comportent,
 Chandelabres & cierges portent
 El blans mantiaus ont affublez.
 Lors fust volentiers reculez
 Dans Théophilus, f'il ofast, &c.

4. Ms. 7987. VAR. resplendiffable.

5. Ms. 2710. VAR. Mout s'en va près.

- Mès n'a pooir qu'il f'en deffort,
 Car li Juis, qui moult s'en peinne,
 Entr'aus le trait à quelque paine ¹,
 Et bien li dist qu'il ne se faint
 350 Ne ne reclaint fainte ne faint.
- Quant l'a véu li anemis
 Au Juis dist : « Di-moi, amis,
 Qui est cis hom ne dont vient-il ? »
 — « Sire, fait li lerres, c'est cil
 355 De cui prié tant vos avoie;
 Il est entrez en bone voie
 Se vos le volez avoier.
 Biau fire, dit li avoie hier
 Qu'anuit à vos ci l'amenroie
 360 Et que de lui vos prieroie.
 Grant mestier a de vos conseil,
 Qu'il face quanque vos vorrés;
 Car de bien faire li porrés
 La moitié plus qu'il ne vorroit
 365 Ne que fouhaidier ne porroit.
 Por ce l'ai-ge ci amené.
 Ses évêques l'a mal mené,
 S'en a le cuer taint & noirci;
 Conseilliez-l'en, par vo merci. »
- 370 Li déables respont à tant :
 « Por ce que tu m'en pries tant,
 S'il renvoie sanz demorance
 Et son baptesme & sa créance,
 Dieu & sa mère & saîns & saîntes,
 375 Encor li donrai honors maintes.
 Cele méisme qu'a perdue
 A grant feste li ert rendue,
 Et l'iert de l'évêque si fire
 Que mander ne vorra ne dire
 380 Que li évêques tot ² ne face.

1. Ce vers n'est pas dans le Ms. du fonds de Saint-Germain.

2. Ms. 2710. VAR., Luez droit.

- Mès il ne puet avoir ma grâce
 Ne ne puet estre que je l'oie
 Se fa créance ne renioe,
 Son Dieu & sa mère Marie
 385 Qui jor & nuit tant me tarie ¹
 Et tant me tolt ² de toz mes droiz
 Que je la has en toz endroiz;
 Et si convient, sanz nule aloigne,
 Que bone chartre encor m'en doigne.
 390 Maint Crestien m'ont décéu :
 Quant du mien ont allez éu.
 Et mes honors & mes hauteses,
 Mes granz avoirs, mes granz richeses,
 Si se confessent & repentent,
 395 Et enfi me guilent & mentent ³.
 Mes honors ⁴ prennent & reçuevent ⁵,
 Et puis après si me deceuvent
 Luès droit qu'à confession viennent.
 Ne sai où vont ne qu'il devienent;
 400 Jà puis un feul n'en reverrai.
 Jà Crestien mès ne crerai
 Se n'en ai lestres ou féel;
 Ne me tenront mès por chael. »
 Théophilus li desvoiez,
 405 Com cil qui toz est forvoiez,
 As piez li chiet ifnelement,
 Si li befe moult humblement;
 Que qu'il a dit tot li otrole,
 Et Dieu & sa mère renioe,
 410 Et sacrement, foi et baptesme.
 Por la chose estre ancor plus pefme,

1. M'attaque, me presse, me provoque.

2. Ms. 2710. VAR. m'esqueut.

3. Ms. 7987. VAR. encantent.

4. Ms. 7987, 2710. VAR. amors.

5. Ce vers, non plus que le précédent, n'est pas dans le Ms. de l'Arsenal.

- Si com mes cuers le me devine,
 La nuit meefme que ç'avint
 A Pefvesques tel voloir vint
 415 Que durement se tormenta
 Et durement se dementa ¹
 Quant ot Téophillus esté ²
 Por nului de fa prevoité.
 Moult l'en reprent fa confcience,
 420 Por ce qu'il ert de grant science
 Et de sainte vie & d'onesté.
 La matinée, à moult grant feste,
 Téophillus a moult tost mandé,
 Prié li a & commandé
 425 Qu'il repraingne fa feingnorie,
 Par couvant qu'en toute fa vie
 Jamès ne l'en couroucera,
 Ne jamès chose ne fera
 D'où li doie mal gré savoir :
 430 De lui & de tout son avoir
 Et de Pefveschié soit tout fire.
 Tant par est liez, ne fet que dire
 Téophillus de ces nouvelles :
 Moult li plesent & mult li font beles.
 435 Tant a fet & tant esplóitié
 Qu'il r'est plus fires la moitié
 C'onques devant esté n'avoit.
 Li Juis, qui assez favoit
 De honte & de malaventure ³,
 440 Privéement, par nuit oscure,
 Allez ⁴ fovant aloit à lui :
 « Biau très doz fire, à nului
 Ne direz, fet-il, nostre afere.

1. Se chagrina, se repentit.

2. Sic, pour : osté. — Les Mss. 2710 et 7987 portent cette dernière leçon.

3. Ms. 7987. VAR. de la dolereuse aventure.

4. Ms. 7987. VAR. Secrément.

A mon feignor te ferai fere
 445 Plus que n'offeras fouholdier.
 Encor te cui-je tant édiér,
 Se nostre afere très bien çoiles,
 Que de Rome ières apofoiles.
 Dont ne vois-tu, biau doux amis,
 450 Com mes sire t'a toft remis
 Et r'afis en ta feignorie¹ ?
 Tes Dieux, ne fa mère Marie,
 S'en féiffent tot lor povoir,
 Ne te péuffent r'afeoir.
 455 Serviz les as moult longuement.
 Mès bien fachiez certainement
 Q'ainz d'eus fervir bien ne te vint.

« Onques ancoure honnor n'avint
 A nul home qui ait fervie
 460 Celle Dame, cele Marie
 Dont Crestien font si grant feste.
 Garde, for les ieux de ta teste,
 Se tu velz que nus bien t'aviengne,
 Jamais de li ne te foviegne².
 465 Sor toute rien de ce te garde
 Que neis s'ymage ne regarde³ :
 Ne te pouroit nul bien venir.
 Noblement te doit contenir,
 Et cointement d'orennavant.
 470 Ton us⁴ que tenois devant
 Te conmanç-je tot à leffier;
 On se puet bien trop abeffier
 En trop humilité avoir.
 Riches hons est de grant avoir :
 475 Si doit estres cointes & nobles⁵ ;

1. Ms. 7987. VAR. Arrière ens en ta signorie.

2. Ce vers est passé au Ms. 7987.

3. Ms. 7987. VAR. Que tu jamais ne le regarde.

4. Us, usage.

5. Ms. 2710. VAR. gobes.

- Tu dois avoir mingnotes robes,
 Biaux palefrois & biaux destriers,
 Dorez lorèinz, dorez estriers,
 Sele dorée, esperons d'or;
 480 Boif & menjue allez & dor,
 Et fai tot ce qu'ancors plera;
 Car assez iert qui mal trera.
 Tant ai-ge bien du siècle appris
 Que par toi est vil & despris,
 485 Et assez treuve mesacointes
 Qui ne se tient nobles & cointes :
 Qui se tient vil, chacun l'aville;
 Simples hons ne valt une bille.
 Trop papelars estre fouloies
 490 Quant tu à genoillons lavoies
 Les piez la povre ribaudaille.
 N'affert à home qui rien vaille
 Qui let les piez à un truant,
 Car crapot font ort & puant ¹,
 495 Bien affotez certes estoies
 Quant tu du tien ² les revestoies
 Et en esté & en yver.
 Fi ! mielz volfisse que li ver
 Toz les eussent demangié !
 500 Tu ³ r'estoies si enchargiés ⁴
 De vermine que tu puois.
 Par la haire que tu vestoies
 Tu r'anduroies si grant peinne;
 De géunes, de triolaines
 505 Jainés estoies com pié d'escoufle,
 Tot te ne valt une viez mofle.
 Boif & mengue, si t'aïsse :
 Hom qui trop fuefre de maleïsse

1. Ms. 7987. VAR. Car il sont ort, vil et puant.

2. Ms. 7987. VAR. de rien.

3. Ms. 7987. VAR. Fi ! com estoies avillés !

4. Ms. 2710. VAR. raengiez.

Ne puent mie longuement vivre.
 510 Je te commant tot à délivre
 Que tu t'oiffes en toz endroiz.
 Tu ies biaux clers bien & adroiz,
 Tu doiz ton cors tout chier tenir,
 Et si te doiz si contenir
 515 Que joine & vieil, petit & grant
 De toi servir foient engrant.

Théophilus le infer¹ croit
 Qui nulle nuit ne se recroit
 Que conseiller ne viengne à lui;
 520 Théophilus ne croit nului
 Fors le larron qui tot l'enchante,
 Téophilus ne list ne chante,
 Téophilus n'entre en esclisse,
 Téophilus ne fet servise
 525 Ne chose nule qui Diex plese;
 Téophilus aime plus aïsse,
 Richeces, honor & feignorie
 Que ma dame Seinte Marie,
 Que tant foloit devant amer.
 530 Théophilus pérille en mer,
 Téophilus defve & forvoie,
 Téophilus afonde & noie,
 Téophilus a cuer de fer,
 Téophilus droit en anfer²,
 35 S'enfuit le trot & les granz fauz,
 Saint Martin lait & prent le fauz³
 Théophilus lait Jefu-Crist
 Et sa mère por Antecrist;
 Théophilus a tant mesfet,
 540 Se Nofre-Dame ne le fet,

1. Ms. 2710. VAR. *Giu*, le Juif.

2. Mss. 7987, 2710. VAR. el fu d'infer.

3. Ms. 7897. VAR. Et laist ce dont il fust tous saus.

- Que nul jor mès n'aura merci.
 Bien doit avoir le cuer noirci
 Quant pour un pou d'avoir terrestre
 A renoié le Roi célestre
 545 Et au maufez vendue f'âme.
 Ainz n'eurent mès si fier vidame,
 Ce dient tuit par la cité;
 Si l'ont li déable efcité
 Et mis el cuer si grant orgueil
 550 Qu'à peignes daingne torner l'ueil
 Ne regarder vers povre gent.
 Il lor foloit doner parjant
 Et les folers & les costeilles,
 Neis au meffiaux & aux mefeles
 555 Soloit beiffier & piez & mainz.
 Téophilus, c'est or du mains,
 A si bestorné son afere
 Que tallant n'a de nul bien fère;
 Si se demeinne cointement
 560 Qui n'a mès nul acointement,
 A nului tant foit fier ne cointes,
 Povre genz & povres acointes,
 A-il du tout defacointié,
 A l'enemi s'est acointiez,
 565 Qui tant le fet mufart & cointes
 Que de toz biens se defacointe.

 Devant estoit humbles & douz,
 Or est cointes, fiers & estoux;
 Devant ert franz & débonaire,
 570 Or est cuiverz¹ & de put aire;
 Devant estoit bons Crestiens,
 Piteuz & doz & pacienz
 Et plains de grant relegion :
 Or a toute s'antencion

1. Ms. 7987. VAR. avers.

- 575 En vanité et en luxure;
De nulle annouz n'avoit ainz cure,
Mès or i bée affez & penfe;
Devant foloit fere despenfe
De toz ces biens à povre gent :
- 580 Or amoncelle or & argent
Por lui lever & effaucier;
Povre gent fouloit deschaucier,
Or les boute, fiert & ledenge.
De touz biens fere si s'efrange ¹
- 585 Et si bestorne tot fon estre,
Ce n'est mès cil qui fouloit estre;
Si lédement est décéuz,
Si trebuchiez est & chéuz
El piége de désespérance;
- 590 En Dieu n'a mès nule espérance ²,
N'en fa mère, n'en faint, n'en fainte.
Déable ont si la lampe estainte
Qu'il ne fet mès quel part il torne,
S'il anuite ou s'il ajorne;
- 595 De Dieu & de touz biens s'elloingne;
La volenté de la charoingne;
Quieux qu'ele soit, afouvit tote :
Avuglez est, ne voit mès gote.
- Théophilus est en mal point,
600 Envers enfer son cheval point ³,
Nefun a ne frain ne bride;
Grant merveille est si n'a grant hide,
Car li déables li a totes
Son frain & ses refnes derotes ⁴;
- 605 Mès madame Seinte Marie,
Qui ses amis onques n'oblie,
Ne vot souffrir qu'il fust perduz.

1. Ms. 7987. VAR. sofrengne.

2. Les Mss. 2710 et 7987 portent : fiance.

3. Ms. 7210. VAR. Vers enfers droit son cheval point.

4. Ms. 6987. VAR. trestotes.

- Quant el le vit si esperduz ¹
 Que ses chevax, par fin esfortz,
 610 Qui mult estoit tirant & forz,
 El val d'enfer s'en avaloit,
 D'un frain qui bien ² cent marz valoit
 Son cheval si li enfrena
 Q'au droit chemin le ramena;
 615 Et le fot bien qu'il li convint.
 En lieu & en tens li fouvint
 De ce que tant l'avoit servie
 Et aimée toute sa vie.
 La Dame, en qui pitiez est toute,
 620 Quant vit que il ne véoit gote,
 N'il n'avoit mès sens ne mimore,
 Son pitex Fils, le roi de gloire,
 Piteusement en dépria,
 Et li douz Dieux, qui tout cria,
 625 Par les prières de sa mère
 O ³ tel pitié de sa misère
 Qu'il ne volt mie geter puer,
 Ainz li rendi les ieux de l' cuer.
- Quant Dieux droit sens li ot rendu,
 630 Et son cheval, col estandu,
 Vint vers enfer droit esbleffé ⁴
 Son frain, qu'avoit devant lefflé,
 As deus mains prist & rampoinga.
 Cil qui son frain en son poingna ⁵,
 635 Légèrement son cheval torne
 Et du mal pas bien le destorne ⁶.

1. Ce vers n'est pas au Ms. 1672 du fonds de Saint-Germain.

2. Ms. 6987. VAR. cinq cens.

3. O pour ot, eut. — On le trouve aussi souvent, et quelquefois accompagné d'un *d* (*od*), pour la préposition, avec *cum*. Dans ce dernier cas je ne vois pas son origine.

4. Ms. 6987. VAR. eslaiffé.

5. Ce vers n'est point dans le Ms. du fonds Saint-Germain.

6. Ce vers manque au Ms. 1672.

- Se l'Escriture ne nos ment,
Nostre cheval, nostre jument
C'est nostre lasse de charoingne.
640 Sachiez de voir, ne nos befoingne
Que ces aviaus toz li façomes.
S'el cols le frein ne li laçomes
Ele fera si orgueilleuse,
Si regibanz, si reveleuse,
645 Se Dieu n'ait & Nostre-Dame,
Qu'ele voudra chevauchier l'âme
Et en enfer droit l'anmerra;
Jà pour nullui n'en remeindra.
Cil frains est bone concience.
650 N'est nus, tant soit de grant science,
Se cestui frain forment n'enpoingne,
Que folement souvant n'en poingne.
Cui concience ne reprant,
Plus tost au mal qu'au bien se prent;
655 Cui concience ne remort,
Jor & nuit point contre sa mort.
Sachiez pour voir, n'en doutez mie,
Cui concience ne chastie,
A nul bien fère ne s'aresté,
660 Ainz est bestiaux come beste.
Hons qui n'a point de concience,
S'autant ou plus avoit sience
Com ot Hilaires ou Ambroiffes,
Ne li vaut-ele .ij. franboiffes.
665 Quant plus a sens & mains li vaut,
Quant concience li défaut
Toz ses droiz senz li est failli :
Quant il plus fet, plus est bailliz;
Quant il plus fet, plus de mesfet,
670 Se bien n'enfeingne & bien n'en fet.
Concience, s'en est la fome,
Est li forz frains dont li preudome
Sont refrené & retenu.
Ne voi si vieil ne si chenu.

- 675 S'il n'a cest frain, si Dex me faut,
 Qui tost n'ait fait un mauvès faut,
 Théophillus mal faut failli
 Quant concience li failli,
 Et luès que Diex li renvoia
 680 A droit chemin fe ravoia.
- Théophillus, quant se porpense
 Du grand forfet¹ & de l'offense
 Qu'a fet à Dieu & à sa Mère,
 De mainte lerne chaude & clère
 685 Efleve & arouse sa face.
 Si grant duel a, ne fet qu'il face;
 Mult a grant duel, mult a grant ire;
 Sovent plore, sovant foupire;
 Maint fopir giete & mainte lerne.
 690 Ne garde l'eure ne le terme
 Que vif déable estranglé l'aient
 Ou enfer tout vif l'entraient.
 Dont fe repret à Diu proier
 Et fe remet à Diu ourer².
- 695 Lors fe repret à jéuner,
 Lors fe repret à aüner
 Povres gens & povres malades;
 Lors li n'est douz, lors li n'est fades
 Mal leffier & bien à fère;
 700 Lors li est douce l'aspre hère,
 Lors li est douce decepline.
 De plorer ses péchiez ne fine
 Ne jour ne nuit, ne tart ne tempre;
 Saint Espérites li atempre
 705 Si dévotte dévotion
 Et si poignant compontion
 Dedenz son cuer, que sanz féjor

1. Ms. 6987. VAR. orgoel.

2. Ces deux vers ne se trouvent que dans les Mss. 2710 et 6987.

Ses péchiez plore nuit & jour.

- « Las! fet-il, las! que devendrai ?
 710 Las! quel conseil de moi prendrai ?
 Las! qu'ai pensé! las! qu'ai-je fet!
 Las! par moi seul ai plus mesfet
 Que not mesfet ne mesferont
 Tui cil qui furent ne feront ! »
 715 Las! forvoiez, las! durféuz,
 Las! engingniez, las! decéuz,
 Las! mal bailli, las! redotez²

 Las! for toz autres meschaianz,
 Com fui vaincuz & recréanz!
 720 Com je perdi sens & mémoire
 Quant por un pou de vaine gloire,
 Por covoitise & por jactance,
 Guerpi ma foi & ma créance!
 Las! las! las! plus de .c. foiz!
 725 Las! las! com doi estre destroiz,
 Las! las! com doi angoiffeux estre,
 Quant je le poissent Roi célestre
 Ai renoié por l'anemi!
 Las! bien me doi le cuer par mi
 730 De fine angoiffe & de duel fendre!
 Las! las! bien me devroie prendre
 Et estrangler à mes .ij. meins!
 Las! tant ai fet c'est or du meins.
 Jamès nul jor de mon mesfait
 735 N'aurai merci se Dieux ne l' fet
 Par la preère de sa mère,
 Qui estoille est luisant & clère,
 Qui touz les péchéors avoie
 Par sa douçor & met en voie.

1. Ms. 6987. VAR. Tuit cil qui en cest siècle sont.
 2. Le vers correspondant manque dans l'original.

- 740 Ame chaitive, que feras ?
Or me di que tu respondras
Quant Dieu venra au jugement
Et mosterra apertement
Le vermeil sanc, le glorieux,
745 Le feintisme, le precieus
Qui de son feint sanc degouta
Quant Longis la lance i bouta ¹ ?
Quant te dira ce poissant sire :
« Voiz ci la honte & le martire,
750 Voiz ci les costés & le sanc,
Voiz ci les plaies & le sanc
Que je pour l'amor respandi ! »
Que diras-tu ? car le me di,
Chétive, adonques que diras ?
755 Chétive, adonques où iras ?
Las ! las ! que porras dire
Quant courrouciez ert nostre Sire
Et airriez si durement
Que trembleront communément
760 Angre & archange touz ensemble
Si comme fet la feuille du tramble ?
Chétive, adonques que feras ² ?
Chétive, adonques où muceras ?
Comment auras adonc pooir
765 Regarder l' oïes & véoir ?
Que diras-tu, chétive, adoncques
Quant trestuit cil qui furent onques,
Bon & mauvés communément,
Verront trestot apertement
770 Tes renoianz renoieries
Et tes pullantes pullanties ?
Que diras-tu quant Jhésu-Crist
As renoié pour Antécrist ?

1. Ces six derniers vers offrent un assez frappant rapport avec le commencement de la *Complainte d'outre-mer*.

2. Ce vers n'est pas au Ms. du fonds de Saint-Germain.

- Que diras-tu, chétive d'âme,
 775 Quant tu verras la douce Dame
 Qui nommée est Virge Marie,
 Q'as renoiée & déguerpie ?
 Di-moi, di-moi, di, forvoïée,
 Di-moi, caitive fauloïée ¹,
 780 Di-moi, di-moi, di, di, mesele,
 Quant verras la feinte Pucele
 Dont li Rois du ciel fist sa mère,
 Qui plus reluit & plus est clère
 Que cler souleil à miedi,
 785 Que diras-tu? car le me di.
 Lasses! ie tu parler féusses ²,
 Mult tost conclus certes m'éuffes,
 C'or pès n'i as c'aie tot fet.
 Sor moi en font tuit li mesfet :
 790 Vendue t'ai, lasse, au déable
 Por .i. pou d'onor trespassable.
 Se tu pooir for moi avoies
 Trainer certes me devoies
 Par tot le mont à une corde.
 795 Por aaifier ma charoigne orde
 Et por .i. poi de feingnorie,
 Lasse, t'ai-ge tant enhale ³
 Qu'el feu d'enfer t'ai ton lit fet!
 Ha, las! dolant! tant ai mesfet
 800 Ne gart l'eure terre m'engloute!
 Ha, las! tant fu me langue gloute
 Quant renoiai pour le déable
 Le haut Seignor espéritable
 Et fa très douce fade Mère!
 805 Las! las! las! com fu amère
 L'eure que je ohéi for terre!
 Las! aucun jor me venron querre

1. Ce vers n'est pas dans le Ms. 1672.

2. Ms. 2710. VAR. péusses.

3. Ms. 6987. VAR. descolorie.

Déable à toz lor cros de fer,
Por traîner el feu d'enfer. »

- 810 Quant li las s'iert tant tormentez,
Tant complainz & tant dementez,
Quant ot ploré si longuement
Et soupiré profondement,
« Ha, las! fit-il, coi que fet aie,
815 Ne fai, las! que metre à ma plaie¹,
Ne fai lors, que metre i puist cure.
Se cele qui de tos maus cure²
.I. pou s'en deignoit entremestre,
Toft i fauroit grant conseil mestre.
820 La sainte Dame haute & digne
Tant est piteufe & si bénigne³,
Et tant est douce & tant est fade
Que ne dégiète nul malade.
A son saint temple m'en irai,
825 Toute ma vie i gémirai,
Et nuit & jor d'entier courage
Li prierai devant l'ymage,
En soupirant, à nuz genoz,
Qu'à son chier Fil, qui tant est doz,
830 Me face ma pès, & m'acorde
Par sa très grant miséricorde.
Je fui à lui si descordez
Que n'i puis estre racordez,
Ne rapesiez, fors par lui feule...
835 Diex! qu'as-tu dit, desfloiaus gueule⁴?
Dieu! qu'as-tu dit, gole pulante!
Dieux! qu'as-tu dit, gole sanglante!
Di-moi comment l'apeleras,
Di-moi comment la nomeras,

1. Ms. 2710. VAR. Querre m'estuet-il à ma plie.
2. Ce vers n'est pas dans le Ms. 1672.
3. Ce vers n'est pas dans le Ms. 1672.
4. Ce vers manque au Ms. 1672.

- 840 Di-moi comment feras tant ofe
 Qu'oses nomer la feinte rofe
 Qui tant est fresche, bele & clère
 Que Diex en volt fère sa mère?
 Di-moi, di-moi, di, forvoïée,
 845 Quant tantes foiz l'as renoiée
 Por le déable & déguerpie,
 Comment feras-tu tant hardie
 Que nomer ofes son saint non,
 Qui tant par est de grant renon?
 850 Du feu d'enfer, lasse! ardras
 Si tost com tu la nomeras!
 Ha, las! péchierres tant ai fet
 Et tant péchié & tant mefet
 Que cherrai en désespérance!...
 855 Las! qu'ai-ge dit! ce fu enfance,
 Car assez puet Diex de lafus
 Plus pardonner que péchier nus.
 En désespoir jà ne cherrai;
 Mès orandroit quanqu'an terre ai,
 860 Sanz retenir riens qui soit née,
 Guerpis sanz nule demorée,
 En l'onor Dieu, qui tot¹ cria,
 Le fiècle & tout quanqu'il i a,
 Et le déable & l'acointence
 865 Guerpis sanz nule demorance. »
 Li bons péchierre à tant se drece;
 Tot en plorant mult tost l'adrece
 Vers une église Nostre-Dame :
 Se li commande cors & âme.
 870 En l'église entre sanz demore :
 Laienz gémit & laienz plore ;
 Laienz se bat & laienz veille ;
 Laienz fet-il tante merveille
 N'est nus qui réciter le fache.
 875 Ses chevez tret, ses chevez fache,

1. Ms. 2710. VAR. mc.

Son vis despièce & l'esgratine,
 Son piz débat¹ & la poitrine,
 Et à terre-fouvent l'estant.
 Théophilus à rien n'entent
 880 Fors à prier la douce Dame
 Qu'il daint avoir merci de l'âme.
 « Mère, fet-il, au Roi du ciel,
 Qui plus ies douce que miel²,
 Qui plus ies douce & favoreufe,
 885 Plus debonaire & plus piteufe,
 Et plus fouef & plus bénigne;
 Et plus très feinte & plus très digne
 Que ne porroit langue retrère,
 A bone fin me deigne traire.
 890 Ha! mère au Roy qui tot cria,
 Ainz nus de cuer ne te pria
 A cui tu féiffes le fort³.
 Dame an cui toute deçors fort,
 Sacrée Virge debonère,
 895 Ne fai que dire ne que fère
 Se ta douçor ne me regarde.
 M'amme & mon cors met en ta garde;
 Garde que déable ne l'aient⁴. »

 Théophilus quarrante jors
 900 En abstinances & en plors
 Dedans le temple demora.
 Adès gémi, adès oura
 A nuz genoz & à nuz coutes;
 Mès cele où les douçors font totes,
 905 Quant voit qu'il a tant travaillié,

1. Ms. 6987. VAR. Sa coupe bat.

2. Ms. 2710. VAR. de nul miel.

3. Ms. 2710. VAR. Çui ta douceurs féist le sort.

4. Le Ms. 1672 ne contient pas le vers qui devrait rimer avec celui-ci; et le Ms. 6987 n'en contient aucun des deux, non plus que le Ms. 2710.

Et tant jeuné & tant veillié,
 Et quant son cuer a tant d'anui,
 Vers mienuit l'apert à lui.
 Théophilus tremble & trefue
 910 Tout maintenant qu'il l'a véue
 La viffion de Nofre-Dame.
 Avis li eft que feu & flamme
 Doie faillir de fon cler vis,
 Si très clère est, ce li est vis.
 915 Et fi le despit & desdaingne
 Qu'ele regarder ne le daigne¹,
 Ainz dit moult desdeingnefement
 Que trop est plainz de hardement
 Quant il l'apele ne reclaime,
 920 Car lui ne fes prières n'aime.
 « Di, va, fet-ele, renioiez !
 Comment ies-tu fi forvoiez
 Que tu le haut Seingnor apeles
 Que j'aletai de mes mameles,
 925 Ne moi ne lui pour toi reclainmes,
 Quant tu ne l'un ne l'autre n'ainmes ?
 Ta puenz gole orde & glueufe
 Commant est fi préfumptueufe
 Que moi ne lui apeler ofe ?
 930 Di-moi, comment ferai fi ofe
 Que mon doz Filz depri por toi,
 Quant as guerpi & li & moi² ?
 Trop as préfumptueus courage,
 Quant au déable as fet homage,
 935 Se tu cuides qu'aidier te doie !
 Cuides-tu doncques que je foie
 Si foufrans & fi debonaire
 Mes annemis doie bien fère ?
 Cuides-tu donques que je bien face

1. Ce vers n'est pas au Ms. 1672.

2. Ms. 6987. VAR. Diu et sa loi.

- 940 Nului qui moi ne mon Fil hace ?
 Cuides-tu donques qu'aidier doie
 Celui qui le Seingnor renoie
 Qui char & sanc prist en mon cors ?
 Voirs est qu'il est miséricors,
 945 Mès justes est si justement ¹
 Que , quanqu'il fet, fet justement.
 Mes bons amis estres fouloies,
 Quar jour & nuit moult me ferveies,
 Mès tu as si mué ton estre
 950 Que li déables est tout péestre.
 Préestrement ² t'enporteront :
 Tot prestrement te geteront ³
 En lor jaiole & en lour chartre .
 Bon escrit ont & bone chartre
 955 Que toz ies leur, & morz & vis.
 Tu as tant fet, ce m'est avis,
 Que nus ne puet, sans force fère,
 Nul conseil mestre en ton afère!
- Théophillus soupire & pleure;
 960 La mère Dieu souvant œure,
 La mère Dieu avant déproie
 Qu'ele l'escout & qu'ele l'oie,
 Et pitié daint avoir de s'âme.
 « Laisse m'ester, fet Nostre-Dame;
 965 Trop durement m'as courouciée
 Qant as mon Fil & moi lessiée
 Pour .i. petit d'anor terrestre! »
 — « Ha ! douce Mère au Roi célestre. »
 Ci li respont li las adonques
 970 En soupirant, « il n'avint oncques ⁴
 Ne n'avandra jà nul fuer

¹. Mss. 6987, 2710. VAR. si durement.

². Ms. 6987. VAR. Procaïnement.

³. Ms. 6987. VAR. Et estraument t'estranleront.

⁴. Ce vers manque au Ms. 1672.

- Que nus qui te priaït de cuer
 Secors n'euït tost & aie.
 Douce Dame feinte Marie,
 975 Douce pucelle débónaire,
 Que porrai-ge dire ne faire
 Se ta douce miséricorde
 A ton douz Fil ne me racorde ?
 Que devenirai, ma douce Dame,
 980 Se ne secors ma lassie d'âme ?
 Haute Virge, haute pucele,
 Haute Reinne, n'ies-tu cele
 Dont Dieux daingna sa mère fère
 Por pécheors à lui retrère ?
 985 Se ta douçor d'âme refroide
 Et tu devienz fière ne roide,
 Que devenra ma lassie d'âme ?
 Clère émeraude & clère gemme,
 Se ta clartez, qui tant est fine,
 990 Mes granz ténèbres n'enlumine,
 Que pourai donques devenir ?
 Quel sentier pourrai-ge tenir,
 Ne quel chemin, ne quele voie,
 Se ta clarté ne me r'avoie ?
 995 Clarté du ciel, clarté du mont,
 Clarté d'aval, clarté d'amont,
 Dame du ciel, Dame de terre,
 Porte de paradis & ferre,
 Dame & Roïne des archanges,
 1000 Dame qui siez deleur les angres
 A la destré le Roi de gloire¹,
 Ainz nus ne t'eut en sa mémoire,
 N'ainz nus merci ne te cria,
 N'ainz nus de cuer ne te pria,
 1005 Tant ies-tu pleine d'amitié,
 Que tu n'en éusses pitié².

1. Ces deux vers ne sont pas dans le Ms. 6987.

2. Ms. 2710. VAR. Que n'en éusses luès pitié.

- Mère au Seingnor de tot le monde,
 Pucelle pure, neste & monde,
 .C. mile ¹ foiz te cri merci !
 1010 Tant ai le cuer taint & merci,
 Tant fui dolenz & espris dire
 Et tant hontex, ne fai que dire.
 Douce Dame plaine de grâce,
 Tant fui dolenz ne fai que face
 1015 De ce que tant t'ai courrouciée !
 Se tu vers moi lez airiée ²,
 Douce Dame, tu as grant droit.
 Bien fai que bien déuft luès droit
 Defor mes piez la terre fendre
 1020 Et feu d'enfer ma langue esprendre,
 Que renoiai ton Fil & toi.
 Douce Dame, ce poise-moi;
 Douce Dame, n'en puis plus fère;
 Douce Dame, tout mon afère
 1025 Sés bien & voiz, or t'en conviengne :
 Moi n'en chaut que li cors deviengne
 Bele & douce piteuse Dame,
 Mès que merci aiez de m'âme.
 Douce Dame, que qu'aie fet,
 1030 Ge me repent de mon meffet.
 Dame, se ne fust repentance,
 Jeufne, aumone & pénitance,
 A mau port fussent arivé
 Cil & celes de Ninivé;
 1035 Raab, qui tant fut pécheresse,
 Légère, fole, lécherresse,
 Jamès merci ne recouvraft
 Se pénitence n'i ouvraft.
 Se pénitence n'éuft fait
 1040 A David pès du grand meffet
 Qu'il fist d'Urie por la fame,

1. Ms. 6987. VAR. Plus de .m.

2. Ce vers manque au Ms. 1672.

Que eust-il fet, ma douce Dame?
 Que r'eust fet, Dame, saint Pierre,
 Qui tant fu durement pechière
 1045 Et qu'anemis tant forvoia
 Que Dieu par .iij. foiz renoia ?
 Saint Cypriens, ma douce Dame,
 Qui fist à mainte enceinte fame
 Trère & fachier l'enfant du cors,
 1050 Se Dieu ne fust miséricors
 Et pénitance n'i vassist, ¹
 Où alast ne que devenist ?
 Et touz li mondes tot à fait
 Chacun jor, Dame, tant meffait
 1055 Que il fondroit el fonz d'abisme,
 N'iert pénitance, & tu méisme
 Qui le fouztiens par ta prière.
 Bele très douce Dame chière,
 Se n'iert veraie pénitance,
 1060 Confession & repantance,
 De mal en pis chascun iroit
 Et touz li mondes périroit.
 Des granz péchiez & des meffez
 Que j'ai pensé & diz & fez,
 1065 Douce Dame, fui repantanz,
 Dolenz, tristes & dementanz
 Si durement comme j'onques puis.
 Fluns de doçor, fontaine & puis,
 Mère & norrice au Savéor,
 1070 De cest repantant péchéor
 Aies pitié, qui tant t'apele !
 Tant ai veillié en ta chapele
 Et tant jeuné & tant oré,
 Et tant gémi & tant ploré,
 1075 Et tant me repant durement
 Que je sai bien séurement,

1. Ms. 2710. VAR. venist.

S'auſi doce ies com tu feus eſtre,
 Pitié te preigne de mon eſtre,
 Et à ton Fil ma pès querras.
 1080 De nule rien ne l' requerras,
 Ce fai-ge bien tot fanz doutance,
 Qu'il ne l' face fanz demorance. »

La haute Dame glorieuſe,
 L'umble pucelle, la piteuſe,
 1085 Cele qui de touz biens eſt mère¹,
 La douce Virge ſainte & digne,
 La debonère, la bénigne,
 Cele en qui fort toute pitiez,
 Toute douçor, toute amitez,
 1090 Cele qui eſt la droite adreſce,
 Qui tous les péchéors adreſce,
 Cele qui eſt la droite voie²
 Qui touz les dévoiez r'avoie,
 Cele qui eſt touz li confors
 1095 De touz floibes & de toz fors,
 Cele qui tant eſt clère & fine
 Que ciel & terre r'enlumine³,
 Cele qui eſt de ſi haut eſtre
 Que du ciel eſt porte & fenestre,
 1100 Cele qui eſt tant débonère
 C'on ne l' puet dire ne retrère,
 Cele qui eſt plus enmieſſée
 Que noviaux miel en freſche rée,
 Quant voit le las qui ſumelic,
 1105 Qui tant l'apele & tant la prie,
 Qui tant gemiſt & qui tant plore,
 De lui ſ'aproche fanz demore,

1. Le Ms. 1672 Saint-Germain ne contient pas le vers, qui rime avec celui-ci; les Ms. 6987 et 2710 ne donnent même pas le premier.

2. Ces deux vers manquent au Ms. 2710.

3. Ms. 2710. VAR. Que tout le monde r'enlumine.

- Et si li dist mult doucement :
 « Irée m'as trop durement,
 1110 Mès tante lerne en as plorée,
 Et m'ymage as tant aorée
 Que touz li cuers de toi m'apite.
 Por ce que tant par est parfite
 Et tant vraie ta repentance
 1115 Et qu'an moi as tele fiance,
 A mon douz Fiuz ta pès querrai,
 Et à ses piez ainz en cherrai
 Que tes péchiez ne te pardoingne,
 Et que sa grâce ne te doingne¹
 1120 Mès ançois veil sans délaiance
 Oir ta foi & ta créance.
- « Dont ne croiz-tu sanz nul obstacle
 Que cil qui fist son habitacle
 En mes costez & en mes flans
 1125 Fu Dieux & est & iert toz tens ?
 Dont ne croi-tu bien fermement
 Que cil qui fist le firmament,
 Et de nient le monde cria,
 Por home tant f'umilia
 1130 Que char & sanc volt en moi prendre,
 Et que le cuer par ot si tendre,
 Et tant fu douz & tant humains,
 Qu'il estandi & piez & meins
 En croiz por rachafter le monde ?
 1135 Dont ne croiz-tu que la sainte onde,
 La feinte eue & li faint sans
 Qui dégouta de ses seins flans
 De mort d'enter te rachata ? »
 Théophilus luès se geta
 1140 Tot plorant as piedz Nostre-Dame :
 « Je croi, fet-il de cuer & d'âme,

1. Ce vers manque au Ms. 1672.

- Douce Dame, quanque vos dites
 Bien croi que li Saint-Espérites
 En voz fains flans le Roi conçut
 1145 Qui mort en croiz por nos reçut.
 Bien fai & croi, f'ai grant reſon,
 Qu'il fu vrais Dieux & verais hon.
 Il fu humains, il fu céleſtres;
 En croiz morut com hon terreſtres,
 1150 En croiz morut l'umanitez;
 Mès au tiers jor la déitez
 L'umanité reſcucita,
 Et ſes amis d'enfer geta.
 Bien croi ſa reſurrection,
 1155 Bien croi ſa ſainte aſcencion,
 Bien croi & fai certainement
 Qu'il revandra au jugement
 Et jugera & morz & vis.
 Qui ce ne croiſt, il m'eſt avis
 1160 Qu'il ne pouroit mie faus eſtre.
 Bien croi en l'haut Seingnor céleſtre,
 Bien croi de vrai cuer & de fin
 Qu'il règne & régnera ſans fin;
 Bien croi & fai, eſtoile clère,
 1165 Qu'il volt de toi faire ſa mère;
 Bien fai & croi, quiex que je ſoie,
 Que ta volanté eſt la ſoie
 Et que la ſeue eſt la teue.
 Haute pucle douce & pieue,
 1170 Bien croi & fai de cuer & d'âme
 Que de l'ciel iez Roïne & Dame¹.
 De paradis eſt clés & ferre;
 Dame ies en ciel, Dame ies en terre,
 Dame ies d'aval, Dame ies d'amont².
 1175 Se li déable enginné m'ont,

1. Ce vers manque au Ms. 1672.

2. Ms. 6987. VAR. Dame es du val, Dame es du mont.

- Douce Dame, pitié t'enpreingne
 Et ton douz Fil prier en deingne.
 Mes fecors ies & ma fiance,
 Ma féurtez & m'espérance;
 1180 Mon cuer en toi du tout l'affie.
 Douce Dame, feinte Marie,
 Douce pucele glorieufe,
 Tant ies doce, tant ies piteufe
 Que nus de cuer ne te requiert
 1185 Que tu ne faces quanqu'il quiert¹.
 Je te requier en grant angoisse :
 N'est nus qui ma doulor connoisse,
 N'est nus qui fache ma tristeece,
 N'est nus qui fache ma destrefce
 1190 Mon destorbier ne mon afère,
 Fors tu, pucele debonère,
 Et tes dos filz, le Roi de gloire.
 Je t'ai éu en grant mémoire,
 Je t'ai anmée durement,
 1195 Je t'ai servie longuement;
 Mes ainzsinc est que li déables,
 Li soudianz, li decevables,
 Li agaitanz, li envieus,
 Li frunz², li fel, li annuieux,
 1200 Par son barat m'a si soupris
 Qu'an son laz m'a lacié & pris.
 A l'aim m'a pris & à la lingne :
 Ne gart l'ore qu'as meins me tiengne,
 Ne gart l'ore si me forprengne
 1205 Qu'ensemble enport & cors & âme ;
 Haute pucele, haute Dame,
 Douce Dame, feinte Marie,
 Mon las de cuer, m'âme & ma vie
 D'or en avant met en ta garde.

1. Le Ms. 2710 porte : « Lués droit ne faces quanqu'il quiert ».

2. Ms. 2710. VAR. frois.

1210 Se ta doucor ne me regarde
 Tout ai perdu, & plus & mains :
 M'âme & mon cors met en tes meins. »

La feinte Dame espëritable,
 La débonère, l'amiable
 1215 Quant voit le las qui merci crie
 Et qui tant doucement la prie,
 Respondu l'a mult doucement,
 Et si li dist mult lieément :
 « Théophilé, Théophilé,
 1220 Or ont déable tout filé,
 Or ont déable tot perdu,
 Or font-il mat & esperdu
 Quant reconnois d'entier corage
 Le Roi qui te fist à l'ymage.
 1225 Bien as déable decéu
 Quant mon Fil as reconnéu
 Que renoié por lui avoies.
 Tu es entré en bone voies
 Quant ton péchié as tant ploré,
 1230 Et tant veillié & tant oré.
 Tant m'as prié & tant requise
 Que grant pitié de toi m'est prise.
 Ma doucor m'as tant recordée
 Qu'à toi lui toute racordée,
 1235 Et si ferai toute l'acorde
 Au doux Roi de miséricorde. »
 A tant de lui f'est départie
 Nostre Dame feinte Marie.

Théophilus, qui mult fu liez,
 1240 .Iij. jors adez agenouilliez
 Dedens le temple demora.
 Adès gémi, adès oura;
 Onques n'i manja ne ne but,
 N'onques du temple ne se mut.

- 1245 Tant par ot grant dévociion,
Et tant ot grant contricion,
Et de lermes tele habondance
Qu'anviron lui tout sanz dotance,
Se l'escripture ne me ment,
1250 Aroufa tout le pavement.
En chaudes lermes fondi toz,
Et fu toujorz à nuz genoz
Devant l'ymage Nofre-Dame.
De tot son cuer, de toute l'âme
1255 La mère Dieu merci cria,
Et ele pas ne l'oblia.
- La tierce nuit revint à li
La douce Dame qui nului
Ne desdeingne ne ne despit
1260 Puis que de cuer l'apiant & prit.
La douce Dame débonère
La tierce nuit à lui repère.
Chièrre li fet si délitable,
Si piteufe, si amiable
1265 Que tout le faoule & refet^A
Du douz samblant qu'ele li fet.
La feinte Virge glorieuse
Li dit à douce voiz piteufe :
« Par mes prières, biaux¹ amis,
1270 Cil qui en crois à tort² fu mis
Tes chaudes lermes a véues
Et tes prières recéues :
Bien li foufit ta pénitance,
Se fache-tu bien sanz doutance.
1275 Or gardes bien jusqu'à ta fin
Que tu le ferves de cuer fin,
Si que t'âme foit afinée,

1. Ms. 2710. VAR. biaux dous.

2. Ms. 2710. VAR. por toi.

- Ainz que ta vie foit finée,
 Auzin comme en fornesce or fin ¹.
- 1280 Prochiennement venra ta fin :
 Or garde qu'ele foit si fine
 Que la joie aies qui ne fine. »
- Théophillus, qui a grant joie,
 As piez la mère Dieu se ploie;
- 1285 Afés plore de chaudes gouttes.
 « Dame, fet-il, en toi font toutes
 Les granz pitiez & les douçors.
 Douce Dame, à tous ² péchéors
 les-tu confors & foutenance;
- 1290 Dame, tu ies lor espérance
 Et lor confeil & lor aie.
 Douce Dame sainte Marie,
 Encor frémis touz de péur;
 Jamès nul jor n'ière afféur
- 1295 Devant que je r'oie l'escrit
 Qui ma mort tesmoigne & descrit ³
 Las ! c'est là riens qui plus m'acore ;
 Las ! li déable l'ont encore ;
 Las ! cil escrit est en enfer ;
- 1300 Mès il n'y a porte de fer,
 Tant foit de fer très bien fremée .
 Que tost ne l'aie deffremée.
 Douce Dame, qu'en toi ferra,
 Jà de si loinz ne te verra
- 1305 Li déables qu'il ne l'enfuie.
 Douce Dame, si ne t'anuie ;
 Je te requier, je te dépri
 Que tant faces par ta merci
 Que r'avoir puife cele chartre.

1. Ms. 6987. Si com est afnés or fin

2. Ms. 2710. Var. as grans.

3. Ce vers n'est pas au Ms. 1672.

- 1310 Jà li déable en si fort chartre
 N'en si fort leu ne l'auroît mise
 Que ne l'aies à ta devise
 Toutes les foiz qu'il te ferrà.
 Bien fai que jà Dieux ne verra
 1315 M'âme devant que je la r'aie. »
 — « Jà de tout ce rien ne t'esmaie,
 Fet Nostre-Dame, biaux amis.
 Quant ton afère as for moi mis,
 Jà n'i aurai tant de meschief
 1320 Que je n'en viengne bien à chief. »

- La mère Dieu à tant s'en part,
 Et Théophilus d'autre part
 .liij. jors en temple démora,
 Ainz jor ne nuit ne s'en torna.
 1325 La tierce nuit tant ot veillié,
 Tant jeuné & tant traveillié,
 Et tant ploré & tant gémi
 Que devant l'autel s'endormi.
 La mère Dieu, la débonère,
 1330 A tout l'escrit à lui repère
 Dont il estoit en tel fréor.
 Près s'aproche du péchéor
 La mère Dieu par sa franchise,
 Et si li a chartre mise
 1335 Defeur le piz mult doucement.
 Théophilus s'nelement
 De la joie s'amervillie¹,
 Ne plaint çou qu'il l'a travaillie².
 De la chartre, quant l'a véue.
 1340 Dedenz son cuer en a éue
 Si grant léesse & si grant joie

1. Ms. 2710. VAR.

De la joie s'est esvilliés :
 Durement s'est esmervilliés.

2. Ce vers manque au Ms. 1672.

- Toz li courages l'en effroie.
 Si durement l'en esmerveille
 Qu'à peines fet l'il dort ou veille ;
 345 Si grant joie a, ne fet qu'il face.
 Envers le ciel liève sa face,
 Piteusement plore & sopire.
 « Ha, mère Dieu ! que porrai dire ?
 Ce dit li las tot, en plorant.
 350 Tant t'ai trouvé secorant,
 Tant bénigne & tant débonère
 Que ne l'ai dire ne retrère.
 Douce Dame, bien puis véoir
 Ta grant doçor & ton pooir ;
 355 Haute Dame de haut renom,
 Luès qu'apelai ton poissant non
 Et luès qu'an toi mis m'espérance,
 Perdi déable la poissance.
- « Si tost com vit li anemis
 360 Que mon afaire eus seur toy mis¹,
 Abaubiz fu, maz & confus.
 Ha, douce mère Diu ! comme fus²
 Concéue d'eureuse eure !
 Secouruz est bien sanz demeure
 365 Cui ta douçor deingne secore.
 A toi servir doit chacun core,
 Haute pucelle, foir & main,
 Se vivre puis jusqu'à demain,
 Je te ferai si grant henneur
 370 Et l'anemi tel deshenneur
 Que tout mon errement dirai
 En plainne église & géhirai³. »

Ce fut la nuit du samedi

1. Ce vers manque au Ms. 1672.

2. Ce vers manque au Ms. 1672, et le suivant au Ms. 6987.

3. Ms. 7987. VAR. Quejà d'un mot n'en mentirai.

- Que Nostre-Dame li rendi,
 1375 (La Dame d'umaine nature)
 Qui tant est douce, nete & pure),
 La chartre de perdicion.
 Li las par grant dévociion
 L'en mercia à tot le mains
 1380 Plus de mil foiz à jointes mains.
 A lendemain sanz demorrée,
 Face moillié & eplorée,
 Théophillus fa chartre a prise.
 Plorant vient à la mère église,
 1385 Où l'efvesque chantoit la messe.
 De gent il treuve mult grant presse
 Si com au jour du diemeinne.
 Saint-Espérites, qui l'enmeine,
 Jusqu'à l'autel le meine droit :
 1390 As piez l'évesque chiet lubs droit,
 Quant l'Évangile fu léue
 En audience a connéue
 Sa destinée² & fa purté.
 N'est nus, tant éust de durté,
 1395 S'il n'entendit, qu'il ne piorast
 Et le douz Dieu n'en aourast,
 Où tant à de douce douçor
 Que mort ne velt du péchéor,
 Ainz velt fa glorieuse grâce,
 1400 Qu'il se convertisse & bien face.

 Théophillus de chief en chief
 Sa destinée & fon meischief
 En soupirant conte & récite
 Si com Sainz-Esperiz l'escite,
 1405 Qui le r'esprant & fet si haut
 Que de fa honte ne li chaut ,

1. Ce vers et le suivant manquent aux Mss. 1672, 2710, 5.1. Vallière.

2. Ms. 7987. VAR. Sa conscience.

- Ainz en covoitte à boivre aitez
 Por ce que mielz fust respafez
 Du venin dont fu entochiez.
- 1410 As piez l'évesque l'est couchiez,
 Si vomist tost & giete hors
 La grant ordure de son cors
 Por l'âme faire nete & monde.
 A l'évesque & à tout le monde
- 1415 Apertement dit & descovre
 Son mesfet & fa vilaine œvre.
 Chacun fe feigne & esmerveille
 Quant il raconte la merveille
 Que li mostra fors de la vile¹
- 1420 Li guillierres par la grant guile.
 Tost li eust guillée l'âme
 Se Diex ne fust & Nostre-Dame.
 Chacun plora, chacun gémi
 Quant il lor dit qu'à l'ennemi
- 1425 Ot fet homage & téauté².
 L'évesque r'a tout effréé
 Quant la chartre li a mostrée
 Que Nostre-Dame ot raportée
 D'enfer, où cil l'avoit reposé
- 1430 Qui mainte âme graille & rote.
- Toz li pueples plore & soupire
 Quant Théophilus oent dire³
 En quel manière & en quel guise
 La mère Dieu par sa franchise
- 1435 Confeillié l'a & vifité.
 Voiant tous ceux de la cité
 A l'évesques la chartre lite,
 Et quant finée fu & dite,
 L'évesques, qui fu mult humains,

1. Ce vers et le suivant ne sont point au Ms. 6987.

2. Ms. 2710 La Vallière. VAR. ligée.

3. Ms. 2710 La Vallière. VAR. prent à dire.

- 1440 Envers le ciel tendi ses mains ,
 A ieuz moilliez glorefia
 Le grant Seingnor , qui tot cria,
 Et madame feinte Marie ;
 A haute voiz plorant , l'escrie :
 1445 « Venez avant , & toz & totes ;
 A nuz genoz & à nuz cotes
 Le douz Seingnor glorefiez,
 Qui por nos fu crucefiez
 Et qui tant est piteux & doz
 1450 Qu'il nos deingna rachater toz
 Du cler rosé & du cler sanc
 Qui dégouta de son saint sanc ;
 Venez avant , seingnor & frère.
 Glorefiez la douce mère
 1455 Au douz Seingnor qui tot cria,
 Qui de nos touz tel merci a
 Que par sa grant miséricorde
 A son douz Fil toz nos acorde.
 Venez avant , venez véoir
 1460 La grant douceur & le pooir
 De la poissans Dame célestre ;
 Venez avant , & cler & prestre ;
 Venez avant , & cler & lai,
 Venez avant sans nul délai
 1465 La merveillant merveille oïr
 Dont touz nos devons resjoir.
 Venez avant , petit & grant ,
 Venez véoir com est engrant
 La mère Dieu , la débonère ,
 1470 De péchéors de péchié trère¹ ;
 Venez loer sanz nul seïor,
 A jointes mains & nuit & jor,

1. Ms. 6987. VAR.

Venés la mère Diu loant ,
 Qui fait par amour debonère ,
 Le pécheor , &c.

- La mère au Roi qui tant cria,
 Qui à son Fil merci cria
 1475 Por racorder cest péchéor.
 Venez véoir en quel fréor
 La mère Dieu déable a mis ;
 Venez véoir com annemis
 Est engingniez & decéuz.
 1480 En ses las iert cis las chéuz,
 Mès cele toft l'en a fors mis
 Qui n'oblie oncques ses amis.
 Venez véoir le riche tret
 Que la mère Dieu fi a tret :
 1485 Au déable a fet tel échec
 Que ce qu'il tenoit en son bec
 A-il leffié par fine ¹ force.
 La mère Dieu, de qui est or ce,
 Jue si bien quand ele deingne,
 1490 Par un feul tret le jeu gaaingné,
 Maint gieu perdu a gaaingné,
 Et s'a maint bon tret enfeingnié
 A ceus qui à lor jeu l'atraient.
 Mult toft arrière s'en retraient
 1495 Li déable quant il la voient.
 A cest chétif ici avoient
 Par lor guile guilée s'âme;
 Mès dès qu'au jeu vint Nostre-Dame,
 .I. si bon tret li enfengna
 1500 Quanqu'ot perdu regaaingna.
 Dès que son bon corage vit
 Si foutivement son jeu porvit
 Qu'il retrouva par .i. feul tret
 Quanqu'il avoit devant mestret.
 1505 « Venez véoir sanz délaiance
 Com grant chose est de pénitance
 Et comme ele a grant efficace;

1. Ms. 6987. VAR. vive.

- Venez véoir com a grant grâce
 Et comme est douce au Sauvéor¹
- 1510 Chaudes lermes de péchéor;
 Venez véoir la chaude lermes
 Com frutesie à l'âme, & germe
 Bone semance & bone graine;
 Venez véoir com l'âme a graine
- 1515 Et comme elle en a grant profit;
 Venez véoir com desconfit
 L'âme l'ordure de péchié.
 Vos qui souvant avez péchié,
 Chaudes lermes plorez souvant,
- 1520 Car je vos ai bien en convant,
 Lermes est si fort quant ele est chaude
 Tot le péchié art & eschaude;
 Lermes est si clère & si très fine
 Que tout espurge & tot afine
- 1525 Et ralumine² & refclaircit
 Quanque péchié taint & nercist.
- « Petit & grant, venez véoir
 Comme oroïson r'a grant pooir :
- 1530 Oroïsons est pleine de miel,
 Oroïson trespere le ciel,
 Oroïson est douce & piteuse,
 Oroïsons est si favoreuse,
 Quant des lermes est destemprée,
 L'ire Dieu a luès atemprée.
- 1535 « Venez véoir, tuit péchéor,
 Comme est plefant au Sauvéor
 Et déliteuse afflictions,
 Repentence & contriçtions;
 Venez oïr en audience
- 1540 Que c'est de jeune & d'affinance.
 Vos favez bien que Moysès

1. Les quatre vers suivants manquent au Ms. 6987.

2. Ms. 6987. VAR. Et tout escure.

- .XL. jorz tout près à près
 En la montaigne jéuna,
 Quant Dex les tables li dona
 1545 Oû escrit ot de son saint doi
 Les commandemanz de la loi.
 Ci bons péchières qui ci gift
 Devant la mère Jhésu-Crist,
 A jéuné quarante jors
 1550 En granz sounpirs & en granz plors,
 Et la Roïne glorieuse,
 Qui debonère est & piteuse
 Et qui douce est plus que nul miel,
 Racordé l'a au Roi du ciel
 1555 Et sa chartre li a randue,
 Qu'ai devant lui dite & léue.
 Loons-la tuit à une acorde,
 Loons sa grans miséricorde,
 Loons sa poissance & sa force;
 1560 Car si fors est qu'enfer efforce;
 Par sa force a proié enfer
 Et peçoié les huis de fer.
 Enfer est ronz & pecéez¹,
 Enfer est maz & effréz,
 1565 Enfer tressue, enfer frémit,
 Enfer dolose, enfer gémit,
 Enfer lamante, enfer sopire,
 Enfer ne fet qu'il puiist mais dire
 Quant perdu a la grant goulée
 1570 Qu'avoit ja prise & angoulée.
 Déable font tuit desvoié,
 Tuit fors de l'ens & forvoié,
 Tuit esgaré, tuit esperdu
 De ce qu'il ont celui perdu
 1575 Qu'avoient pris & angoulé.
 Bien font honni, bien font bolé
 Li goulafre, li rechingnié.

1. Ms. 2710 La Vallière. VAR. brisiez et prééz.

Affez avoient esquingnié
 De ce qu'enfi l'avoient pris,
 1580 Mès la pucèle de grant pris
 Que toz li mons aore & prise
 Lors a refcouffe ceste prise.

« Loons tuit, & cler & prestre,
 La douce mère au Roi célestre
 1585 Qui tant par est de doçour plaine,
 Qui nostre frère nos ramaine
 Qui perduz iert & adirez.
 Il est defchautz & descirez;
 Povres & nuz à nos revient;
 1590 Et revestier le nos covient¹.
 Vestons-li la première estole
 Dont l'Esvangile nos parole;
 Vestez-le bien sanz nule atante;
 Gardez qu'ès piez ait chaucement
 1595 Et qu'en fa mein ait riche anel;
 Ociez tost le cras véel,
 Quar il est droiz, si com moi samble.
 Tuit devons hui manger enfamle,
 Grant nocés fère & grant convive,
 1600 Car Dieux nous a à bone rive
 Arrivez & mis nostre frère,
 Par les prières de sa mère.

« Loons tuit la doce Dame
 Qui a resuscitée l'âme
 1605 Qui en péchié estoit estainte;
 Loons tuit la Dame seinte,
 Loons tuit la Dame pie,
 Loons tuit la grant aie,
 Loons tuit son grant conseil,
 1610 Loons-la tuit, je l' vos conseil;
 Car toutes rien loer la doit.

1. Ce vers manque au Ms. 2710 La Vallière.

- Ele est si fort que de son doit
 Bout-ele jus les murs d'enter;
 Enfer, qui a les denz de fer,
 1615 Du sien ne puet rien retenir;
 Ele le fait tost deffevir,
 Ele le fet tot fremier.
 S'il en devoit toz veiffier
 De mautalent, d'ardor & d'ire
 1620 Et s'il en devoit toz deffire,
 S'en tréra-ele encor mainte âme;
 Car sa mestresse est & la dame.
 Souvent le despoil & desrobe;
 En enfer n'a maufé si gobe,
 1625 Tant soit veluz, grant ne patez.
 Dès qu'il la voit ne soit matez
 Et qui grant veie ne li face.
 Ele par a si bele face
 Et si cler vis de grant pooir
 1630 Qu'ennemis ne l'olent véoir;
 Si grant clarté ist de son vis
 Que vraiment lor est avis,
 Se devant lui ne s'enfuioient,
 Que tuit li heuil lor esduiroient.
 1635 Li douz Dex fist sa douce mère
 Si plefant, si bele et si clère
 Qu'en lui se mirent li archange,
 Li seint, les seintes & li angré;
 Il méismes souvant s'i mire.
 1640 A sa biauté conter ne dire
 Nule bouche ne soufiroit.
 Où est la langue qui diroit,
 Douce Virge, douce pucele,
 Com tu es douce, fade & bele!
 1645 Sour toutes riens es gracieuse,
 Sour toutes riens es déliteuse,
 Sour toutes riens es bele et sage,
 Sour toutes riens as douz courage,
 Sour toutes riens es débonère.

- 1650 Dame, nus ne porrait retrère
Com par est doce et grant t'aie.
Douce pucele, Verge pie,
Dame sans venin & sans fiel,
De toutes les vertuz du ciel
1655 Hui en ces jor loée foies
De ce que tu à bones voies
Cest péchéor nos. a remis
Et retolu as ennemis.
Douce Dame, douce pucele,
1660 Dame for toutes biautez bele,
Dame for totes clartés clère,
Prie ton Fil, prie ton Père,
Qui tout le mont a en sa main,
Que tous nos gart & foir & main,
1665 Et tieux œvres fère nos face
Par sa douçor & par sa grâce,
Que partir puiffons à sa gloire.
Amen, dient cler & provoivre. »

- Quant li évêques par dit ot
1670 Ce qu'il lui fist & que lui plot,
Téophillus sans demorée,
Qui la face ot mult esplorée,
A fet drecier & relever.
Pour l'anemi fère crever,
1675 Et pour honir lui & sa guile,
Voiant le commun de la vile
Fet l'évesques la chartre prendre
Et si la fet ardoir en cendre.
Quant ele fu broie & arse
1680 Et la cendre par tot esparse,
Mult fû Nostre-Dame aorée,
Et mainte lerne i ot plorée.
Afez plorèrent cler & lai;
Et l'évesques sans nul délai,
1685 Quant ot la messe défenie,
Théophillus acomennie.

- Luès droit qu'an la bouche li mit
 Le précieux cors Jhésu-Crist,
 Son vis si grant clarté rendit
 1690 Qu'auü com fouloil resplandit ;
 Si cler devint, c'en est la fome,
 Face d'angre ot, ne mie d'ome.
 Tuit cil qui cest miracle virent
 Moult durement s'en esjoïrent,
 1695 Et mult forment s'en merveillèrent ;
 Dieu & sa mère en mercièrent
 Grant & petit communément.
 Théophilus ifnelement
 Repérez est à sa chapele
 1700 Devant l'ymage à la pucele,
 Où vit les .iiij. avifions.
 Mult fu en granz afflictions¹,
 Mult geta lermes & lopirs
 Com cil en cui li Sains-Elpirs
 1705 Aombrez ert & descenduz.
 En crois se git tout estanduz
 Devant l'ymage Nofre-Dame.
 « Dame, fet-il, ma laffe d'âme
 En ta garde met & commant.
 1710 Doce Dame, par ton commant
 Ton douz Filz prie fans délaie
 Que tost a bone fin me traie.
 Puisqu'il est tant miséricors
 Qu'il a souffert que sons feint cors
 1715 Ai recéu, quel que je foie,
 Dedenz mon cuer en ai tel joie
 N'est riens el mont que je covoit
 Fors tant que bone fin m'envoît. »
 La douce Dame glorieufe

1. Ms. 7987. VAR.

U fît les grans afflictions ;
 Mult fu en grans dévotions.

- 1720 La douce Virge¹, la piteuse,
 Son péchéor n'oblia pas :
 Son finement & fon trefpas
 Qu'il défiroit tant durement
 Venir li fist prochiennement.
- 1725 Théophilus, ce dist Petoire,
 Ainz puis ne pot mangier ne boivre
 Qu'ot recéu fon Sauvéor.
 Mout ot en lui bon² péchéor,
 Et mout par ama docement
- 1730 La mère au doz Roi qui ne ment,
 Et mout la fervi volantiers.
 .liij. jors jéuna touz entiers
 En oroiffon devant l'ymage.
 Tant la pria d'entier corage³,
- 1735 De chaut cuer, d'entier⁴ & d'engrez
 Qu'en .liij. jors ne plus que un grez
 Ne se croula ne ne se mut.
 Droit au .iiij. jor, quant finer dut,
 Sez compangnons a touz mandez;
- 1740 Sez a à Dieu touz commandez.
 Bessiez les a com bien apris,
 Et puis à tous a congié pris,
 « Seingnor, fet-il, à Dieu le Père
 Et à sa douce fade mère,
- 1745 Qui de moi face lor commant,
 D'ore en avant toz vos commant. »
 Puis ne lor dit ne plus ne mains;
 Vers l'ymage estant ses mains,
 Et si s'errent, à ieuz moilliez,

1. Ms. 6987. VAR. La précieuse.

2. Ms. 2710. VAR. doz.

3. Ces deux vers sont ainsi au Ms. 6987.

En orifon de fin corage.
 De très fin cuer fotal & sage.

4. Ms. 2710, VAR. D'ardant.

- 1750 Piteusement ajenoilliez.
 La douce mère Dieu regarde :
 « Dame, en tes mains & en ta garde
 Comment, fet-il, mon espérite. »
 Si tost com la parole ot dite
- 1755 La boche ovri, si rendi l'âme
 Devant l'ymage Nostre-Dame.
 Si compaignon, quant mort le virent,
 Asséz plorèrent & gémirent.
 De toutes parz li pueples vint;
- 1760 El lieu méisme où ce avint
 L'enterrèrent moult hautement
 Et clerc & lai communaument
 Dieu & sa mère de cuer fin
 Glorefière de sa fin;
- 1765 Car il vint moult à bone fin ¹.
 Cis miracles n'est pas de fables,
 Ainz est si vrais & si estables
 Qu'an sainte Eglise est recéuz
 Et en maint haut covant léuz ².
- 1770 A oir est moult déliteus
 Et s'est moult doz & moult piteus
 Por péchéor réconforter.
 Nus ne se doit desconforter
 Pour nus péchié dont il se doille,
- 1775 Pour que fervir & amer voille
 Nostre-Dame seinte Marie;
 Ne nus qui foit en ceste vie
 N'est tant prodon ne de haut estre
 Qui asséur doie ja estre.
- 1780 Foz & fole, fans nule doute,
 Cil & cele qui ne se doute.
 N'i a si bon qui meschiée,
 Ne si féur qui tot ne chiée

1. Le quatrième vers qui devrait rimer avec celui-ci manque au Ms. 1672, et le troisième n'est même pas au Ms. 2710.

2. Le Ms. 7987 porte : féus.

Ou qu'il ne face aucun fol faut
 1785 Quant annemis un poi l'assaut.
 Théophilus fu tost chéuz,
 Tost engingniez, tot decéuz,
 Qui tant estoit de grant renon
 C'on ne parloit fe de li non.
 1790 Anemis a moult grant poissance,
 Et tant fet de la vieille dance
 Que fa dance fet bien baler
 Cieus qui plus droit cuident aler;
 Afez souvent guile & mesmainne
 1795 Ceux qui font la Madalaine¹;
 Car .i. bevrage lor fet boivre
 Qu'il destrempe de vaine gloire,
 Dont toz les enivre & enherbe,
 Vaine gloire est si très male herbe,
 1800 Si très cuifans & si amère
 Qu'il n'est si predons nez de mère,
 S'il en englot néis une goutte,
 Qui la mort à l'âme n'engloute.

Vaine gloire est trop mal bevrage :
 1805 Plofors en boivent, s'est domache².
 Afez puet l'an de ceux véoir
 Qui d'eux garder ont grant pouvoir,
 Et qui mout sont religieuz ;
 Mais il par font si glorieuz³

1. Ms. 2710. VAR. Masalaine. — Dans *La Chartre aux Englois*, petite bouffonnerie politique que j'ai donnée dans mon recueil intitulé: *Jongleurs et Trouvères* (Paris, Merklein, 1835), on trouve, comme au Ms. 2710, *Marri Masalaine* pour *Maris Madeleine*. L'auteur anonyme de cette jonglerie pousse même au calembourg la décomposition du mot secondaire; il dit: *Marri Mauvaise alaine*, pour *Marri Masalaine*.

2. Ces deux vers manquent au Ms. 6987.

3. Ce vers manque au Ms. 1672.

- 1810 Et si farci de vaine gloire
 Qu'il ne daignent mangier ne boire
 Avec lors povres compangnie.
 Humilité à compangnie,
 Si nos volons aucun bien fère
- 1815 Qui doie à Dieu servir ne plère.
 Humilité, c'en est la fome,
 Honist vaine gloire & asome,
 Et ocist orgueil & enherbe ¹.
 Humelités est si bonne herbe ²
- 1820 Que Dieux méismes la planta.
 Ainz li douz Dieux ne se vanta
 En nul escrit que nus léuft
 De vertu nule qu'il éuft,
 Fors feulement d'umelité.
- 1825 Ele est de tele auctorité
 Que li douz Rois de paradis
 A ses apostres dit jadis
 Pour ce que orgueil getassent puer,
 Qu'il art douz & humbles de cuer.
- 1830 De cuer ne fu mie parastres ³ :
 Bien enseingna li piteus pastres
 Qu'il estoit par estovoir
 Humilité du cuer movoir;
 Car tiex fait l'humble par defors
- 1835 Qui l'orgueil a mucié el cors.
 Tieux fet semblant d'umilité
 Qui est tout plain d'iniquité;
 Tieux fet samblant c'umblés est touz ⁴
 Qui moult est fierz, fol & estoiz;
- 1840 Tieux a la face pâle & maigre

1. Ms. 2710, VAR.

Humilité, c'en est la voire,
 Eltrangle & murdrist vaine gloire.

2. Ce vers manque au Ms. 1672.

3. Ms. 2710, VAR. Li cuers n'i fu mie palaistres.

4. Ce vers et le suivant manquent au Ms. 6987.

- Qui le cuer a felon & aigre;
 Tieux a vestue l'aspre hère
 Qui apres est & de putaire ¹;
 Tieux a vestue bele robe
 1845 Qui le cuer n'a mie si gobe
 Ne si foupris de vaine gloire
 Com tieux afuble chape noire;
 Tieux fet samblant de torterele
 Qui par dedens est crefferele;
 1850 Tieux fet le simple & le marmite
 En cui orgueil maint & habite;
 Tieux a mult humble & doz le vis
 Qui el cuer est déable vis ²;
 Tieux a l'abit moult régulier
 1855 Qui le cuer a moult féculier.

- Orgueil assez fouvant ce muce
 En papelart à grant aumuce;
 Orgueil assez fouvent se cole ³
 Defouz voile & defouz cole;
 1860 Orgueil assez fovant répere ⁴
 Et defoz fac & defouz hère;
 Orgueil partout se muce & glace,
 S'umilité fors ne l'en chace,
 El monde n'a si vil habit
 1865 Oû à la foiz orgueil n'abit.
 Orgueil se muce en mainte robe,
 Orgueil toutes vertuz defrobe,
 Orgueil toutes vertus despoille,
 Orgueil touz biens conchie & foille,
 1870 Orgueil maint vaillant hom empire.
 Orgueil partout veult estre sire,
 Orgueil partout est mal aïsez,

1. Ms. 2710. VAR. de mal aire.

2. Ms. 2710. VAR. Qu'on cuer li est dyables vis.

3. Ms. 2710. goule.

4. Ce vers et le suivant manquent au Ms. 6987.

- Orgueil est aigre comme aïfex,
 Orgueil tous jors en venin tempre,
 1875 Orgueil par touz put tart & tempre,
 Orgueil de tous maux est acointes,
 Orgueil est fier, orgueil est cointes,
 Orgueil est froiz & envieux,
 Orgueil est fel & annuieuz,
 1880 Orgueil ne prife fol ne sage,
 Orgueil est plains de grant oultrage,
 Orgueil est plains de grant defroi,
 Orgueil cuide estre fil de roi,
 Orgueil li quens plus quide estre ¹,
 1885 Orgueil si est d'orgueilleuz estre,
 Que foz ses piez veult toz mestre;
 Orgueil fu nez, ce dit la letre,
 Et concéuz en paradis;
 Orgueil geta du ciel jadis ²
 1890 Le plus bel angre que Dieux fit
 Qui por orgueil tant se meffit
 Que volt famblanz & parenz estre
 En paradis au Roi célestre;
 Mès quant vit Dieux l'outrecuidance,
 1895 Par sa force, par sa poiffance,
 El fonz d'enfer le balança.
 Onques nus hons ne s'avança
 D'estre orgueilleus, bien le fachiez.
 Fi ! efcopez & décrachiez
 1900 Doit estre orgueil de touz prodombres ³;
 Fi ! fi ! orgueil ton décrachombres,
 Car tant par est d'orde matère
 Qu'il put à Dieu & à sa mère.
 Orgueil put plus que ne fait fete,

1. Les deux vers suivants ne sont pas au Ms. 6987, et celui-ci est ainsi au Ms. 7210 :

Orguelz li cuens perres cuide estre.

2. Ms. 6987. VAR. Dechéus en fu et laidis.

3. Ce vers et le suivant manquent au Ms. 2710.

- 1905 Mès Humilité est si nefte,
 Si debonère, si bénigne,
 Si piéfant, si douce, si fine ¹,
 Si fainte, si pure, si monde,
 Qu'à Dieu pleft & à tout le monde.
- 1910 La letre dit, n'en doutez mie :
 « Qui s'effauce si s'umélie,
 Qui s'umilie Dieux l'effauce. »
 Humilitez les humbles hauffe,
 Humilité les fiens esliève;
- 1915 Mais orguex qui si fort s'esliève ²,
 Qui dulc'au ciel se veit lever,
 Les fiens ne fet fort que grever.
 Orgueil les orgueilleus avale,
 Orgueil fet home megre & pâle,
- 1920 Orgueil fet home nesciant ³,
 Orgueil fet home resdiant ⁴.
 Orgueilleus hons à male vie;
 Car tout le cuer li runge envie :
 Si près de lui se place & nuce
- 1925 Que tout le sanc li boit & fuce.
 Orgueil est trop fuscent fenfue,
 Orgueil tout jorz tout son sanc fue
 Quant voit nului qui le formonte;
 Mès humilité si se doute
- 1930 Que nule foiz n'a nule envie
 De nul bien que nus ait en vie.

Totes & tuit, fachiez de voir
 Nule vertuz c'om puift avoir,
 Rien ne li valt ne li profite
 1935 S'umilité en lui n'abite.
 Amer ne puet Dieu à nul fuer

1. Ms. 6987. VAR. digne.
 2. Ce vers manque au Ms. 1672.
 3. Ms. 7987, 2710. VAR. foussiant, susiant.
 4. Ms. 7987. VAR. mendiant.

- Homme qui n'est humbles de cuer.
 Li Roi du ciel, nostre doux Père,
 Ama moult mielz sa douce Mère
 18940 Pour sa très grant humilité
 Ne fit pour sa virginité.
 Humilité, quant ele est fine,
 Touz biens esclère & enlumine;
 Nul vertuz n'aime Dieu plus.
 18945 Tant com detint Theophillus
 Humilité dedenz son cuer
 Ne l' pot déables à nul fuer,
 Tant le féust bien espier,
 Ne decevoir, ne conchier;
 18950 Mès erramment qu'il la baiffa¹
 Toft le vainqui, tot le pleffa,
 Toft l'ot lassé & amati,
 Et en son cuer luès li fiati
 Orgueil, envie & vaine gloire
 18955 Par coi renoier & mefcroire
 Li fit Jhésu-Crist & sa mère.
 Tant somes de povre matère
 Que fox est qui en lui se fie
 N'en sa bonté se glorie.
 18960 Tant est nostre matère mate
 Qu'anemis tot nos vaint & mat;
 Moult erramment les piez nos glace,
 Se Dieux ne nos tient par sa grâce,
 Quant annemis il poi bote;
 18965 Pour çou est faus, ce n'est pas dote,
 Et trop a fole intencion
 Qui por sa grant relegion
 Monte en orgueil n'en vaine gloire;
 Car, au tesmoing de saint Gringoire,
 18970 N'est nus, tant soit de grant pouvoir,
 S'il n'est chéuz, ne puißt chéoir.
 Il bien preudon est toft chéuz;

1. Ms. 2710. VAR. laissa.

- Pour est-il foz & durféuz
 Qui pour bonté qu'il ait en lui
 1975 Est fier n'orgueilleux vers nului,
 Car à la foiz est avenu
 Que bon mauvais sont devenu,
 Et à la foiz par Dieu r'avient
 Qui li mauvès moult bon devient.
 1980 Pour ce est foz qui nului despise,
 Car Dieux humble péchéor prise
 Mieulz qu'orgueilleux juste ne face,
 Et plus tost li done fa grâce.
- L'umble Reine, l'umble ancele,
 1985 L'umble Dame, l'umble pucele
 En qui Dieux prift humanité
 Met en noz cuers humilité,
 Et tout orgueil en doinst fors mestre.
 Qui se voudra bien ademestre
 1990 A lui servir, bien le sachiez,
 Jà si n'ert orz ne si tachiez,
 Ne dort péchiez si débavez
 Par lui ne soit tout esclavez.
 Qui bien la sert ne puet périr :
 1995 Ele est tant large de mérir
 Touz les servifes c'on li fet
 Que tuit font riche, & ce fet
 Cil qui bien son servife font.
 Douz Dieux, com tuit cil se refont
 2000 Qui ta très douce mère honorent
 Et en fa vingne bien laborent !
 N'est nus, l'entrer velt en fa vingne,
 N'ait son denier, tant tart y viengne.
 Touz li mondes la doit servir,
 2005 Car nus ne porroit deservir
 Le grant loier que cil reçurent

1. Ms. 6987. VAR. se norent.

- Qui à lui font & qui l'aurent ;
 Tuit cil font riche & recovré
 Qui un feul jor i ont ovré.
 2010 Théophilus bien y ouvra ,
 Car en fon reigne recouvra
 Ce qu'il ne péust recouvrer
 En ovraingne où feult ovrer.
 Riches fodées li paia
 2015 Quant à son Fil le rapaia
 Qu'avoit guerpi & renoié.
 Dervé font tuit & forvoié
 Cil qui à lui servir ne corent
 Et en fa vigne ne laborent ;
 2020 Car ele paie assez souvant.
 Mil tanz qu'ele n'a en convant.
 De bien paier par est si tendre
 Que plus paie c'on n'ose prendre.
 Ses paiemens est si délivres.
 2025 Que por faus paie mars & livres.
 Toute largesce de lui vient ;
 Si est bien droiz et bien avient
 Qu'ele soit large foir et main,
 Car tout le mont a en sa mein.
 2030 Ne doit avère estre ne chiche
 Si haute dame ne si riche ;
 Riche est defor toutes richesses,
 Large defour toutes largesses,
 Douce defor toutes doçour.
 2035 Bien besoingne à nos péchéors
 Qu'ele soit douce ; si est-elle.
 C'est li cornez , c'est la menmele
 Dont Dieux fes orfelins alete ;
 La mamele a jour & nuit traite
 2040 La douce mère au Savéor,
 Por alaitier au péchéor
 Si tost come i crie merci
 Bien doit avoir le cuer merci
 Qui jour & nuit ne la reclaime,

- 2045 Qui ne la sert & qui ne l'aime;
 Quar f'est la norriant norice
 Qui alaite & qui est norice,
 Qui tout le mont pest & norrist.
 Tant est douce c'adès fourist
- 2050 A ceuls qui de bon cuer la proient
 Et lour genouz devant lui ploient.
 Ele est tant douce & tant piüe
 Qu'escondire n'ose s'aue,
 Ne refuser neis à nul¹ fuer
- 2055 A celui qui la prift de cuer.
 Doce & piteuse doit bien estre,
 Quant de ses douz flans daingna nestre
 Li très douz Dieux miséricors.
 Bénéoit soit tuit li cors
- 2060 Qui fa douce douçor recordent
 Et qui à lui fervir f'acordent,
 Car par sa grant miséricorde
 Maint descordé à Dieu racorde².
 Nus n'est à Dieu tant descordez
- 2065 Ne d'ort péchié tant encordez
 Sa douce mère ne l' racort,
 Mès qui à lui fervir f'acort.
 Théophilus i racorda
 Qui déables en descorda :
- 2070 Encordé a mult de cordons³.
 S'à lui fervir nos acordons⁴
 Ele rompra cordons et cordes,
 Et fera toutes les concordes.

Explicit de Théophilus⁵.

1. Ms. 2710. VAR. à nesun.
2. Ce vers n'est pas dans le Ms. 1692.
3. Le Ms. 2710 porte : « En corde a mult cordez cordonz. »
4. Ms. 7210. VAR. concordons.
5. Le Ms. 6987 porte : *Chi fine de Théophilus. Bénis soit qui l'escrit.*

Voici maintenant sur Théophile une autre pièce tirée du Ms. 428, suppl. français, Bibliothèque nationale. Elle se retrouve également dans le Ms. 7218, page 191, même Bibliothèque, et dans le Ms. 175, belles-lettres françaises, Bibliothèque de l'Arsenal. Elle a pour titre :

C'est la Prière de Théophilus.

DAME resplandissans, Roïne glorieuse,
 2 Porte de paradis, pucele précieuse,
 Dame feur toutes autres plaifans et déliteuse,
 Daigne oïr ma prière de l'oreille piteuse.

5 A toi, haute pucele, à toi, haute Roïne,
 Doivent tuit péchéours secoursquerre & médecine;
 Car tu es la fontaine & la faine pécine
 Qui tous péchiez esleve par la vertu devine.

Dame, tu es vaiffiaux ¹ de pais & de concorde,
 10 De pitié, de douçour & de miséricorde.
 Dame, ainçois que la mort, qui partout mors, me morde,
 Au Roi de paradis me r'apaie & acorde.

Tant a esté ma vie defmesurée & gloute,
 Regart ² l'eure que terre pour mes pechiez m'engloute.
 15 Haute Dame piteuse ³ où m'espérance est toute,
 Les iex dou cuer m'esclaire; grant pieçà ne vi goute.

1. Ms. 7218. VAR. La dois es, douce Dame.

2. Ms. 7218. VAR. Ne gart.

3. Ms. 7218. VAR. Dame de paradis.

Anemis en fes las m'a tenu mult grant pièce.
 Dame, par ta douçour derrons-les & depièce;
 Ne daigniez consentir jamais tant me meschièce
 20 K'en nule vilonnie qui vous desplaïe enchièce.

Douce Dame esmerée¹, qui fenestre es & porte
 De gloire pardurable², si com raifons l'aporte,
 Ce chaitif³ péchéour qui si se desconforte
 Par ta fainte douçour refléce et conforte.

25 Virge seur toutes autres fervie⁴ & honorée,
 Dame qui es d'archangres & d'angre encensée⁵,
 Se pitié n'as de m'âme, sans longue demorée,
 En enfer fera toute des fathans⁶ dévorée.

Pucele qui sacraires fus dou Saint-Esperite,
 30 Se ta trèsgrans douçours verston Fill ne m'aquite⁷,
 Toute emportera m'âme, ne li ert contredite,
 Dyables, qui l'a ja en fes tables escrete.

Si fui viex, si fui fraïles, si fui péchierres, Dame;
 Plus péchierres de moi ne naïqui ainc de fame.
 35 Dame de paradis, se pitié n'as de m'âme,
 En enfer iert dampnée en pardurable flame.

Royne glorieuse, de son escrit m'efface!
 Jointes mains le te pri & à moillie face;
 Et si m'otroie, Dame, que je jamais ne face:
 40 Péchié ne vilonnie par quoi tes Fiex me hace⁸.

1. Ms. 7218. VAR. Dame rose esmerée.

2. Ms. 7218. VAR. De vie perdurable.

3. Ms. 7218. VAR. C'est dolent.

4. Ms. 7218. VAR. proisie.

5. Ms. 7218. VAR. alosée.

6. Ms. 7218. VAR. des dragons.

7. Ms. 7218. VAR. envers moi ne s'abite.

8. Ms. 7218. VAR. dont je vers vous mesface.

Fontaine de pitié, flans de miséricorde,
 Met conseil en ma vie, qui tant est viex & orde:
 Ne confent jamais, Dame, ka nul péchié m'acorde¹
 De quoi ma conscience me repraigne & remorde.

45 Pucele précieuse, en cui flans précieux
 Char & sanc daigna prendre li haus Rois glorieus.
 Déprie ton chier Fill, qui tant est gracieus²,
 Paradis ne me toille, qui tant est déliteus.

Royne glorieuse qui nommée es Marie,
 50 Par cui toute chose est soustenue et garie,
 Deffen-moi dou dyable qui souvent me tarie
 Et en tantes manières mon corage varie.

Jointes mains te pri, Dame, par la compassion³
 Qu'és de ton chier F'ill quant souffri passion,
 55 Que de mon cuer esloignes male temptation⁴,
 Et met humilité en lieu d'élacion.

Virge, qui de ton père fus & mère & norrice,
 Deffen-moi dou dyable, qui tant fet de malice,
 Qui tante fois m'a fet encheoir en maint vice.
 60 Tel paour ai de m'âme, tous li cors m'en hérice.

Pucele douce et humble, qui par humilité
 Temples fus & sacraires de fainte Trinité,
 Efloingnes de mon cuer orgueil & vanité,
 Convoitise & rancune & toute iniquité.

65 Pucele glorieuse, pucele nete & pure,
 Ne me laiffe encheoir en péchié de luxure.

1. Ms. 7218. VAR. Ne daigne consentir qui nul péchié m'amorde.

2. Ms. 7218. VAR. par est pitex.

3. Ms. ostes-moi.

4. Ms. 7218. VAR. redempcion.

Dame, trop fui malades : entrer vueil en ta cure,
Car tu es la méicine qui tous péchiez escure,

Sainte Escripture, Dame, si douce vous tesmoigne
70 Quant je nom vostre non il m'est avis c'om m'oigne.
Pucele précieufe, ains que la mort me poingne
Au grant Seingnor m'acorde, qui tout le mont enpoigne.

Dame, qui es plus douce à cent doubles que miel,
Dame, qui es en gloire par-defus saint Michiel,
75 Otez de mon corage le venin et le fiel
Par quoi Lucifer fu trebuchiez jus dou ciel¹.

Dame, qui est d'archanges & d'angres encensée²,
Grant fiance a en toi mes cuers & ma pensée.
Dame, qui es plus douce que novel miel en rée,
80 L'eure foit bénéoite que tu fus onques née.

L'eure foit bénéoite que tu fus concéue,
Car devant tout le siècle³ t'avoit Diex porvéue⁴
Pour apaïfier⁵ la guerre que nous avoit méue
Nostre première mère, qui trop fut decéue.

85 Par toi fûmes-nous trait de la subjection⁶
Où dyables nous mist par fa déception⁷.
En plorant⁸, douce Dame, par vraie entencion,
Met-je mon cors & m'âme en ta protection⁹.

1. Ce vers manque au Ms. 7218.

2. Manque au Ms. 7218.

3. Ms. 7218. VAR. Pardevant tout le mont.

4. Ms. 7218. VAR. esléue.

5. Ms. 7218. VAR. abessier.

6. Ms. 7218. VAR. hors mis de la destruction.

7. Ms. 7218. VAR. subjection.

8. Ms. 7218. VAR. priant.

9. Ms. 7218. VAR. possession.

Douce Dame piteuse . qui affise es à destr
 90 De ton Fill Jhésu-Crist en la gloire célestre ,
 Déprie ton chier Fill qu'il me doingne tex estre
 Que toi puisse servir & amender mon estre.

Dame, en cui grant douçour & grant pitiez habonde,
 Dame de paradis, en cui tous biens foronde,
 95 Fai-moi tel que toi puisse, tant com fui en ce monde,
 Servir et honorer de net cuer & de monde.

Dou tout en tout à toi me commant & me tense ! ;
 Dame, tes hom devieng, déformais en pense :
 Puisque je sui à toi, garder me dois d'offense.
 100 M'oroïfon finerai ; or foies ma deffense.

Dame où toute pitiez & toute douçours maint,
 Pour ce grant espérance i ont maintes & maint,
 Déprie ton cher Fill, s'il li plaist, qu'il tant m'aint
 Que il par fa pitié à bone fin me maint.

Explicit la Prière Chéophilus.

Les deux strophes qui suivent ne sont pas au
 Ms. 7218, mais on les trouve au Ms. 428, vers
 la fin de la pièce :

Dames, seur toutes autres vous estes la plus fine.
 De toi loer ma bouche n'est pas nete ne digne ;
 Mès tant par es piteuse, debonère et bénigne,
 Péchéor ne despis qui son péchié relingne.

1. Manque au Ms. 7218.

Dame en toutes douçors enmielée & foucie,
 Jointes mains te pri, Dame, que tu por moi déprié;
 Tant fui péchierres d'âme & de mauvéfè vie
 Se ne pries por moi m'âme fera périé.

Tels sont les fragments français que j'ai pu recueillir sur Théophile.

NOTE C.

(Voyez t. II, page 310, note 1.)

Feu M. de Montalembert a donné dans son ouvrage l'indication des sources historiques consultées par lui pour la vie de sainte Élisabeth, et qui avaient été imprimées. Nous lui emprunterons seulement la liste des principales parmi celles qui sont restées manuscrites, parce que cette indication pourra peut-être donner l'idée d'en mettre quelques-unes au jour. Voici la première, qui appartient à la Bibliothèque de Gotha, n° 52, et qui se retrouve dans celle de Cassel (Berthold Ms.) : — *Das Leben des edeln tuginhaffin lantgraven Ludewigis der de was elich gemahel unde wert der heiligin hochgebornen Frouwin Elisabeth... das beschrebin hat er berlt sin capellan der yme heymelich gewest ist von Joggent bis yn synnen tod* (Vie du noble et vertueux landgrave Louis, qui était l'époux légitime et le seigneur de la sainte et très-noble

dame Élisabeth ; écrite par sir Berthold, son chapelain, qui a été intime avec lui depuis sa jeunesse jusqu'à sa mort.

2° *Vita sanctæ Elisabethæ lantraviae, à fratre Cæsario, sacerdote in monasterio vallis Sancti-Petri.* (Se trouve en Belgique, à la Bibliothèque de Bourgogne, parmi les documents réunis par les Bollandistes pour la continuation des *Acta sanctorum.*)

3° *Der lieben frowen sant Elisabeten der land-grefin leben* (Vie de la chère dame sainte Élisabeth la duchesse. — Bibliothèque palatine, Heidelberg, Ms. allemand, n° 105).

4° *Sente Elsebet Leben*, poème allemand du XIV^e ou du XIII^e siècle. (Se trouve aux archives de Darmstadt. Ce poème a été imprimé en partie par le professeur Graff dans la collection intitulée : *Diutiska.*)

5° *Von sente Elysabethen*, poème allemand qui faisait partie de la Bibliothèque de Strasbourg, fonds des Johannites, A 77; écriture du XIV^e siècle.

M. de Montalembert indique ensuite plusieurs autres sources également manuscrites, mais qui ne nous ont pas paru aussi importantes que celles que nous venons de citer.

Voici maintenant quelques détails sur sainte Élisabeth elle-même et sur quelques personnages dont il est question dans sa vie.

Élisabeth de Thuringe, que les anciens écrivains allemands nomment tous *la chère sainte Elisabeth*, était fille de Gertrude de Méranie, ou d'Andechs, qui descendait de Charlemagne.

Dès son enfance, c'est-à-dire à l'âge de quatre ans (elle était née en 1207), elle fut fiancée au jeune duc Louis de Thuringe, fils du landgrave Hermann, qui en avait onze. A peine parvenue à l'âge de raison, elle se fit remarquer par une vive piété, qui lui attira bien des haines et faillit la faire renvoyer à son père; mais le jeune Louis l'aimait trop pour céder aux obsessions dont on l'entourait. Il l'épousa donc en 1220, au château de Wartbourg, avec grande pompe. En 1227, le duc se croisa et mourut au milieu des préparatifs de l'embarquement dans tout l'éclat de sa jeunesse, laissant après lui, livrés à des périls trop grands et trop réels pour qu'ils y pussent échapper, sa jeune épouse et ses enfants. Bientôt, en effet, les beaux-frères d'Élisabeth la chassèrent de ses États, et la sainte se vit réduite à la mendicité. (Voyez pour cette circonstance le texte de Rutebeuf, qui est fort touchant.) Élisabeth, tombée dans l'infortune, erra quelque temps sans asile et finit par être accueillie auprès de l'évêque de Bamberg, son oncle, qui la réintégra dans ses droits au landgraviat; mais elle ne tarda pas à y renoncer. Elle mourut, à l'âge de vingt-quatre ans, dans les plus grands sentiments de piété.

Élisabeth fut canonisée par Grégoire IX en 1235; et l'une de ses filles, Gertrude, abbesse d'Aldenberg, morte en 1297, fut canonisée par Clément V. Quant à son directeur, que Rutebeuf appelle *maître Corras de Mapur*, il se nommait *Conrad de Marbourg*, et appartenait à l'ordre de Saint-Dominique. Ce fougueux in-

quisiteur, pendant qu'on brûlait en France les Albigeois, faisait livrer aux flammes, en Allemagne, les *Stadings*, nom de plusieurs petits peuples hérétiques qui habitaient des marais aux confins de la Frise et de la Saxe; mais comme l'impunité des crimes, même de ceux qui ont Dieu pour prétexte, ne peut être éternelle, et qu'un jour ou l'autre tout peuple opprimé se venge, Conrad périt, le 30 juillet 1233. dans une embuscade qui lui fut tendue aux portes de Marbourg. On a de lui un écrit intitulé : *Epistola ad papam de miraculis sanctæ Elisabethæ*. La mémoire de Conrad, vénérée des catholiques, est exécrée des protestants.



ADDITIONS.

Dans le cours de mes deux précédents volumes, j'ai dit à plusieurs reprises, à propos de pièces qui avaient un rapport plus ou moins direct avec le texte de Rutebeuf, qu'on le trouverait dans le *Recueil de Contes et de Fabliaux* que j'allais faire imprimer. Mon intention était bien, en effet, de ne les donner que là ; mais après y avoir réfléchi, et afin que le lecteur qui voudrait consulter ces pièces ne fût pas obligé de recourir à un autre ouvrage, j'ai jugé convenable de les lui mettre sous les yeux en les publiant ici comme **ADDITONS**. Cela a eu d'ailleurs encore un avantage : ça a été de me forcer à les remplacer, dans le recueil auquel je les avais d'abord destinées, par d'autres morceaux inédits qui n'auraient peut-être point vu le jour sans cette circonstance.



ADDITIONS.

La Bataille des .Vij. Arts¹.

(Voyez pour ce qui a rapport à cette pièce, dans notre ~~premier~~
volume, page 87, note 2.)

PARIS & Orlens ce font .ij. :
C'est granz damages & granz deuls
Que li uns à l'autre n'acorde.
5 Savez por qui est la descorde ?
Qu'il ne font pas d'une science ;
Car Logique, qui toz jors tence,
Claime les auctors auctoriaus²

1. Cette pièce est tirée des Mss. 7218 et 1830 fonds Saint-Germain. Legrand d'Aussy en a donné une analyse fort incomplète, mais le texte n'en avait jamais été imprimé.

2. « On devine aisément que ce surnom dérisoire d'*auteurs auctoriaux* est donné par les écoles parisiennes aux *auteurs* anciens qu'on enseignait à Orléans. J'avoue que je ne comprends pas la qualification qui suit de *clercs glomériaux ou gomereaux*. » Voyez page 326, vers 1. (LEGRAND D'AUSSY.
Je crois cependant que la signification de ce mot est assez

Et les clers d'Orliens glomeriaus ¹,
 Si vaut bien chascuns .iiij. Omers,
 10 Quar il boivent à granz gomers
 Et fevent bien verifieier
 Que d'une fueille d'un figuier
 Vous feront-il .L. vers ;
 Mès il redient que por vers
 15 Qu'il claiment la dyaletique
 Par mal despit quiquelique ²,

facile à saisir. *Gomer* veut dire : une chose de peu de valeur, peut-être une petite monnaie. Le terme de *clercs glomeriaux*, voudrait donc dire : clercs dont on fait peu de cas. On trouve dans le *Roman de la Rose*, édit. de Méon :

D'amer povre home ne li chaille,
 Qu'il n'est riens que povres hons vaille :
 Se c'iert Ovides ou Omers,
 Ne les prie pas deux GOMERS.

1. Les huit vers suivants sont omis dans le Ms. 1830 Saint-Germain.

2. Le mot *quiquelique* avait probablement alors une signification satirique dont le sens est perdu pour nous. On trouve dans le *Roman du Renart* :

Sces-tu rien de dialectique ?
 — Oil; toute QUIQUELIQUE.

(LEGRAND D'AUSSY.)

Feu M. Roquefort, dans son *Dictionnaire de la langue romane*, a ainsi expliqué ce mot : « *Quiquelikike*, le cri du coq ; pour désigner quelque personnage impertinent. » Je ne sais si cette explication est satisfaisante. Ces dénominations injurieuses n'étaient, du reste, pas les seules que se renvoyaient les uns aux autres les écoliers. Jacques de Vitry (ainsi nommé d'un village situé à huit kilomètres de Paris), qui fut légat du saint-siège sous Grégoire IX, en 1228, et cardinal, nous en a laissé, au chapitre VII de son *Histoire occidentale*, un catalogue beaucoup plus étendu. Voici ce passage vraiment digne de curiosité : « *Non solum autem ratione diverjarum sectarum vel occasione disputationum sibi invicem adverfantes*

Cil de Paris, li clerc Platon,
Ne les prient pas un bouton.

contradicent scholastici, sed pro diversitate regionum mutuo dissidentes & detrahentes, multas contra se contumelias & improbia impudenter proferebant, Anglicos pollicos & caudatos affirmantes; Francigenas superbos, molles, & muliebriter compositos afferentes; Teutonicos furibundos & in conviviis suis obscenos dicebant; Normannos autem inanes & gloriosos; Picavos proditores & fortunæ amicos; hos autem qui de Burgundiâ erant, brutos & stultos; Britones autem leves & vagos judicantes: Arturi mortem frequenter eis objiciebant; Lombardos avaros, maliciosos & imbelles Romanos seditiosos, violentos & manu rodentes; Siculos tyrannos & crudeles; Brabantos viros sanguinarios, incendiarios, rutarios & raptores; Flandrenses superfluos, prodigos, ac comestationibus deditos, & more butyr. molles & remissos appellabant; & propter ejusmodi convitia de verbis ad verbum frequenter procedebant.»

Il est vrai de dire qu'ils n'épargnaient pas non plus les louanges. Quand ils parlaient de leurs sectes ou quartiers, ils disaient presque toujours : « *HONORANDA Gallorum natio, FIDELISSIMA Picardorum natio; VENERANDA Normannorum natio; CONSTANTISSIMA Germanorum natio.* » Cette dernière, qui s'était appelée longtemps *gens Angliæ* ou *natio anglicana*, prit, après les malheurs causés par les guerres désastreuses de l'Angleterre avec la France, le nom de *natio Alemanniæ* ou *natio Germaniæ*. On voit que la convenance et la politesse n'étaient pas non plus étrangères aux écoles.

Je ne puis m'empêcher de rapporter ici, relativement à ces dernières et aux écoliers en général, quelques paroles remarquables d'Hélinand, moine de Froidmont, près Beauvais, mort en 1209, d'après le *Miroir historial* (voyez *Bibliotheca cistercensis*, t. VII, page 257, *Sermo 2, in Ascensione Domini*):

« *Muli multa tolerantur propter lucrum; urbes et orbem circuire solent scholastici, ut ex multis litteris efficiantur infani... Ecce quærunt CLERICI PARISI ARTES LIBERALES, AURELIANI AUCTORES, Bononiæ oodices, Salerni pyxides, Toleti damones, & nusquam mores; nam de moribus non dico ultima, sed nulli sit quæstio; ubique quæritur scientia & nusquam vita... Ideo nec ipsa scientia invenitur, quia ubi est non quæritur, etc.»*

- Logique a les clerks en fes mains,
 20 Et Grammaire ¹ s'est mise au mains :
 Grammaire s'est moult coroucie.
 Si a fa banière drecie;
 Dehors Orliens, enmi les blez,
 Là a-el fes os affamblez :
 25 Omers & li viex Claudiens,
 Donat, & Parfe, Préciciens ;
 Cil bon chevalier autorifre
 Et cil bon escuier menifre
 S'efmurent tuit avoec Granmaire.
 30 Quant ele iffi de fon aumaire.
 Li chevalier d'Orliens s'efmurent
 Qui des armes aus autors furent,
 Mestre Jehans de Saint-Moriffe,
 Qui fet les autors à devise,
 35 Oede Garniers ² & Balfamon

1. Voici la définition qu'on trouve de cette science dans
L'Image du Monde, Ms. 7534, fol. 178 :

Li primeraine des VII Ars,
 Dont il n'est pas féus li quars
 An tens d'ore, si est Grammaire...
 Grammaire est li ars de parole,
 Par coi on entent & parole :
 Qui bien feroit grammaire toute,
 Tout langage feroit sans dote.
 Par parole fist Dix le monde
 Et tous les biens qui ens habunde.

Voici encore une autre définition de la grammaire :

« Premièrement fist Karlemaine paindre dans son palais Grammaire, qui mère est de tous les arz. Ele enseigne quantes lettres font & queles eles font, & coment eles doivent estre escrites, & par quel part les pars & les fillebes le devifent, & en quel lieu les distoghe doivent estre escrit, & par quel lettres, si comme doi livre d'ortografie tesmoignent. (Ms. 7534, fol. 128, v°, *La Vie de Karlemaine le grant empereour.*) »

2. C'est peut-être le Garnier qui enseigna au XII^e siècle, la

Qui avoit escrit .i. faumon
 Sor fon escu entre .ij. dars
 D'un poivre chaut o le painars ¹,
 Plus noirs que c.... à provoïre,
 40 Por les poïsons roiaus de Loire,
 Et por boivre les vins d'Orliens
 Qui neffent sanz greffe de fiens.
 Lors n'i ot-il ne geu ne ris;
 Lor chemin tindrent vers Paris.
 45 Dame Logique ² l'oi dire;
 Si cria toute plaine d'ïre :
 « Laffe ! ai perdu mes confors
 Quant Raoul de Builli est mors ! »
 Ses genz manda devers Tornai,
 50 Par dan Pierron de Cortenai,
 Uns logiciens moult très sages.
 Là fu mestre Jehans li pages,
 Et Pois-l'Ane, cil de Gamaches ²,

grammaire à Paris avec tant de succès, et dont Pierre-le-Chantre vante le désintéressement. (Voyez *Hist. litt de la France*, par les bénédictins, t. IX, p. 144.) »

1. Ms. 1830. VAR. o les permars.

Li feconde ars fi est Logique,
 C'on apiele Dyalectique.
 Par li preuve-on voir ou faus,
 Qui font connoître biens & maus :
 C'est ars preuve toute raïson
 Par coi on fet qu'est bien ou non.

(Ms. 7534, fol. 178, *L'Image du Monde*.)

2 Ne serait-ce point le dominicain Jean de Paris, docteur et professeur de théologie, qui vivait vers 1220, et qui fut surnommé *Poin-l'Ane* (*Pungens-Asinum*)? Voici ce que Baluze dans ses *Vies des papes d'Avignon*, note 3 de la *Vie de Clément V*, rapporte touchant son surnom :

« *Addit* (Henricus Spondanus), in *cujusdam Brehalli opusculo ejusdem ordinis prædicatorum DE AUCTORITATE AUDIENDI CONFSSIONES, invenisse hunc Joannem parisiensem cognomen habuisse PUNGENTIS ASINUM; cujus cognominis cum*

- Mestre Nichole aus hautes naches :
- 55 Cil trois sevent trive, cadruve¹.
 Sor .i. grant char en une cuve,
 Li bedel traioient le char ;
 Robert-le-Nain par grant eschar
 Les poingnoit toz d'un aguillon ;
- 60 Chéron-le-Viel point el c..... ;
 Lors se mistrent tuit a la voie.
 Là o maint paveillon de foie
 Soz Mont-Leheri lez Linoies² ;
 Là se firent de cruels plaies.
- 65 Là Loi chevaucha richement
 Et Décret orgueilleusement
 Sor trefoutes les autres ars
 Moulit i ot chevaliers lombars³,

rationem non ponat, existimare licet, ut ait idem Spodanus, fuisse eum vehementem in disputationibus & rixosum. Quod ego minime verum puto, cum certum videatur hoc nomen fuisse familiæ, non hominis cognomen. Certè, in vetustissimo codice ms. reperi quemdam Guillelmum Poin-l'Asne, testem productum in inquisitione facta, anno MCCXX aut XXI, utrum rex habeat inultum raptum & homicidium in burgo episcopi parisiensis. »

1. On divisait les VII Arts en deux parties, dont l'une portait le nom de *Trivium*, l'autre de *Quadrivium*. La première comprenait : la Rhétorique, la Logique et la Grammaire ; la deuxième : Arithmétique, Astronomie, Musique et Géométrie. Le comble de l'éloge, la perfection du mérite, était de les posséder toutes deux : *Vir in trivio & quadrivio excellentissimus.* » (LEGRAND D'AUSSY.)

2. Monthéry, près de Linas. Cette petite ville et ce village existent encore. Ce fut au pied du château de la première, dont les ruines ont subsisté jusqu'à nos jours, que se livra, sous Louis XI, entre les Français et les Bourguignons, une escarmouche qui dégénéra en un sanglant combat, où ces derniers furent vaincus. Le lieu de la bataille a porté depuis ce temps le nom de *Cimetière des Bourguignons*.

3. Beaucoup de Lombards se transportaient en France, et surtout à Paris, pour y exercer l'usure, le monopole, et cer-

- Que Rectorique ot amenez 1.
 70 Dars ont de langues empane
 Por piercer les cuers des gens nices
 Qui viennent jouster à lor lices,
 Quar il tolent mains héritages
 Par les lances de lor langages.
 75 Auguftin, Ambroife, Grigoire,
 Gironne, Bède & Yfidoire
 Difrent à la Divinité
 Qu'ele efchivaft lor vanité.
 Madame la Haute-Science 2,

taines branches de commerce très-lucratives. Aussi leur nom y était-il très-diffamé. Le peuple les regardait comme des loups affamés qui venaient le dévorer; et partout, chez les auteurs du temps, on trouve des satires et des sarcasmes contre eux. L'auteur les présente sous un autre aspect également odieux, celui d'hommes habiles dans la chicane et dans l'art de s'approprier les successions de ceux qui les consultaient. En effet, l'étude de la jurisprudence était très-suivie en Lombardie, et les écoles de droit des Universités de Bologne et de Padoue avaient une grande renommée. Cette science devenait donc pour les Lombards une spéculation de fortune. Beaucoup d'entre eux, après s'y être appliqués dans leur patrie, venaient en recueillir les fruits à Paris ou dans nos principales villes. Ils y exerçaient les fonctions de procureur ou d'avocat; et, si l'on en croit notre poète, ce n'était pas sans danger pour les personnes inexpérimentées qui employaient leur ministère. Voilà pourquoi il les représente conduits par *Rhétorique*, qui est l'art de bien parler, et comme ayant pour armes des dards *emplumés de langues*. »

{ LEGRAND D'AUSSY. }

1. Li tiers ars Rectorique a non,
 Qui enquier le droit de raïfon,
 De ceste font li droit estraint
 Par coi li jugement font fait
 Qui efgardé font par raïfon
 En cort de roi et de baron.

{ Ms. 7534, *L'Image du Monde*. }

2. On donnait le nom de *Haute-Science* à la théologie, parce qu'on la regardait comme la première et la plus sublime

80 Qui n'avait cure de lor tence,
 Lessa les ars tençant enfamble.
 A Paris s'en vint, ce me famble,
 Boivre les vins de son celier¹,
 Par le conseil au chancelier,
 85 Oû ele avoit moult grant fiance,
 Quar c'ert le meillor cleric de France.
 Mès d'un petit la tient à fole,
 Que quant ele despute en s'escole
 Et laiffe la droite clergie,
 90 Et torne à la philosophie,
 Et li ancien n'ont mès cure
 Lire, fors livre de nature;
 Et la gent Grammaire perverse
 R'ont leffié Claudien & Perfe,
 95 .Ij. moult bons livres anciens,
 Les meillors aus Grammairiens;
 Tuit font la contralietez
 De la bone ancienetez.
 Fifique, Ypocras, Galien

de toutes. Dans le langage de l'Université, les docteurs en théologie s'appelaient aussi *maîtres en divinité*. »

(LEGRAND D'AUSSEY.)

1. Ce trait de satire semblerait annoncer que la faculté de théologie avait la réputation d'aimer à boire; et probablement elle ne la devait qu'aux repas qui étaient d'usage dans quelques-unes de ses cérémonies ou assemblées.

(LEGRAND D'AUSSEY.)

Il paraît alors qu'on n'avait pas suivi très-rigoureusement l'article des statuts dressés en 1215, par une assemblée générale des maîtres et des docteurs, en présence du cardinal de Saint-Étienne, chargé par le pape de réformer et de raffermir l'état universitaire, lequel prescrivait que, *dans les réceptions et les assemblées des maîtres, il n'y aurait point de repas* (probablement parce qu'on en avait reconnu l'abus); *mais qu'on pourrait cependant inviter quelques amis, pourvu qu'ils fussent en petit nombre*.

100 Et cil hardi chirurgien ¹,
 Cil de rue nueve, Robert,
 Et cil de Giatini, Hubert,
 Et mestre Pierre li Lombars,
 Qui Paris triche par fes ars,
 105 Et Giraut, .i. autres déables,
 Et mestre Henri Devenables ²,

1. Il paraît que les professions de chirurgien et de médecin, après avoir été longtemps réunies, furent enfin séparées, comme on le voit ici par ce vers, qui est en opposition au précédent, où la médecine est désignée par le nom de *fisique*; mais les personnes qui exerçaient chacune de ces professions composaient elles-mêmes leurs médicaments et les vendaient sans l'assistance, comme aujourd'hui, d'une troisième profession, celle des pharmaciens. Un de nos poètes, dit Legrand d'Aussy, se plaint même à ce sujet du prix excessif qu'ils mettaient à leurs drogues, et il leur reproche spécialement de vendre neuf à dix sous quelques petites cuillerées de sirop qui ne valaient tout au plus qu'un œuf, c'est-à-dire quelques deniers :

Trois cuillerettes de sirop
 Qui, à envis, valent un œuf,
 Nos vendent-ils dix sols ou neuf.
 (*Mir. N.-D.*)

Guiot de Provins, dans sa satire intitulée : *La Bible Guiot*, leur adresse le même reproche, et accuse ceux qui reviennent de Montpellier d'abuser de la célébrité de cette école pour faire payer leurs drogues plus cher :

S'ils reviennent de Montpellier
 Lor lectuaire sont moult chier.

Ce qu'ajoute sur eux le même poète prouve qu'ils vendaient aussi autre chose :

Lors dient-il, ce m'est avis
 Qu'il ont gigembret et pliris,
 Et diadragant et rosat,
 Et penidium et violat.

Voyez mon troisième volume, page 18, note B.

2. Ms. 1830. Var. Et maistre Henricus de Naples.

- Et Raoul de la Charité,
 Petit-Pont¹ & lor vanité,
 Treftuit tornaissent au gaaing
 110 S'il i véiffent nul mehaing².
 Chirurgie, la vilenaître,
 Se féoit lez .i. fanglent aître,
 Qui moult amoit miex les descordes.
 Qu'il ne fist les gentiz concordes.
 115 Boiftes portoit & oingnemenz,
 Et granz plentez de ferremenz
 Por fachier les quarriaus des pances.
- Moult avoit toft retaconnez
 Les ventres qu'il vit baconnez :
 120 S'est cele science des mains,
 Mès ele a si hardyes mains
 Qu'ele n'espargne nule gent
 Dont ele puißt avoir argent.

1. Adam de Petit-Pont, Anglais qui, sur la fin du siècle précédent, était venu étudier sous Mathieu d'Angers, à Paris, où il avait ouvert, avant d'être chanoine de la cathédrale, une école sur le *Petit-Pont*, ce qui lui en fit porter le surnom (Voy. p. 345, v. 404). Après avoir enseigné à Paris la grammaire, la rhétorique et la dialectique, il devint évêque d'Asaph en Angleterre. Il eut pour élève Jean de Salisbury, qui fit tant d'honneur à son maître et fut auteur d'un traité qui obtint une longue réputation dans les écoles. Ce traité avait pour titre : *L'Art de raisonner, Ars disserendi*. Il y eut encore à la même époque un *Jean de Paris* ou *de Petit-Pont*, ainsi nommé pour le même motif qu'Adam, et qui avait la réputation de posséder un riche fonds de littérature, *vas inexhaustum litterarum*; ce qui rend difficile de décider auquel des deux l'auteur du fabliau fait allusion. En général, les auteurs ou personnages de ce temps n'étant désignés, comme les deux dont nous venons de parler, que par le nom d'un édifice ou celui de leur ville natale ajouté à leur prénom, il n'est pas facile souvent de les distinguer entre eux.

2. Les treize vers suivants n'existent pas dans le Ms. 1830.

- Je les tenisse por moult préus
 125 S'il m'eussent gari des iex ;
 Mès il cunchient mainte gent,
 Que des deniers & de l'argent
 Qu'il reçoivent de lor poisons
 Font-il à Paris granz mesons.
 130 De Toulete vint & de Naples,
 Qui des batailles font les chapes,
 A miénuit la Nigremance¹ ;
 Qui lor dist bien lor mésestance,
 Que chascuns ait la teste armée
 135 Qu'ele avoit garde en l'espée
 Qu'en .i. quarrefor fist .i. feu.
 Les .i. cerne entre chien & leu ;
 Là ot .ij. deus chas sacrefiez
 Et .ij. coulombiaus forviez
 140 Par la malifne déité
 Por encerchier la vérité.
 La fille dame Astrenomie²,
 Qui de lor maus lor fu amie,
 Lor dist moult bien que la bataille
 145 Ert lendemain sanz nulle faille.
 Aritmétique fist en l'ombre,
 Où ele vit, où ele nombre
 Que .x. & .ij. & .i. font .xiiij.,
 Et puis .iiij. après ce font .xvj. ;
 150 .iiij. et .iiij. & puis .x. arrière
 Refont .xvj. en la lor manière,

1. 1830. VAR. A une nuit vint Nigromance.
 2. Ms. 1830 :

Li vii^e est Astrenomie,
 Qui est fins de toute clergie :
 C'est en sens & raïson aquerre
 Des cofes qui naïssent en terre
 Et des cofes c'au monde avient
 Qui par nature lor cor tienent.

(Ms. 7534, *L'Image du Monde.*)

- .Xij. & .xxij. font .xl.,
 Et .ij. fois .xx. par eus font .lx.,
 .V. fois .xx. font .c. & .x. fois .c. mil :
- 155 Monte plus li contes ? Nenil,
 L'en puet bien conter ,m. milliers
 Por le conte qui est premiers
 Du nombre qui monte & descendent,
 Qui en contant vient d'un à .c.
- 160 De la fist la dame son conte,
 Que uferier & prince & conte
 Aiment miex lui la conterresse
 Que la chançon de la grant messe.
 Arimétique si monta
- 165 Sor son cheval & si conta
 Trestoz les chevaliers de l'ost ;
 Et ele avoit à son acoft
 Sa compaignie Giométrie ¹,
 Qui là refesoit sa méstrie,
- 170 Qu'entre .ij. os en une place
 Fift .i. compas de brieve espace,
 Et si dist qu'en .m. piez de terre
 Seroit finée cele guerre.
 Madame Musique² aus clochetes

1. Ms.

Li quinte ars est Géométrie :
 Par li preuve-on tout le cors
 De estoiles qui vont tos jors,
 Et le grandeur du firmament,
 Solel, lune & terre ensemment.

(Ms. 7534, *L'Image du Monde*.)

2. Ms.

Li sixime ars si est Musique,
 Qui se forme d'Arimétique.
 De ceste vient tote atrempance
 Qui naist de toute concordance
 Et toute douce mélodie
 Qui ou monde puet estre oïe

- 175 Et si clerz plain de changonnetes
 Portoient giques & vieles,
 Saltérions & fléuteles;
 De la note du premier *fa*
 Montoient dusqu'en le *sol fa*.
- 180 Li douz ton diatesalon,
 Diapante, diapafon
 Sont hurtées de divers gerbes
 Par quarréures & par trebles,
 Parmi l'ost aloient chantant,
- 185 Par lor chant les vont enchantant.
 Celes ne se combatent pas,
 Mès Donaet ifnel le pas
 Ala tel cop férir Platon
 D'un vers borleriez el menton
- 190 Qu'il le fist trestout esbahir,
 Et dant Platon par grant aïr
 Le referi si d'un fosifme,
 Sor l'escu, parmi une rime,
 Qu'il le fist trébuchier el sanc
- 195 Et le couvri trestout de sanc.
 Aristote fiert Précien,
 Nostre haut pseudomme ancien,
 Qu'il le fist à terre voler :
 Du cheval le volt défouler;

De li font tout li cant estraint
 Que ou monde puet estre fait.

(Ms. 7534, *L'Image du Monde*.)

« Après fu pointe Musique, qui aprent à canter, par coi li services de Diu est fais, & par coi il est plus biaux; car par ceste art cantent & orghenent. Qui ceste art ne fet, si mainc se voït aussi com cil qui par le cemin fait torte ligne. N'est mie cans qui n'est selon Musique; & qui n'est eicris par .iiij. lignes.... Et ceste art si a grant sacrement & grant porfit; car les .iiij. nombres par coi eles sont elcrites sénéfient .iiij. vertus: prudente, force, atemperance & justice; & li .viii. ton sénéfient bones eurtés qui font en l'âme. » (Ms. 7534, *Vie de Karle-maine le grant emperour*.)

RUTEBSUF. III.

- 200 Mès Précîens ot .ij. neveys
 Qui moult estoient biaux & preus
 Dant Agrécime ¹ & Doctrinal
 Li esclopèrent son cheval :
 De son cheval firent trepié.
- 205 Aristote, qui fu à pié,
 Si fist chéoir Gramaire enverse.
 Lors i a point mefire Perfe,
 Dant Juvénal & dant Orafce,
 Virgile, Lucain & Etafce ²,
- 210 Et Sédule, Propre ³, Prudence,
 Arator, Omer & Térence :
 Tuit chaplèrent for Aristote,
 Qui fu fers com chafel for mote ⁴.
 Priciens o fes .ij. neveys
- 215 Li voloient crever les iex,
 Quant Elenche & les .ij. Logiques,
 Periarmaines & Topiques
 Et livre de nature Etique ⁵,

1. *Agrécime* (le Ms. 1830 porte *Agrioine*), pour le *Grécisme* *Græcismus*), ouvrage du même genre que le *Doctrinale puerosum*, publié en 1112 par Ebrart ou Everard de Béthune. On le lisait encore en 1476 dans l'école de Deventer, & Érasme avait fait une partie de ses classes dans ce livre, qui fut réimprimé à Lyon et à Angoulême en 1493. Rabelais le cite parmi ceux que *ce vieulx tousseux de sophiste, maistre Jobelin Bridé*, lut à Gargantua pour l'instruire ès-lettres latines. (Voy. *Gargantua*, chap. XIV.)

2. Stace.

3. Properce.

4. Comme un château sur une montagne. — Le terme de *motte* est resté pour désigner une *butte*.

5. Nom des différents ouvrages d'Aristote. Le *Périarmenès* est son plus célèbre traité *Περὶ ἐπιχειρήσεως*. On trouve dans les statuts qui furent dressés en 1251, et dont nous avons parlé plus haut, les deux prescriptions suivantes : « Qu'on lise les livres d'Aristote sur la dialectique, tant ancienne que moderne, *in scholis ordinariè, non ad cursum*, et que, les ours de fêtes, on ne lise que la philosophie et la rhétorique,

- Dame Nigromance Fifique
 220 Et dan Boices & dant Macrobe,
 Vestu d'une chétive robe,
 Et Porfire vindre le cors
 Por fere Ariftote fecors.
 Li lombart dame Rectorique
 225 Poinstrent après Dialectique,
 Jà foit ce que pas ne l'amoient,
 Quar de petit la connoissoient;
 Mès maint pseudomme i méhaignèrent.
 Por l'avoir qu'il i gaaignièrent.
 230 Prédicemens & sex Principes,
 Dui bon achateur de tripes,
 Poinstrent après dant Barbarime
 Qui chevauchoit foi cinquentime.
 Sert-il homme lige, Gramaire
 235 Des meilleurs genz de fon aumaire,
 Mès il maintenoit cele guerre,
 Qu'el país Logique avoit terre.
 Par trahison estoit tornez
 Por ce qu'il ert de Poïtau nez.
 240 Icele pefme gent amère
 Poinstent for Gramaire lor mère.
 Qui là véift lances lancier
 Por ces bons auctors espancier,
 Hochier testes & batre mains,
 245 Et aus langues laschier les frains.
 .M. quarriaus voloient enfamble,
 Piors que de fauz ne de tramble,
 Qu'il a plus venin en paroles

et quadrivialia et barbarismum et ethicam, si placet, et quartum topicorum.

On entendait par le mot *ordinariè* les leçons publiques des maîtres et régents, et par celui de *cursoriè* les cours particuliers réservés aux bacheliers durant la licence, cours que ces étudiants étaient forcés de suivre, et dont ils devaient rapporter une attestation scellée du scel du baccalauréat.

- Qu'en .c. .m. maques¹ foles.
 250 Et li auctor se deffendoient
 Qui de granz plaies lor fesoient,
 De caniveçons & de greffes,
 De longues fables et de beffes.
 Lor chastiaus fust bien deffenfables,
 255 S'il ne fust si garnis de fables²
 Qu'il ajoignent lor vanitez
 Par lor biaux mos en véritez.
 Gramaire les fiert & desciple
 Parmi le cors d'un participle
 260 Qui les fist à la terre estendre;
 Puis si dist : « Or aiez aprendre. »
 Puis en fist .v. chéoir for l'erbe
 Par la pointe de son averbe;
 Mès dans Sortes la fist repondre,
 265 Qu'il ne pot pas à toz repondre.
 Vers ceus d'Orliens f'est adrecie,
 Qui l'ont longuement effaucie.
 En la profondece d'un val
 Li alafchièrent son cheval
 270 Qui foustenoit Otografie,
 Le fondement de la clergie;
 Puis fist arrière ses retors
 Dame Grammaire à ses auctors.
 Qui véist logicieniaus
 275 Comme il tuoient auctoriaus
 Et fère ces destructions
 Sor ces gentilz contrifions;
 Li foffistre les despisoient
 Por ce que pas n'es entendoient,
 280 Que tant i ot ce contredit
 Que pou fet l'un que l'autre dit.

1. Ms. 1330. VAR. menues.

2. Au nombre des objections qu'on faisait contre les auteurs anciens se trouvait, en effet, celle-ci, que leurs ouvrages étaient remplis de fables souvent dangereuses pour la jeunesse.

- .I. chevalier, Parearlmaine,
 Tua mon leignor Architraine¹;
 .I. des barons de Normandie
 285 Emprès ce fi tua Tobie.
 .liij. en tua en .i. randon
 Et geta *ducis Macidum*²,
 Et la Bible verfeñée
 R'a-il d'un grant mail esmiée;
 290 Mès quant vint aus Patrenomiques,
 Onques la meñie Topiques
 Ne's porent percier par effors,
 Tant font Patrenomiques fors.
 Dant *Justè & Prèterea*
 295 Si tuèrent *Propter-ea*;
 Le bon *Ego-mei-vel-mis*,
 Qui estoit trop lor anemis.
 Qu'il ne forent dont il venoit
 Ne comment il se declinoit.
 300 Quant Logique ot fet fa proefce,
 Si l'en revint à grant léesce
 A l'estandart, à la banière;
 Lor se trestent li ost arrière.
 Astrenomie & Reçtorique
 305 Distrent à la Dyalectique,
 Ainçois que il fut aseri
 Entraissent en Mont-le-Héri.
 Les dames, qui moult sages èrent,
 Dedenz Mont-le-Héri entrèrent,
 310 Et ne l' firent pas por cremor,
 Ainz le firent tout por l'amor
 Qu'il vouldrent le chastel avoir;
 Et de ce firent-il favoir,
 Qu'il aiment les choses hautaines;
 315 Et Gramaire aime les fontaines.
 Li auctor furent moult troublé

1. Architrénus.

2. Ms. 1830. VAR. envers Marcidon.

- Qu'enfamble se lont assamblé,
 Que l'arrière-ban atendoient,
 Que dui chevalier amenoient.
- 320 Le primat d'Orliens & Ovide
 Ramenoient en lor aide :
 .Xm. vers de grant randon
 Embrievéz en lor gonfanon,
 Qu'Ovide teffi¹ de ses mains
- 325 En l'essil où il fu du mains.
 Marciacop² ou Martien³,
 Senèque & Anticlaudian⁴
 Et dans Bernardins⁵ li sauvages,
 Qui connoissoit toz les langages
- 330 Des esciences & des ars;
 Cil ne venoit pas comme gars,
 Ainz amenoit liffi grant route,
 Que la terre en couvri trestoute :
 Etacet⁶ Achiléidos,
- 335 Qui avoit fort pis & fort dos,
 Menoit par devant soi les hez,
 Là fu li sages Chatonez⁷,

1. Ms. 1830. VAR. choisi.

2. Ms. 1830. VAR. Maaracop.

3. Marcianus Minus (Félix Capella), poète du V^e siècle.

4. Poème composé au XIII^e siècle, par Alain de Lille, à l'imitation de celui de Claudien sur Ruffin. Il acquit à son auteur le surnom d'*Universel*, et l'on disait : *Sufficiat vobis videri Alanum*.

5. Poète du XIII^e siècle, auteur d'un doctinal en vers français que nous avons donné dans notre *Nouveau Recueil de Fabliaux*.

6. Ms. 1830. VAR. Estace (Eustache).

7. Il nous est parvenu, sous le nom de Caton, un ouvrage moral en vers latins hexamètres, traduit en vers romans au XIII^e siècle, et dont il existe une multitude de leçons très-différentes. C'est une compilation de proverbes et de maximes sans ordre ni méthode. En voici un quatrain :

Quant tu feras bien éurés

- Avionès¹ & Panfilès²;
 Là portoit dan Théaudelès
 340 Une banière mi-partie :
 Toissu i fu par grant mestric
 Dan Sextis percié son escu
 Que Malicia ot vaincu,
 Qui painte estoit de l'autre part.
 345 La banière comme liépart
 Si voient tuit cil tupinel;
 Si légier sont, si isnel
 Por .i. pou que il ne voloient,
 Por .i. pou que il ne prenoient
 350 Parmi fes piez dame Logique,
 Aftrenomie & Rectorique :
 Mès il font si haut herbregies,
 Qu'il les fièrent de lor corgies
 Et des langues l'air & le vent.
 355 Lor eles en encreffent fovent,
 Qu'eles en font trestoutes graffes.
 Les dames ont les langues laffes,
 Logique fiert tant en fa main
 Qu'ele a mis fa cotele au pain.

Ne foies pas asséurés :
 Fortune tourne en moult peu d'eure;
 Teus ritau main qui au soir pleure.

1. Aviénus, poète latin du Bas-Empire.
2. On retrouve le nom de cet auteur dans le *Roman du Renard contrefait*:

Si com Sénèque & Salomon,
 Socrate, PANFILE, Cathon,
 Tullés, Marcialis, Grégoire,
 Orace, &c.

Et plus loin :

PANFILE dit : « Douce parole
 Nourrit et attrait les amis. »

- 360 Coutel nous fet sanz alemele,
 Qui porte manche sanz cotele;
 De fes braz nous fet aparance,
 Sor le cors n'a point de substance.
 Reçtorique li vait aidant,
- 365 Qui a les deniers en plaidant.
 Autentique, Qode, Digeste
 Li fet les chaudiaus por sa teste;
 Quar ele a tant d'avocatiaus
 Qui de lor langues font batiaus¹
- 370 Por avoir l'avoir aus vilains,
 Que toz li pais en est plains.
 Uns des garçons dame Logique
 Fu envoiez à Gramatique:
 Lettres portoit por la pès fère;
- 375 Mès de ce ne me puis pas tère,
 Que quant il vint à la mefon
 Qu'il n'entendi pas la refon
 Des présenz ne des préteriz,
 Là où il ot esté norriz;
- 380 Que poi i avoit demoré:
 N'avoit pas bien assés oré
 Conjugacions anormales
 Qui à décliner font moult males,
 Averbes & pars d'oroisons,
- 385 Articles et déclinioifons,
 Et genres & nominatis,
 Et supins & impératis,
 C'à fes figures, formoifons
 Singulers, plurers, .m. refons,
- 390 Qu'en la cort Gramaire a plus d'angles.
 Qu'il n'a en Logique de jangles.
 Li gars n'en sot venir à chief:
 Si f'en revint à grant melchief;
 Mès Logique le conforta,

1. Ms. 1830. VAR. chaudeax.

- 395 En sa haute tor l'en porta.
 Si li voloit fere voler
 Ainçois que il péust aler.
 Astrenomie, qui haut vole,
 N'a mès ne recet ne escole¹,
 400 Ne en pais ne en contrée;
 Ele fust ja toute elgarée,
 Ne fust mestre Gautiers li preus
 Qui de petit en fet ses preus.
 L'Englois qui lut for Petit-Pont²,
 405 Qui por povreté se repont,
 Et Gramaire si ert alée
 En Égypte, où elle fut née;
 Mès Logique est ores en cors,
 Chascuns garçons i cort le cors
 410 Ainçois qu'il ait passé .xv. anz.
 La Logique est ore aus enfanz :
 Logique est de moult mal atot;
 Sor Mont-le-Héri en la tor
 Là demaine-ele fa mestrie;
 415 Mès Grammaire la contralie
 De ses auctors & d'autorez
 Sentencieus & legeres,
 Ego si respont en la tor
 Des granz cops que refiert entor,
 420 Quar toute jor getent lor rimes;
 Ele se desfent de fofimes :
 Sovent les fet chéoir envers
 Et il li relancent lor vers,
 Si que toz li airs en est nubles,
 425 Ele se deffent d'issolubles,
 D'issolubles & de fallée³;
 Li autorel font teus rabée
 Que iluefques font assablée;

1. Le Ms. 1830 ne contient pas les douze vers qui suivent.

2. Voyez, page 336 du présent volume, note 1.

3 Ms. 1830. VAR. De foluces et de fallaces.

- Quant il auront tant voleté
 430 Que ja d'iluec ne partiront
 Defi au jor que il charront;
 Et s'eles chéent en lor mains,
 Il les menront du plus au mains.
 Por noient i font lor atentes,
 435 Quar Astrenomie a lor tentes,
 Qui defor els geta la foudre :
 Toz les paveillons mist en poudre,
 Et li autorel s'en fuirent,
 Qui la Gramaire déguerpirent.
 440 Verficières li cortois
 S'enfui entre Orliens & Blois.
 Il n'ose mès aler par France,
 Qu'il n'i a nule connoissance;
 Quar arcien & discretifre
 445 N'ont mès que fère de lor giftre,
 Li Breton & li Alemant
 Font encore .i. poi son commant;
 Mès se li Lombart le tenoient,
 Icil le par estrangeroient.
 450 Seignor li Siècles vait par vaines :
 Emprès forment vendront avaines,
 Duqu'à .xxx. anz si se tendront,
 Tant que noveles genz vendront,
 Qui recorront à la Gramaire,
 455 Aufi com l'en soloit faire
 Quant fu nez HENRI D'ANDELI¹,
 Qui nous tefmoigne de par li

1. Nous devons encore à Henri d'Andely, qui prend, comme on voit, le soin de se faire connaître ici, plusieurs autres pièces, parmi lesquelles, selon Roquefort (Voyez page 463 du deuxième volume de son *Glossaire de la Langue romane*), *Le Lay d'Aristote* et *La Bataille des vins*. Toutefois Henry d'Andely ne se nomme nulle part dans ces deux pièces. Toutes les deux ont été publiées.

C'on doit le cointe clerc destruire¹
 Qui ne fet fa leçon construire;
 460 Quar en toute science est gars
 Mestres qui n'entent bien les pars².

Explicit la Bataille des .Vij. Ars.

De Guersay

Ms. 7218.

(Voyez t. I, page 110, note 2.)

MON cuer fi m'a doné matère,
 Et me semont que je m'atère
 Et que .i. ditié fère essai.
 Cele qui est & Virge & mère,
 5 Qui porta son fil & son père,
 Me doinst bien fère men essai!
 C'est d'un geu qui a non Guerfai;
 Si en dirai ce que j'en fai,
 Que je dout qu'aucuns ne l' compère :
 10 Bien se gart chascuns endroit foi,
 Le cors & l'âme s'en empère.

1. Ms. 1830. VAR. despire.

2. On voit, par le peu de variantes que nous avons rapportées et par le petit nombre de suppressions remarquées dans le Ms. 1830, que Legrand d'Aussy a eu tort de mettre la note suivante en tête de son article sur *La Bataille des Sept Arts* (voyez, tome V, page 496, *Notice des Manuscrits*): « Les versions des deux manuscrits diffèrent entre elles par des variantes très-considérables. » Il n'y en a pas, en effet, d'autres que celles que nous avons indiquées.

Guerfai fait dommage à maint homme.
 Il n'a si sage jusqu'à Romme,
 S'il le hante, que il n'afole,
 15 Quar le vin si tue & affomme;
 Nus hom n'en prent plus que la fomme
 Qu'il n'en ait la teste plus fole :
 Mains en a fens, plus en flajole,
 Plus se débat & plus parole
 20 Et si ne garde que il nomme;
 Mains mauvès mot, mainte frivole
 Plus tost de la bouche li vole :
 Après, si dort plus qu'à droit fomme.

Guerfoi ne feut pas estre en France,
 25 Mès or m'est avis qu'il l'avance :
 Par tans fera par tout le règne.
 Mefure est morte & atrempance ;
 Chascuns n'entent que metre en pance;
 Gloutonie si vit & règne.
 30 Guerfoi si samble jeu de raine¹
 Qui toz jors boit & jà n'ert plaine,
 Mès toz jors plus avant se lance.
 Hanas font mès en trop grant paine,
 Et chascuns de voidier se paine :
 35 Toz jors est le vin en balance.

Cil est cortois & honorable
 Qui se débat & joue & bale
 Por elbaudir la compaignie
 Et boit à toz cels de la table
 40 Tant qu'il ait vuidié sa vessie.
 C'est mauvès geus que gloutenie :
 Nus n'en devrait avoir envie,
 Quar cest siècle n'est pas estable,

1. *Raine*, grenouille; *rana*. Allusion à la fable de la grenouille qui se grossit.

Je di qu'il a non *Fols-f'i-fie*¹ :
 45 Nus n'i fet terme de fa vie,
 Prince ne roi, ne conneftable.

Refon i a meffior & graindre
 Por qoi nous devrions reffraindre
 De mettre à vin gafter entente,
 50 Por l'amour celui qui fans craindre
 En la croiz se leffa deftraindre,
 Quar le vin fon sanc représente.
 Mainte gent en fera dolente
 S'ele n'est de boire plus lente;
 55 Si ne les en doit-l'en pas plaindre,
 Quar je di, qui que m'en defmente,
 Que bien est d'enfer en la fente
 Qui en yvrece veut par maindre.

De toz les gens c'omme fet fère,
 60 Ne puet-il mians de porfit trère
 Que de vin boire par outrage.
 Li geus doit bien à toz desplère
 De qoi nus porfis ne repère
 Fors honte & péchié & domage.
 65 Par trop vin fole le plus fage
 Et en a le cuer plus volage
 A plus tost melfdire & mesfère;
 Cors & âme, membre, héritage,

1. Cette expression, employée dans le sens que lui donne ici le trouvère, est assez fréquente dans les poésies du XIII^e siècle. On lit dans *Le Dit de Fortune*, par Moniot, où, soit dit en passant, se trouve ce vers écrit aussi plus tard par Villon :

Bientost porra fa goule savoir que son cul poife,
 on lit, dis-je, la strophe suivante :

Ainsi est de Fortune, seignor, je le vous afe,
 Ne porquant n'a Fortune ne cors, ne cuer, ne ce.
 Je li donrai .i. non, bien droit à ceste fie :
 Si le nommera l'en de par moi *Fols-f'y-fie*.

- I pert fovent l'umain langage :
 70 De tel geu se fet bon retraire.
- Diex commande en .i. devin livre
 Que nului de vin ne s'enyvre,
 Quar en yvrèce maint luxure,
 Et por ce li fist Diex escrivre
 75 Que bien se gardaissent d'estre yvre
 Cil qui entendent l'Escripture.
 Le mal, le péchié & l'ordure
 Qui vient d'yvrece par nature
 N'enpren-je ore pas à descrire,
 80 Mès vin qui est pris à mesure
 Si est léce, & alléure
 Cuer d'omme, & si en puet plus vivre ¹.
- L'en doit bien povre homme escufer
 Se il est covoteus d'ufer
 85 Planté de vin & de vitaille;
 L'en ne doit pas por foi ruser
 Le bon morfel ne refuser,
 Se il trueve que l'en li baille;
 Quar il languist de fain & baille
 90 Au soleil fus .i. poi de paille :
 Iluec puet atendre & mufer
 Mès qui a du bien tout à taille
 Et en prent plus qu'il ne l'en faille,
 Cel doit-on d'outrage acufer.
- 95 Por quoi s'efforce de vin prendre
 Riche homme qui bien puet atendre
 Qu'il en aura assez à l'eure ?
 S'il féust à bien fère entendre,
 Miex l'en venist plain hanap tendre
 100 Au chétif povre qui langueure ;

1. Ce sont presque ces paroles de l'Écriture : *Bonum vinum lætificat cor hominis.*

Et il en boit tant qu'il s'anque
 Et ne fet mot qu'à li anque
 La mort, qui le fera estendre,
 L'âme n'aura qui le feuque,
 105 Et li cors qui les biens deveure
 Si fera converti en cendre.

Mauvès semblant d'amors me moustre
 Cil qui m'efforce que j'acoutre
 Tant de vin en mon ventre & boute,
 110 Se le hanap ne boi tout outre;
 Ainz m'en vendra mon fain d'escoutre
 Que le remanant n'i agoute,
 De ce ne fui-je pas en doute.
 Nature qui est de vin gloute
 115 De légier en péchié se voutre.
 L'âme de cest le cors engroute :
 Guerfoi fols est qui ne le doute,
 Que il a fet maint homme avoutre.

Une cruche feut estre prise
 120 Où l'aumosne de vin est mise
 D'une lesche de pain fingnie.
 Or est autre coustume emprise
 Dont Gloutonie nous atise
 Qui veut que Charitez déchie.
 125 Trop de gent en est entechie,
 Et puis revait véoir l'establie
 A cui je dout qu'il n'en meschie,
 Quar Diex les het trop & mesprise.
 Sa part ont béue & léchie :
 130 De lui lor ert trop reprochie
 Quant il tendra sa grant affise.

La cruche à l'aumosne est perdue ?
 Je ne fai qu'ele est devenue ;
 Et le pot de terre est quallez.
 135 Il pert que gent soit mescréuc

Et de bien fère recrée :
 Les bons ufages font passéz.
 Quant nous avons béu assez
 La povre gent est bien péue.
 140 Diez ait merci des trespasséz,
 Que les biens qu'il ont amassez
 Ne lor feront jamès aïue.

Explicit de Guersai.

De Niceroles.

Ms. 7218.

(Voyez, t. I, page 177, note 1.)

SEIGNOR, j'ai folement mes deniers de penduz.
 Venuz sui entre vous, ne fui pas esperdus :
 Mès j'aie mal dehez & foie confondus
 Se il ne m'est autant des rez com destonduz.

5 Biau seignor, j'ai oi mainte dure parole :
 Li uns là me dit sage, l'autres là me dit fole ;
 Mès fachiez j'aie esté à une bone escole
 Dedenz une cité qui a non Nicerole.

J'entrai en Niceroles, ne sai que vous en mente,
 10 Je n'i oi pas esté .xxv. jors ne .xxx.
 Quant dedenz Niceroles m'affist-on bone rente.
 Moult très bien m'i connui, quar g'i mismoult m'entente.

J'entrai en Niceroles par le jeu de hafart :
 Quant j'oi tout de pendu & l'en me dist mufart,

15 Se l'ëusse juré, s'ëusse je ma part
Des granz biens de l'ëglise mon feignor faint Niffart.

Monfeignor faint Niffart fi est la mestre yglise
Qui fiet en Niceroles, où j'ai ma rente affise;
Et se n'i a chanoine qui ne soit en chemise
20 Et nus piés en yver, quant cort la froide bife.

J'entrai en Niceroles; fachiez veraïement,
Li evesques est nices qui tient le chafement.
Il aiment miex les nices & lor contement
Que il ne font les autres qui le font fagement.

25 Por ce fu-il é; eſques qu'il ert li mains fenez.
Or a lessié la croce, s'est devenuz fenez;
Or me dient li Frère : « Sire, car le prenez;
« Vous en estes bien dignes; nostre ordre maintenez. »

L'ordre de Niceroles est partout espendue :
30 J'ai moult bien la parole faint Niffart entendue.
Nous avons moult bon ordre, meilleur ne fut véue,
Quar quiconques i entre, faint Niffars li atue.

N'ont pas tel avantage ne li roi ne li conte
Com cil de Niceroles dont je vous di le conte ;
35 L'évesque fet moult bien à cui l'oneur en monte :
C'est cil qui plus en lueffre de méfaise & de honte.

J'entrai en Niceroles liez & joians & baus :
Ne sentoie froidure, encor ert estez bias;
Mès quant vint à l'yver, que chéus fu li chaus,
40 Lors fui-je affailliz de dolereus affaus.

Tout premier la froidure me prist à affaillir :
D'une taverne en autre me veiffiez faillir.
Cil qui venir me voient me prenent à laidir ;
Quant je n'ai que despendre, ne me vuelent véir.

- 45 Mès .i. autre chafel en Niceroles lai
 Qui Trambloi a à non : par yver m'en alai.
 G'i achetai .ij. dez; avoecques moi les ai :
 Qui perdra fes drapiaus, chafelain l'en ferai.
- El chafel de Tramblai a bele vile & cointe;
 50 Cil qui pert fes drapiaus maintenant s'i acointe.
 Je corui moult très bien à la première pointe;
 Pluftoft fui à Tramblai certes qu'à Vile-pointe.
- Ainfi par Niceroles alai cerchant la terre.
 Yvers fet toz les ans à noz frères grant guerre;
 55 Il destraint fi chascun qu'il tramble & les denz ferre:
 Cil qui veut Niceroles, ainfi l'estuet aquerre.
- Quand je fui en Froidure, longuement fui dedenz;
 Onques n'i poi ferrer l'un à l'autre les denz,
 Ainz bati la monnoie à milliers & à cenz :
 60 Aifez me crut ma rente tantoft com fui dedenz.
- Quant g'iff de froidure, lors entrai en Poverte :
 La porte de la vile me fut tantoft ouverte;
 Doleur, honte, méfâife, me montrèrent ma perte.
 Et poi a dras ma dame, qui est preus & aperte.
- 65 Quant g'iff de Poverte, lors entrai en Famine :
 A grant foifon en oi maintenant par eitrine;
 Et tout ce me dura la feson enterine,
 Dès l'entrée d'yver tant que flourist l'espine.
- Encor foie en esté, ne vivroie-je mie
 70 Se de meilleur de moi n'ai conseil & aïe.
 Or fêtes bele chièrre, par vostre cortoisie,
 Que la Virge pucèle vous octroit bone vie.

Explicit le Fabel de Niceroles.

De Prestre Jehan.

(Voyez t. II, p. 53, note 3.)

J'ai l'intention, ainsi que je l'ai dit à propos de *L'Herberie Rutebeuf* (page 252 du premier volume de la précédente édition, de publier un jour une dissertation spéciale sur Prestre Jehan, relativement à l'histoire duquel j'ai réuni un assez grand nombre de matériaux. En attendant, afin de mettre le lecteur de Rutebeuf à même de se former une idée de ce qu'on pensait aux XII^e et XIII^e siècles touchant le personnage dont je parle, j'ai cru pouvoir donner ici une lettre supposée de Prestre Jehan, qu'on croit avoir d'abord été composée en grec, puis traduite en latin, et enfin en français. Aucun catalogue, à ma connaissance, ne fait mention de la première version, qui probablement est perdue, en admettant même qu'elle ait jamais existé. La deuxième se trouve à la Bibliothèque nationale, dans les Mss. 2342 (fonds de Bigot, XII^e siècle, in-folio); — 3359 (ancien fonds Colbert, XIV^e et XV^e siècles, in-folio); — 3363 (XVI^e siècle in-folio); — 3803 (XIII^e siècle, in-folio); — 3858-A (XII^e siècle, in-folio); — 5941 (ancien fonds de Baluze, XIII^e siècle); — 6225, ayant appartenu à Dom Bertet (XV^e siècle, in-4^o). J'ai suivi la leçon du manuscrit 2342,

La version française, qui est adressée *ad Federicum imperatorem*, ou à l'empereur de Romme

seulement, et quelquefois en même temps *au roi de France*, se trouve dans les Mss, de la Bibliothèque nationale 1345, supplément français; 9634; 7215.-3.; 7595; 4483.-3.-3.; 62, fonds de Compiègne; et enfin, 10,535. Ce dernier est un Ms. en langage provençal.

Cette version française a été imprimée au XV^e siècle, en gothique, sans date, avec de grandes modifications au thème primitif, à la suite du roman intitulé: *L'Histoire du chevalier Pierre de Provence et de la belle Maguelonne, fille du roy de Naples* (in-4°, Paris, Trepperel). Nous la donnons d'après le Ms. 9634, qui est du XIII^e siècle.

Lettre de Prestres Jehans à l'Empereur de Rome.

Prestres Jehans, par la graffe de Dieu, rois entre les rois crestiens, mande salut & amistiés à Fédri, l'empereour de Roume. Nous faisons favoir à la vostre amour que il nous a estet plusieurs fiés racontet & dit que vous desirés moult afavoir de nos gens, de nostre couvigne, & de nostre terre, & de nos coses. Et pour chou que nous avons oït dire que Grieu ne l'acordent pas à chou que il aeurent le Père que nous aourons en terre, & nous volons bien que vous sachiés que nous aurons le Père, le Fill & le Saint-Esperit, ki sont trois perfonnes & uns Diex seule-

ment, & issi le créons-nous chiertainnement. Pour la quel chose nos vos mandons que vous la créanche & la manière de vostre gent & de vostre terre nous faites afaire par vos lettres ; & nous vous faisons afaire nostre manière & la nostre loi. Et s'il vous plect aucune chose que nous puifons trouver en nostre terre ne avoir que vous n'aiiés mie, faites-le-nous afaire, et nous le vous envoieons volontiers & de buen cuer. Et s'il vos plaisoit à venir en nostre terre, bien soiiés-vous venus ; & nos vous ferons fenefchal de nostre court. Et sachiez pour voir que nous avons la plus haute couronne & la plus riche terre qui soit en tout le monde ; si com d'or & d'argent, & de boines pierres précieuses, & de fors fermetés, de fors castiaus, de fors chités ; & sachiés bien que .lxij. roi font desous nostre poestet & desous nostre couronne, ki tout font boin crestien en la loi Jhésu-Christ nostre Père établi. Et si avons autres rois ki ne font pas crestien ; mais il font bien à nostre coumandement. Li povre ki font en nostre terre, soient estranghe soient frarin, nous les soustenons de nos aumoufnes pour l'amour de Dieu ; si qu'il ont assés pour leur vivre. Et sachiés veraïement que nous avons voé à visfiter & à rescourre le sépucure de nostre Signour ki est en Jhérusalem au plustost que nous porons, & toute la tiere de promesse, se Dieu plect, où Dieux rechet mort & passion pour nous gieter des painnes d'enfer. Et sachiés que nous irons couronnéement, à grant ost & à grant compagnie de barons, pour aouer la sainte vraie

crois Jhésu-Crist. Et fachiés veraïement que nous effaucherons la fainte loi de Dieu & des chrestiens, & destruirons la loi des anemis Jhésu-Crist. Et si nous faïffons afavoir qu'en nostre partie font .iij. Indes : Ynde menour, Ynde moiene, Ynde majour, ù li cors mon signour fains Thumas repose ; & en celle-là foumef-nous demorant ; & si est divisée des autres Indes par deviers oriant.

Après trueve-on Babilone le désierte, de la tour ki est appelée la tour de Babel, & l'autre partie d'Inde fiet au lès par deviers septentrion. Plentieuse est de pain & de char & de vin, & de toutes viandes c'on puet deviser pour cors d'oume aïffier ; & si est notre lighe ; & si nous faïffons afavoir qu'en la nostre terre naissent li olifant & autres manières de bieftes quo vous n'avez mie, ki sont apielés niorictore, madarche, thodomairé, dromadaire, camel blanc, leu blanc, qui prennent les chiers & les bifes sauvages, & lions de .iij. manières, noir, rous, goute de taches divierfes ; & si font aui grant com bugle. Et si avons bugles sauvages d'autres couleurs, & moult d'autres bieftes que vous n'avés mie, si com di nous est ; si avons oïffiaus ki ont à non grief, ki font de si grant vertu qu'il portent bien .i. buef tout vif à leurs féons ; & ces manières de bestes n'ifent pas des désiers por qu'eles i truiffent à mangier. Et si avons autres oïffiaus c'on apelle alérions : icil a signourie four tous les oïffiaus dou monde. S'est fa coulours samblans à feu ; s'a eles tranchans com rafoirs, & petit est plus grans d'un aigle, ne en tout le monde n'en a que une

paire. Si avons après coument il naissent; dont nous vous faisons à afaire que quant li paire a vefcut .xl. ans, lors font deus oes & si les ceuvent par l'espace de .xl. jours, & quant li .xl. jor font passé, l'escloent et font .ij. poucins. Quand li pères & li mère les voient, si l'en tornent fuiant au plus tost que il puéent voler, et li autre oisiel de la contrée l'accompagnet avoec aus dusqu'à la mer. Lors se plongent ens & si se noient, & li autre oisiel l'en retournent à leur aire & as poucins; si les gardent & nourrissent par quarante jours. Adont font li poucin dru, si l'en volent, & li autre oisiel se départent, & ensi se départent li alérion. Si vous faiffions afaire que nous avons une autre manière de bieftes ki ont à non tygres, & si font menours d'olifans, & si deveurent moult d'autres bieftes. Si vous faiffions afaire qu'en l'une partie d'Inde défierte avous-nous houmes cornus, & autres gens ki n'ont c'un oel, & gens ki ont ieux & devant & derière, & si ont à non cele gent Sanitturi et Sénofali Tygrofopes. En l'autre partie dou défiert avous-nous houmes ki vivent de charcrue ausi d'omme coume de bieftes; & faciés k'il ne doutent à morir: & quant uns des leur meurt, soit parens, soit amis, il le menguent, & dient que c'est la mioudre chars qui soit; & li non de cele gent font Got & Magot, & Anich, Acherives, Parpho, Ténépi, Gaugamate, Agrimodi. Toutes ces générations et moult d'autres encloft Alixandres, li enfès grans rois de Machidoine, entre les .ij. grans mons de Gos & de Magos, ès parties d'Aquiloine, où nous avons .lxij. castiaus où nous tenons grans garnif-

fons, avoec .i. roi ki est pour nous contre ces gens en une chité ki est apelée Orionde. Et ces générations ne font mie des fuis Yfrael, mais il font de Gos & de Magos; et quant nous les volons maitre en bataille, nous les i metons bien; & quand nous nos volons venghier de nos anemis, il les menguent tous, que nus n'en i remaint; & quant ils les ont dévourés, si les remetons arrière en leur contrées, où nous les avons pris; car se nous les laifiens entre nous, il dévorroient nos gens & nos bieftes, pour voir le fachiés. Et ces mêmes générations n'ifteront devant el tans que li siècles de vera finer, el tans Antecrist, & lors s'efpanderont par toutes terres; & faciés que nus n'en poroit tenir conte ne c'on feroit de la graviele de la mer, ne les gens de toutes tieres ne les poroient contrefter; & ce font les générations dont li prophètes prophetiffa. Par leur abominations ne venront-il jà au jour de l'juife, au jour dou jugement; car nostre Sire leur envoieira le fu ardent dou ciel, ki tous les ardera: en tel manière feront degafté; car, pour voir, nès le cendre n'i demoerra à venter. Apriès nous vous diffons qu'en une partie dou défiert, encontre la mer arenoufe, a une manière de gens ki ont les piés reons aufi coume kamel, & la réondece des piés a .iij. coutes d'entoure; & si font dou tout à nostre coumandement. Nequent il ne font mie gent d'armes, mais il font boin laboureur de terres; & nule gent ne puéent entrer en leurs terres, fors nous, qui gardons les entrées & les iffues; & pour çou en avous-nous tréu cescun an quant nous ne leur faisons

guerre. Et de l'autre partie dou défiert est une terre que on apiele Femmenie, en la quele nus hom ne puet vivre .i. seul an; & cele terre est moult grans, car ele dure .l. journées de lonc & autretant de let; & en cele tiere a .iiij. roïnes, sans les autres dames ki tiennent leur viles & leur castiaus. Dont nos vous faiffons aflavoir que quant ces dames voelent cevaucier four leur anemis, eles mainent bien .c. mile dames de pris à ceval & à armes, sans celes ki vont entour le harnois & le viande.

Après, nous vous faiffons aflavoir que nostre tiere est avirounée d'un flun c'on apiele Syfon, ki vient de paradis; & tant est grans c'on le passe f'à nef non; & outre cel flun, est une tierce Pinçonie, & en cele tiere habitent gent ki sont ausi grant com enfant de .vi. ans ou de .vij. & ont chevas si petis coume moutons; & sont crestien; & nus ne leur fait guerre ne mal, fors une manière d'oïffiaus ki viennent cescun an four aus quant il doivent messouner ou vendengier. Adont vient li rois contre ces oïffiaus en bataille, & li oïffiel ne f'en voelent aler, devant qu'il en aient fait grant mortalité de celle génération; & ceste pestillense leur doune nostre Sires pour les péchiés que leur ancisseur fissent.

Après nous vous faiffons aflavoir que là, priès de nous, a Sarrafins ki font de la çainture en amont houe & par desous chevas¹, & portent ars & mainent ès défiers; & priès de leur marche font home sauvaghe, & n'iffent onques des

1. Voyez, troisième volume, page 189, ce qui a rapport à Herbelin de Saint-Pol.

défiers. car il ne plect à Dieu, ains giefent fous les arbres pour les fierpens; & cil houme sauvage guerroient les faitaires et li faitaire aus. Et si faiffons prendre à nos hommes ces houmes sauvages par engien; si les faiffons garder en nostre court pour l'esgart des estranges gens. Et si avons une manière de bieftes ki ont à non unicornes, ki ont une corne enmi le front de la longour d'un brac; l'en i a de .iiij. coulours: rouges, blanches & noires; mais les blanches font plus fors que les autres, car eles se combatent au lion; et li lions l'ocist par une manière que jou vos dirai; quar quant li bataille doit i estre, si va li lions selonc .i. arbre fort & grant, & quant l'unicorne le quide férir, li lions guencist, & il fiert se corne en l'arbre, si qu'il ne l' puet avoir ne retraire, & li lions l'ocist, & li unicorne lui partout où li arbre ne font. Et si font priès de nous gaiant ki foloient avoir en l'anchien tans .xl. coutes de haut; or n'en ont que .xv.; mais il ne puéent iffir des défiers s'il n'en iffent par nous, & font à no voloir toutes les fois qu'il nous plaift. Si avons encore une autre manière d'oiffiaus ki ont a non fénix, & faciés qu'il est trop plus biaux qu'autres oiffiaus, & la plume ne puet ardoir ni empirier; & nus oiffiaus ne le puet prendre, fors que li faucons. Si avons bieftes & oiffiaus trop que vous n'avés mie, si com dit nous est. Si vos faiffons afaire que l'une de nos Indes est si nette k'il n'i a ne vier ne fierpent, & keurt uns fluns parmi ki est apielés Ydoines; si se départ en .vij. ruiiffiaus ki keurent par les contrées d'Inde, & les gens de la contrée i true-

vent plusieurs pierres précieuses, si comme émeraudes, safirs, jafpes, calidoine, cassidoines, carboucles, onicles, topasses, rubins, jacintes, grifolites, béricles, sardines, & moult d'autres pierres de grant bonté. Si sachiés veraielement, felonc nostre palais croist une huerbe c'on apiele parmanable : ki c'onques porte la rachine four foi, il puet kacier le diable, & faire véoir, & parler & dire quanqu'il vieut demander; & pour ce n'i ose li diables habiter ¹. Si vos faiffons afaire que nous avons une terre où croist li poivres, & si le kiout-on cescun an; & toute la terre où li poivres est plainne de sierpens; mais quant li poivres est meurs four les arbres, ki font dru & espès & bien ramé & bien karchié, adont i maitent li paissant dou país le fu, & li bois art, & li poivres ciet à terre; & li sierpent s'esconfent, ki s'enfuient devant le fu; mais cil ki ardent le bois environ les ocient. En tel manière font deguaffet li sierpent, & quant li fus est estains, si portent fourques & rastiaus, & font grans monciaus de poivre; puis les ventielent au vent; & puis le quiffent en oile pour oster le venin des serpens. Et cil bois si est entour .i. haut mont ki est apielés Olympus, & de cel haut mont naist une fontaine ki samble, quant on le boit, destempremens de toutes les boines herbes & de toutes les boines espiffes dou monde; & ki le boit il ne sent enfermeté nule dedens .xxx. ans, s'il tant puet vivre; & en ces fontaines a pierres ki font apielées nidionces, & li aigle les portent en

1. Voyez, pour certaines vertus des pierres, deuxième volume, page 54, note 1.

leur nis pour conforter les ieux à leur pouchins; & par cele pierre est renouvelée la lumière dou monde & la vie; & ki se porroit baignier en l'aigue de cele fontaine, il revenroit en l'aage de .xxx. ans se il en avoit .c. ou .ij. cens, & cil ki en aroit .xxx. si parmanroit en cel meisme aage tant coume il poroit vivre: Et en toutes les miervelles en ki font est une miervelle en nostre terre; car il i a une mer de pourre sans aigue, & rent fes ondes ausi con autre mer, & n'est onques en repos, si que nus ne la puet trespasser; & pour ce ne puet nus om savoir combien nostre terre est grans, fors nous ki l'avons toute en escrit; & si avons autre passage par où nous poons toute nostre tiere visiter. Et entour cele mer dalès le rive, treuve-on moult de medechynes, ki font boines à boire; & dalès cele mer keurt uns fluns de pierres précieuses, & keurt cis fluns toute la semaine et cieffe le samedi, & quant il croist, il enporte avant soi granz pieres & petites courans à la manière d'iaue courant, & quant que il encontre il enporte avant soi courant en la mer areneuse; & les .ix. lignies d'Yfraël ne puéent trespasser cele mer ne cel flun. Et de l'autre par le mont où cil fluns n'est, avons-nous .xl. castiaus de pierre grans & fors plus que nul ki soient el monde, & de l'un à l'autre n'a que le trait à .i. arbalestre; & en les garnifons de ces castiaus tenons-nous .iiij. mile chevaliers, & .v. cens arbalestriers, & .x. mil arciers, & .xxx. fiergans à cheval & à armes, ki gardent les mons ke ne's puissent trespasser la lignie d'Yfraël; que f'il en pooient issir, tous li

mons feroit degastés par aus, que por .i. feul castiel que nous avons & pour une forteraiçe, il en ont .x.; & fachiés de vérité que pour ces castiaus & pour les despens que nous i metons, li grans rois d'Yfraël nous doune cescuns an .c. foumiers cargiés d'or & d'agent & de pierres précieuses, & tous les despens de ces castiaus, & le nous donne pour çou que nous ne briffons le triuvve ki est entre nous & aus. Et faciés que li grans rois d'Yfraël a de sen poestet .cc. rois ki tout tienent de lui & tout obéissent à lui, & si a .ij. mile princes & .iij. c. fous li. Par sa tierre keurent .ij. fluns de Paradis; & li mont où nos avons nos castiaus ont non Gos & Magos; & pour çou font-il issi apielet qu'il furent .ij. frères de la lignie d'Israël ki gardent ces mons. Et nostre anciffour les gaaignièrent de ces .ij. frères; & au piet de cele montagne ki est deviers Yfraël, avons-nous .i. autre roi en une chité ki est apielée Oriende pour çou qu'ele est viers oriant; & fachiés que tuit cil ki mie matin se levèrent ne le prenderoient se n'estoient par traïsson; & en cele chité maint li rois ki le garde pour nous, & reçoit le tréut cescun an dou grant roi d'Yfraël; & nos gens font illuec, & leur femmes, & leurs garniffons Gos & Magos; & nostre gent si vont feurement par la tierre le roi d'Yfraël, & li sien vient bien dusqu'en nostre cité, & vendent & acatent fors de nostre vile; car nous ne volons ne ne devons k'il entrent en nostre cité, n'en castiel que nous aions; mais il vient bien au mandement de nostres fors de nostre chité; & quant nous lor faïffons guerre, nous les prendons bien

tous à no volenté; f'ocions les viellars, & les enfans retenons od nous pour nos fiervir, & les efcullons tous; car li houme & les femmes de cele terre font les plus caudes gens dou monde & toutes les plus orgilleuses. Et delès cel mont est uns défiert où nus n'ose habiter pour la calour, & en cel défiert keurt un fluns de pourre que nus hom ne puet trespasser; nenmains, quant li vens se fiert ens et lors f'espert par la tierre et par l'air, adont i puet-on bien entrer; et bien se gart cil ki i entre qu'il en isse toft, que se il ne se corroit de l'issir, il feroit tantoit fourmontés de la pourre; et cil qui puet issir, toute la pourre que il en porte est tantoit conviertie en pierres précieuses; mais il ne les osent vendre devant là que nous les aions véues; et se elles nos plaissent, nous les avons devant tous pour le prix que elles valent. Et en cele terre nourist-on les enfans en l'iaue, et i demeurent. Apriès nous avons une autre terre ki dalès le défiert est, où nus n'ose habiter pour la calour. Et en cele terre naissent vier ki ne puéent vivre fors k'en fu ardant, et font apielet en nostre langaage falemandras, et si font un piel entour aus ausi coume li vier ki font le foie; et de ces pias faiffons-nous vieftements as grans dames de nostre terre, et cil vieftement ne se puéent laver ne mais en fu ardant.

Connéue chose soit à vous que nous avons tant de richece que nus ne puet i estre povres ki viout gaegnier en nostre terre; & trestous les pélerins ki viennent à mon signor saint Thumas & as autres sains de nostre terre faiffons-nous riches. Et faciés de voir que Dieux fait moult de

miracles pour mon signour saint Thumas, & plus que il ne fait pour nul autre faint de nostre tiere; car il praiace corporelment & se liève au jour qu'il fu matiriés, & fait prédications as gens de la citet où ses cors gist. Et sachiés qu'en nostre terre n'a nul larron, ne nul convoiteus, ne nus escars home, que Dieux ne les soufferoit pas, anchois feroit destruis de piefme mort. Et si avons moult buens chevaus, li quel portent bien un chevalier armé .iij. jours entiers sans mengier & sans boire. Ne quidiés pas que nus ki soit, de Gos & en Magos jusqu'en occident, ait tant de rikecce que nous avons, si coume de boines chités & de buens castiaus. Et quant nous allons en bataille encontre nous anemis, nous faiffons porter devant nous .xiiij. crois d'or en lieu de gonfanons, & ensignes longues & lées & aournées d'or & de pierres précieuses. Pour chou le faiffons, que nous aions mieux en ramenbranche la passion de Jhésu-Crist: & li autre roi & li autre conte que viennent en nostre ost portent enseignes de pierces & de cendaus, teles coume cascuns les doit porter endroit soi. Quant nous alons en bataille, devant nous vont .xxx. mile ki font cleric & chevalier, & .c. mil siergans, sans les autres cevaliers ki vont avoec les karaites, avoec les viandes, avoec les olifans; & ceste gent font de nostre propre court & de nostre loi; mais il font bien nostre coumandement & nostre volenté; & quant nos volons, nous les faiffons bien tous venir en nostre befogne, ou .xx. ou .xxx. des jens que nous mieux amons; & quant nous al-

lons en bataille, nous commandons nostre terre as .ij. patriarches de mon signor saint Thumas, ki le gardent; & quant nous cevauçons simplement par la terre ki est nostre, nous faiffons devant nous porter une crois ki est de fust, ne n'est aournée d'or ne de pierres précieuses, pour avoir boine ramenbrance de Jhésu-Crist, & en cascune chité de nostre empire a .ij. crois à l'entrée; & dessus la crois n'a point d'arc volu, pour çou que chil ki vont par dessous l'inclinent, que nous l'avons en tele ramenbrance que nous ne volons que nule riens soit pardeffus ki ne soit bénoite ou sacrée; & quant nous entrons en la chité, nous faiffons porter devant nous .i. vaiffiel plain de tiere, pour chou que nous aions toujours en ramenbrance que de tiere soumes & en tiere revenrons; & par çou nous est démontré que nous soiiens humle. Et faiffons encore porter devant nous .i. autre vaiffiel d'argent ki est plains d'or, pour chou que cil ki le voient facent nostre signourie, & que je fui li plus grans rois de Gos & de Magos dusqu'en occident. Et sachés que nus n'ose mentir en la chité mon signor saint Thumas, qui tantoft ne muire de mal mort; ne devant nous n'ose nus mentir, que s'il i mentoit & nous le féussions, nous le tiefmongnerions à faus & à desloial, ne jamais n'aroit hounour entre nous; car li uns doit hounorer l'autre: ensi le coumande notre Sire. N'aoutire ne péchiet de luxure n'ose nus faire entour nous de nule part; car celui ki est pris en aoutire nous l'ardons sans demourance; & pour çou establi Dieux mariage que cascuns eust fa

feme en tel manière qu'il ne péchaft en l'autre.

Après nous vous faisons savoir que nous visitons cescun an le cors monsigneur fant Daniel, le bénéoit prophète; & si menons avec nous .x. mil chevaliers & .ij. mil abalestriers simples, & .c. castiaus fais four olifans, en tel manière que .iiij. olifant portent .i. castiel; & fachiés que nous alons en tel manière guerroiier pour çou que nous nos puissons desfendre des fierpens & des lions, & des dragons ki ont .vij. tiestes for .i. cors, & des autres males bieftes ki font ès désiers de Babilone, que il nous convient aler .xv. jours par le désiert avant ke nous truiffions Babilone la déferte; mais nous trouvons moult de veniffons, si coume ciers, & pors rouges en manière de sanc, & unicornes ki font boin à menghier; & si a .i. oiffiel ki a non féniçon, ki font millour à mengier que autre char; & de Babilone dufqu'en la fin des désiers a .lx. lieues en .i. tenant, que nous le savons bien par nostre gent ki là vont de .vij. ans en vij. ans, & pour çou i envoions nos houmes; & bien faciés que l'ost ki va par le désiert n'a mestier de char ne de poiffon, & ès désiers sont les mellours fontaines & li millour flun ki foient el monde; & outre les désiers font li Grieu, des queus nous recevons le tréu de .vij. ans en .vij. ans par nos houmes. Et faciés que li Gaïant avoient sens de batillier, il se poroient bien combattre à tout le monde; mais nostre Sires leur a dounet tel don qu'il ne s'entremaitent fors de labourer, pour çou que leur anciffour vorrent abatre le ciel pour le tour que fonda Babel, qui estoit leur

fires; mais nous en avons plusieurs en nostre chartre & en nostre court, & sont bien liés à boines kaines de fier, & les gens les viennent regarder aussi comme bestes sauvages. En nostre terre prent-on .i. poisson rouge comme sanc, dont on taint le pourpre. Et facies que nostre palais est fais à la manière dou palais au roi Godefroi d'Inde, douquel mefire saint Thumas benéi les très & les cheverons & les ordena; & font d'un bosc que on claimme occinon, & la couverture de Liban ki ne puet ardoir; & four le palais a .ij. escarboucles et .ij. pumiaus d'or, pour çou que li ors resplendist de jour et les escarboucles de nuit; & les plus grans portes de nostre palais sont de cenistres meslées avoecques fardines; & les portes ont tel viertu que nus ne puet metre dedens mauvais viers, & les autres portes sont de Liban, & li fenestages est de cristal, & les tables four quoinous mengons, les unes sont de ramon ouvrées à or, & les autres d'amatistes, & li piles ki les soutiennent sont d'ivoire; & devant nostre palès a une place, où nous sommes quant nous volons veïr les joveuenchiaux jouer & batillier. Cist nostre palais est fès d'une pierre ki est apelée onichinon, & de tel pierre sont tout li piller ki sont en cele place, pour çou que li jouveuenchiaux aient les cuers plus féurs & plus hardis. Et la cambre où nous gisons est aournée d'or & de pierres précieuses, & une lampe art en nostre cambre de nuit plainne de baufme. Et en .i. autre palais où nos tenons nostre court as fiestes aneus, en art une autre ki rent moult boine oudour, & li lis où nous gi-

fons est plains de safirs pour çou ke nous aions la viertu de castée. Et ne pourquant si avous nous bieles femmes; mais nous ne gifons à eles que .iiij. mois en l'an, en espérance d'engener. Et .xxx. mil homme manguent cescun jour en nostre court sans les trespaffans, & trestout prennent leur despens en nostre court cescun jour; & la mestre table four laquele nous mengons est d'esmeraudes & fiet four trois pilers d'amatistes, & la viertus de cele pierre est teles que nus ne puet estre yvres en mengant. Et si avous devant nostre palais ordonet un miroir d'argent cler ki moult est biaux, & le voient bien les gens, de nuit & de jours, de .vij. journées loins de la chité; & i convient monter par .c. & .lxvij. degrés, & l'une partie des degrés est faite à pierres précieuses, & la seconde partie est de cristall, de jaspe, de sardines, & l'autre tierce partie de pourfres, de serpentines & d'enlabastres; & sus ces degrés tot amont est uns fors pilers & haus, & four cel piler est une fors coulombe, & four cele coulombe fiet uns fors capitiaus, & four le capitiel fiéent .xxxij. coulombes, & four ces coulombes fiéent .iiij. capitiel, & four ces capitiaus fiéent .lxiiij. coulombes petites & four ces coulombes fiet .i. capitiaus, & four cel capitiel fiéent .xxxij. coulombes très petites, four les queles a .viiij. capitiaus; & four ses capitiaus fiet li souverainne coulombe, four laquele li miroirs est assis par engien, que nus ne l' poroit savoir fors cil ki establi le monde; & cil ki montent amont apierçoivent bien & voient coument les coulombes fiéent & li capitiel; & faciés que nus

n'i ose moner devant cete eure qu'il en ont éu nostre congié ; & .xx. chevalier le gardent de jour & .xxx. de nuit. Et faciés qu'en tous les mois de l'an fiervent .iij. roi à nostre table dou fier-viche ki leur est coumandé , & .xxxij. que dus que contes, sans les François ki calcun jour fiervent à nostre table ; & li siergant ki fiervent f'ont bien armé. Et fachiés bien pour voir que nous avons .ij. mile François que nous avons fais chevaliers ; & cil gardent nostre cors & nostre cambre ; & tout li François ki viennent à nous, soient clerc ou cevalier, nous les ordenons à ordene de cevalerie , pour çou que il font bien en la foi & en la créance de Jésus-Christ, & portent bien leurs armes , & cevaucent bien & biel, & font boin arbalestrier, & hardit en bataille & loial dedans castiaus, & quant nous alons en bataille , li François vont entour nous pour garder nostre cors. Et faciés que en nostre court a gent de toutes terres, & nous font afavoir la manière de leur país ; & li François nous dient boines nouvelles de l' pape de Roume, nostre ami & nostre frère en Jhésu-Crist. Tout li roi & li conte & li franc cevalier manguent à nostre table tout par ordene. Et faciés, quant uns dus u uns rois u uns contes muert sans hoir, nous dounons sa terre à .i. des François ki gardent nostre terre, nostre cambre & nostre cors. Et dalès nous manguent .xij. arcevesque par ordre à diestre , & .x. évesque à seniestre, & li doi patriacle de saint Thumas ki menguent od nous. Nous avons tant abbés com il a jours en l'an, & .vij. plus ; & calcuns de ces abbés cante caf-

cun jour en notre kapiele une fois, & quant il a vifité, il s'en reva célébrer ses frères en s'abéie. Et fachiés que je fui apielés *Priestres Jehans* pour çou que je doi avoir humilité coume prieftres, & pour çou que prieftres est le plus haute pierfonne ki foit, que Jhésu Cris fu prieftres & clers; & pour chou que li nons est si haus, fuijou apielés *Priestres Jehans*; & cil ki gardent nos castiaus font évesque & roi, & nostre mestres ki nous ordene est arcevesques & rois; & faciés que nous avons la couronne de l'empire par yretage; & se nous n'avions oir, uns des patriacles saint Thumas feroit rois & aroit la couronne; & pour çou que tant noble baron s'ervent & demeurent en nostre court, il nous convient moult donner & despendre. Et fachiés que au chief de .vij. ans a .i. concille à saint Thumas en la chité, & i fait corporelment prédication au peule; & toutes les pierfounes que nous i mandons viennent au concille, & i demeurent puis que nous i soumes afamblet .ij. mois, & cil à qui nous dounons congiet s'en vont, & li autre s'en viennent od nous en nostre chité.

Apriès nous vous diffons ke nous avons .i. autre palais ki n'est mie tant grans comme cil de quoi nous vous avons dit devant; dont jou vous di que vois d'ou me vint à mon père, ançois que je fuffe nés, ki li dist: « Fai .i. palais pour ton enfant ki est à venir; car il fera li plus grans rois creftiens des autres rois; & cil palais aura tele viertu de Dieu que ki fera dedens il ne finera jà tandis com il i foit; & se aucuns i entre ki ait fain, il fera ausi raemplis coume s'il avoit

assés mangiet. » Issi fu parlet à mon père, & quant mes pères l'esveilla il fu moult esbahis de la vois k'il avoit oïe, & tantost coumanda que li palais fust commenciés & que li ouvrier i fufent mis; & si fust labourés par defors de cristal, & li palais par dedens de pieres précieuses labourées à or, & defus labourées de saphirs en samblance de ciel & de toupaffes en manière d'estoiles, & li pavemens de cristal; & li palais est soustenus par .. coulombes d'or, & en chascun angle de nostre palais siet une coulombe de .lx. coutés, & font grailles par-defus pour iestre plus fors & si est grosse par defous tant coume uns hom puet enclore entre ses bras par .ij. fois; & nule riens ne puet chéir el palais ki tantost ne soit trouvés; & se n'i a ne piertruis ne feniestres, car on i voit assés des escarboucles & des pieres précieuses ki i font. Et nous tenons court en nostre palais le jor dou Noel, le jour de Pasques, le jour de l'Ascension, le jour de la Nativitet à la boine euirée Virge & le jour de la soie Affumption, & tous ces .vj. jours portons hautement couronne pour la hautaice dou jour; & demorons en nostre palais, & difons bien, & faïffons bien, & faïffons prédication au peuple, & nous en ifons le foir; ne nus n'entre el palais, ne mais en ces .vj. jours, fors nous, ki i entrons quant nous volons privéement; & quant nous en ifons nous soumes raempli de très boines oudours, & soumes aui faol coume se nous aviions assés mangiet de boines viandes; & .xxx. cevalier françois le gardent de jours & .lx. de nuit & .c. siergant armé. Et fachiés nous vous avons aconté une partie

des miracles & des miervelles de nostre terre & de nostre court; mais ne vous avons pas acontées des viertus & des miracles monsignour saint Thumas, & des palais à les patriarches, ki font à oïr plus miervelleus que nul ki foient el monde. Que ke nous vos aïens aconté & dit de nous & de nostre terre & de nos cofes est aufi voirs coume vous creés que nostre Sires foit el ciel, que nous ne vous menterions en nule manière ne de ce ne d'autre cofe¹.

De la Mort Laguece.

Ms. 7218.

(Voyez t. II, page 193, note 1.)

Pour ne face mentir que fable,
 Si est mentir souvent aüable,
 Car mentir aucune fefon
 Done bien color à refon.
 5 Or souffrez .i. poi que je conte
 Por qoi commenz ainfi cest conte :
 Il avint que l'autrier erroie
 Vers Felchamp, si com miex pooie.
 Tant errai c'un matin aving
 10 A la vile, & quant je là ving,
 Chiés Richart du Pont pris oftel.
 Diex le gart, quar il a los tel

1. Le Ms. 7215 ajoute : Ce sachiez bien pour vérité : cil vous gart qui vit et régnera sans fin. *Amen.*

- C'oste ne puet meillor avoir.
 Afez toft je vous faz favoir
 15 Alai à Bauduin ès Bours
 Tout à pié, quar à Chières-Bours
 Grant pieçà, por .i. grant malage,
 I vouai le pélerinage.
 S'alai aquiter ma parmesse;
 20 Tout à point i ving à la messe :
 M'offrande fis quant fu chantée.
 Lors fu itele ma penffée,
 Por ce qu'adont estoit jéune,
 De rouvoifons haute & commune,
 25 Dufqu'à none jouer m'iroie.
 Sus la faloise pris ma voie :
 Vers le faut Wautier tant mufai
 Que grant pofe du jour usai.
 Sommeil me prist : fus la marine
 30 Me couchai, c'est vérité fine,
 Près du faut Wautier, en la préé,
 Qui est merveilleufe & faée¹.
 Penffis estoie en mon corage
 Du bon fiècle cortois & sage
 35 Qu'Avarifce a tout depécié.
 Si est domage & péchié
 Que Larguece est si eifrangie
 Et Avarifce est effaucie.
 Le végile de cele fefte,
 40 Mon forcot ploié foz ma teffe,
 M'en dormi en cele penfféc
 En la place que j'ai nommée.
 Près de moi en dormant oï
 Quant le sommeil m'ot acoi
 45 .Ij. chofes qui mult haut pledièrent :

1. *Faé*, enchanté.—On trouve dans un roman du XIII^e siècle, intitulé : *Le Petit Tristan* :

Il est des lieux faés ès marches de Bretagne.

- A mains d'un andain de moi ièrent.
 L'une parloit mult simplement
 Et li autre orgueilleusement.
 Je m'evillai, ce m'est avis;
 50 Les .ij. choses vi vis-à-vis :
 L'une fu grande & bien taillie,
 D'un blanc samit appareillie;
 Cote en ot, forcot & mantel
 Afublé .i. poi en chantel;
 55 La face ot doucement formée,
 Qui fu fi à point colorée
 Com nature le pot miex fère.
 Bouche ot vermeille, & por miex plère
 Ot vairs iex, rians & fenduz,
 60 Les braz bien fez & estenduz,
 Blanches mains, longues & ouvertes.
 Aus templiers que vi apertes
 Apparut qu'ele ot teste blonde,
 Je croi, plus que nule du monde.
 65 Corone ot bele ou chief affise
 Qui li fist bien à grant devise.
 Son non enquis en tel manière :
 « Je vous pri, douce dame chière,
 Que me diez de vous le non. »
 70 — « Sire, fist-ele, mon renon
 Fu jadis chiéri & amé;
 Mon non est LARGUECE clamé. »
 De l'autre orrez jà la manière :
 Ele ot forme & grande plenièr;
 75 Noire estoit & defcolorée,
 Fade en tout, & fu afublée
 D'une robe de vert esreufe;
 A véir fu pou déliteuse :
 D'une vielle pane forrée
 80 De menu vair entrepelée.
 Tenues levres & bouche aquaaise
 Ot; je ne fai l'el' fus pufnaise;
 Ou nez ot estroites narrines

- Qu'ele ot greffe & lonc & verrines;
 85 Les vaines parmi son visage
 Qu'ele ot traitis à grant outrage,
 Le col ot lonc, nervu & greffe,
 Noirs cheuus dont l'un l'autre mesle;
 Si ot granz mains & longue brache
 90 Dont el tient fort cels qu'ele embrache.
 Corone ot d'or trop merveilleuse,
 Mainte pierre i ot précieuse;
 Ele ot noirs iex, feus et poingnanz.
 A regarder mult refoingnanz.
 95 Quant je l'oi grant pose esgardée
 Et sa contenance avisée,
 Si enquis ma dame Larguece
 Qui estoit cele déableffe.
 El me dist c'estoit AVARISCE,
 100 Qui périft chascun par son vice.
 « Poi l'en faut, bien le puis favoir,
 Tu es des miens f'as pou d'avoir.
 Quant des miens es se j'ai poverte,
 Droiz est qu'aussi par toi reverte,
 105 La povreté & le domage,
 Et par toz cels de mon tenage.
 Ce fet cele où vilté habite,
 Qui contre Dieu me désérite
 Comme mauvèfe & seurprenant
 110 De ce dont me véis tenant. »

 Quant l'ot Avarisce entendue,
 A parler l'est tost esméue
 Et dist : « Tais-toi, sole Larguesce!
 Fui-t'en du lieu dont fui mestresse!
 115 De cest roiaume fui roïne;
 Conquis l'ai, c'est véritez fine,
 A toz jors, c'est chose afinée,
 Pieça que j'en fuis coronée.
 Duçoïse fui de Normendie,
 120 N'i a nul qui m'en contredie;

- Et de tant fole t'arésone,
De quel lieu portes-tu corone ?
En quel país est ton regnère,
Ta poesté et ton repère ? »
- 125 Lors dist Larguesce : « C'est la femme :
Chacun large si est mon homme ;
Les loiaus où maint cortoisie
Sont foz moi en ma feignorie ;
Leur cors & leur terre justife
- 130 Sanz contredit à ma devife ;
Mès poi en ai, c'est mon damage.
Et tu qui as tel héritage,
Por quoi vés-tu si vielle robe ?
Saches cil te sert bien de lobe
- 135 Qui te loe si vil abit. »
— « Ha ! fole que Diex te l'abit,
Dist Avarisce la mauvêse.
Cuides-tu ores qu'il me plêse,
Se j'ai ma robe .i. an portée,
- 140 Que je l'aie por ce donée ?
J'ai robes de maintes manières,
Les unes des autres plus chières :
Saches jà nule n'en donrai
Fors tout le mains que je porrai.
- 145 N'ai pas honte se je 'y faiz vendre,
Quant j'en puis de granz deniers prendre.
Si n'ai cure de feste fère :
Jà ne m'ert bele d'avoir repère,
Ne mès de cels où je cuit prendre.
- 150 Ainsî fai-je mes genz aprendre.
Ma gent est riche & honorée,
La teue est povre & endetée :
Aus miens empruntent à ufure :
En toz tens povretez lor dure. »
- 155 — « Certes, dist Larguesce, mauvaise,
Se ma gent fivent ont méfaisse,
Ce fet honor que il maintiennent

- Et le grant fez que il fouftient
 Par débonère cortoise
 160 Qu'il ameront toute lor vie.
 Les miens font plains de grant bonté :
 Jà des tiens n'est conte conté,
 Qui en voudra fère voir conte,
 Fors de mauvestié & de honte.
 165 Diex te het, je ne le dout' mie,
 Et toz cels de ta feignorie.
 Li mauvès font en ton hommage ;
 Vilonie i est & Outrage,
 Et Covoitise l'envieufe,
 170 Et Usure auffi l'outrageufe.
 Orguel si est de ta tenance ;
 En ton ostel a grant puissance :
 Il le conduist et le mestrie.
 Grant mestresse i r'est Tricherie :
 175 Mult het Jhésu-Crist ceste herde.
 Tu es roïne de la merde ;
 Merdes font cels qui t'obéissent
 Et qui ton voloir accomplissent.
 Ta gent vit toz jors en envie ;
 180 Jhésu-Crist toi & els maudie !
 Quant tout ce li ot dit Larguefse,
 Avarifse vers li f'esleffe,
 Qui fu forte & plaine de rage ;
 Du poing li done en son visage
 185 Si grant cop comme el pot doner.
 Adonc me voil abandoner
 D'aidier li de toute ma force ;
 Mès Avarifse si f'esforce
 Quant je l'embranchai por abatre,
 190 Jus m'elquet ; lors m'en prent à batre
 Des piez & des poins par trestout.
 Trop par est son pooir estout
 Et rade & fort à grant merveille.
 A fa force ne f'apareille

- 195 Nule chose, je croi, ou monde.
 Je pri à Dieu qu'il la confonde,
 Que tant me foula & bati
 Que tout mon pooir abati.
 Comment que je fanté recueille,
 200 N'ert jamès jor que ne m'en dueille.
 Larguefce toute sa puiffance
 Mist à fère moi aidance,
 Mès ne por quant, chafcuns le fache,
 Mort cuida que fufse en la place.
 205 Adonc corut Larguefce feure :
 Par les flans l'estreint si en l'eure
 Qu'enverfe l'abat en la préee.
 Toft fu faillie la meslée
 Que ne li poi de rien aidier.
 210 Tantost li toli le plaidier;
 Souz le menton li cerche l'angle,
 Aus poins l'estrainst si qu'il l'estrange;
 Et quant el pot morte estranglée,
 Sus son col amont l'a ruée.
 215 Si l'enporte vers la faloife :
 Lors de crier pas ne m'achoise
 Quant les las meschiez fui veant;
 A paine me fours en féant,
 Mès autre chose ne poi fère
 220 Fors soufpirer, crier & brère,
 Que toute la force oi perdue.
 Avarisce Larguefce rue,
 Comment qu'il foit aus bons amer,
 Jus aval ou flo de la mer,
 225 Et cele, à cui Diex envoi honte,
 Ne daigna de moi tenir conte :
 Voiant moi tantost s'esperdi.
 En sa venue trop perdi
 Quant Madame Largefce a morte.
 230 S'ARCHEVESQUE¹ l'en desconforte,

1. Ceci est le nom ou le surnom de l'auteur. Les trouvères


Quel qu'il fut de son esveillier,
 Ne vous en devez merveillier :
 Toute i a perdu sa puissance.
 Ne fet nul lieu sa recouvrance
 235 Fors en son ami le greignor :
 C'est de saint Martin le feignor.
 Vous qui vostre entente avez mise
 D'oïr com Larguesce est occise,
 Dont est damage & grant douleur,
 240 Egardez se l' dit a couleur,
 Comment que il foit véritable,
 Et s'il est reson auable.

Explicit de la Mort Larguece.

Le Dit Chastie - Musart.

Ms. 1830 Saint-Germain

(Voyez t. II, page 320, vers 235.)


 ue que li autre facent, de parler ou de taire,
 Ge dirai mon plaisir, à qui doie desplaire;
 Quar, ainsi l'ai oï en proverbe retraire,
 Por son bon aconplir doit-l'en folie faire.

5 Seignor, tex est li siècle, bien le devez favoir :
 Li un dient folie & li autre savoir,
 Li uns est toz jors povres & l'autre plains d'avoir;
 Mais que quechascuns dient, ge ne puis riens avoir.

signaient presque toujours ainsi leurs ouvrages en commençant ou en finissant.

L'en tient le povre à fol & le riche à faige;
 10 Mais d'itant a li povres .i. mult grant aventaille,
 Qu'il puet dire fon boen, si li vient à corage :
 De trestot le plus cointe jà n'en plaiera gaige.

Ce ne fait pas li riches, ainz oreille & escoute :
 Son avoir, qu'il crient perdre, le fait aler en route;
 15 Et li povres que fait? Cestui fiert, celui boute,
 Quar hom qui n'a que perdre ne crient riens ne ne dote.

Tant ai esperonné que sui venu au faut.
 Se ne di mon pensé, trestot ce que me valt;
 Ge l' dirai totes voies comment que li plet aut,
 20 Qu'alleza gent el monde don gaire ne me chaut.

L'en dit que fol & povre ont mult large collier;
 Mais cil par est trop fox qui tancié vielt rallier,
 Qu'en n'en puet sanz grant paine à grant bien ravolier,
 Ne plus que li oifeax puet sanz èles voler.

25 Bien doit parler d'amors qui bien fet que ce monte,
 C'onques n'oi parler ne de roi ne de conte
 S'il ama par amors, ainzi comme l'en en conte,
 Qu'el chief ou en la queue n'euft .i. mès de honte.

Bien avez oi dire, feignor, & entendu
 30 Coart est qui ne trait quant fon arc a tendu.
 Ce qu'avoie entefé ne vos ai pas rendu;
 Mais or le vos rendrai, ni aura atendu.

Ge di que cil font fol qui d'amer l'entremetent:
 Allez en voi de çax qui por amer l'endestent.
 35 Celes prennent sanz rendre qui les mufars abestent;
 Por ce tieng-ge por fols cil qui le lor i metent.

Amor sanz vilénie c'est amor bienséant :
 Autre amor ait dahez, quar trop est meschéant;
 Ne cele amor n'ert jà à l'autre amor séant,
 40 Dont cil qui est defus est toz jors recréant.

- Que valt à chevalier à ferir en quintaine
 Où adès puet ferir & adès remaint seine?
 Aufi fait cil qui aime; il verse en la fontaine
 Où toujours puet verser : ne sera jamais plaine.
- 45 Mult par est fox li feures qui forge for l'enclume :
 Tantis a .ij. marteax comme li feu alume,
 Mais d'itant a la forge une male coitume
 Quant li pertuis eflaise et la fornese fume.
- Amor saut, amor point, amor aifrement mort;
 50 Amors sanz deffier a jà maint home mort.
 Qui en amer les dames f'acostume & f'amort,
 Bien porchace sa honte, son domaige et sa mort.
- Por ce est fox de teste, ne de sens n'a demie.
 Qui plus aime les femes & qui plus les amie,
 55 Tant com plus jure & dit que ele est f'amie,
 Tant fet-el mains à croire & dit qu'il nel'est mie.
- Fox est qui feme croit se mult n'est sage & bone :
 Feme par son bobant met arrier & foone
 Celui qui plus la fert & du sien plus li done,
 60 Et qui plus li fait honte, à celui f'abandone.
- Feme n'amera jà, si m'aist Diex & sequeure,
 Celui qui por f'amor plaint & soupire & pleure;
 Mais cil qui bien la bat & qui en li deveure,
 Celuj aime-ele & prise, & tient chier & honneure.
- 65 Feme est de mal atret & de male nature,
 Quant à celui qui l'aime ne pense ne n'a cure;
 Mais celui qui li fait vilénie & laidure,
 En celui met son cuer & sa peine & sa cure.
- Bien, amor & hennor saut par feme & avorte.
 70 Jà feme n'amera qui fin amor li porte;
 Mais celui qui la bat tant qu'il la laisse morte,
 A celui se déduit & folace & déporte,

L'amor en a la langue feme, et le fens en l'œil :
 C'est la beste où il a mains fens & plus orgueil ;
 75 Quar quant plus li feroiz bel samblant, bel acueil,
 Lors la verroiz plus fière que n'est lions for feuil.

L'amors ne la haïne ne prise pas .i. pois,
 Et se ge l'ai prisiee, ç'a esté for mon pois.
 Sens de feme & bontez poise bien au droit pois
 80 A la valor des vins du vignou d'Estampois.

Se li vins valent pou, fens de feme valt mains ;
 Quar, puis que la cholor li est entrée ès rains :
 Ne se garde de riens qu'el puiſt tenir as mains ;
 Ne li chalt quel qu'il foit, chevalier ou vilains.

85 Por ce vos di que nus qui ait fens ne favoir,
 Por nul amor de feme ne doit grant joie avoir :
 Auffitost le het-ele, ce fachiez-vos de voir.
 Feme ne bée à riens qu'à home decevoir.

Qui velt en la marine faire tabor foner,
 90 Vant i a & plouvoir & fans epart tonner.
 Ne fait pas bon tel feme, ce vos di, à amer.
 Qui ne velt toz jors penre sanz nule riens donner.

Qui à tel feme bée, grant paine li est forſe,
 Quar feme bée à don plus qu'as vel ne fait orſe :
 95 Ce n'est pas bon amor loial, ainz est reborſe ;
 Ce ne vient pas du cuer, ainçois vient de la borſe.

Qui velt fens & favoir & courtoisie aprendre,
 Gart foi bien qu'il n'ait feme qui bée à penre ;
 Quar quant feme puet hom enlacer & forpenre,
 100 Ele le bastift si qu'il n'i a que repenre.

Feme, fele fait mal, fait bien que faire doit,
 Quar se feme fait mal & ele l'aperçoit ;
 Elle guile & barate, & angingne & deçoit,
 Qu'il n'aime que les dons & l'argent qu'il reçoit.

105 Feme est si artilleuse, ge ne fai que ge die,
 Quar feme par nature est plaine de boifdie,
 En mal faire & penfer travaille & estudie;
 Nul n'en dira tant bien qu'en la fin n'en mesdie.

Trop fet feme d'engin, de barat & lobe :
 110 Home qui la velt croire guile, barate & lobe,
 Et petit & petit le barate & defrobe,
 Et demande deniers & puis demende robe.

Feme fanble sensue, .i. ver qui la gent feine;
 Tel i a qui est male, tel i a qui est faine :
 115 Quant el trueve à fucier, fachiez, por nule paine
 Ele ne lairoit l'ome devant qu'ele fust plaine.

Feme sens & fustance trait d'ome débonaire :
 Cote, sercot & chape, pelicon, robe & vaire,
 Garnison à l'ostel, deniers as despens faire,
 120 Jà feme n'i laira chose qu'el en puit traire.

Ge di que l'en devroit de maque ou de maigle
 Tuer feme qui vent à deniers son charnail,
 Qu'ele ne valt pas mielz la queue d'un viez aigle.
 D'un buef ou d'une truie que l'on vent à détail.

125 Cil est fox & chaitis qui aime ne mesprise
 Feme qui est de penre embrasée & esprise
 El ne refuse riens puisqu'el y est aprise;
 Tant foit ne vil ne ort, tant convoite la prise.

Jà ne troverai feme qui de ce me desmente,
 130 Se d'avoir bele robe se complaint & démente
 Et el n'a dont el lait le chetel ne la rente,
 Qu'ele ne mete ençois les denrées en vente.

Lors ne fist Diex mesel tigneux orb ne truant,
 Boçe si contrefait ne camus si puant,
 135 Puis qu'il aut deniers largement estruant,
 Qu'il n'i truißt bele chière & feme remuant.

De tant come la feme est plus mignote & cointe,
 De tant est plus mularz & plus fox que l'acointe,
 Ne li chaut que la fière ou de cul ou de pointe;
 140 Ou qu'il li doint deniers, ou robe, ou courte pointe.

Jàmar aurez en feme fiance ne atente
 Qui tant foit bobenceufe ne mignote ne gente,
 Puis qu'el puit gaaignier que jamais se repente
 Que por un léchéor en vorroit avoir trente.

145 Cele qui plus s'orgueille & qui plus se desfroie,
 Qu'il sanble chastelaine de Péronne ou de Roie,
 Ne li chaut qui el mate ou enprent ou enroie
 Por .i. taiflu d'argent ou por une corroie.

Jà pseudom n'ert de feme amez ne chier teñuz
 150 S'il n'est vestuz de vert ou d'escuriez menuz :
 Feme ne fait force s'il est povres & nuz;
 Mais qu'il doint largement, il fera bien venuz.

Cele qui plus fera bele, gente de chière,
 Qui plus vos sanblera estre orgueilleuse & fière,
 155 Cartes c'est la plus vix & si est la meins chière,
 Qu'els bée au gaaign, ne li chaut qui la fière.

Fox est qui à tel feme folace ne déporte,
 Que nus à lor chasteax ne vient qu'il ne reforte;
 Et f'il i met la lance, puis qu'il palle la porte,
 160 Tant ne li metra droite, ne l'en retraie torte.

Jà por bel chapeau d'or, por orel, por crespine,
 Ne por guimble de soie atachie à l'épigne,
 Por qu'on lor doint beau don, tant connois lor covine.
 Ne li chalt defoz qui elle jilè fouvine.

165 Tant vos di-ge des femes, bien le sachiez sans doute :
 Feme ne crient mais honte, feme péchiez ne doute;
 Quar por deniers se prent au poior de la route,
 Tant est du gaaignier & covoteufe & gloute.

Feme a plus d'acointance que mareschal qui ferre
 170 A toz ces chevaliers qui vont errant par terre :
 Pris, hennor & renom vont porchacant & querre.
 Par toz les leus du mont où s'èvent point de guerre.

Ausi comme l'en dit : « Cist est bon, cist est boax,
 Cil porte l'escu point, cil le porte à labeax,
 175 Cist joste mielz quenus, cist prent bois & chasteax,
 Cist est li plus proifiez, cist fait les bons cenbeax, »

Ausi dit l'on de femes orendroit tout à cors,
 Par chateax, par citez, par viles & par bors :
 Ceste a nom Joenneste, ceste a nom Eranbors;
 180 Ceste a blonz crins pendanz, ceste les a rebors;

Ceste est de Paris née, ceste est de Vernon,
 Cel autre maint à Chartres & ceste à Eparnon,
 Cel est de Roam née, cel est de Galardon :
 L'en ne fait mais de femes, ce truis, se gaber non.

185 De la folie as femmes est par tot la parole;
 Chascun s'en gabe, mais chascun en tient parole.
 Feme maine la dance, la tresche, la quarrole;
 Ilueques connoist-l'en laquele est la plus fole;

Quar la feme c'on cuide où il a plus avoir,
 190 Honneur & cortoise, & proefce & favoir,
 C'est cele qui mains valt, ice sachiez de voir.
 Nus n'en velt qui n'en ait puis qu'il ait point d'avoir.

Qui vorroit raison faire, l'en devroit par saint Gile,
 Riche feme qui fert de barat & de guile
 195 Et qui por gaaignier vent son cors & avile,
 Ausi com .i. mesel chacier fors de la vile.

L'en soloit mult de femes par maintes achoifons
 Mettre fors de la vile, c'estoit droiz & raifons.
 Or est venuz li tans & or est la faifons
 200 Plus a par tout bordeax que il n'i a maifons.

- L'en doit bien povre feme de folie escufer
 Qui n'a que une cote qui lui convient ufer;
 El ne fert pas de guile de la gent amuser :
 Comment puet povre feme son gaig refuser ?
- 205 Ge n'ai mie merveille s'à povre feme avient
 Qu'ele face folie au fièle, se devient
 Ses estvoirs li failent; ne jamais se devient
 A cel point n'avenra : bien faire li convient.
- Feme qui a de robes ou .v. pères ou .vj.
 210 Forrées d'escurex, ou de vair, ou de gris,
 Ou fes beles maisons ou fon riche porpris,
 L'en la doit bien huer quant ele s'est porpris.
- Mult en i a de celes qui f..... por looier,
 Porles dons qu'en reçoivent, & s'en ont mestier;
 215 Mais el fièle n'a nul borjois ne chevalier,
 Pusqu'il lice cel livre, ne s'en puist chaffoier.
- La feme tient bien l'ome por fol & por mufart
 Qui bien l'aime & amie & atret à sa part;
 Tant com a à doner les lobe par son art,
 220 Et quant n'a mais qu'ampandre, se l' commande à la hart.
- S'ele vest escarlade vermeille ou paonace,
 Estanfort ou brunete, & cotointement se lace,
 S'ele velt gaaignier, poi li est qui li face;
 Ençois l'en fet bon gré, à gaig li porchace.
- 225 Feme fait bele chière, douce, piteuse & tenre
 Au riche home où el cuide où il ait riens à penre;
 Le povre boute arrière por ce qu'il n'a que tenre.
 Feme t'et trop de mal qui fes chières avenre.
- Feme qui vent sa chière au déable la quit;
 230 Trop a le cuer félon, au déable la fuit.
 S'il avient qu'ele face bele chière, ce cuit,
 Por une fole bele en fait .xxx. d'aquit.

Tant a mal cuer en feme que ce n'est mie gieux,
 Feme est de toz biens vuide ausi com li jagleux :
 235 Feme a le cuer félon , chétis & orgueilleux,
 Cruel & delloyal, félon & traiteux.

Feme est de tel nature , ice vos di sanz faille.
 Quant l'en li desdit rien, lors convint qu'à nus faille.
 Por chose que il done ne por chose qu'il vaille,
 240 Puisqu'il faut as deniers, ne li chaut quel part aille

Honiz est qui à feme son affaire descuevre,
 Mais l'ome qui est sages toz jors vers lui secuevre,
 Quar à feme ne chaut que les janbes li oeuvre :
 Tote jor vorroit feme que l'en li fust for l'uevre.

245 Feme prent le mufart à la gluz & à l'eim ;
 Feme fait mult de tors, et mult est de mal plein ;
 Feme prent tot à chois ou cortois ou vilain,
 Borgois ou chevalier, mais qu'il emple la mein.

Por ce dist que cortois & comme saige maistre,
 250 Com cil qui bien favoit lor couvine & lor estre,
 Feme qui bien se velt vestir, chaucier & paistre ;
 N'iert jà faoule d'ome, lasse en puet-el estre.

La manière por quoi feme fet mult promesse
 S'amor, c'est par baïsier, si com nos dit la letre ;
 255 Quar maintenant se puet dedenz es limons metre
 Celui qui feme baïse, s'il l'en velt entremetre.

Feme est plus escoulant que n'est darfet en Loire ;
 Feme si het por mains que le trox d'une poire ;
 Quar celui que l'en cuide qu'ele het de mort noire
 260 Cil aime-ele d'amors, si en fait mains acroire.

Feme se pare & tisse . ce voit-l'en mult sovent,
 Et vest sa bele robe, & chauche estroitement,
 Que mult tost fait .i. home, se il la croit, dolent :
 Tant prent de lui qu'il fait la chose par quoi pent.

- 265 Une chose fait feme c'on tient à foloier :
 Feme fait à chalacun de ses .ij. braz colier;
 Feme ne doit nul home acoler ne baïfier
 Se ele ne le velt de son cors acéfier.
- Feme se met en vente : gart foi bien qui l'achate :
- 270 (Feme fet m'ult d'enging, de barat & de frape).
 Mielz li venroit sanz faille acheter une nate :
 Feme fanble .iij. choses : louve, goupille & chate.
- Louve, goupille & chate font .iij. bestes de proie:
 Chate cherche, goupil gaite, louve ravit & proie.
- 275 Jà feme n'amera, qui que velt si m'en croie,
 Nul home l'el n'en a ou robes ou monnoie.
- C'est merveille de feme com est de mal affaire ;
 Quant celui qui plus l'aime bée plus à mal faire;
 Et celui que li fait plus anui & contraire,
- 280 Celui aime d'amor & plus le velt atraire.
- Feme fanble lion qui fa queue traïne
 Por fa trace couvrir, c'on ne voit son couvine;
 Feme ne chalt foz qui el se gifé souvine ;
 Feme est la riens el mont où il a plus rapine.
- 285 Feme par devant home plaint & foupire & tranble.
 Et enble cuer & cors & chetel tot enfauble.
 Ne li chaut de quel home el praingne, ce me fanble,
 Quar feme est plus corant que cheval qui bien anble.
- Fox est qui entor feme sejourne ne demeure :
- 290 Feme por decevoir plaint & foupire & pleure,
 Et ses cheveus derront & fa chiére deveure,
 Et tost est rapaiée en mult petitet d'eure.
- Multi est fox qui en femes a son coraige mis;
 Plus fox est se il prent itex femes en pris.
- 295 Feme a muant coraige : or pleure, or fait .i. ris;
 A ses elz a pïorer trestoz duiz & apris.

- Cil est fox & chétis qui lez feme l'acoste :
 Bien fet à mutarttrère le lart defus la coste ;
 Et si vos di qu'il est herbegiez chiés tel hoste
 300 Dont il giete fa beste à reculons et oste.
- Fox est qui chiés tel oste herberge ne demeure
 Quant l'ostesse ne l'aime, ne prise ne henneure,
 Et si le compère chièremment en pou d'eure ;
 Quar tel n'a que .i. oeil qui tenrement en pleure.
- 305 De la folie as fames me merveil-ge souvent :
 Feme est plus orgueilleuse que lions ne serpent ;
 Par feme somes-nos trestuit mis à torment,
 Feme nos gita fors du difne firmament.
- Ne l' font pas totes teles, ne il n'est pas mestiers ;
 310 Ainz en i a qui ont cuers loiax & entiers,
 Et fervent lor seignors de gré & volantiers,
 Et dient patre-nostres, fet feaumes & fautiers.
- Or prion Jéfu-Crist, qui fist & terre & mer,
 Que des mains au déable nos vueille délivrer,
 315 Et à ces péchereffes si lors péchiez plorer
 Qu'il puissent de lassus la joie recouvrer.
- Diez quita par les larmes Marie Mazaleine
 Quant el lava ses piez, ce est chose certaine.
 Nus n'aura ja pardon se il n'en fueffre paine,
 320 Ne plus que l'en puet faire escarlate sanz graine.
- Mais itant vos vueil dire en la fin de mon conte
 Vos qui savez qu'est bien ne que à hennor monte,
 Si comme gé le trueve & com l'en le me conte,
 Qui plus est que honiz qui à feme fait honte.
- 325 Feme est mult haute chose, ce vos di sanz mespenre,
 Et se vos ne l' savez, si le devez aprendre ;
 Bien le vos mostre Diez quant il daigna descendre
 En la virge Marie & char i daigna penre.

Des femes ci endroit ne vueil-ge plus mefdire;
330 Mais iachiez cil est fox et des pooiors le pire
(Ne porquant si en ai assez trouvé matire),
Qui tant aime sa feme qu'il la fait foz li fire.

Li maiftres velt finer ci endroit fon affaire.
Du covine des femes ne velt ci plus retraire;
335 Mais tant pri à vos tos, tel chose puiffiez faire,
Qu'au jor du jugement à Jhéfu puiffiez plaire.

Explicit.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.







TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES TROIS VOLUMES.

Les chiffres romains indiquent la tomaiison ; les chiffres arabes, à la suite, les pages ; n. signifie note ; v., vers.

A

ACROSTICHE sur Marie de Brabant et Blanche d'Artois, III, 30-31.

ADAM DE LA HALLE, auteur du *Jeu de Robin et de Marion*, surnommé *le Bossu d'Arras*, II, 90, n. 2 ; — cite le nom d'*Aiol* dans une de ses chansons, III, 110 ; — poème curieux d'Adam de la Halle sur Charles d'Anjou, *ib.*, 131 ; — ce trouvère n'était pas bossu malgré le surnom qu'on lui en donne, *ib.*, 133 ; — erreurs de plusieurs écrivains à ce sujet, *ib.*, 133, n. 1.

ADENEZ, ou Adam-le-Roi, auteur de *Cléomadès*, d'*Ogier-le-Danois*, de *Berte aus grans piés*, de *Buevon de Commarchis*, III, 28 ; — a pour collaboratrices au roman de *Cléomadès*, la reine de France, Marie de Brabant et Blanche d'Artois, *ib.*, 29 ; — moyen ingénieux qu'il emploie pour cacher leur nom dans son ouvrage, *ib.*, 30 ; — découverte faite à ce sujet par l'éditeur de Rutebeuf, *ib.*, 31.

AGOULANT, héros du cycle carlovingien, I, 170;
— analyse du roman qui porte son nom, *ib.*, 171;
— Agoulant est tué par le duc Clares, *ib.*

AIOL, héros du cycle carlovingien, I, 119, n. 1;
— comment Aiol fit son entrée à Poitiers, II, 90,
n. 2; — nom de son cheval, *ib.*; — analyse du roman
d'Aiol, III, 102.

ALEXANDRE. *Le Roman d'Alexandre*, par Robert Le
Clerc, nommé par Rutebeuf, II, 93.

ALEXANDRE IV. Conduite de ce pape dans les que-
relles de l'Université et des ordres religieux, I, 86;
— il exile Guillaume de Saint-Amour, *ib.*

ALLÉGORIE. Le goût des allégories, qui prit tant de
faveur aux XIV^e et XV^e siècles, perçut déjà au XIII^e
siècle (voir *La Voie de Paradis* et autres pièces du
même genre), II, 169, 204, 217.

ALPHONSE (Comte de Poitiers). Nommé par Rutebeuf
comme son protecteur, I, 21; — plainte du poète
sur la mort de ce prince, *ib.*, 55; — détails sur sa vie,
ib., 56; — il aime les ordres religieux, les pauvres
gens et les chevaliers, *ib.*, 60; — son jurement habituel,
ib., 59; — sa générosité envers les prud'hommes, *ib.*,
60; — nombreux détails à ce sujet, *ib.*, 59, n. 3; —
manière dont il rendait la justice, *ib.*, 61 et n. 1; —
manière dont il tenait son hôtel, *ib.*, 62; — deuil et
affliction causés par la nouvelle de sa mort arrivée
devant Tunis, *ib.*, 63; — nommé de nouveau, *ib.*, 109;
— *ib.*, 121; — son éloge, *ib.*, 163; — sa piété, *ib.*; —
détails biographiques sur sa vie, III, 353.

AMENDE. Un évêque pouvait prononcer une amende
contre un prêtre, II, 78; — détails à ce sujet, *ib.*, n. 1.

AMOUR (Guillaume de Saint-), nommé dans le
titre, des deux plaintes sur son exil, I, 84 et 93.

et dans le courant de ces pièces, *passim*; — détails sur l'exil de Saint-Amour et discussion sur ce sujet, I, 84, n. 2; — motifs de cet exil, donnés par Rutebeuf, 86, n. 2; — paroles de Guillaume au roi, *ib.*, 96; — proposition qu'il fait de s'expliquer sur ce qu'on lui reproche, devant le roi, les princes et les prélats, et de s'en rapporter à leur jugement, *ib.*, 91; — défense que fait le pape de communiquer avec Guillaume, même par lettres, *ib.*, n.; — Allusion à son exil, *ib.*, 95; — il vit retiré dans son pays natal, à Saint-Amour, *ib.*, 81; — à quel prix il aurait eue la paix selon Rutebeuf, s'il eût voulu, *ib.*, 101; — motif pour lequel les Jacobins le firent censurer à Rome, *ib.*, 229; — allusion supposée à Guillaume de Saint-Amour, *ib.*, 245; — les Dominicains l'accusent comme calomniateur; il offre de se disculper en pleine église des erreurs dont on l'accuse, III, 72 et suiv.; — opinion inexacte sur son *Traité des périls des derniers temps*, *ib.*, 73 et 74; — Guillaume est envoyé à Rome par l'Université, *ib.*; — son entourage dans cette mission, *ib.*, 75; — Alexandre IV l'exile de France, *ib.*, 76; — il se retire dans sa ville natale en Franche-Comté, *ib.*, 78; — son retour triomphant à Paris, *ib.*, 80; — passage du *Roman de la Rose* qui le concerne, *ib.*, 82; — édition de ses œuvres et détails à ce sujet, *ib.*, 83; — arrêt contre ceux qui les impriment, *ib.*, 86; — ms. laissé par l'abbé de Tillemont sur Guillaume de Saint-Amour, *ib.*, 87; — feu Daunou est chargé de sa notice dans l'*Histoire littéraire de la France*, *ib.*, 88; — Guillaume de Saint-Amour est nommé, II, 214 et notes; — allusion à son exil et à son procès, *ib.*, 216.

ANGELIERS, l'un des héros des romans carlovin-

giens; détails sur sa famille; — ses exploits avec *Guillaume au court nez*, I, 114.

ANIMAUX FANTASTIQUES. Nom de ceux qui se trouvent dans le royaume de *Prestre Jehan*, III, 358 et suiv.

ANSEAU ou ENCEL DE L'ISLE, nommé encore *Ancéel* dans le titre de la Complainte qui porte son nom, I, 103; — détails sur le bourg de *l'Isle-Adam*, *ib.*; — nommé de nouveau, *ib.*, 104; — détails sur sa vie et sa famille, *ib.*, 103, n. 1; — III, 88; — à dater de quelle époque elle y ajoute celui de *Villiers*, *ib.*, 90.

Anti-Claudien (L), poème d'Alain de Lille. Nommé, III, 342.

ARCHEVÊQUE. Nom de l'auteur du petit poème intitulé : *La Mort Larguece*, III, 381, v. 230.

Architrenius, poème de Jean de Hanville. Nommé, III, 341.

ARISTOTE. Pièce sur ce philosophe, II, 93; — nommé ainsi que ses différents ouvrages, III, 337 et 338.

ARTOIS (Le comte d'), frère de saint Louis. Nommé, I, 163. [*Voyez CHARLES d'ANJOU.*]

ARTS (Les Sept). Détails sur leur enseignement au XIII^e siècle, III, 325 et suiv.; — poème sur les Sept Arts, leur division en *trivium* et *quadrivium*, *ib.*, 330.

ARTUS (Le Roi). Allusion à ce prince, II, 3, n. 2; — citation à son sujet, *ib.*, 4, note.

AUDIGIER. Personnage grotesque qui figure dans un fabliau; il est nommé par Rutebeuf, II, 90; — détails sur lui tiré du roman d'Aiol et du jeu de *Robin et de Marion*, *ib.*; — détails sur ses aventures, sa filiation, etc., *ib.*, 91.

AUGUSTIN (Saint). Nommé comme écrivain, III, 331.

AUGUSTIN (Ordre de Saint-). Reproches que lui fait *Rois de Cambrai*, III, 151.

AVARICE. Son portrait allégorique, II, 177, v. 201; — III, 376, v. 35 et 38.

AVEUGLES (ou Quinze-Vingts). Saint Louis, fondateur de leur établissement; il les y loge au nombre de trois cents, I, 194; — lieu où cette maison était située; dons que lui fait le roi; — opinion erronée de Belleforest que Saint-Louis aurait fondé cet hôpital pour les chevaliers privés de la lumière par les Sarrasins; — réfutation de cette opinion par Fauchet; — coutume des aveugles de se promener dans Paris en demandant du pain, *ib.*; — le feu prend à leur établissement, *ib.*, 195. — Rutebeuf les appelle, par plaisanterie : « *L'Ordre des non voians*, *ib.* », 206. v. 67 et n. 2.

B

BARRÉS (Les). Rutebeuf fait malicieusement remarquer que les Barrés ou Carmes demeurent près des Béguines, I, 189 et n. 3; — explication du nom de *Barrés*, *ib.*; — leur établissement en France, *ib.*, et p. suiv.; — on les transporte des Célestins à la place Maubert, *ib.*; — les Barrés sont gras et gros, *ib.*, 204; — nommé, II, 43, v. 166; — reproche qui leur est fait relativement aux femmes, III, 158.

BAR-SUR-SEINE ET SUR-AUBE. Nommées par Rutebeuf, I, 44; — détails sur ces villes, III, 24; — leur état quand Thibaut V en prit possession; — fondation qu'il y fit; — passage de Froissart à leur sujet, *ib.*, 25, 26, 27.

BATAILLE. Titre donné par Rutebeuf à sa *Bataille contre les Vices et les Vertus*, II, 204; — opinion de

Legrand d'Aussy sur cette pièce; époque à laquelle elle fut composée, II, 204, en n.

BÉATRIX. Allusion à cette princess, II, 37; — elle était fille de Thibaut, comte de Champagne, et femme de Hugues VI, duc de Bourgogne, II, n. 2.

BEAUDOIN, frère de Godefroi de Bouillon. Nommé, I, 114; — profession que lui donne Rabelais, *ib.* 115, en n.

BEAUJEU (Guillaume de), grand maître du Temple. Nommé, I, 143; — détails sur ce personnage, *ib.*, n. 1; — sa défaite, sa blessure, sa mort, *ib.*

BÈDE. Nommé, III, 331.

BÉGUINES. Les Béguines demeurent près des Barrés ou Carmes, I, 190 et 191; — il n'y a que la porte à passer, *ib.*; — c'est un ordre dont on peut sortir pour prendre un mari, *ib.*, 223; — on ne peut pas les empêcher d'avoir la chair tendre, *ib.*; — origine des Béguines; — ce que dit Pierre Coens sur leurs vœux de chasteté, *ib.*; — les Béguines ont de larges robes, et elles y font des choses qu'on n'ose pas dire, 202 et suiv.; — pièce satirique dirigée contre elles, *ib.*, 221; — allusion à leurs rapports avec les Jacobins, *ib.*, 231.

BELIN FREMIN, régent ès-arts. Est envoyé à Rome avec Guillaume de Saint-Amour pour défendre l'Université, III, 76.

BENOIT (Messire). Nommé par Rutebeuf, qui a écrit d'après lui, ou pour lui, l'histoire de *La Dame au chevalier*; — erreur de Méon à ce sujet, *ib.*; — ignorance où l'on est sur ce personnage, *ib.*

BERNARDIN-LE-SAUVAGE. Auteur de l'ouvrage intitulé : *Le Doctrinal sauvage*; il est nommé dans la Bataille des VII Arts, III, 342.

BERNART. Personnage du *Roman du Renart* [l'âne], I, 240.

BLANCHART de VITRÉ (Saint). Nommé, II, 180.

BLANCHE D'ARTOIS. Nommée par Adenès comme ayant participé au roman de *Cléomadès*, III, 28; — curieux détails à ce sujet, *ib.*, 30; — acrostiche formant le nom de cette princesse dans le roman de *Cléomadès. ib.*, 31.

BLOIS (Le comte Jean de). Nommé, III, 55.

BOËCE. Nommé, III, 339.

BOHEMOND, fils de Robert Guiscard, l'un des chefs de la première croisade. Nommé *Briémous* par Rutebeuf, I, 143.

BRICHE (Le jeu de la). Mentionné, II, 1, n. 1; — explication de ce jeu, *ib.*

BRICHEMER. Pièce sur ce personnage, II, 1; — opinion de Legrand d'Aussy sur le mérite de cette pièce, *ib.*, n. 1; — opinion de l'éditeur de Rutebeuf sur *Brichemer, ib.*, n. 2.

BROCE (Pierre de la), chambellan de saint Louis et de Philippe-le-Hardi, I, 98, n. 1; — allusion supposée à son jugement et à sa chute, *ib.*; — conjecture touchant la *Complainte* et le *Jeu* qui portent son nom, *ib.*

C

CARLION, ville du pays de Galles. Nommée, II, 85; — différents noms qu'on lui donne, *ib.*, n. 3; — citations à son sujet, *ib.*

CAROLE (La), danse [*chorea*]. On la défend par pénitence, I, 122 et n. 2; — allusion à cette prohibition, II, 74 et n. 3.

CHABAILLE. A donné *La Dispute de Renart et de Peau-d'Oie* dans son supplément au *Roman du Renart*, II, 8, n. 1; — opinion de Legrand d'Aussy, de Chénier et de M. P. Paris sur cette pièce, *ib.*

CHANOINES. Opinion satirique de Rutebeuf à leur sujet, II, 16; — s'ils croyaient revenir de la messe sans

argent, ils n'y mettraient jamais les pieds, II, 19; — rapprochement entre ces vers et un passage de Racine, *ib.*, n. 1; — chanoines séculiers; ils aiment beaucoup l'argent. *ib.*

CHANTE-PLEURE (La) Nommée, I, 105; — *ib.*, 128; — poème sur la *Chante-Pleure*, III, 91.

CHARLEMAGNE. Nommé I, 124, et en note; *ib.*, 125; — allusion à ce prince, II, 33.

CHATEAU-LONDON. Proverbe auquel donne lieu l'esprit moqueur des habitants de cette ville, I, 95; — plusieurs citations relatives à ce sujet, *ib.*, n. 1.

CHARLES D'ANJOU, comte d'Artois, frère de saint Louis. Allusion faite par Rutebeuf à ce prince, I, 134, n. 1; — *ib.*, 163; — pièce sur ce prince et son expédition d'Italie, *ib.*, 168; — détails sur lui, *ib.*, n. 1; — état de la Sicile sous sa domination, III, 127 et suiv.; — passages du *Roman de la Rose* relatifs à ce prince, *ib.*, 129; — poème d'Adam de la Halle sur sa vie, *ib.*, 131.

CHARLOT. Personnage de ce nom mis en scène par Rutebeuf, II, 8; — détails à son sujet, *ib.*, 10 et 12; — autre personnage de ce nom, ou le même avec la qualification de *Juif*, *ib.*, 98.

CHARTREUX (Les). Rutebeuf fait leur éloge, I, 199; — ils quittent Gentilly, où ils habitaient, et se rapprochent de la ville; — saint Louis leur accorde Vauvert, *ib.*, n. 1. — Rutebeuf dit qu'ils ont bien fait de quitter leur ancienne demeure, où ils étaient en danger, *ib.*; — la *Bible au seignor de Bèze* et celle de *Guiot de Provins* disent beaucoup de bien d'eux, *ib.*, 200, en note.

CHASTIE-MUSART. Voyez MUSART.

CHEMISE. Il y a des ordres religieux qui vont sans chemise, I, 211, v. 37; — ce sont les Jacobins, *ib.*, 189; —

allusion à l'usage d'être privé de ce vêtement, I, 189.

CHENILLIER. Nommé, I, 115 et n. 2; — expl. cation de ce mot, nom corrompu d'un prince arabe, et passage curieux des *Annales de saint Louis* à ce sujet, III, 101-102.

CHEVALERIE. Critique de la chevalerie, II, 22; — ses jours de fête sont passés; — ses Roland et ses Olivier ont été noyés dans un vivier, *ib.*; — éloge de la chevalerie, *ib.*; — l'ancienne valait mieux que la nouvelle, *ib.*; — si le siècle n'est pas preux, c'est qu'un loup blanc a mangé tous les bons chevaliers, *ib.*, 29.

CHIRURGIENS. Détails sur les chirurgiens au XIII^e siècle, III, 18 et suiv. ; — ils forment une corporation distincte de celle des médecins, *ib.*

CHRÉTIEN. Chanoine de Beauvais, compagnon de Guillaume de Saint-Amour, 78, III, 3; — sa réconciliation avec les Dominicains, *ib.*, 77, n. 1; — détails sur lui, II, 213, n. 1; — nommé par Rutebeuf comme étant mort récemment, *ib.*, 213.

CITEAUX. (L'ordre de). Éloge de cet ordre, II, 40; — ses membres se livrent au commerce, I, 139; — leur éloge, *ib.*, 443.

CLAUDIEN. Nommé, III, 328; — *ib.*, 332.

CLÉMENT IV. Réponse de ce pape à l'examen du traité *Des périls des derniers temps*, que sollicitait de lui Guillaume de Saint-Amour, III, 80.

CLÉMENT V. Pièce à l'occasion de ses bulles, appelées *Clémentines*, III, 155.

CLERCS. Reproches qui leur sont adressés par Rutebeuf, I, 139; — *ib.*, 154; — ont-ils loyalement gagné l'argent qu'ils possèdent? *ib.*, 176; — il y a des clercs qui plaident pour autrui et vendent leur langue, II, 19; — c'est le seul passage de Rutebeuf où il

soit question des avocats, II, 19, n. 2; — remarques à ce sujet; reproches que leur fait Rutebeuf, II, 25; — *ib.*, 143.

COINSY (Gauthier de). Auteur d'une légende de Théophile, en vers, III, 246.

COLÈRE (La). Son portrait, II, 178 et 179.

COLIN MUSSET, II fait des reproches à un comte de ne lui rien avoir donné; il le prie d'être plus courtois, car sa femme ne rit pas quand il rentre bourse dégarnie; — accueil gracieux qu'on lui fait dans le cas contraire, I, 10, et n. 2.

CONJURATION. Paroles d'une conjuration diabolique, II, 240.

CONRAD DE MARBOURG. Confesseur de sainte Élisabeth de Hongrie, II, 330; *ib.*, *passim*; — appartenait à l'ordre de Saint-Dominique, *ib.*, 359; — il persécute les *stadings*; *ib.*; — il périt assassiné, *ib.*

CONRADIN. Compétiteur de Charles d'Anjou au trône de Sicile, I, 171; — passage du *Roman de la Rose* à son sujet, III, 129.

CONSTANTINOPLE. Plainte touchant la prise de cette ville par les Grecs sur les Latins, I, 117; — époque de la composition de cette pièce, *ib.*, en note.

CORAMIN pour *Karismîn*. Nom de peuple [les *Karismîns*], I, 115; — III, 99.

CORDELIERS ou frères Mineurs. Ordre religieux, nommé, I, 192; — reproches que Rutebeuf fait à ses membres, *ib.*, 193; — moquerie que leur adresse Jacques Gielée dans son poème de *Renart le nouvel*, *ib.*, 123, en note, — faveur dont ils jouissent auprès de saint Louis au détriment des chevaliers, *ib.*; — un d'eux a fait dernièrement un livre que blâme Rutebeuf, I, 193 et n. 1 [*L'Évangile éternel*];

voyez ce mot] ; — pièce sur les Cordeliers, I, 214 ; — il y a parmi eux des fils de rois et de comtes, *ib.* ; — explication de leur nom, *ib.*, 215 et n. 1 ; — ce que signifie la corde dont ils s'entourent, *ib.*, 215, n. 2 ; — querelle des Cordeliers avec un couvent de femmes, *ib.*, 217 ; — obscurité des vers de Rutebeuf, et manque de renseignements historiques à ce sujet, *ib.*, n. 1 ; — hypothèse de l'éditeur, *ib.* ; — ils changent de demeure, *ib.*, 220 ; — ils bâtissent de riches maisons, *ib.*, 412 ; — complainte sur les Cordeliers, *ib.*, 214 ; — allusion à leurs commencements, II, 206 ; — Rutebeuf leur reproche de chercher à surprendre les secrets, *ib.*, 212.

COUCI (Sire de). Nommé, I, 72.

CREVIER. Ce qu'il dit dans son *Histoire de l'Université de Paris*, sur Guillaume de Saint-Amour et ses collègues, III, 80

CROISADES. Exhortation énergique en faveur des croisades, I, 107 ; — pièce qui leur est relative, *ib.* ; — Rutebeuf excite les rois et les grands à les entreprendre. *ib.*, 168 et suiv. ; — appel qu'il fait à S. Louis là-dessus, *ib.*, 100 ; — au comte de Poitiers, *ib.* ; — *ib.*, p. 117 et suiv. dans la *Complainte de Constantinople* et la *Nouvelle complainte d'outre-mer* ; — moyen d'envoyer les défenseurs à la Terre-Sainte, indiqué par Rutebeuf, *ib.*, 138 ; — pièce importante sur les croisades, *ib.*, 146 ; — raison qu'on donnait au XIII^e siècle pour et contre elles, 149 et suiv. ; — à quoi bon se réduire à la pauvreté pour aller outre-mer ? — ne peut-on gagner le ciel sans cela ? *ib.* ; — non : il faut tout sacrifier pour Dieu, *ib.* ; — c'est ce qu'a fait le roi, *ib.*, 54 ; — vœux du poète en faveur de la croisade de Tunis, *ib.*, 161 et suiv. ; — opinions de l'éditeur sur la manière dont la croisade de 1248 dut être accueillie

en France, III, 117 et suiv.; — comment dut l'être celle de 1270, III, 121, n. 1; — opinion de Pasquier sur les croisades, *ib.*, 179.

CROISÉS (Ordre des). Nommé, III, 158.

D

DENIER (Dant). Personnification de l'argent; expression qui signifie *M. Denier* (*Dominus, Domnus Denier*), I, 2; — ce *Dit* est cité dans une pièce de vers intitulée : *Le Dit des deux Trouvères rivaux*, II, 20, et note 1; — III, 12, v. 43 et n. 2.

DENTS. Remède dérisoire pour guérir du mal de dents, I, 67; — *ib.*, III, 185.

DESPUTOISONS, ou dispute. Mot employé pour désigner un genre de pièce particulier qui consiste en un dialogue, I, 146; — opinion de Legrand d'Aussy au sujet de ces sortes de pièces, *ib.*, n. 1; — occasion pour laquelle fut composée la *Desputoison du Croisé et du Descroisé*, III, 117 et suiv.; — opinion de Legrand d'Aussy à ce sujet, *ib.*, 118; — opinion personnelle de l'éditeur, *ib.*; — raisons qui fixent de 1267 à 1270 la date de la *Desputoison du Croisé et du non Croisé*, *ib.*, 19; — Legrand d'Aussy range cette pièce au nombre des pièces de théâtre, *ib.*, 123; — opinion personnelle de l'éditeur de *Rutebeuf* à cet égard, *ib.*, 126.

DIVINITÉ. Nom de la théologie, I, 59; — *ib.*, 212; — détails à ce sujet, *ib.*, n. 3.

Doctrinal (*Le*). Ouvrage d'Alexandre de Villedieu, intitulé : *Doctrinale puerorum*; nommé, III, 338.

DOMINICAINS. Voyez JACOBINS.

DURANDAL. Épée de Roland. Nommée, I, 171.

E

ÉCOLIERS. Reproches faits aux écoliers, I, 183; — leur sottes dépenses et leurs beaux habits, *ib.*, 185; — leur pauvreté, II, 28; — désordres auxquels ils se livrent dans Paris, *ib.*, 142 et suiv.; — leur querelle avec les bourgeois en 1229, *ib.*; — troubles qu'ils causent en 1251, *ib.*; — injures qu'ils se prodiguent entre eux, III, 327, n. 1; — titres honorifiques que leurs nations se donnent, *ib.*; — reproches que leur adresse Hélinand, *ib.*

ÉCOLIERS (Le Val des). Ce que c'est que cette congrégation; — par qui elle fut fondée; — dons que lui fait saint Louis, III, 198 et n. 2; — cet ordre a des rentes et demande l'aumône; cela amuse Rutebeuf; — l'Université, qui eut pitié des membres qui le composaient lors de leur introduction, en est bien mal récompensée; — elle trouve en eux peu d'amitié, *ib.*

ÉGLISE (Sainte). Tout le monde guerroye contre elle, II, 30; — plaintes de Rutebeuf à cet égard, *ib.*

ÉLISABETH DE HONGRIE (Sainte). Sa vie rimée par Rutebeuf, II, 310; — ce travail est fait par ordre d'Isabelle, femme de Thibaut de Navarre, *ib.*, 311; — origine illustre de sainte Élisabeth, III, 320; — son mariage, ses malheurs, sa mort, sa canonisation par Grégoire IX, *ib.*

ENVIE. Description de l'envie, II, 180; — maux qu'elle produit, *ib.*

ÉRARD DE VALÉRY. Rutebeuf le cite comme ayant été en quelque sorte le précepteur; du moins pour ce qui regarde les armes, de Thibaut de Navarre,

I, 53; — il le nomme de nouveau comme le principal soutien de la Terre-Sainte dans la complainte du comte de Nevers, *ib.*, 71; — détails nombreux et inédits sur Érard de Valéry, tirés du *Trésor des chartres*, III, 39 et suiv.; — il est *rescous* dans un combat par son frère, *ib.*; — il est fait prisonnier par le comte Florent, et mis en liberté par l'entremise du comte d'Anjou, *ib.*; — il retourne en Terre-Sainte, *ib.*; — il quitte la Terre-Sainte, et aborde en Italie, où il aide le comte d'Anjou à vaincre Frédéric et Conradin, *ib.*, 42; — sa conduite à la bataille de Tagliacozzo, *ib.*, 44; — il se croise de nouveau en 1269, *ib.*, 47; — sa mort, *ib.* et 51; — envoi d'une chanson qui lui est fait par Gélibert de Berneville, *ib.*, 52; — mentionné dans une lettre de Geoffroy de Sargines, *ib.*, 67.

ESTIENNE (Henri). Son opinion sur Guillaume de Saint-Amour, III, 77, n. 1.

ESTIENNE DE MIAUS. Chanson de ce trouvère sur les moines noirs, II, 39.

EUDES DE DOUAI. Docteur en théologie, Compagnon de Guillaume de Saint-Amour, III, 175.

EUDES DE NEVERS. Nommé dans le titre de la Complainte sur sa mort, I, 65; — détails nombreux sur sa naissance, son gouvernement, sa mort, etc., III, 66; — conduite qu'il tenait à Acre, *ib.*, 67; — combien la Terre-Sainte a perdu à sa mort, *ib.*, 68; — son cœur amené à Cîteaux après sa mort, *ib.*, 69; — détails à ce sujet, *ib.*, n. 1; — il a pour successeur, dans son comté, Jean Tristan, fils de S. Louis, I, 70; — douleur qu'Érard de Valéry dut éprouver de sa mort, *ib.*, 71; — nommé dans la *Complainte d'outre-mer* comme étant mort à l'époque où la pièce fut écrite, *ib.*, 134; — nommé de nouveau dans la *Voie de Tunes*, *ib.*, 163.

Évangile éternel (*L'*). Allusion au livre de ce nom. I, 120, n. 1; — attribué à Jean de Parme, général de l'ordre, *ib.*, 193, n. 2; — Luc Wading dit que ce fut un autre Jean de Parme, *ib.*; — allusion supposée à l'*Évangile éternel*, *ib.*, 246; — passage du *Roman de la Rose* sur l'*Évangile éternel*, III, 82; — il est brûlé secrètement, *ib.*, 87.

F

FABLIAUX. Nomenclature d'un assez grand nombre de fabliaux, III, 12.

FAUCHER. Opinion erronée de ce savant sur Rutebeuf, III, 119.

FAUCRE ou *fautre*. Mot qui se trouve, I, 210, vers 4; — son explication, *ib.*, n. 2; — usage du *faucre*, et jusqu'à quand il dura, *ib.*; — nom qui lui est donné par les Anglais, *ib.*; — on en trouve un exemple dans l'armure de Boabdil [*Musée d'Artillerie espagnol*], *ib.*, 211; — voir aussi Viollet-le-Duc, *Mobilier français*.

Fauvel (Le roman de). Nommé, III, 13; — définition de ce mot, *ib.*, n. 1.

FILLES-DIEU (Les). Dieu a des filles qui portent son nom, mais le poète ignore si Dieu en sa vie a jamais eu de femme, I, 196; — l'ordre des *Filles-Dieu* n'est que tromperie; qui y vient aujourd'hui, demain se marie, *ib.*; — le roi a un grand nombre de filles; il en engendre en quelque sorte, et celles-ci engendrent à leur tour, *ib.*, 197; — elles sont *sept-vingt* et plus, *ib.*, 205; — détails à ce sujet, *ib.*, n. 1.

FLANDRE (Le comte Guy de). Allusion à ce prince I, 134; — détails sur lui, *ib.*, en note.

FLEUVE. Fleuve des pierres, II, 53; — fleuve venant du Paradis, *ib.*, III, 365; — fleuve qui court toute a semaine et s'arrête le samedi, *ib.*, dans la *Lettre de Prestre Jehan à l'empereur de Rome*.

FOL-S'Y-FIE. Nom employé souvent par les trouvères comme celui d'un personnage allégorique, III, 349.

FORTUNE (La roue de). Pièce de ce nom insérée dans le recueil intitulé: *Jongleurs et Trouvères*, mentionnée, I, 105, en note.

FRANÇOIS (Saint). Nommé, I, 215; — il est fondateur des Mineurs ou Cordeliers, *ib.*, n. 2.

G

GALIEN. Nommé, III, 332.

GARNIER (Eudes). Nommé, III, 328; — conjecture à son égard, *ib.*, note 2.

GASTODELLE (Jean de). Est envoyé à Rome avec Guillaume de Saint-Amour, III, 76.

GAUTHIER D'ARRAS. Auteur du *Roman de l'empereur Éracle*, III, 22.

GAUTIER. Nom de l'auteur des *Deux Troveors rivaus*, III, 4.

GEFFROY DE PARIS. Auteur des *Avisements du roi saint Louis*, I, 125, n. 1.

GÉLIBERT DE BERNEVILLE. Chansonnier du XIII^e siècle, III, 52; — strophe de l'une de ses chansons, *ib.*

GODEFROI DE BOUILLON. Nommé, I, 114; — occupation que lui donne Rabelais dans son enfer, *ib.*, 115, n. 1; — nommé de nouveau, *ib.*, 143.

GRAMMAIRE. Personnage allégorique, III, 328; —

définition de cette science, III, 328, n. 1; — Charlemagne la fait peindre dans son palais, *ib.*

GRANCOLAS. Auteur d'un histoire [*supprimée*] de la Ville et de l'Université de Paris; ce qu'il y dit de Guillaume de Saint-Amour, III, 82.

Grécisme (Le). Ouvrage d'Ébrard de Béthune, auteur du XII^e siècle; — nommé, III, 338; — détails sur lui, *ib.*, n. 1.

Grécisme (Le). Mot employé dans le titre de deux pièces de Rutebeuf, I, 26 et 32; — son explication *ib.*, 26, n. 1; — il pourrait désigner un jeu cité par Rabelais, *ib.*; — Rutebeuf l'emploie aussi dans le sens de *fardeau*, *charge*, *inconvenient*, *ib.*, 31.

GUERSOR. On trouve ce mot composé, I, 110, n. 2; — poème qui porte ce titre, III, 347.

GUILLAUME, panetier du comte de Poitiers. Nommé, II, 99, n. 2; — aventure qui lui arriva, *ib.*

GUILLEMITES (Les) ou Guillemins quittent leur première habitation pour se rapprocher de Paris, I, 201; — Rutebeuf parle d'eux, *ib.*, 206; — d'où leur vient leur nom, *ib.*, n. 3; — ils sont nommés, III, 158.

H

HENRI D'ANDELI. Auteur de *La Bataille des VII Ars*; se nomme à la fin de cette pièce, III, 346.

HENRI III, comte de Champagne et roi de Navarre. Son nom cité par Rutebeuf, I, 51; — il épouse Blanche d'Artois, fille de Robert, frère de saint Louis, *ib.*, n. 3; — détails sur lui, sur sa femme, *ib.*, même note.

HERBELIN DE SAINT-POL. Il fut à la fois homme, femme et cheval, selon la tradition, III, 189.

Herberie Rutebeuf (L'). Pièce fort curieuse sous ce nom, II, 51; — autre pièce intitulée : *Erberie*, III, 182.

HERBES. Vertus supposées de certaines herbes, II, 60; — lieu où on les cueillait, *ib.*; — vertu de l'ermoize, *ib.*, 60; — nom qu'on lui donne en Champagne, *ib.*; — divers pays renommés pour leurs herbes, III, 184; — herbe Robert, *ib.*, 185; — hypothèse à son sujet, *ib.*

HERBIERS, ou marchands d'herbes médicales. Manière dont ils débitaient leur marchandise, II, 60; — défense qui leur est faite en 1281, *ib.*, 58, n. 2.

HERMINS (Frères). Nommés par Rutebeuf, I, 207, n. 3; — ils sont une branche de l'ordre des Hermites de saint Augustin, *ib.*

HERMITES. L'ordre des Hermites; ses membres ne doivent point avoir d'autre monture qu'un âne, III, 150.

HIPPOCRATE. Nommé, III, 332.

HOMÈRE. Nommé dans *La Bataille des VII Ars*, III, 326, 338.

HORACE. Nommé, III, 338.

HUE (Le comte Hue de Saint-Pol). Appelé par Rutebeuf *le bon Hue*, I, 72; — détails sur lui, III, 55.

HYPOCRISIE. Elle est cousine d'Hérésie, I, 243; — que lui importent ses ennemis? — elle a pour elle les baillis, les prévôts, les maires, *ib.*, 244; — Justinien est son sergent, ainsi que Gratien, *ib.*

I

Image du Monde (L'). Extrait de ce poème, con-

cernant la grammaire, III, 328; — *ib.*, 330, n. 1, concernant la logique, *ib.*; — concernant l'astronomie, 335 et n. 2; — concernant la géométrie, 336 et n. 1; — concernant la musique, *ib.*, et n. 2.

INJURES. Liste de celles que s'adressaient entre eux les écoliers, III, 326, n. 2.

INNOCENT IV. Bulle de ce pape contre l'Université, III, 71.

ISABELLE, femme de Thibaut de Navarre. Nommée, II, 311; — ce fut à sa prière que Rutebeuf rima la *Vie de sainte Élysabelle (sic)*, *ib.*; — nommée de nouveau, *ib.*, 388.

J

JACOBINS ou *Dominicains*. Reproches que leur adresse Rutebeuf, I, 123; — discordes des Jacobins et de l'Université commencées en 1253, *ib.*, 178; — explication de leur nom, *ib.*; — sujet de la discorde, *ib.*; — leur humilité lors de la création de leur ordre, *ib.*; — son agrandissement, sa prospérité, *ib.*; — bienfaits qu'ils reçurent de l'Université, *ib.*, 181; — les Jacobins sont à la fois rois et évêques; — ils sont également puissants à Rome et à Paris; — ils ont beaucoup d'argent; — qui ne les nomme exécuteurs de son testament perd son âme; — leur haine est à craindre; — Rutebeuf, qui redoute *sa tête folle*, n'ose dire d'eux autre chose, si ce n'est qu'*ils sont hommes*, c'est-à-dire qu'ils ont beaucoup de défauts, *ib.*, 192, — pièce sur les Jacobins, *ib.*, 208; — quand ils parurent, ils ne demandèrent d'abord qu'un peu de paille; aujourd'hui ils sont bien changés, *ib.*, 209;

— citation satirique, tirée de *Renart le Nouvel*, sur les Jacobins, I, 209, n. 2. — les Jacobins ont obtenu tant de deniers, ont eu tant d'aumônes et de legs, qu'en place de chétives maisons ils ont bâti des palais, Guillaume de Saint-Amour les appelle *entreurs furtifs de furtifs des lits royaux*, II, 212 et n. 1; — reproches que leur fait Rutebeuf de chercher à surprendre les secrets, *ib.*

JACQUES GIELÉE ou JIELÉE, ligne 9^e, auteur de *Renart le Nouvel*. Vers de ce poète sur les Jacobins et les Cordeliers, I, 123, n. 1.

JEAN DE PARIS. Il y a eu trois personnages de ce nom, savoir: Jean du Petit-Pont [*Johannes Parvi Pontis*], Jean Point-l'Ane [*Pungens - Asinum*], Jean le Sourd [*Joannes Surdus*], III, 32; — détails sur ce dernier, que l'éditeur croit être celui dont parle Rutebeuf, *ib.*, 33.

JEAN DE SAINT-MAURICE. Partisan des écoles d'Orléans, nommé, III, 328.

JEHAN (Prestre). Nommé, II, 53; — quelques mots sur son histoire, *ib.*, n. 3; — N^{os} des Mss. qui contiennent sa légende et racontent les merveilles de ses royaumes, III, 355 et suiv. — *Lettre de Prestre Jehan*, *ib.*, 356 et suiv.; — palais fantastique de Prestre Jehan, *ib.*

JÉROME (Saint). Nommé comme écrivain, III, 331.

L

LARGUECE(La). Est représentée souvent comme personnage allégorique, II, 192, v. 601; — pièce intitulée:

De la Mort Larguece, III, 375; — portrait allégorique de Larguece, *ib.*, 376.

LAURENT (Saint). Allusion à son genre de mort, I, 191.

LEGRAND D'AUSSY. Il a rendu de grands services à notre littérature, III, 123; — opinion erronée de cet érudit sur une pièce de Rutebeuf, *ib.*; — réfutation de cette opinion par l'éditeur de Rutebeuf, *ib.*

LINCORINDE (Terre). Terre fantastique de ce nom, II, 255; — ce nom est aussi celui d'une femme dans les romans carlovingiens, *ib.*, n. 4.

LOGIQUE (La). Paraît comme personnage allégorique, III, 329; — définition de cette science, *ib.*, n. 2.

LOUIS (Saint). Rutebeuf le prie de venir à son secours, I, 1; — Rutebeuf lui fait savoir qu'il manque de pain, *ib.*, 3; — saint Louis donnait peu aux ménestriers, *ib.*, 2, n. 5; — les deux voyages de ce prince ont causé beaucoup de dommages au trou-vère, *ib.*, 2; — réponse que le roi fit à Guillaume de St.-Amour, *ib.*, 90; — allusion à la captivité de S. Louis pendant sa première croisade, *ib.*, 110; — reproches que lui fait Rutebeuf de ne pas aimer les chevaliers, mais de leur préférer les ordres religieux, *ib.*, 125, 126; — appel adressé par lui à S. Louis en faveur de la Terre-Sainte, *ib.*, 154; — allusion au Roi et à son zèle pour la croisade, *ib.*, 62; — *ib.*, 65 et suiv.; — *ib.*, 133; — il aime beaucoup les Filles-Dieu, ce qui fait que les ordres religieux voient en lui un Alexandre et qu'après sa mort on parlera de lui pendant cent ans, *ib.*, 196; — allusion à S. Louis sous le nom de *Noble de Lyon*, qui, dans le poème du *Renart*, représente le roi des animaux, *ib.*, 237; — repro-

ches d'avarice que Rutebeuf fait au roi, I, 236; — saint Louis est désigné comme vivant encore, II, 211, v. 136, et I, 1; — son entourage l'a gâté et son hôtel ressemble à un monastère, *ib.*, 241, v. 143; — saint Louis écoutait volontiers les ménétriers à table, III, 111, n. 1; — il aimait aussi les œuvres littéraires, *ib.* LUCAIN. Nommé, III, 210, v. 109.

M

MACROBE. Nommé, III, 330.

MAINFROL. Compétiteur de Charles d'Anjou au trône de Sicile, I, 169, n. 1; — sa mort, *ib.*; — passage du *Roman de la Rose* qui le concerne, III, 125.

MARCBEGAI. Nom du cheval d'Aiol, II, 90.

MARGOS, ou Marguerite, femme de saint Louis. Il est fait allusion, par Rutebeuf, au luxe de cette princesse, I, 37.

MARIE L'ÉGYPTIENNE (Sainte). Sa vie rimée par Rutebeuf, II, 263 et suiv.; — Rutebeuf y prie Sainte-Marie de ne pas l'oublier auprès de Dieu, *ib.*, 309.

MARIE DE BRABANT, femme de Philippe-le-Hardi. Nommée par Adenez comme ayant pris part à la composition du *Roman de Cléomadès*, III, 30 et 31; — curieuse découverte à ce sujet, *ib.*; — détails sur Marie de Brabant, *ib.*

MARTIN IV (Le pape). Son nom de cardinal est Simon de Brie, II, 34; — détails sur son sujet, *ib.*, note 2.

MASSIEU (L'abbé). Opinion de cet écrivain relativement aux assemblées littéraires tenues par saint Louis, III, 112 et suiv.

MÉDECINE. Détails sur cette science, III, 18 et suivantes.

MÉNESTRELS. On ne leur donne plus rien; — c'est un métier perdu, etc., I, 2, n. 4; — Louis IX était fort peu généreux pour eux, *ib.*; — leur usage d'aller aux fêtes et aux noces pour y offrir leurs services, II, 100, 291; — détails à ce sujet, *ib.*, n. 1.

MICHEL (Francisque). Son opinion au sujet de l'ancienneté des romans de *La Table ronde*, II, 4.

MICHELET. Citation de cet historien relative à l'état de la Sicile au XIII^e siècle sous les Français, III, 117 et suiv.

MINEURS (Frères). Les frères Mineurs ou *Menus* sont les Cordeliers, I, 123, en note; — aventure attribuée à un frère Mineur, II, 63; — leur éloge, III, v. 113 et suiv.

MOINES. Il y en a de blancs et de noirs, II, 16; — à quel ordre appartient chacun d'eux, *ib.*, n. 2; — ils sont riches, car ils achètent toujours sans rien vendre, *ib.*; — il y a des Moines mendiants, *ib.*; — haine des Moines mendiants entre eux, *ib.*, 16; — citation à ce sujet empruntée au *Dit des Crieries de Paris*, *ib.*, 17, n. 1; — critiques des Moines noirs, 18; — chanson d'Estienne de Miaus sur eux, *ib.*, 39, n. 3.

MONIOT. Auteur du *Dit de Fortune*, III, 349; — pensée de ce *Dit* empruntée par Villon, *ib.*

MONMERQUÉ. Opinion de feu Monmerqué sur le théâtre au moyen-âge, III, 125.

MONTALEMBERT. Auteur de l'*Histoire de sainte Élisabeth de Hongrie*, II, 310; — III, 319.

MONTPELLIER. Réputation de l'École de Médecine de Montpellier au XIII^e siècle, III, 184 et suiv.; — *ib.*, 192.

MOUCHES noires et blanches. Locution employée

par Rutebeuf, I, 28; — il la répète, *ib.*, II, 6; — son explication, *ib.*, n. 1.

MUSARS. Fou, insensé, prodigue. Mot très-fréquent chez les trouvères, II, 320, v. 235 et suiv. — *Chastie-Musart*, satire virulente contre les femmes et leurs débordements, III, 382.

MUSIQUE (La): Nommée avec quelques détails comme personnage allégorique, III, 336; — autres détails sur elle, *ib.*, 337, en note.

N

NAIMES ou Naimon de Bavière, héros du cycle carlovingien. Nommé, II, 125; — détails sur sa famille, sur ses exploits, sur le rôle qu'il joue dans le *Roman de Berte aus grans piés*, *ib.*, en note.

NEVERS (Le comte Robert de). Allusion à ce prince, I, 134; — *ib.*, 163.

NICEROLLES. Origine et application de ce mot, I, 77; — donné dans un sens allégorique comme titre d'un poème et comme nom d'une ville, III, 352.

NICOLAS DE BAR-SUR-AUBE, compagnon de Guillaume de Saint-Amour, III, 75.

NOBLE [Le Lion]. Désigne le roi, II, 236, 238, 241.

NONNAINS. Il y en avait de blanches, de grises et de noires, II, 42, vers 146; — reproche d'immoralité que leur fait Rutebeuf, *ib.*, v. 150 et suiv.

O

OGIER, paladin des romans carlovingiens. Nommé, I, 124.

OLIVIER. Héros des Romans carlovingiens. Nommé, II, 22.

ORDRES RELIGIEUX. Pièces sur les ordres religieux en général, et sur ceux de Paris en particulier, I, 187 et suiv. ; — il y en a qui ont des cottes grises, d'autres qui n'ont pas de chemises, *ib.*; — pièce intitulée : *La Chanson des Ordres*, 170; — il y a tant d'ordres que Rutebeuf ne sait qui les inventa, *ib.*; — pièces sur les ordres religieux, III, 147, 155, 172.

ORGUEIL. Appelé allégoriquement par Rutebeuf *le gendre de Félonie*, II, 174.

ORLÉANS (Les écoles d'). Dissension entre elles et l'Université de Paris, III, 322.

ORRI (Maître). Nommé dans la complainte de Rutebeuf sur son œil, I, 19; — détails sur ce personnage et rapprochement avec un autre passage de Rutebeuf, *ib.*, n. 3; — nommé dans la pièce de *Charlot le Juif*, II, 104, v. 125.

OVIDE. Nommé, III, 342.

P

PARADIS. Un vilain ne peut aller en paradis, II, 86; — pièce intitulée : *La Voie de Paradis*, II, 109; — autre pièce avec le même titre, *ib.*, 196.

PARFAIT (Les frères), auteur de l'*Histoire du Théâtre Français*. Leur opinion sur les assemblées littéraires tenues par saint Louis, III, 112.

PAUL (Saint). Jeu de mots sur son nom, I, 4; — nommé, *ib.*, 226.

PAULIN PARIS (M.). Voir dans la Notice, en tête du premier volume, ce qu'il dit de Rutebeuf.

PÉRILS. *Traité des périls des derniers temps* ; livre auquel coopéra Guillaume de Saint-Amour, III, 69 et suiv. ; — il est condamné par quatre cardinaux, *ib.*

PETIT-PONT (Adam du). Nommé, III, 334 ; — détails sur lui, *ib.*, n. 2.

PERSE. Nommé, III, 332, v. 94.

PHILIPPE-LE-HARDI. Ce prince est nommé, I, 163, v. 49 et n. 1 ; — allusion à son expédition d'Aragon en 1285, *ib.*, 138 ; — III, 34 ; — allusion supposée à sa libéralité, *ib.*, 93.

PIE (Les frères de la). Ordre religieux nommé par Rutebeuf, II, 43 ; — par qui ils sont établis, *ib.*, n. 1.

PIERRE DE COURTENAI. Nommé, III, 329.

PIERRE LOMBARD. Nommé, III, 333.

PIERRES. Le fleuve des Pierres, II, 53 ; — vertus de certaines pierres précieuses, *ib.*, 254 ; — pierre qui facilite l'accouchement et guérit la goutte, gardée précieusement par Charles V dans un coffre en cyprès dont il portait la clef, *ib.*, n. 1 ; — pierres précieuses qui se trouvent dans les royaumes de Prestre Jehan, III, 357 ; — le fleuve des pierres, 448 ; — pierres fantastiques, *ib.*, 368.

PLATON. Nommé, III, 327, v. 17 ; — *ib.*, 337, v. 191.

POIN-L'ÂNE (Jean). Nommé, III, 329, vers 53 et n. 2 ; — détails sur lui, *ib.*, n. 2, *passim*.

POL (Le comte de Saint-). Nommé, I, 72, v. 135 ; — détails sur ce prince, *ib.*, n. 1.

PORTES. Coutume de manger en tenant les portes ouvertes, III, 18 ; — elle était en désuétude aux XIII^e et XIV^e siècles.

POUILLE. Pièce sur l'expédition de Charles d'Anjou en Pouille, I, 170.

PRÊCHEURS (Frères). Ils sont très-simples dans leurs vêtements, mais ils n'en possèdent pas moins *maints bons parisis*, I, 203; — les frères Prêcheurs ou Prédicateurs sont les JACOBINS [voyez ce mot], *ib.*, n. 1.

PRÉLATS. Énergique satire de leur luxe et de leur gourmandise, I, 111; — *ib.*, 129; — reproche que leur fait le poète, *ib.*, 153; — accord que vingt-quatre d'entre eux firent entre l'Université et les Jacobins, *ib.*; — reproche que leur adresse Rutebeuf, III, 70 et suiv.; — reproches que leur fait Roys de Cambrai, *ib.*, 147.

PRÉMONTRÉS. (Les). Critique des religieux de ce nom, II, 41; — époque de leur établissement, origine de leur nom et détails sur leurs vêtements, *ib.*, n. 2.

PRISCIEN. Nommé, III, 337, v. 196.

PROVINS. Cette ville est nommée, II, 47; — bienfaits de Thibaut le chansonnier et de son fils à l'égard de cette cité, III, 52.

R

RAOUL DE BUILLY, partisan de la logique. Nommé, III, 329.

RHAIMBERGE, femme de Turgibus et mère d'Audigier, II, 91.

RENART. Mot employé par Rutebeuf dans un sens allégorique, I, 75; — son explication, *ib.*, en note; — allusion au personnage que représente Renart, *ib.*, 181; — pièce satirique de Rutebeuf intitulée : *Renart le Bestourné*, *ib.*, 233; — ce que fit Renart à Constantinople, *ib.*; — il y a beaucoup de gens de cette espèce en

France, I, 233; — détails sur cette pièce, III, 173; — opinion de Legrand d'Aussy à son égard, *ib.*, 173 et suiv.; — explication de la pièce intitulée: *Renart le Bestourné*, *ib.*; — motif secret de l'obscurité calculée de Rutebeuf dans cette pièce, *ib.*

RIBAUDS (Les). Pièce sur les *Ribauds de Greive*, II, 6.

ROBERT DE BLOIS. Vers de lui sur la coutume qui cessait au XIII^e siècle de laisser ouvertes à tout venant les salles de repas, I, 3, suite n. 5.

ROBERT-LE-NAIN. Nommé, III, 330.

ROIS. Reproche général que Rutebeuf fait aux rois, II; 142 et n. 1.

ROLAND. Nommé, I, 110, v. 58; — II, 22, v. 149; — *ib.*, 33, v. 60.

ROMANS. Nomenclature d'un grand nombre de romans du moyen-âge, III, 5; — note à ce sujet, *ib.*; — autre nomenclature d'œuvres du même genre, *ib.*; — *Roman de l'empereur Éracle*, entrepris pour le comte Thibaut de Navarre, *ib.*, 22.

ROME. Critique de Rome, prise comme personnification du pouvoir ecclésiastique, II, 32 et suiv.; — la France est le pays qui lui obéit le mieux; c'est pourquoi on lui tond sa toison, *ib.*; — traits satiriques contre la cour de Rome, *ib.*, *passim*.

RONEAUS, personnage du *Roman du Renart* [le chien]. Nommé, I, 238, v. 68; — *ib.*, 239, v. 93.

ROYS DE CAMBRAY. Auteur du *Dit de la Description des religions*; d'où lui vient le nom de *Roys*, etc., III, 147.

RUTEBEUF. Nommé dans le titre de sa pièce sur sa pauvreté, I, page 1; — il s'adresse au roi, *ib.*, 3; — il vit de la charité d'autrui; — il est pauvre et endetté, les voyages du roi outre-mer lui ont causé de grands

dommages, en éloignant de lui les grands seigneurs; — il tousse de froid, il bâille de faim, il est sans cotte, sans autre lit que de la paille; — il fait savoir au roi qu'il n'a pas de quoi manger; qu'il est à Paris au milieu de tous les biens sans qu'aucun lui appartienne, I, 3 et suiv.; — est nommé de nouveau dans le titre d'une pièce sur son mariage, *ib.*, 5; — quand il s'est marié, sa femme était pauvre et déjà enceinte, *ib.*; — elle n'est pas belle, elle a cinquante ans dans son *écuelle*, elle est maigre et sèche, *ib.*, 6; — il ne redoute pas les percepteurs d'impôts tant il est pauvre et endetté; il n'a point de chemise, *ib.*, 7 et suivantes; — il n'a point dans sa maison deux bûches de chêne ensemble, — sa vaisselle est cassée et brisée; bref, ses bons jours sont passés, car il n'est pas ouvrier des mains; — on le reçoit mal chez lui quand il rentre sans rien rapporter; mais personne ne saura où il demeure à cause de sa pauvreté; — sa maison est trop déserte pour qu'il la laisse ouverte, *ib.*; — son seul avoir c'est l'espérance du lendemain, et néanmoins on le prendrait pour un prêtre tant il fait faire de signes de croix par ses merveilles; — on se les raconte aux veillées et elles n'ont pas de rivales; cela ne l'empêche pas d'être malheureux, car jamais martyrs n'ont souffert autant que lui; — leur peine en effet ne dura qu'un instant; la sienne durera toute sa vie, *ib.*, 11 et 12; — est nommé de nouveau même volume, *ib.*, 13, dans la complainte qui porte son nom; — il s'y plaint des maux dont il est accablé, notamment de la perte de son œil; — sa femme lui a donné un enfant, son cheval s'est brisé la jambe à une lice; la nourrice veut de l'argent sans quoi elle renverra l'enfant braire à la maison; il n'a pas une douzaine de fagots pour l'hi-

ver et son hôtelier veut être payé, I, 14, 15, 16; — ses amis sont des ingrats, il les envoie à maître Orri, car ils sont tous devenus mauvais, I, 18 et 19; — il adresse sa complainte au roi, qui l'a secouru et qui, ainsi que le comte de Poitiers, le comprendra, *ib.*, 20 et 21; — nommé de nouveau dans la pièce intitulée : *La Prière de Rutebeuf*, *ib.*, 22; — nouvelles plaintes sur sa pauvreté; les dés le ruinent; il a perdu la gaieté et le rire; son royaume devient *empire*, *ib.*, 23 et 24; — Rutebeuf se nomme de nouveau dans le courant d'une pièce intitulée : *La Mort de Rutebeuf*; — il dit qu'il veut quitter le métier de rimeur pour servir Dieu, il l'a beaucoup négligé pour se livrer aux jeux et aux *esbatements*, *ib.*, 37 et suiv. ; — il a fait des rimes et chanté sur les uns pour plaire aux autres, *ib.*, 39, 40; — Rutebeuf se nomme dans la *Complainte d'outre-mer*; — il déclare qu'il n'est pas homme de guerre; — se nomme également à la fin de la nouvelle *Complainte d'outre-mer*, et dans la *Disputoison de Charlot et du Barbier*, *ib.*; — se nomme encore à la fin de la vie de Sainte-Marie l'Égyptienne, II, 309, v. 1286; — dans la vie de sainte Elisabeth, *ib.*, 388, v. 2156; — et dans une foule d'autres endroits.

S

SACS OU SACHETS (Frères). Leur pauvreté, leur établissement par saint Louis, I, 193; — dons que leur fait ce prince, droits qu'il leur accorde, *ib.*; — lui seul les soutient; — s'il meurt, ils retourneront à la charrue, *ib.*, 194; — les frères Sacs ressemblent à des vachers qui sortent de leur village, *ib.*, 205; — ils sont nommés de nouveau, II, 42.

SAINTE-MARIE-L'AUXERROIS (Église de). Nommée, II, 8, v. 2.

SAINTE MARIE L'ÉGYPTIENNE. Allusion à cette sainte, I, 37.

SALERNE (M^{me} TROTE DE). Nom d'un personnage fantastique, II, 59.

SARGINES (Geoffroy de). Nommé dans le titre de la complainte qui porte son nom, I, 75; — dans le courant de la pièce, *passim*; — Rutebeuf fait de lui très-grand cas, *ib.*; — il le regarde comme un des bons chevaliers de France, *ib.*, 79; — bonté de Geoffroy de Sargines chez lui et sa valeur en présence de l'ennemi, *ib.* et 80; — son amour pour ses voisins pauvres, pour Dieu et pour le roi, *ib.*, 81; — sa conduite auprès de saint Louis, *ib.*; — courage qu'il inspire à ses troupes, *ib.*; — nommé, *ib.*, 78, 82, etc.; — indiqué dans la nouvelle complainte d'outre-mer comme mort à l'époque où la pièce fut écrite, *ib.*, 135 et n. 2; — détails sur la baronnie de Sargines, III, 58 et suiv.; — citations de Joinville relatives à Geoffroy de Sargines, *ib.*; — belle conduite de Sargines lors de la prise du roi, *ib.*; — citations de Guillaume de Nangis relatives à Geoffroy de Sargines, *ib.*, 62; — le roi laisse Sargines en Terre-Sainte comme son lieutenant, *ib.*; — à qui succéda Sargines, *ib.*; — il est blessé dans un combat, *ib.*; — défaite de ses gens au Carroublier, près d'Acre, *ib.*; — il demande des secours pour la Terre-Sainte à l'Occident, *ib.*, 65; — lettres de reconnaissance d'une somme de 2000 livres empruntée par lui pour le service d'outre-mer, *ib.*, 66; — mort de Geoffroy de Sargines, *ib.*, 68; — histoire de la baronnie de Sargines jusqu'au dix-huitième siècle, *ib.*

SÉDULUS. Nommé, III, 338.

SIMON DE BRIE. Nommé, II, 34; — détails sur ce personnage, *ib.*

SONGE. Pièce qui est censée le récit d'un songe, II, 169; — *ib.*, 217, et suiv.; — *ib.*, III, 196.

SOUDÉE (La). Ce que c'était que ce droit, I, 150, en note.

T

TABAR. Mot employé par Rutebeuf, I, 35, 47 et n. 3; — se trouve décrit dans *Quentin Durward*, *ib.*, 48, [voir en note]; — il en est question aussi dans une dissertation du docteur Meyrick, *ib.*

TANCRÈDE, l'un des héros de la croisade de 1096. Nommé, I, 114; — *ib.*, 143, 163.

TÉRENCE. Nommé, III, 338.

TESTAMENTS. Particularités sur les testaments, III, 163; — le clergé force les mourants à tester en faveur des pauvres, III, 164; — il s'empare des biens en cas de non testament, *ib.*, 165; — l'Université veut imiter cet exemple quand un écolier meurt intestat, *ib.*, 166; — passage du roman de Fauvel relatif aux testaments, *ib.*, 170.

THÉÂTRE. Opinion de Legrand d'Aussy sur le théâtre, I, 146, n. 1; — *id.* à propos de l'*Herberie Rutebeuf*, II, 51, n. 1; — *id.* à propos de la *Disputison du Croisé et du non Croisé*, III, 117 et suiv.; — opinion de l'éditeur de Rutebeuf à ce sujet, *ib.*

THÉOPHILE. Détails sur Théophile, II, 231; — pièce de théâtre qui porte son nom, *ib.*, 231, note; — analyse de sa légende, *ib.*; — détails sur l'histoire de ce personnage, III, 234; — catalogue des Mss. de diverses

bibliothèques qui la contiennent, III, 236;— auteurs qui en ont parlé, *ib.*;— passage du *Miserere du Reclus de Moliens* où il en est question, *ib.*, 238;— sa légende sculptée autour des églises, et principalement en deux endroits de Notre-Dame de Paris, *ib.*, 243;— peinte à fresque, *ib.*;— mise en vers par Gauthier de Coinsy, *ib.*, 246;— pièce intitulée : *La Prière de Théophilus*, *ib.*, et suiv.

Théophile (Le Miracle de). Cette pièce était probablement déjà composée en 1260;— doit-on la considérer comme une composition théâtrale proprement dite? III, 125-126.

THIBAUT, roi de Navarre, dit *le Chansonnier*, I, 44;— détails biographiques sur lui, *ib.*, en note;— désolation que sa mort cause dans ses états, *ib.*, 45;— sa naissance contrarie ses proches, *ib.*;— détails sur ce fait, *ib.*;— générosité, valeur et piété du roi de Navarre, *ib.*, 59;— plaintes que font de sa mort la Brie, la Champagne, etc., *ib.*;— éloge de sa conduite devant Tunis, *ib.*, 50;— manière dont il recevait les riches et les pauvres, *ib.*;— deux fois par jour il faisait tremper la soupe pour nourrir les malheureux, *ib.*, 50;— il eut pour maître Érard de Valéry, *ib.*, 53;— allusion à ses croisades, *ib.*, 63;— vers de lui sur le jugement dernier rapprochés de ceux de Rutebeuf, *ib.*, 175, en note;— allusion à ce prince que Rutebeuf désigne par le nom de *Renart*, *ib.*, 233;— éloge de ce prince par Gautier d'Arras, III, 22, et suiv.;— reproche de cupidité qui est fait à Thibaut, *ib.*, 178.

THOMAS D'AQUIN (Saint). Son traité en réponse à celui des *Périls des derniers temps*, III, 69 et suiv.

TILLEMONT. L'abbé de Tillemont a laissé des mé-

moires sur saint Louis et un travail sur Guillaume de Saint-Amour, III, 87.

TRINITÉ (Ordre de la). Rutebœuf respecte cet ordre, I, 197; — détails sur cet ordre fondé sous Innocent III, *ib.*; — il était défendu à ceux qui en faisaient partie de se servir de chevaux, *ib.*; — nom bizarre qu'on leur donnait à cause de cela, *ib.* — Les Trinitaires rachètent les captifs outre-mer, *ib.*, 198; — Nombre de couvents qu'ils finirent par avoir et les armes qu'ils prirent, *ib.*, en note; — allusion à leur charité, *ib.*, 204.

TRISTAN (Jean). Fils de saint Louis, né pendant la captivité de son père, I, 70, n. 1; — nommé par Rutebœuf dans la complainte d'Eudes, comte de Nevers, auquel il succéda, *ib.*; — détails sur ce prince, *ib.*

TROUVÈRES. Pièce sur les trouvères, III, 2; — professions qu'ils joignaient quelquefois à celle de poètes; — *ib.*, 6 et 8.

TROYES en Champagne. Nommée, I, 47; — splendeur de cette ville au moyen-âge, III, 41 et suiv.

TUNIS. Pièce relative à l'expédition de saint Louis contre cette ville, I, 161 et suiv., et III, 41 et suiv.

TURCIBUS. Seigneur de Crocuce, fils de Poitruce et père d'Audigier, II, 91; — ses exploits dérisoires, *ib.*

U

UNIVERSITÉ. Discorde de l'Université et des Jacobins, I, 178; — sujet de cette discorde, *ib.*; — querelles des clercs de l'Université entre eux, III, 143; — détails sur la querelle de l'Université et des Jacobins, *ib.*; — ne pouvant obtenir justice du meurtre de

plusieurs écoliers, l'Université suspend ses leçons, III, 143;—troubles qui en résultent, *ib.*;— elle retranche les Jacobins de son corps, *ib.*;— scènes de violences qui s'ensuivent, *ib.*;— pièce sur les dissensions entre l'Université de Paris et les écoles d'Orléans, III, 325.

V

VERRIÈRE. La Vierge comparée à cause de sa virginité à une verrière, II, 151;— *ib.*, 160, n.

VERS. Herbe qui guérit de la maladie qu'ils causent, II, 60.

VICTOR (Ordre de Saint-). Éloge de cet ordre, III, 149.

VIERGE (La). Singulier rôle donné quelquefois à la Vierge au moyen-âge, II, 141;— pièce en son honneur, II, 149;— *ib.*, 164;— prière à la Vierge, *ib.*, 253.

VILAINS. Satire contre les vilains, II, 86 et suiv.

VILLENEUVE (M. DE). Son opinion sur *Renart le Bestourné*, III, 181.

VILLON. Citation d'un passage de ce poète, I, 17, n. 2;— rapprochement entre une pensée du *Dit de Fortune*, par Miot et un passage de Villon, III, 347.

VIRGILE. Nommé, III, 338.

Y

YAUMONT. Héros du cycle carlovingien, fils cadet d'Agoulant, nommé, I, 170, v. 23 et n.— détails sur sa mort, *ib.*, n.

YSENGRINS. Personnage du *Roman du Renart* [le loup]; nommé, I, 241.

YSIDORE (Saint). Nommé comme écrivain, III, 331.

YTIERS DE RAINS. Nommé, I, 220; — qu'est-ce que ce personnage? *ib.*, n. 1.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.





TABLE

DU TROISIÈME VOLUME.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS CONCERNANT LE TOME PREMIER.

	Pages
Note A. — Les deux Troveors Ribauz.....	2
La Response de l'un des deux Ribauz....	8
Ch'est du honteus Menefterel.....	14
Note B. — La médecine au moyen-âge.....	18
Note C. — Détails sur Thibaut de Navarre...	21
Note D. — Fragments du roman de l'Empe- reur Eraclé, à son sujet.....	22
Note E. — Extrait du roman de Cléomadès..	28
Note F. — Acrostiche sur Marie de Brabant..	30
Note G. — Biographie d'Erard de Valéry....	39
Note H. — Détails sur le comte de Poitiers...	53
Note I. — Détails sur le sire de Couci, le comte Huë et le comte de Saint-Pol.....	55
Note J. — Biographie de Geoffroy de Sergines.	58
Note K. — Querelles de l'Université et des Ordres avec Guillaume de Saint-Amour....	69

432 TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

Note L. — Détails sur Ancel de l'Isle-Adam..	88
Note M. — La Chante-Pleure, poème du XIII ^e siècle.....	91
Note N. — Détails sur les Karismins.....	99
Note O. — Analyse du Roman d'Aiol.....	102
Note P. — Fragment du <i>Roman de la Rose</i> sur l' <i>Évangile éternel</i>	113
Note Q. — Les croisades jugées au XIII ^e siècle.	117
Note R. — Charles d'Anjou et la Sicile. . . .	127
C'est du Roi de Sicile; poème d'Adam de la Halle.	131
Note S. — Querelles des Écoliers.	142
Note T. — La Description des ordres religieux.	147
La Requeste des Frères Mineurs, poème... .	155
Note X. Des Testaments au XIII ^e siècle.....	163
Note Y. — La Complainte des Jacobins et des Cordeliers, poème.....	172
Note Z. — Détails sur le sens de la pièce in- titulée : <i>Renart le Bestourné</i>	175

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS CONCERNANT LE
TOME DEUXIÈME.

Note A. — De l'Erberie.	182
De la Goute en l'Aine, poème.....	192
Note B. — La Voie de Paradis, poème.....	195
Note B bis. — Détails sur l'histoire de Théo- phile.	234
Li Sessime est de Théophilus, en vers	246
C'est la Prière de Théophilus, en vers. . . .	314

TABLE DU TROISIÈME VOLUME. 433

Note C. — Détails sur sainte Elisabeth de Hongrie. — Indication des manuscrits qui traitent de son histoire. 319

ADDITIONS (TOME TROISIÈME).

La Bataille des VII Ars	325
De Guerfay	347
De Niceroles	352
De Prestre Jehan.	355
Lettre de Prestres Jehan à l'Empereur de Rome.	356
De la Mort Larguece	375
Le Dit de Chastie-Mufart.	382
Table analytique	395
Errata des trois volumes	435

FIN DE LA TABLE
DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.







ERRATA.

TOME PREMIER.

Page 3, replacer le chiffre 1 de la note, disparu pendant l'impression.

- » 56, 64, partout où il y a en tête (titres-courants):
COMPLAINTÉ DU ROI DE NAVARRE, *mettez* : COM-
PLAINTÉ DOU CONTE DE POITIERS. — Cette irrégularité provient d'une remise en pages.
- » 84, premier vers, à la place de la grande lettre ornée D, *mettez* un O, et *lisez* Oiez.

Là où il y a Bibliothèque impériale, *lisez* : Bibliothèque nationale.

<i>Pages</i>	<i>Lignes</i>	<i>Au lieu de :</i>	<i>Lisez :</i>
37	3	Nutebeuf	Nutebuef
53	4, note 1	vii°	xiii°
56	2, note	Thibaud	Thibaut
68	10, note	Destourne	Destourné
83	15	Monseignor	Monseigneur
84	1	Maiſtre	Maiſtre
»	3	Maitre	Maitre
»	1, note	probalité	probabilité
92	23	Meftrc	Mestre

<i>Pages</i>	<i>Lignes</i>	<i>Au lieu de :</i>	<i>Lisez :</i>
93	1	Maître	Maître
96	20	li	l'i
214	4	amis	a mis
217	12, note 2	écrite	écrit
236	23, note	Brosse	Broce

TOME DEUXIÈME.

62	19	fi	fi,
135	22	maaille	maaille 2
»	2, note	Maaille	2. Maaille

TOME TROISIÈME.

77	21	Du Breuil	Du Breul.
158	36	ro	110
247	19	fu	fu



ACHEVÉ D'IMPRIMER
POUR LA BIBLIOTHÈQUE ELZEVIRIENNE,
AVEC
LE CONCOURS TYPOGRAPHIQUE
DE M. ALKAN AINÉ,
LE XXXI^e JOUR DE JUILLET MDCCCLXXV,
APRÈS AVOIR ÉTÉ REVU AVEC SOIN
SUR LES MANUSCRITS
ORIGINAUX
PAR M. ACHILLE JUBINAL,
QUI AVAIT PUBLIÉ LA PREMIÈRE ÉDITION
PROPRIIS IMPENSIS ET CURIS.



ON TROUVE

CHEZ PAUL DAFFIS, LIBRAIRE,
7, rue Guénégaud,

Les Ouvrages suivants de M. ACHILLE JUBINAL :

- 1° LA TAPISSERIE DE BAYEUX, Ouvrage de la reine Mathilde, exécuté en 1066 et représentant la Conquête de l'Angleterre par les Normands. Ce monument curieux reproduit toute la vie de nos pères, armes, chevaux, fêtes, prises de villes, festins, etc. — In-fol. format d'atlas.
 Prix : En noir..... 70 fr.
 Sur papier de Chine..... 180
 Entièrement coloré d'après l'original. 290
- 2° LES ANCIENNES TAPISSERIES HISTORIÉES DE FRANCE, ou Collection des Monuments de ce genre les plus remarquables qui nous soient restés du onzième au seizième siècle. *Ouvrage qui a obtenu de l'Académie des Inscriptions une des trois médailles d'or décernées aux meilleurs travaux sur les antiquités nationales.* 2^e édition. — 2 vol. grand in-fol. format d'atlas, texte illustré.
 Prix : En noir, 22 livraisons à 15 fr., rel. 330 fr.
 Sur papier de chine, à 40 fr. la liv. 880
 Colorié, à 70 fr. la livraison..... 1540
- 3° L'ARMERIA REAL, ou Collection des principales pièces de la Galerie royale des Armes anciennes de Madrid, 2 vol. in-fol., texte illustré, avec 83 planches lithographiées ou gravées, représentant les armes de toute l'Espagne célèbre, depuis le Cid jusqu'à Charles-Quint. — 2 vol. in-fol.
 Prix : En noir..... 105 fr. 3
 Sur papier de Chine..... 157 50 c.
 Coloriées..... 210 *
- 4° SUPPLÉMENT à la Galerie des armes anciennes d'Espagne (*Armeria Real de Madrid*), 1 vol. in-fol. avec quarante planches formant dix livraisons et complétant les deux premiers volumes.
 Prix des dix livraisons en noir..... 50 fr.
 Sur papier de Chine..... 75
 Coloriées..... 150
- 5° LA DANSE DES MORTS DE LA CHAISE-DIEU (AUVERGNE), fresque inédite du quinzième siècle, publiée pour la première fois, représentant, en grand costume, les diverses conditions sociales de cette époque.
 Prix : En noir..... 20 fr.
 Coloriées..... 50

*Les publications suivantes du même éditeur
sont aujourd'hui épuisées :*

- 6° **CONTES ET FABLIAUX INÉDITS**, empruntés aux manuscrits des Bibliothèques de France et d'Angleterre, 2 volumes in-8°.
PRIX: Sur peau vélin tirés à 5 exemplaires. 300 fr.
 Exemplaire sur papier de Hollande 80
 Exemplaire sur papier ordinaire.... 20
- 7° **JONGLEURS ET TROUVÈRES**, ou saluts, épîtres, re-
 veries, sermons en vers dits des métiers, et autres poésies
 du moyen-âge, tirés des manuscrits de la Bibliothèque
 Nationale de Paris. Un volume in-8°.
PRIX: Sur peau vélin, tirée à cinq exempl. 150 fr.
 Exemplaire sur papier de Hollande.. 40
 Exemplaire sur papier ordinaire..... 10
- 8° **HENRI IV ET MONTAIGNE**, ou Lettre du Philosophe
 que sais-je ? au Béarnais, avec deux fac-simile, dont l'un
 reproduit le quatorzième autographe connu de l'auteur
 des *Essais*. In-8°.
PRIX: 5 fr.
- 9° **NAPOLÉON A L'ÉLYSÉE**, ou Examen de l'acte addition-
 nel en 1815, par M. de Sismondi. Un vol. in-8°.
PRIX: 4 fr.
- 10° **THÉÂTRE DU XV^e SIÈCLE**. Mystères inédits, publiés
 d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque Sainte-Gene-
 viève. 2 vol in-8°.
PRIX: 10 fr.
- 11° **LA COMPLAINTÉ ET LE JEU DE PIERRE DE LA
 BROCE**, chirurgien barbier de saint Louis et chambellan
 de Philippe-le-Hardi, qui fut pendu à Montfaucon, en 1278.
PRIX: 5 fr.
- 12° **RAPPORT AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION
 PUBLIQUE** sur les bibliothèques de la Suisse (Berne,
 Genève, Saint-Gall.)
PRIX: 5 fr.
- 13° **RAPPORT A M. DE SALVANDY** sur les manuscrits de
 la bibliothèque de La Haye. Un vol. in-8°.
PRIX: 6 fr.
- 14° **LA LÉGENDE DE SAINT BRANDAINES**. 1 vol
 in-8. **PRIX**: 4 fr.
- 15° **UN SERMON EN VERS** [XII^e S.]. **PRIX**: 3 fr.